THE LIBRARY

OF THE

ESSEX INSTITUTE

PRESENTED BY

Received

1-24-23-3M

929.2 M584 M1

OCT
SALEM

GÉNÉALOGIE

DE LA FAMILLE

MESSERVY

Jersey :

IMPRIMÉ AU BUREAU DE LA "NOUVELLE CHRONIQUE," 11, PLACE ROYALE.

—:o:—

1899

CARD
CATALOGUED

GÉNÉALOGIE

E.9

DE LA FAMILLE

MESSERVY

" In this Island are many very Ancient Families, not only among the Seigneurs, and Gentlemen of the first rank, but even among those of Inferior Quality, several of whom can reckon a Descent, which in some other Countries, very good Gentlemen would be proud of."

Falle, " History of Jersey," 1694, p. 86.

" Jusqu'au XVIe siècle, la Magistrature, choisie parmi les sommités sociales et invariablement recrutée parmi la noblesse, ou si l'on aime mieux, parmi les maisons seigneuriales du pays, remplit constamment le siège de la Justice, et par conséquent, le tiers ordre des Etats...Les Seigneurs de St.-Ouen, de la Trinité, de Rozel, de Mélèches, de Longueville, de Samarès, etc., représentés par les familles de Carteret, Perrin, Lempriere, Dumaresq, Messervy, Poingdestre, etc., etc., cumulèrent et perpétuèrent ces charges, pour ainsi dire, dans leurs familles respectives, pendant une longue suite de siècles."

De la Croix, " Les Etats de l'Ile de Jersey," 1847, p. 26.

Gift
929.2
M584
M1

AVANT-PROPOS

CE travail est le fruit de recherches commencées il y a vingt ans environ, en collaboration avec le regretté Humphrey Marett Godfray, écr. [1] et continuées depuis d'une manière intermittente, sans que nous ayons jamais entièrement perdu de vue le but que nous nous proposions dès l'abord : compléter la généalogie de la famille Messervy, ébauchée dans " l'Armorial de Jersey," et rectifier les erreurs qui s'y sont glissées. [2]

Qu'il nous soit permis ici de rendre hommage aux auteurs de " l'Armorial." Cette publication, point de départ de nos recherches, fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont entreprise, et restera comme un monument de leur patience et de leur érudition.

Cependant, tout en reconnaissant la haute valeur de l'Armorial et ses réels mérites, le souci de la vérité nous oblige à faire quelques réserves. Il nous a semblé, par exemple, que plusieurs familles notables y étaient à peine mentionnées, et n'y occupaient pas une place en rapport avec leur importance dans le passé ; que d'autres, au contraire, qui jadis avaient été moins en évidence, y figuraient avec trop d'avantage. Nous pouvons affirmer aussi, sans crainte d'être démenti, que la partie généalogique de l'ouvrage n'est pas toujours d'une rigoureuse exactitude. Bien des erreurs ont été commises qui sautent aux yeux de l'observateur le moins attentif. Bien des lacunes apparaissent, dont un grand nombre auraient pu être comblées par la simple comparaison d'une généalogie avec une autre. Mais nous n'avons pas à faire ici la critique détaillée de l'œuvre de MM. J.-B. Payne et F.-G. Collas ; bornons-nous à dire que les imperfections de l'Armorial proviennent, pour la plupart, de ce que toutes les sources n'avaient pas été consultées. Les Rôles de la Cour Royale, surtout, cette mine inépuisable de renseignements, n'ont certainement pas été utilisés comme ils méritaient de l'être. Les Registres mêmes des différentes paroisses, n'ont pas été étudiés à fond. On a cherché des informations dans les familles, et l'on ne s'est pas toujours soucié de contrôler ces données au moyen des documents authentiques que renferment les Archives du pays.

Ce sont ces différentes sources que nous nous sommes efforcé de mettre à contribution. Avec la bienveillante permission de W.-H.-V. Vernon, écr., Greffier, (maintenant Procureur-Général) et de feu W.-B. Godfray, écr., qui lui succéda en 1880, nous avons compulsé les Rôles de la Cour Royale et des Etats depuis l'époque la plus reculée. Nous avons examiné aussi, à plusieurs reprises, les Registres paroissiaux, avec l'autorisation de MM. les Recteurs. Les Rôles de la Cour Ecclésiastique, aimablement mis à notre disposition par feu James Le Couteur, écr., Greffier ; plusieurs collections de contrats qui nous ont été communiquées par diverses personnes auxquelles nous renouvelons ici nos remerciements : le *British Museum*, le *Record Office* de Londres, et les publications de la *Société Jersiaise*, ont aussi fourni leur contingent d'informations.

Signalons enfin, parmi les documents qui nous ont été utiles, trois généalogies manuscrites de la famille Messervy, rédigées à la fin du XVIIe siècle, [3] (probablement par le Procureur-Général Daniel Messervy) dont feu Messire R.-P. Marett nous permit jadis de prendre copie. Quoique succinctes, et dépourvues de dates précises, ces généalogies, qui n'ont trait, d'ailleurs, qu'aux branches principales, [4] méritent la plus grande attention. Nous n'y avons découvert que quelques légères erreurs. Il serait à désirer que ces esquisses eussent été suivies plus exactement dans " l'Armorial," car on aurait ainsi évité des fautes graves, des confusions regrettables.

---

(1) Depuis Avocat de la Cour Royale (1887-1889) et Greffier (1889-1892), si rapidement enlevé à son pays, en Février 1892.

(2) *Armorial de Jersey* par J. Bertrand Payne, p. 280 et sequ.

(3) Nous avons vu plusieurs généalogies de familles jersiaises datant de cette époque. Peut-être avait on déjà alors l'intention de publier un *Armorial*.

(4) La Chesnée, Bagot, Beau Désert, et celle d'auprès du Morin, St.-Sauveur.

Hâtons-nous de le dire, toutefois, nous ne nous flattons pas d'avoir accompli un travail irréprochable ; nous avons le sentiment de ses imperfections, car nous ne prétendons pas avoir épuisé tous les moyens d'information. Sans doute, bien des lacunes subsistent, bien des points d'interrogation se dressent encore. D'autres après nous trouveront à glaner dans les champs que nous avons parcourus, et sauront peut-être tirer meilleur parti des sources auxquelles nous avons puisé nous-même.

Cependant nous croyons n'avoir rien négligé d'essentiel qui soit de nature à jeter quelque lumière sur le sujet, et nous osons espérer que, tel quel, cet ouvrage pourra intéresser ceux à qui il est destiné. Nous serions heureux si l'on voulait bien nous signaler les erreurs, de quelque nature qu'elles soient, que nous pourrions avoir commises. Il va sans dire aussi que nous nous ferions un plaisir de répondre, de notre mieux, aux questions qui nous seraient posées au sujet d'un point quelconque à élucider.

Qu'on nous comprenne bien, ce n'est pas pour en tirer vanité que nous livrons à l'impression le résultat de nos recherches. Nous n'avons pas, en le publiant, l'orgueilleuse prétention de nous égaler aux premières familles de l'île. Il est certain qu'un grand nombre d'autres familles [1] mériteraient, au même titre, de faire l'objet d'une étude analogue, et nous serions heureux si notre petit travail suggérait à d'autres l'idée de recherches semblables.

Quelle a donc été notre intention en publiant cette généalogie ? D'une part, sans doute, rappeler le souvenir de services rendus à leur pays par plusieurs de nos homonymes qui ont exercé des fonctions importantes et joué un rôle dans l'histoire de l'île. Il peut être utile que leur mémoire soit conservée par ceux qui portent leur nom. Mais aussi, d'autre part, faire revivre en quelque sorte, devant la présente génération, ceux, bien plus nombreux encore qui, dans une sphère plus modeste, en qualité de petits propriétaires ruraux, de commerçants ou d'artisans, n'en ont pas moins vécu des vies utiles.

Et quant à ceux qui, vivant à une époque de troubles et de guerres civiles, se sont vus mêlés à des évènements plus ou moins tragiques, et dont la conduite a été plus ou moins sévèrement jugée, nous en dirons ce qu'un historien, connaissant fort bien la vie, disait avec une mâle gravité des chefs de parti dont il prenait la défense : " Ils étaient hommes, et cette condition est dure."

Enfin, resserrer les liens qui doivent unir les membres d'une même famille, nombreuse, sans doute, extrêmement ramifiée, dispersée de bien des côtés, dont les représentants ont eu des destinées diverses à travers les siècles, mais ayant, après tout, des origines communes. Heureux serions-nous si ce travail sans prétention devenait comme un lien qui, à travers les terres et les mers, ferait connaître les unes aux autres et relierait entre elles les différentes branches de cet arbre plusieurs fois séculaire, qui a jeté ses premières racines dans le sol de notre petite île.

---

(1) Citons par exemple les familles le Geyt, Journeaux, Dupré, Hammond, Hemery, Anley, (dont il n'est guère parlé dans l'*Armorial*) Patriarche, Hue, Robin, Romeril, Falle, Esnouf, Sarre, Hilgrove, Arthur, Dolbel, de Rue (qui n'y ont pour ainsi dire, aucune place), Pipon, Poingdestre, Dumaresq, de Carteret, Bisson, etc., dont la généalogie est très incomplète dans l'*Armorial*.

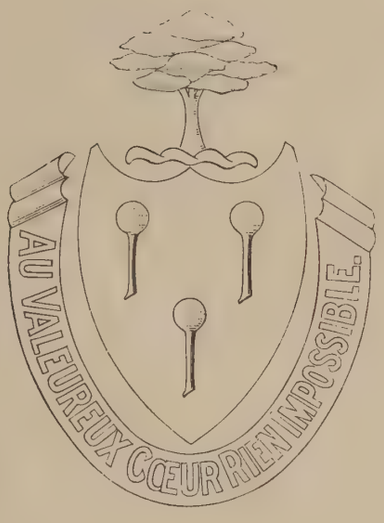
AU VALEUREUX CŒUR RIEN IMPOSSIBLE.

Introduction à la Généalogie.

La famille Messervy, comme plusieurs autres, est probablement de pure origine jersiaise. Il n'est certainement pas rare de rencontrer à l'étranger des familles portant ce nom, mais nous avons de sérieuses raisons de croire que leurs ancêtres ont émigré de Jersey, à diverses époques.

Quant à l'origine du nom de Messervy, on ne peut faire que des conjectures. La plus plausible paraît être celle que donne l'Armorial, et d'après laquelle ce nom ne serait autre chose que le participe passé du vieux verbe français *messervyr*, et signifierait, par conséquent, le *maltraité*. Cette épithète aurait pu être donnée à un ancêtre lors de la cession de la Normandie à la France, en 1207.

Nous avons vu une fois, à une date assez récente, il est vrai, un de nos homonymes appelé, dans un registre de paroisse, Jean le Messervy.

Mentionnons aussi une tradition, dont un historien de Jersey s'est fait l'écho, [1] d'après laquelle Messervy, serait une corruption de Mac Carthy, nom d'une famille seigneuriale écossaise dont quelque rejeton se serait établi à Jersey, à une époque très reculée. Mais en l'absence de toute preuve matérielle, cette hypothèse nous semble peu admissible.

Selon d'autres, ce serait Mac Harvey et non Mac Carthy. On fait remarquer à l'appui de cette thèse que vers 1715, plusieurs de nos cousins d'Amérique écrivaient leur nom *Mesharvey*, si bien que John Harvard, fondateur de l'Université Américaine bien connue, aurait dû, selon eux, s'appeler Messervy. Nous ne citons cette dernière hypothèse que pour mémoire, car il nous paraît difficile d'admettre que, dans un laps de temps aussi court, le nom ait subi d'aussi grands changements.

Quittons maintenant le domaine des suppositions pour entrer dans celui des faits connus et appuyés de documents authentiques.

Originaire de la paroisse de St.-Martin, Jersey, où l'un de ses membres résidait en 1309 (d'après un extrait des Archives de la Tour de Londres), la famille qui nous occupe s'est généralement maintenue dans l'Est et le Sud de l'île. Contrairement à ce que prétend l'Armorial qui rattache tous les Messervy à une souche unique, nous n'avons pu trouver d'ancêtre commun aux différentes branches. Nous trouvons 3 familles distinctes :

1° A la fin du XVe siècle, les ancêtres de la 1ère habitaient l'héritage de la Chesnée, Faldouet, St.-Martin. Elle s'éteignit au siècle suivant dans la branche aînée, mais des puînés s'étaient établis à St.-Sauveur, où trois principales branches se maintinrent pendant deux siècles. Deux d'entre elles, celles de Bagot et de Maufant s'éteignirent à leur tour dans la ligne directe, au XVIIIe siècle, la troisième se fixa à St.-Hélier, au Mont-au-Prêtre, et ne s'éteignit que récemment. Cependant, au XVIe siècle, un rejeton d'une de ces trois branches de St.-Sauveur alla s'établir au Mont-à-l'Abbé et y fonder une famille qui ne s'est éteinte qu'en 1836. Enfin, également au XVIe siècle, un puîné de St.-Sauveur vint se fixer à St.-Martin, berceau de ses ancêtres, tandis qu'un autre s'établit à St.-Jean, et ces deux lignées existent encore de nos jours.

2° Originaire d'Anneville, Saint-Martin, une 2e famille, dont nous n'avons pu établir la parenté avec la précédente, est restée à St.-Martin, (à Anneville et dans les environs) où elle existe encore, sauf la branche-aînée d'Anneville, éteinte au siècle dernier. Cette famille a envoyé des rameaux à Grouville et un de ses puînés, émigré aux Etats-Unis au XVIIe siècle, y a fondé une famille aujourd'hui très nombreuse.

3° Une troisième famille, également originaire de St.-Martin, (Faldouet) mais dont la parenté avec les deux autres ci-dessus n'a pu être établie d'une façon certaine, s'est longtemps maintenue à St.-Martin où elle n'est plus représentée aujourd'hui. Cependant la branche aînée de cette famille se fixa à St.-Clément au commencement du XVIIIe siècle, tandis que des branches cadettes s'établirent, l'une à St.-Brelade, (éteinte) l'autre à St.-Hélier, où elle se continue encore. A la fin du XVIIIe siècle un membre de cette troisième famille quitta Jersey et s'établit à Terre-Neuve. Quelques descendants se sont établis plus tard dans la Nouvelle-Ecosse et dans l'île du Prince Edouard (Nova Scotia and Prince Edward Island). Nous avons lieu de croire que ces trois familles étaient au XVIe siècle parentes à un degré assez rapproché : la proximité de leurs habitations, et certains indices fournis par les Rôles les plus anciens de la Cour, donnent de fortes présomptions en faveur d'une origine commune, d'une souche unique, et il est probable que si l'on pouvait remonter à une ou deux générations antérieures, la question se trouverait résolue dans ce sens. Malheureusement, les documents font défaut, et nous en sommes réduits sur ce point à de simples conjectures.

(1) François Victor Hugo, " la Normandie Inconnue," p. 146.

Liste des Principales charges occupées par des membres de la famille Messervy.

La famille Messervy a donné à l'île de Jersey 11 Jurés-Justiciers, dont un Lieutenant-Gouverneur, et un Lieutenant-Bailli et Juge-Délégué ; 2 Procureurs-Généraux, 5 Avocats-Généraux, 1 Stipulant Avocat-Général qui resta en fonctions pendant 7 ans, (1692-1699) ; 3 Députés-Vicomtes, 3 Sénéchaux du Roi ou de la Reine, 4 Recteurs, dont 1 Vice-Doyen ; 1 Greffier, 4 Avocats de la Cour Royale, 2 Dénonciateurs, 1 Maître des Chasses, 9 Connétables.

Nous pourrions mentionner aussi plusieurs Officiers dans l'Armée et dans la Marine, un nombre respectable d'Officiers de Milice (quoiqu'il soit difficile d'en dresser une liste chronologique exacte, faute de documents à ce sujet) dont 2 Colonels du Régiment de l'Est et plusieurs Capitaines de Paroisses. Enfin, peu de familles ont donné autant d'Officiers à l'Armée de leur pays que les Messervy des Etats-Unis d'Amérique.

Au nombre des fiefs possédés à diverses époques par des branches de la famille Messervy, nous trouvons : St.-Ouen, (en partie) Rozel, (en partie) Longueville, (en partie) les Augrès, etc., Bagot, etc., la Hougue, la Houguette, Pâtier, le fief ès-Verrants, les Naymes, Saval ou Sauval, (à St.-Pierre), le fief Elie, le petit Rozel, à St.-Sauveur, le fief Triguel, etc.

Ajoutons qu'un grand nombre de représentants de la famille sont inhumés dans les Eglises de St.-Sauveur et St.-Hélier, et quelques-uns dans celle de St.-Clément, honneur qu'on n'accordait qu'aux personnes ayant occupé une certaine position sociale.

Comme plusieurs listes fautives de Jurés-Justiciers ayant porté notre nom ont été dressées, [1] nous croyons devoir donner la liste exacte, d'après les Rôles de la Cour :

1495—1522.....Guillaume Messervy, de la Chesnée.
1498—1503.....Clément Messervy, de Beau Désert.
1526—1533 .....Clément Messervy, fils du précédent.
1555-68 et 1570-79...Richard Messervy, Seigneur de Bagot.
1566—1574.....Edouard Messervy, d'auprès du Morin.
1605—1631.....Aaron Messervy, de Beau Désert.
1606—1617.....Edouard Messervy, d'auprès du Morin.
1655—1660.....Philippe Messervy, Seigneur de Bagot.
1754—1771.....Daniel Messervy, du Mont-au-Prêtre.
1771—1808.....Nicolas Messervy, Seigneur des Augrès.
1884— .....Alfred Messervy, de la Trinité.

(1) Voir, par exemple, " Chronique de Jersey " du 30 Avril 1884.

ARMOIRIES

Les Armoiries de la famille Messervy sont décrites comme suit dans un vieux document, datant sans doute du XVIe siècle, copié par John Gibbon (cousin-germain du Gouverneur R. Gibbon) en 1655 ; ce document est imprimé dans le 11e Bulletin de la Société Jersiaise, p. 130 :

" Messervy : Or, 3 cherries, G. (gules) slipped, v[t]., 2—1."

Ces armoiries furent enregistrées à Londres, au Herald's Office, au XVIIe siècle, très probablement à la demande du Procureur-Général Daniel Messervy, (lorsqu'il alla recueillir la succession de son oncle, François Messervy, mort en 1685). Nous lisons en effet dans *Burke's Armory :* " Messervy (Attorney-General of Jersey 1685). Or. 3 cherries gu. stalked, vert. Crest :—A cherry tree proper." Motto : " Au valeureux cœur rien impossible." [1]

Ce qui précède diffère peu de la description suivante, écrite par Daniel Messervy (petit-fils du Procureur-Général) en 1753, et trouvée parmi des papiers de la famille du Mont-au-Prêtre, appartenant à feu Messire R.-P. Marett, Chevalier, Bailli.

" Armes des Messervy que Sara (Mme. Forsant, cousine de Daniel Messervy, qui fut son principal héritier)
" fist tirer de la Hérauderie pour faire graver sur un pot d'argent, dont elle fist présent à l'hôpital de Guernesey en
" 1752, qui estoit pour la communion, quand elle seroit administrée aux pauvres de l'Hôpital, quel papier j'ay trouvé
" dans son escritoire :

" The armes of the ancient family of Messervy are thus blazoned :—The field is argent, three cherries,
" gules ; the crest, helmet and wreath, of the color, a cherry-tree, fructed proper, Gules."

On n'a pu découvrir qui porta le premier ces armes ; elles ne datent probablement que du XVIe siècle. Le plus ancien modèle que nous en ayons vu à Jersey se trouve sur un vieux mur au Manoir de Bagot avec la date 1626.

Les armes de la famille Messervy sont aussi gravées sur un plat d'argent donné à l'Eglise de St.-Sauveur, pour la communion, en l'année 1700, par Mme Bandinel (née Messervy), ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant : " Extrait du Registre des Ustensiles dédiés à l'usage de la Communion, Eglise de St.-Sauveur :—" Un grand plat d'argent, profond, ouvragé tout autour par le rebord ; sur ledit rebord sont gravées les armes des Messervy, etc., et par-dessous le dit rebord est gravé en grandes lettres capitales ce qui suit : " Du don de D[lle] Rachel Messervy, Dame de Bagot, à l'Eglise de St.-Sauveur, pour l'usage de la Sainte-Cène, 1700."

L'origine de la devise est expliquée dans un Manuscrit de feu F.-G. Collas, écr., qui nous a été aimablement communiqué par W. Nicolle, écr., Juré-Justicier : " Some branches of this family bore a heart, gules, in the fesse
" point of the arms, whence the motto."

---

(1) Les armoiries d'une autre famille Messervy (établie probablement en Angleterre) sont ainsi décrites dans *Burke's Armory :* Messervy, Or a chev. betw. 3 apples gu. Stalked of the second.

Messarmy : Or, a chev. per pale ar. vert betw. 3 apples gu.

L'Armorial fait remarquer avec raison que ces familles sont probablement sorties de la même souche, car le nom et les armes diffèrent peu.

Représentants Actuels

(Sont éteintes dans la ligne masculine les branches de : la Chesnée, Bagot, Beau Désert, Mont-au-Prêtre, Mont-à-l'Abbé et maison d'Anneville).

Branche d'auprès du Morin (St.-Sauveur) : Monsr. Charles Messervy, de St.-Jean.

Branche de la Ville-Brée, (St.-Martin) : Alfred Messervy, écr., de Brabant, Trinité, Juré-Justicier. (1)

Branche de la Ville-ès-Gaudins : Monsr. T. W. Messervy, ancien Député de St.-Martin.

Branche d'Anneville : Monsr. Philippe Messervy, de May Fair, Faldouet, St.-Martin.

Etats-Unis d'Amérique : William Messervy, écr.

Faldouet et St.-Clément : Mme veuve L'Aîné, de St.-Clément, née Messervy.

L'Arquerondel, St.-Martin : Monsr. George Messervy, de George-Town.

Terre-neuve, Nouvelle-Ecosse, Prince-Edward Island : William-Jacob Messervy, écr., de Halifax.

Les derniers rejetons de la branche de Beau Désert et du Mont-au-Prêtre avaient le droit de joindre à leurs armoiries celles des familles suivantes :

Falle, Nicolle (de Longueville), de Caen, le Sueur, Esnouf, Bisson, De Carteret (de St.-Ouen), D'Albini, Newton, de Caux, Harleston, de Carteret (branche cadette), Paulett, Rainez, Credie, Aumeral, Bourton, Bosco, Deniband, Archdeacon, Latimer, le Brent, Giffard, Poutrell, Seale, Valpy dit Janvrin, Alexandre, Esnouf et Herault.

Monsr. Thos.-Wm. Messervy a fait reproduire un dessin, datant probablement du commencement du XVIIIe siècle, des armes de cette branche qui portait la devise des de Carteret de St.-Ouen, dont elle descendait :—" toujours fidèle," et leur cimier : un écureuil mangeant une noix.

Branche d'auprès du Morin, St.-Sauveur :—Mons. Charles Messervy, de St.-Jean, joint à ses armoiries celles des familles Falle et Gallie.

Branche de la Ville-Brée :—Alfred Messervy, Ecr., Juré-Justicier, écartèle, avec ses armoiries, celles des familles suivantes :—De Gruchy, le Boutillier, Messervy (branche puînée) Nicolle, de Quetteville, Sparcq, Payn et Falle.

Branche de la Ville-ès-Gaudins :—Mons. Thos.-Wm. Messervy :—Armoiries des familles :—Falle, Sparcq, Payn, Dolbel, de Quetteville, Triguel, Morin, Valpy, Nicolle et Messervy (branche aînée).

Branche d'Anneville : Armoiries des familles :—Le Bastard, Mallet, Machon, Baudains, Bertram.

Branche des Etats-Unis d'Amérique : Armoiries des familles :—Perchard, Coignard, Payn.

Branche de St.-Clément : Armoiries des familles :—de Quetteville, Triguel, Anquetil, le Sauteur.

Branche de l'Arquerondel, St.-Martin :—Langlois, Estur, Le Caumais, Maignart.

Id. de Terreneuve, etc., Armoiries des familles : Le Caumais, Maignart.

Explication d'Abréviations.

N. = né. M. = épousa. Ob. = mourut. *Ob. juv.* = mourut jeune, *Ob. innupt.* = mourut sans avoir été marié, ou mariée. *O.s.p.* = mourut sans laisser d'enfant. *Ob. v.p.* = mourut du vivant de son père. F. = fille. H. = héritier ou héritière. P. H. = principal héritier ou principale héritière. Co-h. = co-héritier ou co-héritière. Rep. = Représentant. Seig. = Seigneur. Viv. = vivait. Dép. = Député. Proc. du b. p. = Procureur du bien public.

J. A. MESSERVY

(1) A l'initiative et à la générosité duquel nous sommes redevables de l'impression de cet ouvrage.

BRANCHES DE LA CHESNÉE, ST.-MARTIN, ET DE BAGOT, ST.-SAUVEUR

JEAN MESSERVY, l'un des "Anciens" de la Paroisse de St.-Martin, 1308, peut-être le même que

JEAN MESSERVY, de St.-Martin, Seigneur du Fief-ès-Pontreaus, dans la paroisse de Grouville, 1331. (1)

Dont descendait probablement CLEMENT (ou JEAN) MESSERVY, de la Chesnée, St.-Martin, vers 1460.

GUILLE MESSERVY, de la Chesnée, Fermier ou Seigneur du Fief d'Anneville, Juré-Justicier, 1495-1522, ob. 1522. (2) = COLLETTE, fille puînée et co.-h. de Philippe FALLE Centenier de St.-Sauveur, 1464 (?)

Sire NICOLAS, Prêtre, Recteur de St.-Brelade et Notaire Public, 1506-152⅝, ob. vers 1522-1523. (3)

CLEMENT, de Beau Désert, St.-Sauveur, Juré-Justicier 1498-1503. [Voyez Branches de Beau Désert, Mont-au-Prêtre, etc.]

EDMOND MESSERVY, de la Chesnée, Fermier ou Seigneur d'Anneville, ob. 1538-39. = CATHERINE, fille puînée de Michel PAYN, Seigneur de Ponterrin, et de Quetivel, Juré-Justicier, 1519-1520, et de Jeanette sa 1ère femme, fille de Guille de Beauvoir, Juré-Justicier de Guernesey, et sœur de John Payn, Seigneur de Ponterrin, Vicomte de Jersey, 1535-1542. ob. 1549.

MARGUERITE, ob. vers 1561.

PIERRE DE SOULEMONT, de St.-Hélier, Juré-Justicier, 1505-1514.

PERRINE.

1. GUILLE LE MIÈRE, dont la fille et h. épousa Fleury Rousselin.
2. NICOLAS DE ST.-PIERRE, Avocat de la Cour Royale, 1525-44.

1. JEANNE, fille de Clément LEMPRIÈRE, Seigneur de St.-Jean, La Hougue Boëte, Juré-Justicier, Lieut.-Bailli, 1528 et 1549-51. = JOHN MESSERVY, Seigneur en partie du Fief Triguel, Connétable de St.-Martin, 1542-47, Procureur du bien public de cette paroisse, 1547-58. ob. 1558. (4) = 2. MABEL, fille aînée de Richard DUMARESQ, Seigneur de Vinchelez-de-Bas, Juré-Justicier, 1538-57. Epousa en secondes noces, 1560, Michel Lemprière, Seigneur de Diélament, Procureur-général 1570-1584. ob. 1593.

1. MARIE, fille aînée de John COSTIL, de la maison de Cesson, St.-Clement, Avocat de la C.R., 1532-35, et p. h. de son frère John Costil, m. 1535-36. ob. 1550. = RICHARD, de la maison de Cesson, St.-Clément, et de St.-Hélier, Seigneur de Bagot, etc., Connetable de St.-Clément, 1553-1556, Juré-Justicier, 1555-68 et 1570-79, Juge-Commis, 1565. ob. 1579. (5) = 2. MABEL, fille aînée de Clément DUMARESQ, Seigneur de Samarès, Bagot, etc., Juré-Juticier, 1539-50 et veuve de Thos. Lemprière, (fils Nicolas) m. 1559; ob. 1566.

EDMOND ob. 1546. — GUILLE s'établit en Angleterre avant 1536.

JEANNE, ob. 1565. — GEORGE DE CARTERET, Connétable de St. Pierre 1546; Juré-Justicier, 1549-66; fils aîné de Pierre de Carteret, Lieut.-Bailli, 1532.

CATHERINE, ob. 1546. — JOHN GARDNER, Connétable de St.-Clément, 1540-46, Receveur-Général, 1545, épousa 2° Collette, fille de John Payn, Seigneur de Ponterrin, Vicomte de Jersey, ob. 1550.

A B

MARGUERITE MESSERVY, n. vers 1540, Dame du Fief Triguel et h. de la Chesnée, m. vers 1559, ob. 1565.

CLÉMENT DUMARESQ, Connétable de St.-Martin, 1560-76; Juré-Justicier, 1580-1627; 2me fils de Richard Dumaresq, Seigneur de Vinchelez-de-Bas, Juré-Justicier, épousa, en secondes noces, Marguerite, fille aînée et p. h. d'Edouard Crafford, Connétable de St.-Martin, 1553. ob. 1627, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (6)

MARGUERITE (la plus jeune), 2me fille et co.-h. 1558.

GUILLE HAMPTONNE, de St.-Pierre (fils Hélier, fils Nicolas, Lieut.-Bailli en 1510).

PHILIPPINE, 3me fille et co.-h. ob. 1615-16. = 2. PHILIPPE DE RUE, du Coin-Tourgis, Procureur de St.-Laurens, 1605, veuf de Catherine, fille de François Amy, ob. 1608, fils aîné de Toussaint de Rue, Seigneur de La Houguette, Procureur du bien public de St.-Laurens, 1573.

1. JOHN ROBIN, des Augerez, Procureur du bien public de St.-Pierre, 1579, fils aîné de Raulin Robin et de Marie, fille de Richard Fondan.

(1) Extente de 1331:—Paroisse de St.-Martin, "Jean Messervy, pour une bouvée, avec appartenances, avec parçonniers, doit à la fête de St.-Michel 10 deniers, à la fête de Pâques 13 deniers et à la fête de St.-Paul, 12 deniers. Par an 2 sols, 10 deniers." Paroisse de Grouville:—"Jean Messervy, pour le fief-ès-Pontreaus, doit à la fête de St.-Paul par an 12 sols" (traduction). 1 bouvée = 20 vergées.

(2) Voir Note I.

(3) Les généalogies du XVIIe siècle portent qu'il fit construire le presbytère de St. Brelade.

(4) Voir Note II.

(5) Voir Note III.

(6) Corrigeons ici une faute commise dans l'Armorial de Jersey. Clément Dumaresq n'eut de son mariage avec Marguerite Messervy que 2 fils, Hugh et George. L'Armorial lui en donne trois autres, dont l'un, Clément aurait épousé Marguerite Crafford. Or ce fut Clément Dumaresq, veuf de Marguerite Messervy, qui épousa en secondes noces Marguerite Crafford.

A | B

PHILIPPE MESSERVY, n. 1560, Seigneur de Bagot et de Collette des Augrès, m. 1586, ob. 1595 (1)

=

RACHEL, fille de Thomas de SOULEMONT de St.-Hélier, Seigneur du Buisson, Juré-Justicier, 1562-1565, et de Catherine, sa femme, fille de Guille Gosselin, Lieut.-Bailli, 1551-53, ob. 1646, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

GEORGE, de St.-Hélier et de St.-Ouen, n. 1562, Procureur-Général de Jersey, 1584-90, Receveur des Impôts, 1587-88, *o. s. p.* 1590. (2)

MARIE, n. 1565, fille puînée et co-h. de François DE CAEN, de St.-Ouen, fils Jacques, fils John, Connétable de St.-Ouen, 1542. Epousa 2° Aaron Messervy, de Beau Désert (V. p. 4).

PHILIPPE MESSERVY, n. 1594, Seigneur de Bagot et de Collette des Augrès, Procureur du bien public de St.-Sauveur, 1619-42 et 1653-56, l'un des chefs du parti républicain à Jersey, Juré-Justicier, sous le Parlement, 1655-1660, Capitaine de la paroisse de St.-Sauveur, 1651-2, m. 1616, ob. Février 1663-4, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (3)

=

MARIE, n. 1597, fille de Jacques PIPON, de la Moye, (et d'Elizabeth, sa femme, fille puînée d'Hélier Dumaresq, Seigneur de la Haule, Juré-Justicier, 1570-98, Lieut.-Bailli, 1598) et sœur de Thomas Pipon, Juré-Justicier, 1643-51 et 1660-79, ob. oct. 1670, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

SUZANNE, n. 1589, m. Déc. 1612, ob. Déc. 1667. (4)

MOÏSE DE RUE, Vingtenier de Longueville et Officier du Connétable de St.-Sauveur, 1624, fils aîné de Guille de Rue.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1617, Surveillant de St.-Sauveur, 1641-42, *ob. innupt., v. p.* 1652-53.

GEORGE, n. 1635, Seigneur de Bagot et de Collette des Augrès, Procureur du b. p. de St.-Sauveur, 1676-92, *ob. innupt.*, 1692, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (5)

RACHEL, n. 1627, Dame de Bagot et de Collette des Augrès, h. de son frère, m. 1657, ob. en mars 1708-9, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

=

DAVID BANDINEL, Avocat de la C. R., 1665-70, Connétable de St.-Martin, 1666-74, Greffier, 1670-76, Juré-Justicier, 1676-1700, Député des Etats, 1692, Capitaine au Régiment du Nord. 1672, ob. 1700, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (6)

GÉDÉON, n. 1626, *ob. juv.*

Une fille, n. 1632, ob. 1633.

HÉLIER MESSERVY, de la maison de Cesson, St.-Clément et de St.-Hélier, n. 1548-9, Seigneur du fief Elie, Connétable de St.-Clément, 1585-87, Procureur du b. p. de cette paroisse, 1586, Capitaine de la paroisse de St.-Hélier, 1574-5, m. 1577, ob. 1615. (7)

=

MARGUERITE, n. 1561, fille aînée de Michel LEMPRIÈRE, Seigneur de Diélament, Procureur-Général, 1570-84 (et de Mabel Dumaresq, sa femme, veuve de John Messervy, de la Chesnée) et sœur de Hugh Lemprière, Seigneur de Diélament, Lieut.-Bailli, 1622-24, ob. 1631.

ANDRIE, n. vers 1545, ob. en Angleterre, 1606-7.

1. PIERRE DE LA ROCQUE, Seigneur de Saval et du fief-ès-Verrants, Procureur-Général, 1564-69, ob. 1583, donna par testament 6 quartiers de blé aux pauvres de la Trinité.
2. JOHN WADHAM [de Merefield, Somersetshire, fils de Messire Nicolas Wadham, Chevalier (?)] m. 1585.

GEORGE BANDINEL, n. 1662, Seigneur de Bagot, etc., Vicomte de Jersey, 1716-41, acheta en 1695, de Lord Carteret, le fief de Melesches, ob. 1741, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.

M. ELIE MESSERVY, B.A. (?) Collège de —— Oxford, Chapelain du Gouverneur de Jersey (Sir John Peyton) 1613, Recteur de St.-Pierre, 1614-26, Député des Etats, 1614, m. 1617, ob. oct. 1626 (8)

=

MARIE, f. de Thomas BALLEINE, de St.-Pierre, et de Genette le Petevin dit le Roux, et sœur de Jean Balleine, Surveillant de St.-Pierre, 1631-2, ob. 1626.

JEAN, *ob. innupt. v. p.* 1598.

—

JEANNE, n. 1596, *ob. juv.*

RACHEL, m. 1620, ob. 1637.

ANDRÉ DAUVERGNE, de St.-Ouen, Surveillant de cette paroisse, 1626-27, ob. 1634.

MARGUERITE, m. janv. 1609-10, ob. 1621.

JEAN LE BAILLY, de St.-Hélier, Surveillant de cette paroisse, 1624-25, fils de Philippe le Bailly et de Marie Romeril.

MARGUERITE MESSERVY, n. 1618, f. aînée et p.-h., m. 1639, ob. déc. 1670.

JEAN LE BAILLY, n. 1618, l'un des chefs du parti républicain à St.-Hélier, 1643, Centenier de St.-Hélier, 1654-60, ob. 1674, fils de Jean Le Bailly et de Marguerite Messervy.

MARIE, n. vers 1623, fille puînée et co-h., ob. oct. 1687.

1. SALOMON JOURNEAUX, n. 1605, Procureur du bien public de St.-Hélier, 1634, Surveillant de cette paroisse, 1635-36, Sénéchal des fiefs du Roi, 1645-49, m. 1641, ob. 1660. (9)
2. M. JEAN DUMARESQ, Recteur de St.-Hélier, 1660-67, m. 1663, ob. jan. 1686-87. (10)

(1) Voir Note IV.

(2) Voir Note V. George Messervy acheta, à Southampton, les maison, ménage, terres et partie du "tenement" d'Hélier Payn, de St.-Ouen. Il fut révoqué de ses fonctions de Procureur-Général, en 1590, probablement à la suite d'un différend qu'il eut avec Philippe de Carteret, sen., Seigneur de St.-Ouen, et mourut d'un accident quelques mois après.

(3) Voir Note VI. Les armes des Messervy, avec les initiales P.M., et M., et la date 1626, sont encore visibles sur un mur du Manoir de Bagot.

(4) Voir Note VII.

(5) Voir Note VIII.

(6) Fils unique du Rév. Jacques Bandinel, Recteur de Ste.-Marie, 1626-43, lequel était fils aîné du Rév. David Bandinel, Recteur de St.-Martin et Doyen, 1620-45.

(7) Hélier Messervy vendit, le 4 Déc. 1595, à Jean Dumaresq, Gent., Seigneur de Samarès, ca-ux., ses maisons, ménage, fiefs etc., situés à St.-Clément.

(8) Voir Note IX.

(9) Petit-fils de Philippe Journeaux, Juré-Justicier, 1576-1624, fils puiné de Nicolas Journeaux, Seigneur du Câtelet et de Hérupe, Juré-Justicier, 1524-46.

(10) Deuxième fils de Jean Dumaresq, de St.-Hélier (et de Marthe, fille de Jean Durell, Juré-Justicier, 1631-34), fils aîné de Richard Dumaresq, fils Thomas, fils Edouard, de la Haule, Juré-Justicier, 1544-66.

Branche de Beau Désert, St.-Sauveur, et du Mont-au-Prêtre, St.-Hélier.

CLÉMENT MESSERVY, Juré-Justicier, 1498-1503, s'établit à Beau Désert, St.-Sauveur, héritage de sa femme, vers 1460, ob. vers 1503, (fils puîné de Clément Messervy, de la Chesnée, St.-Martin, V. page 1.) = JEANETTE, fille aînée et p. h. de Philippe (?) FALLE, de Beau Désert, Centenier de St.-Sauveur, 1464 (?)

CLÉMENT MESSERVY, de Beau Désert, Juré-Justicier, 1526-1533, Procureur du bien public de St.-Sauveur, 1526-33, ob. 1533. (1)

2. PERRONELLE, 3me fille de Thomas LEMPRIERE, Seigneur de St.-Jean, la Hougue Boëte, Bailli de Jersey, 1495-1515, et de Jeanette Hamptonne. Epousa 2° Richard STAPLE, de St.-Laurens, et *o. s. p.* 1572.

= 1. COLLETTE, f. de John LANGLOIS, de la Maison de Langlois, à St.-Laurens (appelée depuis "Hamptonne.")

Sire EDOUARD, Bachelier en droit civil et en droit canon, Recteur de St.-Jean et Notaire, 1499-1534, ob. 1534 donna, par testament, 4 cabots de froment de rente au trésor de St.-Jean. (2)

THOMAS, du Mont-à-l'Abbé, Seigneur des Naymes. V. page 22.

PERRONELLE

HOSTES HAMPTONNE, de St.-Clément, 3me fils de Guille Hamptonne, Seigneur de Luce de Carteret, Lieut.-Bailli, 1485.

CATHERINE, *o.s.p.*

HÉLIER LARBALESTIER, fils aîné d'Antoine Larbalestier, Seigneur des Augrès, et frère de Sire John Larbalestier, Recteur de la Trinité et Vice-Doyen, 1531.

CLÉMENT MESSERVY, Sénéchal des fiefs du Roi et Avocat-Général de Jersey, 1539-1541-2, ob. fév. 1541-2, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (3) = CATHERINE, fille aînée de Thomas LEMPRIERE, Seigneur de St.-Jean, la Hougue Boëte, Bailli de Jersey, 1495-1515, et veuve de Richard LANGLOIS, de St.-Laurens, épousa 3° 1542, Thomas POINGDESTRE, Avocat et Connétable de St.-Sauveur, 1545, ob. 1563.

EDOUARD, d'auprès du Morin, St.-Sauveur, Juré-Justicier, 1566-74. V. page 8.

COLLETTE, ob. 1584. (4)

TOUSSAINT DE RUE, du Coin Tourgis, St.-Laurens, Seigneur de la Houguette, Procureur du b. p. de St.-Laurens, 1564-86, frère de Sire Philippe de Rue, ob. 1586.

CLÉMENT MESSERVY, de Beau Désert, n. 1535, Connétable de St.-Sauveur, 1561, Procureur du bien public de cette paroisse, 1561-1577, m. 1560, ob. nov. 1577. = COLLETTE, n. 1542, f. puînée de John NICOLLE, Seigneur de Longueville, Procureur-Général de Jersey, 1535-1545, (et de Catherine, sa femme, f. de Thomas Gosselin, Juré-Justicier, 1499-1524) sœur de Hostes Nicolle, Seigneur de Longueville, Bailli de Jersey, 1561-1564, et co-h. de Hugh Nicolle, son neveu. Epousa 2° BENJAMIN LA CLOCHE, Connétable de St.-Sauveur, 1587-92, ob. fév. 1605-6.

JEANNE, *o.s.p.*, 1584.

1. THOMAS LE GEYT, du Mont-à-l'Abbé, (fils Matthieu), m. fév. 1554-5, ob. 1581, donna, par testament, 10 "*nobles*" aux pauvres de St.-Hélier.

2. EDMOND LE GALLAIS, Seigneur de Hérupe et du fief ès-Hamonets, Centenier de St.-Hélier, 1583-84, veuf de Collette le Geyt, m. 1582, ob. 1629.

MARGUERITE, n. nov. 1540, m. 1563, ob. janv. 1605-6.

EDOUARD POINGDESTRE, Seigneur du fief ès-Poingdestres, Connétable de St.-Sauveur, 1586-7, et 1597-1611, ob. 1622. (5)

A

A

(1) Il fut l'un des Commissaires Royaux nommés, en 1532, pour faire une enquête au sujet de la "*forfaiture*" *Wallis.*

(2) Voir Note X. Les généalogies du XVIIe siècle disent que M. Edouard Messervy fit bâtir le presbytère de St.-Jean.

(3) Voir Note XI.

(4) Dont descendent 4 Connétables de Ste-Marie du nom de DE RUE, l'un desquels, Jean de Rue, fut Juré-Justicier, 1655-1660.

(5) Père (par un second mariage) de Jean Poingdestre, M.A., Collége d'Exeter, Oxford, Lieut.-Bailli de Jersey, 1669-1676, et du Rév. Thomas Poingdestre, Recteur de St.-Sauveur, 1638-1689.

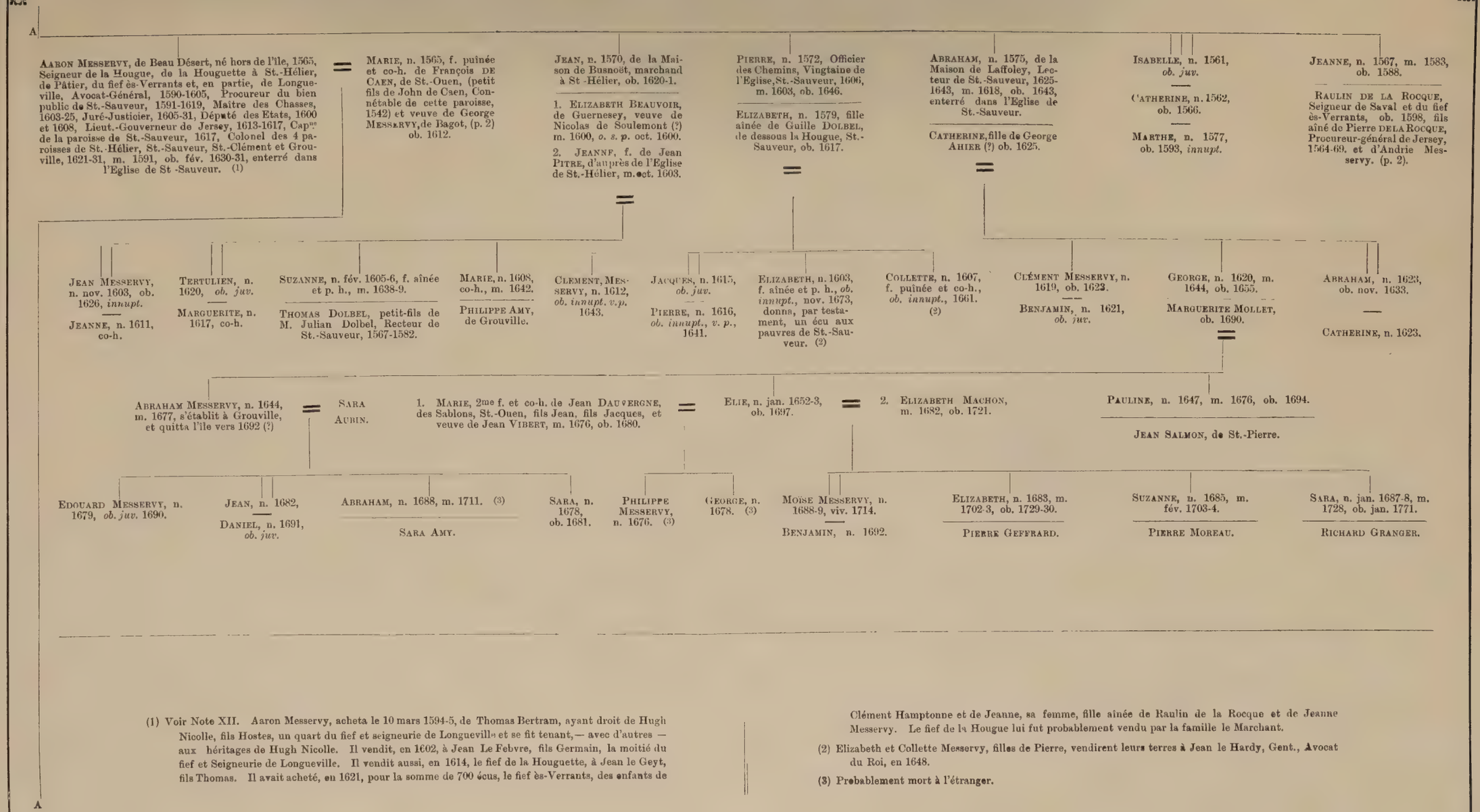

(1) Voir Note XII. Aaron Messervy, acheta le 10 mars 1594-5, de Thomas Bertram, ayant droit de Hugh Nicolle, fils Hostes, un quart du fief et seigneurie de Longueville et se fit tenant,— avec d'autres — aux héritages de Hugh Nicolle. Il vendit, en 1602, à Jean Le Febvre, fils Germain, la moitié du fief et Seigneurie de Longueville. Il vendit aussi, en 1614, le fief de la Houguette, à Jean le Geyt, fils Thomas. Il avait acheté, en 1621, pour la somme de 700 écus, le fief ès-Verrants, des enfants de Clément Hamptonne et de Jeanne, sa femme, fille aînée de Raulin de la Rocque et de Jeanne Messervy. Le fief de la Hougue lui fut probablement vendu par la famille le Marchant.

(2) Elizabeth et Collette Messervy, filles de Pierre, vendirent leurs terres à Jean le Hardy, Gent., Avocat du Roi, en 1648.

(3) Probablement mort à l'étranger.

A

JEAN MESSERVY, de Beau Désert, n. mars 1593-4, Collège de St.-Jean, Oxford, Seigneur de la Hougue, de Pâtier, du fief ès-Verrants et du petit Rozel, à St.-Sauveur, Procureur du bien public de St.-Sauveur, 1619-28, Connétable de cette paroisse, 1624-29, m. fév. 1614-5, ob. mars 1633-4, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (1)

=

SARA, n. 1593, f. puînée d'Hélier de CARTERET, Seigneur de la Hague, Juré-Justicier, 1602-1616 (et de Sara Dumaresq, sa femme, Dame des fiefs de la Fosse et de Burrier, (2) fille puînée et co-h. d'Henri Dumaresq, Seigneur de Samarès, Juré-Justicier, 1566-72) et sœur de François de Carteret, Seigneur de la Hague, Juré-Justicier, 1624-51 et 1660-70, Juge Délégué, 1665, ob. nov. 1637, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

CLÉMENT, n. 1598, *ob. innupt. v.p.*

RACHEL, n. 1601, *ob. innupt.* 1623.

MARIE, n. 1604, ob. 1613.

JUDITH, n. 1608, ob. 1611.

MAXIMILIEN MESSERVY, n. 1616, Seigneur de la Hougue, de Pâtier, du fief ès-Verrants et du Petit Rozel, l'un des chefs du parti républicain à Jersey, 1643, m. à Saint-Lô, 1639, ob. 1645. (3)

=

COLLETTE, n. 1622, f. puînée de Benjamin LA CLOCHE, Seigneur de Longueville, Juré-Justicier, 1624-51, et de RACHEL, sa femme, fille de Philippe DE CARTERET, Seigneur de St.-Ouen, et sœur du Bailli et Lieut.-Gouverneur (1630-43) Messire Philippe de Carteret, Chevalier, ob. mars 1646-7.

FRANÇOIS, n. 1617, Capne d'Infanterie dans l'Armée du Parlement, 1646 et 1649, Cornette d'un Régiment de Cavalerie, 1648, s'établit à Londres, où il habitait "Shorter's Court" et "St. Bartholomews' by the Exchange," *ob. innupt.* 1685. (4)

JEAN, n. 1619, Centenier de St.-Sauveur, 1655-1658, s'établit au Mont-au-Prêtre, héritage de sa femme, 1658, m. 1655, ob. mai 1668, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (5)

=

SARA, f. aînée et p. h. de François LE SUEUR, du Mont-au-Prêtre, Procureur du b. p. de St.-Hélier, 1634-47, Surveillant de cette paroisse, 1635-36, représentant les familles Esnouf et Bisson. Epousa 2° 1670, Thomas FALLE, de Maufant, Centenier de St.-Sauveur, 1658-60, père, par un 1er mariage, du Rév. Philippe Falle, l'Historien de Jersey. *Ob.* 1718, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier. (6)

HENRI, n. 1621, ob. 1635.

ROBERT, n. 1628, ob. 1645.

SARA, n. 1623, *ob. innupt.* 1648.

PHILIPPE MESSERVY, de Beau Désert, n. 1641, Seigneur de Pâtier, Député-Vicomte de Jersey, 1671-1674, Fermier des Impôts, 1672-73, *ob. innupt.*, déc. 1679. (7)

RACHEL, n, et ob. jan. 1639-1640, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur. (8)

SARA, n. 1643, *ob. innupt.*, mars 1684-5, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

DANIEL MESSERVY, du Mont-au-Prêtre, n. 1657, Dénonciateur, 1682-1686, Surveillant de St. Hélier, 1686-92, Procureur-Général de Jersey, 1692-1708, m. oct. 1687, ob. 1708. (9)

=

DE LA RIVIÈRE, n. 1667, 3me f. de François DE CARTERET, Procureur-Général de Jersey, 1668-1692, Juré-Justicier, 1692-93, petite-fille de Messire Philippe de Carteret, Chevalier, Seigneur de St.-Ouen, Sercq et Rozel, Bailli de Jersey, 1627-1643, Lieut.-Gouverneur, 1630-43, co-héritière en 1715 (en cas de mort sans postérité mâle des Barons de Hawnes) du fief de St.-Ouen, et en 1711, du fief de Rozel, ob. mars 1734-5, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

FRANÇOIS, n. 1662, de la Trinité, Négociant et Armateur, Procureur du b. p. de la Trinité, 1694-1715, Surveillant de cette paroisse, 1695-96, m. 1701-1702, ob. nov. 1715. (10)

=

RACHEL, n. 1679, f. aînée de Philippe JOURNEAUX, Connétable de St.-Clément, 1694-1697, Lieut.-Colonel du Régt. du Sud, 1693. Epousa 2° Bernabé le BOURDON, ob. 1739, enterrée dans l'Eglise de St.-Clément.

AARON, n. 1664, des Petits-Augrès, Trinité, m. 1698, ob. nov. 1711.

=

SUZANNE, f. puînée du Rév. Josué DE LA PLACE, Recteur de la Trinité, 1642-81, (et de Judith Suzanne Derodon) sœur et co-h., en 1726, du Rév. Philippe DE LA PLACE Recteur de St.-Laurens, 1694-1709, ob. jan. 1735-6.

JEAN, n. 1661, ob. juillet 1668, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.

SARA, n. 1665, m. 1689, ob. fév. 1718-9.

JEAN CABOT, de Rondin, Procureur du b. p. de la Trinité, 1703-26, ob. 1739. Fils aîné d'Aaron CABOT, Centenier de la Trinité, 1675-1706.

A

B

C

(1) Elève de l'Ecole dite "*Merchant Taylors'*," 1610-1612. Voir Note XIII.

(2) Qui donna, par testament, 1634, 20 "*Jacobus*" à Maximilien Messervy, son petit-fils.

(3) Voir Note XIV. Maximilien Messervy vendit le fief de la Hougue, en 1638, et celui du Petit Rozel, en 1641, à Jean Le Hardy, Gent., Avocat du Roi. Il vendit aussi, le 21 août 1641, le fief ès-Verrants au Rév. Thomas Poingdestre, Recteur de St.-Sauveur.

(4) Testa en faveur de Daniel Messervy, son neveu, à condition qu'il relevât la "renonciation" des héritages de Beau Désert. Voir Note XV.

(5) Acheta du Rév. Thomas Poingdestre, tuteur des enfants de Maximilien Messervy, les maisons et terres de Beau Désert, puis les résigna le 24 septembre 1657. Le Receveur fut chargé, par acte de la Cour d'Héritage du même jour, "d'avoir soin que les maisons n'aillent en décadence, et que les terres ne demeurent en friche." Voir Note XVI.

(6) Sœur de Mme Pipon, de Noirmont, de Mme Charles le Hardy, de Grouville, et de Mme Richard Dumaresq, de Ponterrin, St.-Sauveur.

(7) Voir Note XVII.

(8) Extrait du Registre des Inhumations de St.-Sauveur:—"L'an 1639, le 15me janvier, Rachel, fille de M. Maximilien Messervy, fut enterrée dans le temple, et a promins François Messervy donner un plat d'estain pour son enterrement pour servir aux baptesmes." Rachel Messervy avait eu pour parrain son grand'oncle Messire Philippe de Carteret, Bailli et Lieut.-Gouverneur, et pour marraine, Madame de St.-Ouen, la douairière.

(9) Voir Note XVIII.

10) Acheta de M. Pierre le Breton, le 15 juillet 1693, une maison et ménage situés sur le fief de Diélament à la Trinité.

A B C

SUZANNE MESSERVY, n. 1700, f. aînée et principale h., m. 1728, ob. 1763.

NICOLAS MESSERVY, (fils Nicolas, du Mont-à-l'Abbé, St.-Hélier) Surveillant de la Trinité, 1739-32, ob. 1742-3. Voir Branche du Mont-à-l'Abbé.

JUDITH, n. déc. 1703, f. puînée et co-h., m. 1733, ob. 1757. (1)

JEAN CABOT, Procureur du b. p. de la Trinité, 1732-42, Centenier de cette paroisse, 1735-42. Fils aîné de M. Jean Cabot et de Sara Messervy, sa femme. (Voir plus haut).

DANIEL MESSERVY, n. 1708, *ob. innupt.*, probablement à bord du vaisseau de S. M. le "Marlborough" 1751. (2)

PHILIPPE, n. 1710, *ob. innupt.*

RACHEL, n. 1702, *ob. innupt.*, 1749.

JEAN, n. 1713, émigra à la Nouvelle-Angleterre, en 1734, et *ob. innupt.*

SARA, n. 1705, Directrice de l'Hôpital de St. Pierre-Port, Guernesey, h. de ses frères, m. 1730, *o.s.p.*, à Guernesey, 1753. (3)

JOHN FORSANT, de "St. Giles in the fields," près Londres.

DANIEL MESSERVY, du Mont-au-Prêtre, n. jan. 1688-9, Surveillant de St.-Hélier. 1712-19, m. 1716, ob. 1729, enterré dans l'Eglise de St.-Hélier.

= ANNE, n. 1693, f. aînée de Josué PIPON, de la Moye, Lieut.-Bailli de Jersey, 1715-28, (et d'Elizabeth, sa 1ère femme, f. de Benjamin Dumaresq, Juré-Justicier, 1679-80). ob. déc. 1748, enterrée dans l'Eglise de St.-Helier.

FRANÇOIS, n. 1690, Capne du "Ferrer's Galley," de Londres, ob. en mer, *innupt.*, 1722. (4)

le Rév. PHILIPPE, n. déc. 1692, B.A., Coll. de Pembroke, Oxford, Vicaire, ou Recteur de Mickleton, Gloucestershire, 1717, Recteur de St.-Brelade, 1718-33, Vice-Doyen de Jersey, 1729-31, m. 1726, *o.s.p.*, déc. 1733, donna, par testament, 60 livres aux pauvres de St--Brelade. (5)

ELIZABETH, n. 1704, 2me fille de Josué PIPON, Lieut.-Bailli, 1715-28, (et d'Elizabeth, sa 2e femme, fille d'Elie Pipon, Seig. de Noirmont), *o s.p.*, 1787, donna par testament, £50 stg. aux Hôpitaux de St.-Hélier et de St.-Aubin. (6)

EDOUARD, n. 1694, *ob. innuvt.*, à Boston, Amérique du Nord, 1722.

UN FILS, n. 1699, ob. nov. 1700, enterré dans l'Eglise de St.-Hélier.

JEAN, n. jan. 1696-7, *ob. innupt.*, 1722, peut-être à bord du "Ferrer's Galley."

GEORGE, n. 1701, *ob. innupt.*, oct. 1718, enterré dans l'Eglise de St.-Hélier.

DANIEL MESSERVY, n. 1721, Surveillant de St.-Hélier, 1744-45, Juré-Justicier, 1754-1770, m. 1742, ob. 1775, enterré dans l'Eglise de St.-Hélier. (7)

= JEANNE, n. 1719, f. unique et h. de Daniel VALPY DIT JANVRIN, de St.-Brelade, (et de Jeanne, sa femme, f. aînée de Nicolas Remon, Centenier de St.-Pierre, 1698 1715, Capne dans la Milice, et de Jeanne de Carteret Pipon, de la Moye) représentant les familles Alexandre, Esnouf et Hérault, ob. oct. 1798, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier. (8)

FRANÇOIS, n. 1726, *ob. innupt.*, probablement hors l'île, vers 1744 (?)

ANNE, n. 1717, m. 1742, ob. 1760. (9)

CHARLES MARETT, d'auprès de l'Eglise de la Trinité, Seig. des Arbres et du fief ès-Benests, Dép. Vicomte, 1741, Connét. de la Trinité, 1742-53, Capne de la Compagnie de Rozel au Régiment du Nord, 1739, ob. 1765.

ELIZABETH, n. nov. 1718, m. 1746, ob. nov. 1783, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier. (10)

PIERRE MARETT, de Grouville, Dénonciateur, 1734-64, Connét. de cette paroisse, 1761-1764, ob. 1764. Fils unique de Pierre Marett, Avocat de la Cour Royale, 1726-41, Député Procureur-Général de 1734 à 1738, etc.

A

A

(1) Sa fille unique, Dlle Suzanne Cabot, née 1734, épousa en 1751, Monsr. Daniel Lemprière, et mourut sans enfants en 1801.

(2) Principal héritier en 1742 de Charles-Philippe Journeaux, Gent., son cousin-germain, M. Daniel Messervy, fils François vendit ses droits à cette succession à M. Phil. Matthieu Brohier, son cousin, le 17 Mai 1746.

(3) Donna, par testament, £50 sterling à l'Hôpital de Guernesey.

(4) Voir Note XIX.

(5) Voir Note XX.

(6) Voir Note XXI.

(7) A laissé un journal assez étendu qui donne de curieux détails sur le soulèvement du peuple de Jersey en 1769. Ce journal a été publié par la Société Jersiaise en 1896.—V. Note XXII.

(8) Fut l'une des fondatrices, en 1747, de la Chapelle d'aise de St. Aubin.

(9) Son fils unique, Charles Marett, n. 1747, Seig. des Arbres, Connét. de la Trinité, 1769-79, Dénonciateur 1771-79, Major du Régt. du Nord, mourut sans avoir été marié en 1779, et fut enterré dans l'Eglise de la Trinité. A l'exception du Fief des Arbres, ses propriétés passèrent à Elizabeth Messervy, sa tante (veuve de M. Pierre Marett), dont Daniel Messervy, Ecr., fut le principal héritier en 1783.

(10) Son fils unique, François Marett, n. 1747, Connét. de Grouville, 1769-70, mourut sans avoir été marié en 1770, laissant une sœur, Dlle Marie Marett, n. 1753, qui épousa en 1769 le Docteur John Williams, Chirurgien de la Marine Royale, et mourut sans enfants en Déc. 1783. Son principal héritier fut Daniel Messervy, Ecr., son cousin-germain.

A

DANIEL MESSERVY, du Mont-au-Prêtre, n. nov. 1745, Seig., en partie, du fief de St.-Ouen, 1776 (à la mort sans postérité de Robert, Comte Granville, Baron de Hawnes, etc., Seig. de St.-Ouen) comme aîné à la représentation de De la Rivière de Carteret. sa bisaïeule. *Ob. innupt.*, 1822. (1)

FRANÇOIS, de St-Hélier, n. sept. 1751, Commandant de la Marine Royale, 1814, l'un des Directeurs de la Marine Royale à Jersey, 1793-1800, m. fév. 1781, ob. 1818. (2)

=

ANNE, n. 1760, f. d'Aaron GAVEY, de Vauxhall, Lieut. au Bataillon de St.-Hélier, 1753, Officier de l'Ordonnance, nièce de Nicolas Messervy, Seigneur des Augrès, Lieut.-Bailli, 1795. (V. branche du Mont-à-l'Abbé) et sœur de Daniel Gavey, Capne au 1er Bataillon des Vétérans Royaux, 1795, ob. jan. 1829.

PHILIPPE, de St.-Hélier et de Grouville, n. 1756, Enseigne au 18e Régt. d'Infanterie de S. M., 1781, *ob. innupt.*, 1806, donna, par testament, 180 livres aux hôpitaux de St.-Hélier et de St.-Aubin.

JEANNE, n. janv. 1742-3, *ob. innupt.*, 1790, enterrée dans l'Eglise de St.Hélier.

ANNE-ELIZABETH, n. 1747-8, *ob. innupt.*, fév. 1779, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

FRANÇOIS MESSERVY, de Londres, n. 1784, Lieut. au Bataillon de St.-Hélier, 1799, ob. à Londres, *innupt.*, jan. 1858. (3)

JOSEPH-ELLISON, n. 1786, "Naval Cadet," M.R., à bord du "Cæsar," 1802, *ob. s.p.*, *innupt.*, à la Jamaïque, 1804. (4)

DANIEL, de St.-Hélier, n. 1795, Surveillant de cette paroisse, 1831-33, m. déc. 1823, *o.s.p.*, oct. 1852.

ELIZABETH, n. 1797, 2me f. et co-h. de Thomas PIPON, de St.-Pierre, Juré-Justicier, 1800-32, Lieut.-Bailli, 1815-16, et veuve de Ralph Crofton, Lieut. au 81me Régt. de S. M., fils de Messire Hugh Crofton, Baronnet ; *o.s.p.*, fév. 1887.

ANNE-ELIZABETH, n. et ob. 1782, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

ANNE-ELIZABETH, n. oct. 1785, ob. jan. 1786, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

JEANNE, n. mars 1792, h. de cette branche, m. jan. 1824, ob. mars 1869. (5)

THOMAS BURKE, de Dublin, et de St.-Hélier, ob. jan. 1839.

=

EDMUND-FRANCIS BURKE, n. déc. 1827, émigra en Australie.

WILLIAM-ELLISON, n. fév. 1830, émigra en Australie.

HARRIET-JANE, n. 1824, *ob. juv.*

(1) Vendit, en 1803, sa branche du fief de St. Ouen, à François Le Rossignol, jun., Ecr.—Voir Note XXIII.

(2) Une coupe de grande valeur, sur laquelle sont gravées les armes des Messervy, fut offerte au Capitaine F. Messervy, commandant de la "Nymphe," en souvenir de sa courageuse conduite lors du naufrage de ce bâtiment, près de Boulogne, en 1786. Cette coupe appartient maintenant aux héritiers de Mme veuve Daniel Messervy.

(3) Vendit la maison et les terres du Mont au Prêtre, le 8 Janv. 1825, à M. Jean Le Bas, grand père du propriétaire actuel. La maison fut démolie en 1829.

(4) Voir Note XXIV. Il fut présenté au baptême par Joseph Ellison, Ecr., Capitaine de la Marine Royale.

(5) Voir, pour quelques extraits de journaux, etc., relatifs à divers membres de la branche du Mont au Prêtre, Note XXV.

Branche d'auprès du Morin, St.-Sauveur.

EDOUARD MESSERVY, de la maison maintenant appelée " la Pierre de 3 Milles," fief du Roi, St.-Sauveur, près du ménage Morin, (fils de Clément, de Beau Désert ; voir p. 3). Avocat de la Cour Royale, 1542-1566, Centenier de St.-Sauveur, 1542-1546, Sénéchal des fiefs du Roi, 1542-47, Député-Vicomte de Jersey, 1543-46, Connétable de St.-Sauveur, 1546-51, Procureur du Bien Public, 1546-74, Juré-Justicier de la Cour Royale, 1566-74, ob. oct. 1574, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. (1)

= 1. CATHERINE, fille aînée et p. h. de Nicolas GALLIE, de St.-Sauveur, et de Marie, sa femme, fille de Michel Léonard, et sœur de Sire Philippe Léonard, prêtre, nièce et p. h. de Sire Guille Gallie, prêtre, ob. 1554.

2. MARGUERITE, fille de Thos. LEMPRIERE, Seig. de Diélament, Juré-Justicier, 1557-83, et sœur de Michel Lempriere, Procureur-Général, 1570-84, m. 1565, ob. 1571, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

= EDOUARD MESSERVY, Avocat de la Cour Royale, 1569-74, *ob. v. p.*, mai 1574, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.

3. ISABELLE, f. de John DE SOULEMONT, Juré-Justicier, 1537-1552, (et de Collette, sa femme, fille d'Edouard de Carteret, Seig. de St.-Ouen) et veuve de Michel le Couteur. M. 1572. Epousa 3e Clément Botterel, Connétable de St.-Ouen, 1601-1606.

= 1. MARGUERITE, fille aînée de Raulin LE MARQUAND, de la Vallée de St.-Laurens, Seigneur des Arbres, Juré-Justicier, 1551-55, et petite-fille de Raulin le Marquand, Proc. du Roi, 1514-20, m. 1557, ob. 1561.

1. MARIE, fille unique et h. de Jourdain HAMON, (et d'Isabelle de Carteret, sa femme, fille de Richard, de Vinchelez de Haut) petite-fille de John Hamon, Connét. de St.-Jean, 1552, et nièce de Sire Edouard Hamon, Recteur de cette paroisse 1558-1580, m. 1572, ob. vers 1575.

= GUILLE, de Hérupe, St.-Jean, n. 1547, Officier du Connét. de cette paroisse, 1574-1590, donna par testament huit cabots de froment aux pauvres de St. Sauveur, ob. 1590.

= 2. ISABELLE, fille puînée d'Hélier le MARINEL, Connét. de St.-Jean, 1587-1579, m. vers 1579. Epousa 2° Charles Arthur, de Ste-Marie, 1593, et ob. 1593.

COLLETTE, m. 1557.

CLEMENT, HÉRAULT, fils Michel, de St.-Clément.

GERMAINE, m. 1566.

RICHARD ESTUR, fils Nicolas, d'auprès de la Hougue, St.-Sauveur.

MARIE, n. 1544, m. 1565 (?)

LOUIS ESTUR, du Coin Motier, St.-Laurens.

A

CATHERINE MESSERVY, n. vers 1572, m. 1595, ob. vers 1648.

PHILIPPE DE CARTERET, d'auprès de l'Eglise de St.-Ouen, Connétable de cette paroisse, 1630-36, ob. 1644. (2)

PRISCILLE MESSERVY, n. 1559, m. vers 1576, ob. 1641. (3)

JEAN LE COUTEUR, Connét. de Ste-Marie, 1587-92, et 1595-1601.

HÉLIER, ou ELIE MESSERVY, de St.-Jean, s'établit à la Trinité, vers 1603, m. déc. 1615, ob. 1646.

= SUSANNE, f. de Clément MACHON, Procureur de St.-Martin, 1615-34, et veuve de Jean le Breton, ob. 1642.

PHILIPPE, *ob. innupt.* 1626, donna par testament 27 " reaulx " aux pauvres de St.-Jean.

MARIE, *ob. juv. ante* 1589.

SARA, *ob. juv. ante* 1589.

JEANNE, m. 1613, ob. 1674.

JEAN MOURANT, de St.-Sauveur, fils Pierre.

ISABELLE, n. 1544, m. vers 1573, ob. 1613.

BERNABEY GODFRAY, de la Maison des Caves, Connét. de St.-Clément, 1587-1615, Seigneur du fief Dameraine, ob. 1615.

CATHERINE MESSERVY, n. 1573, f. aînée, m. en Angleterre, 1594-5, ob. 1648. (4)

JEAN POINGDESTRE, fils Michel, de St.-Sauveur, s'établit à Hérupe, St.-Jean.

ELIZABETH, n. vers 1575, m. 1598, ob. déc. 1645.

JEAN BISSON, de la Trinité, Avocat de la Cour Royale, 1606-1646, Enregistreur des Contrats, 1605——Receveur-Général, 1624-1628, Procureur du bien public de la Trinité, 1598, ob. 1646.

JOSUÉ MESSERVY, de la Trinité, n. vers 1615, m. 1641, ob. 1691.

ELIZABETH, f. d'Elie DESLANDES, seur de la Trinité, ob. 1693.

JEAN, n. vers 1617.

ELIZABETH LARBALESTIER, veuve de Noé de Gruchy, ob. 1689.

THOMAS, n. 1619, m. 1661-2.

SUSANNE, f. aînée et principale h. de Jean SOHIER (fils Clément) des Grands-Augrès, Trinité, et de Susanne Briard.

A B

C D

(1) Voir pour le 2e mariage d'Edouard Messervy, sen., les branches de la Ville Brée et de la Ville-ès-Gaudins. —Voir aussi note XXVI.

(2) Fils aîné de Jean De Carteret, Connét. de St.-Ouen, 1595-1601, fils aîné de George De Carteret, Juré-Justicier, 1549-1566, et de Jeanne, sa femme, fille d'Edmond Messervy (V. p. 1).

(3) Son second fils, Jacques le Couteur, Receveur-Général, 1632-1638, fut père des Doyens de Jersey Philippe et Clément Le Couteur.

(4) Son fils aîné Jean Poingdestre, Procureur du bien public de St.-Jean, 1632, est l'ancêtre de la famille Poingdestre, de la Chesnaie, St. Jean, maintenant représentée par Madame E. C. Malet De Carteret, née Poingdestre.

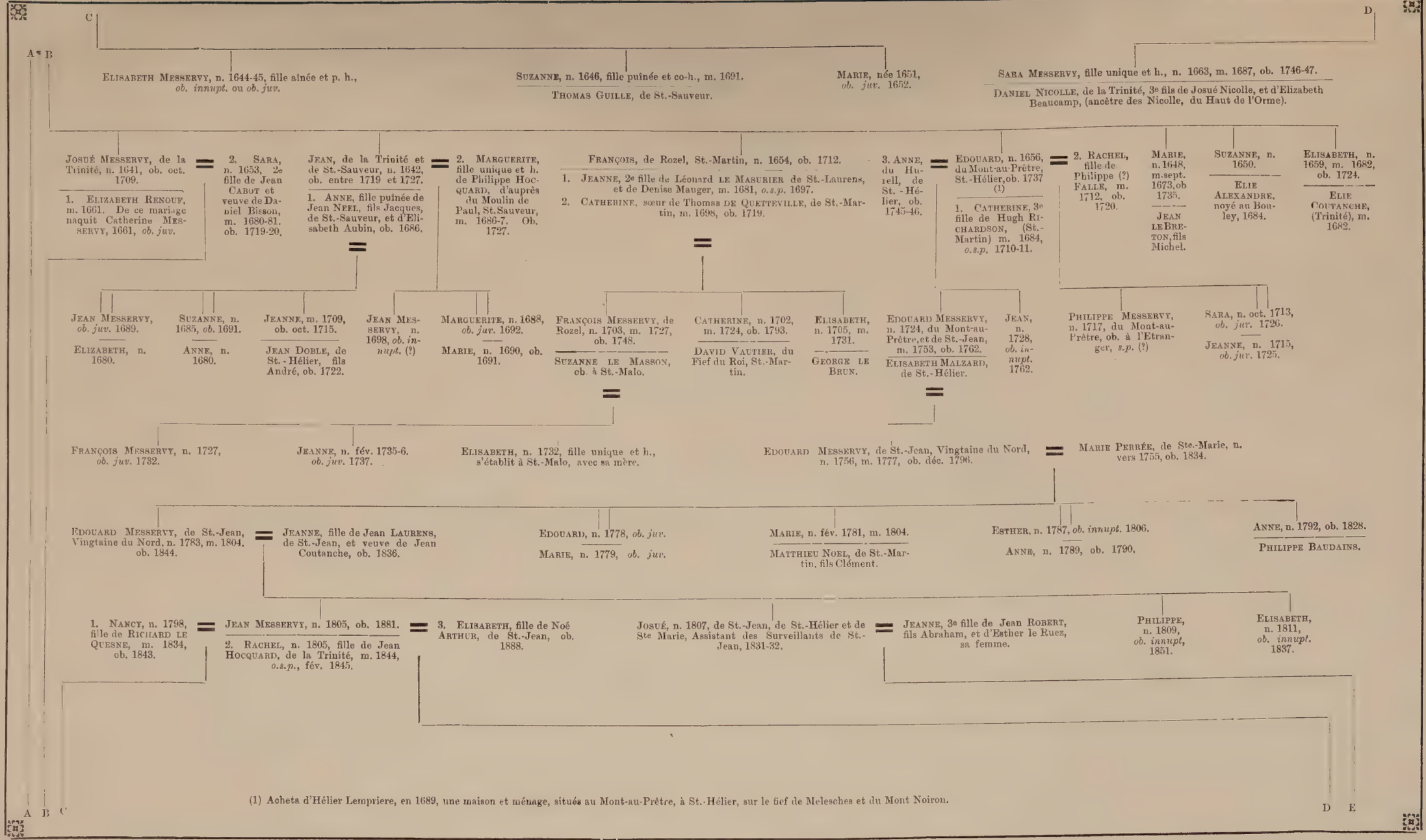

(1) Acheta d'Hélier Lempriere, en 1689, une maison et ménage, situés au Mont-au-Prêtre, à St.-Hélier, sur le fief de Melesches et du Mont Noiron.

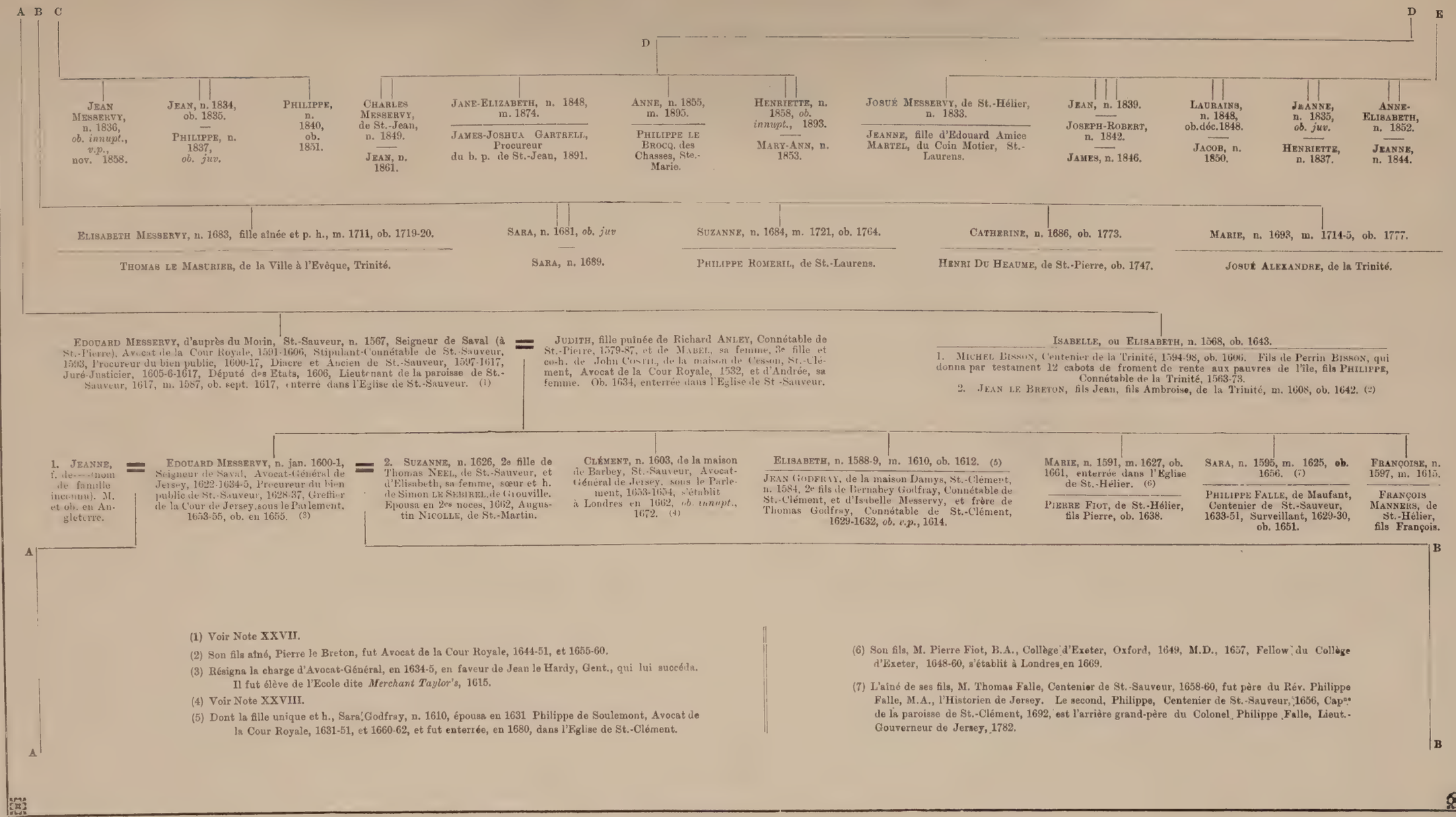

(1) Voir Note XXVII.

(2) Son fils aîné, Pierre le Breton, fut Avocat de la Cour Royale, 1644-51, et 1655-60.

(3) Résigna la charge d'Avocat-Général, en 1634-5, en faveur de Jean le Hardy, Gent., qui lui succéda. Il fut élève de l'Ecole dite *Merchant Taylor's*, 1615.

(4) Voir Note XXVIII.

(5) Dont la fille unique et h., Sara Godfray, n. 1610, épousa en 1631 Philippe de Soulemont, Avocat de la Cour Royale, 1631-51, et 1660-62, et fut enterrée, en 1680, dans l'Eglise de St.-Clément.

(6) Son fils, M. Pierre Fiot, B.A., Collège d'Exeter, Oxford, 1649, M.D., 1657, Fellow du Collège d'Exeter, 1648-60, s'établit à Londres en 1669.

(7) L'aîné de ses fils, M. Thomas Falle, Centenier de St.-Sauveur, 1658-60, fut père du Rév. Philippe Falle, M.A., l'Historien de Jersey. Le second, Philippe, Centenier de St.-Sauveur, 1656, Capne de la paroisse de St.-Clément, 1692, est l'arrière grand-père du Colonel Philippe Falle, Lieut.-Gouverneur de Jersey, 1782.

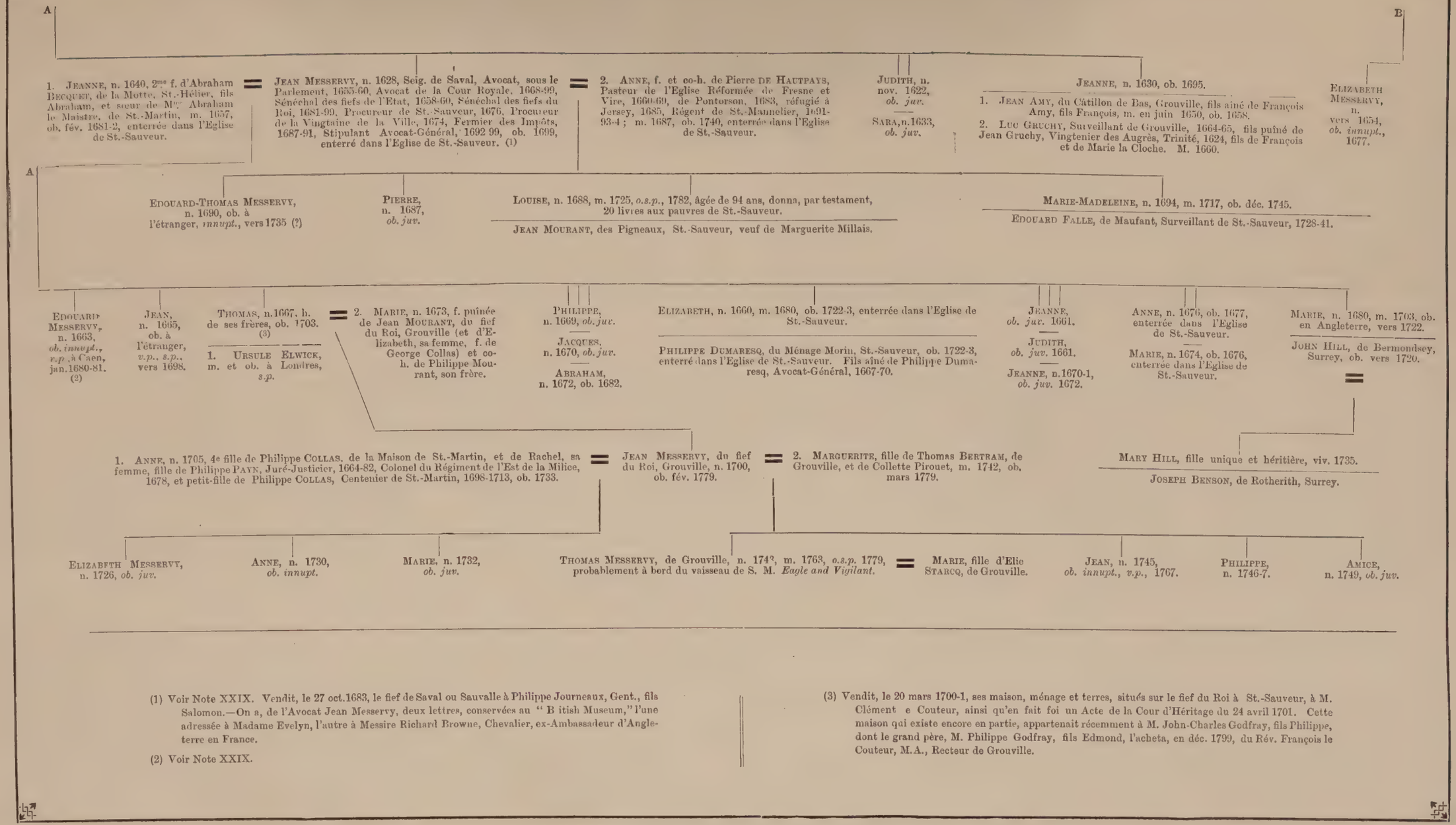

(1) Voir Note XXIX. Vendit, le 27 oct. 1683, le fief de Saval ou Sauvalle à Philippe Journeaux, Gent., fils Salomon.—On a, de l'Avocat Jean Messervy, deux lettres, conservées au "British Museum," l'une adressée à Madame Evelyn, l'autre à Messire Richard Browne, Chevalier, ex-Ambassadeur d'Angleterre en France.

(2) Voir Note XXIX.

(3) Vendit, le 20 mars 1700-1, ses maison, ménage et terres, situés sur le fief du Roi à St.-Sauveur, à M. Clément e Couteur, ainsi qu'en fait foi un Acte de la Cour d'Héritage du 24 avril 1701. Cette maison qui existe encore en partie, appartenait récemment à M. John-Charles Godfray, fils Philippe, dont le grand père, M. Philippe Godfray, fils Edmond, l'acheta, en déc. 1799, du Rév. François le Couteur, M.A., Recteur de Grouville.

Branches de la Ville Brée, et de la Ville-ès-Gaudins, St.-Martin.

EDOUARD MESSERVY, d'auprès du Morin, St.-Sauveur, Juré-Justicier, 1566-74, (fils Clément, de Beau Désert, v. p. 3), ob. oct. 1574, enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur. Epousa en 1res noces, Catherine Gallie. V. p. 8.

= 2. MICHELLE, fille aînée de Raulin LE BAILLY, Chef-Sergent de St.-Laurens, 1538-40, (et de Marguerite sa femme, sœur et h. de Richard Fondan) et veuve de Nicolas le Bailly et de Raulin le Marquand, de la Vallée de St.-Laurens, Seigneur des Arbres, Juré-Justicier, 1551-55; m. 1557, ob. 1571, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

EDOUARD MESSERVY, le plus jeune, n. 1558, s'établit à St.-Martin, au fief de la Reine, sur l'héritage de sa femme, m. vers 1577, ob. 1582. (1)

= JEANNE, fille unique et h. de Nicolas SPARCK, "des parties d'Angleterre," Fermier du Trésor de St.-Martin, 1576, (et d'Elizabeth ou Isabelle, sa femme, fille puînée de John PAYN, Seigneur de Ponterrin et de Quetivel, Vicomte de Jersey, 1534-42 et 1544-47, et veuve de John LE HARDY, 2e fils d'Edouard LE HARDY, de St.-Martin, Seigneur du fief Astelle et de Ravenel, Juré-Justicier, 1524-41). Epousa en 2des noces John Payn, père du Rév. Thomas Payn, Recteur de St.-Laurens, 1627-49-50. Ob. vers 1627. (2)

ABRAHAM MESSERVY, n. 1579, ou 1580, Officier du Connétable de St.-Martin, 1603-1612, m. 1601, ob. 1611-12. (3)

= SUZANNE, fille puînée de Clément DUMARESQ, de la Chesnée, Connétable de St.-Martin, 1560-76, Juré-Justicier, 1580-1627, et de Marguerite, sa 2e femme, fille aînée et p. h. d'Edouard CRAFFORD, Connétable de St.-Martin, 1553. Epousa en 2des noces, Philippe Mallet, de Rozel, Surveillant de St.-Martin, 1625-6, Proc. de cette paroisse, 1656-60. Ob. 1652, enterrée dans l'Eglise de St.-Martin.

CLÉMENT MESSERVY, de la Maison de Cornet, fief du Roi, et de la Ville Brée, n. 1602, Officier du Connétable de St.-Martin, 1626-47, l'un des Sermentés pour l'Extente de 1668, m. 1622, ob. en 1670. (4)

= MARIE, f. de Richard FAUVEL, de Longueville, (fils Laurens) S.-ig. de la Carrière, Centenier de Grouville, 1616-29, (et de Suzanne, fille de François AMY, Connét. et Capne de la paroisse de Grouville, 1617, et de Marie Lemprière, sa femme). Ob. 1670.

A

EDOUARD, n. 1603, de la Ville ès-Gaudins, fief du Roi. St.-Martin, Officier du Connét. et Vingtenier du fief du Roi, 1660-68, m. 1633, ob. 1668, donna par testament 6 cabots de blé aux pauvres de St.-Martin. (5)

= MARIE, n. 1605, fille aînée de Jean CABOT, fils Cosmes), Fermier des Dîmes de St.-Martin, 1638, Diacre de cette paroisse, 1645, et d'Anne, sa femme, fille de Thomas BAUDAINS, fils Drouet. Ob. 1680.

B

ABRAHAM, n. 1605, du Huquet, Vingtaine de l'Eglise, Officier des Chemins, 1660, Chef Sergent de St.-Martin, 1645-1660 et 1661-1669, m. 1635, ob. 1686.

= MARIE, n. 1610, fille unique et h. d'Edmond NOEL, du Huquet, (fils Hugh). Chef-Sergent de St.-Martin, 1611-17, et petite-fille de Collas NOEL, Procureur du b. p. de St.-Martin, 1615, ob. 1653.

C

ELISABETH, n. 1608, m. 1635-6, ob. 1693.

EDOUARD NICOLLE, Vingtenier de la Ville-à-l'Evêque, Trinité, 1650-1, l'un des Sermentés pour l'Extente de 1668. Fils aîné de Jean NICOLLE, Vingtenier de la Ville-à-l'Evêque, 1614, et d'Anne, sa femme, fille d'Edouard Payn, Juré-Justicier, 1616-24.

---

(1) Présenté au baptême par Hostes Nicolle, Seig. de Longueville, depuis Bailli de Jersey. V. Note XXX.

(2) Une famille du nom de Sparke était établie dans le Devonshire en 1580.

(3) Un contrat en la possession de Mons. Thos.-Wm. Messervy porte qu'Abraham Messervy, fils Edward, vendit à Timothée Mourant, des terres situées à St.-Sauveur, sur le fief du Roi. Il acheta de Laurens Baudains, ayant droit de Thomas Payn, une maison et ménage, appelés la maison de Cornet, le 18 Août 1606. V. Vol. II du Registre.

(4) Vendit à Nicolas Badier, le 9 jan. 1662-3, ses maison et ménage situés sur le fief du Roi, à St.-Martin, (il s'agit de la maison de Cornet, ou "Cosneterie") et s'établit à la Ville Brée, à la maison qu'il acheta le 4 Déc. 1666, de M. George Syvret (plus tard Avocat et Greffier) propriété qui avait appartenu à Nicolas Hicques et à Laurens Baudains, le bienfaiteur des écoliers. La maison de Cornet fut vendue par Jean Badier, fils Nicolas, à George le Scelleur, ancêtre des le Scelleur, du "Fleurion."

(5) V. note XXXI. Edouard Messervy, fils Abraham, hérita de la maison et ménage de Jeanne Sparcq, sa grand'mère. Voir Contrat du 4 février 1627-8, (appartenant à Alfred Messervy, écr., Juré-Justicier), qui indique comment furent partagés les héritages d'Abraham Messervy, fils Edouard, et ceux de Jeanne Sparcq, veuve dudit Edouard.

A B

C

1. COLLETTE, n. 1640, fille unique de Hugh Perchard, Ecrivain public (?) et de Marie Badier, sa femme, m. 1664, ob. 1676.

= ABRAHAM MESSERVY, du Huquet, n. 1635, Chef-Sergent de St.-Martin, 1660-1 et 1669-82, ob. 1702.

= 2. ESTHER, fille de Philippe GRUCHY, et de Marie Richardson, m. 1676, ob. 1717.

NOÉ, n. 1646, ob. 1647.

MARIE, n. 1649-50, *ob. innupt.*

SUZANNE, n. 1638, m. 1666, ob. 1671.

THOMAS PERCHARD, de Rozel, n. 1638, fils aîné de Hugh Perchard, et de Marie Badier.

ELISABETH, n. 1641, m. 1684, ob. 1713.

CLÉMENT LAFFOLEY, fils Nicolas.

ABRAHAM MESSERVY, du Huquet, n. 1668, m. 1696, ob. 1741.

= SUZANNE NOEL, ob. 1741.

MARIE, n. 1664. m. 1691, ob. 1719.

GEORGE MACHON, fils Michel.

SUZANNE, n. 1671. *ob. innupt.*

CLÉMENT MESSERVY, n. 1677, *ob. juv.*

EDOUARD, n. 1681, *ob. juv.*

PHILIPPE, de la Vingtaine de l'Eglise, St.-Martin, n. 1685, m. 1710, ob. 1762.

= MARGUERITE, fille de Richard LE MANQUAIS, et de Marguerite Anley, ob. fév. 1759.

ESTHER, n. 1678.

SUZANNE, n. 1682, ob. 1690.

ELIZABETH.

RACHEL, n. 1687.

ABRAHAM MESSERVY, du Huquet, n. 1702, Officier des Chemins, Vingtaine de l'Eglise, 1758-67, m. 1727, ob. 1792.

= ELISABETH, fille aînée et p. h. de Nicolas BAUDAINS, de la Quéruée, et de Marie Aubin, ob. 1747.

ELIE, de Hérupe, St.-Jean, n. 1714, m. 1739-40, ob. 1795.

= MARIE, fille de Nicolas COIGNARD, de St. Jean et d'Esther, fille unique de Thomas Chevalier, ob. 1795.

MARIE, n. 1698, m. 1728, ob. 1738.

PIERRE GIFFARD, de Rozel, St.-Martin.

SUZANNE, n. 1713, m. 1732, ob. 1760.

PHILIPPE NOEL, fils Jean.

MARGUERITE, n. 1717, m. 1742, ob. 1804.

CLÉMENT MESSERVY, fils George, de la Ville-ès-Gaudins.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1717, *ob. innupt.*, 1788.

MARGUERITE, n. 1719, h. de son frère, m. 1747, ob. 1800.

ELIE GERMAIN, senr.

JEAN MESSERVY, de Hérupe, St.-Jean, n. 1742, ob. 1795.

= SUZANNE, fille aînée de Josué LE MOTTÉE, et veuve de Thomas Pinel. Epousa, en 3es noces, Jean Nicolle.

RACHEL, n. 1750, ob. 1833.

= PHILIPPE DE GRUCHY.

JEAN MESSERVY, de Hérupe, St.-Jean, n. 1782, ob. 1860.

CHARLES, n. 1784, *ob. juv.*

PHILIPPE, n. 1785, *ob. innupt.*, 1853.

CLÉMENT, n. 1789, *ob. juv.* 1795.

CHARLES, n. 1792, *ob. innupt.*

ABRAHAM MESSERVY, n. 1728, *ob. innupt., v.p.*, 1763. (1)

NICOLAS, n. 1734, présumé mort à l'étranger, *innupt., v.p.*, avant 1766. (2)

PHILIPPE, n. 1736, *ob. innupt., v.p.*, à bord du corsaire "George" 1770 (?)

AMICE, n. 1738, h. de ses frères, *ob. innupt., v.p.*, 1773.

MARIE, n. 1730, fille aînée et p. h., viv. 1795, *ob. innupt.*

JEANNE, n. 1732, h. de ses sœurs, ob. 1819.

JEAN PAYN, m. 1772.

ELIZABETH, co-h. *ob. innupt.* 1794.

A B

(1) Voir Note XXXII.

(2) Aux Chefs-Plaids de la Cour d'Héritage, l'an 1766, le 16me jour de janvier. "Le Prevôt et le Chef-Sergent du Roy, en la Paroisse de St.-Martin, déclarent que Nicolas Messervy, fils Abraham, de ladite paroisse est présumé mort, vû qu'on n'en a point entendu de nouvelles depuis au-delà de sept ans."

A B

GEORGE MESSERVY, de la Ville-ès-Gaudins, St.-Martin, n. 1643-4, m. 1672, ob. 1721. = MARIE, n. 1647, fille unique de Jean PERCHARD, de la Vallée, Rozel, (qui donna par testament 6 écus aux pauvres de St.-Martin) et de Rauline, sa femme, n. 1619, 2e fille d'Elie MARETT, de la Quéruée, Surveillant de St.-Martin, 1633-4, et sœur d'Elie MARETT, Seig. de la Haule en cause de Dlle Suzanne Dumaresq, sa femme. Ob. 1728.

ABRAHAM, n. 1641, *ob. juv.*

MARGUERITE, n. 1633, ob. 1634.

JEANNE, n. 1635, m. 1676, ob. 1691. — CLÉMENT DE QUETTEVILLE, Vingtenier du fief de l'Etat, St.-Martin, 1657-60, l'un des Sermentés pour l'Extente de 1668, ob. 1690.

ELISABETH, n. 1639, m. 1679, ob. 1703-4. — JEAN SYVRET, fils Edmond, ob. 1687.

MARIE, n. 1647, m. 1681, ob. 1718. — ABRAHAM PALLOT, de la Vingtaine de l'Eglise.

GEORGE MESSERVY, de la Ville-ès-Gaudins, n. 1681, m. 1705-6, ob. 1725. = MARIE, n. 1679, fille unique et h. de Jean DOLBEL, fils Guille, de Faldouet, représentant les familles TRIGUEL, DE QUETTEVILLE, LABEY et MORIN ; ob. 1746. (1)

EDOUARD, n. 1677-8, ob. 1678. — MARIE, n. 1672, *ob. juv.*

ABRAHAM, n. 1686, ob. 1768. — MARGUERITE, fille de Jean STARCQ, et h. de son frère Edouard STARCQ, ob. 1749.

CLÉMENT, de Belin, St.-Martin, n. 1689, m. 1712, ob. 1742. = ELISABETH, n. 1684, 2me fille de Philippe MESSERVY, fils Clément, de Belin, Maître d'Ecole de St.-Martin, 1707-8, ob. 1732.

SUZANNE, n. 1676, m. 1706, ob. 1707. — AARON MESSERVY, fils Edouard, d'auprès du Bouillon.

RACHEL, n. 1684, m. 1707, ob. 1710. — PHILIPPE MESSERVY, fils Clément, de Belin, Maître d'Ecole de St.-Martin, 1707-8, veuf de Rachel Giffard, ob. 1716.

ABRAHAM MESSERVY, n. 1727, *ob. juv.* 1742.

MARGUERITE, n. 1726, *ob. juv.*

MARIE, fille unique et h., *ob. innupt.*

SARA, fille puinée et co-h. de Jean LAURENS et de Sara Messervy, représentant les familles Messervy, Jeune, Binet, Stocall, Bertram et Labey ; ob. 1791. = PHILIPPE MESSERVY, de Belin, n. 1715, m. 1742, ob. 1793.

ELISABETH, n. 1712, viv. 1780, *ob. innupt.*

RACHEL, n. 1714, *ob. innupt.*, 1750.

MARGUERITE, n. 1718, viv. 1750, *innupt.* — SUZANNE, n. 1721, ob. 1725.

PHILIPPE MESSERVY, de St.-Hélier (?) n. 1744, ob. 1810. = JEANNE LE GEYT.

JEAN, des Vallées, St.-Martin, n. 1748, m. 1779, ob. 1836. = ANNE, n. 1745, fille unique de Clément MESSERVY, fils George, de la Ville-ès-Gaudins, et de Marguerite Messervy, du Huquet (voir plus bas), ob. 1827.

CLÉMENT, de St.-Hélier, n. 1751 *o.s.p.*, 1794. — ESTHER, fille d'Edouard VAUDIN, et veuve de Thomas Romeril.

RACHEL, n. 1755, m. 1796, ob. 1844. — THOMAS LUCE, de St.-Hélier.

RACHEL MESSERVY, fille unique et h., n. 1782, m. 1805, ob. 1854. — HENRY DREW, ob. jan. 1811.

JEAN MESSERVY, des Vallées, près du Fleurion, St.-Martin, n. 1780, m. 1814, ob. à l'Hôpital de Greenwich, vers 1857. = ELISABETH, fille puinée et co-h. de Philippe BAUDAINS, des Cabarettes, St.-Martin.

ELISABETH, n. 1784, *ob. innupt.* 1861.

JEAN MESSERVY, n. 1815, de Gorey, Grouville (?) et des Cabarettes, la Quéruée, St.-Martin, m. 1843. = RACHEL-MARIE COUTANCHE, de St.-Jean, veuve de Philippe LE VESCONTE, des St.-Germains, St.-Laurens, ob. fév. 1850.

JOHN-WILLIAM-CHARLES MESSERVY, de Green-Villa, (les Cabarettes), n. 1847, m. 1870. = ELISA-JANE, n. 1844, f. de Clément BUESNEL, de Ste-Agathe, ob. fév. 1882.

JOHN-BUESNEL MESSERVY, n. fév. 1882.

ELIZABETH-RACHEL-ESTHER, n. 1845.

MARY-ANN, n. déc. 1849.

(1) Les initiales T. M. et M.D. (Thomas Messervy, et Marie Dolbel, sa mère) sont encore lisibles sur un mur à la Ville-ès-Gaudins. La maison de la Ville-ès-Gaudins, que Thomas Messervy fit bâtir en 1746 (sur l'emplacement de l'ancienne, qui fut démolie) porte les initiales T. M., et E. V. (Thomas Messervy et Elizabeth Valpy) et la date 1746.

A

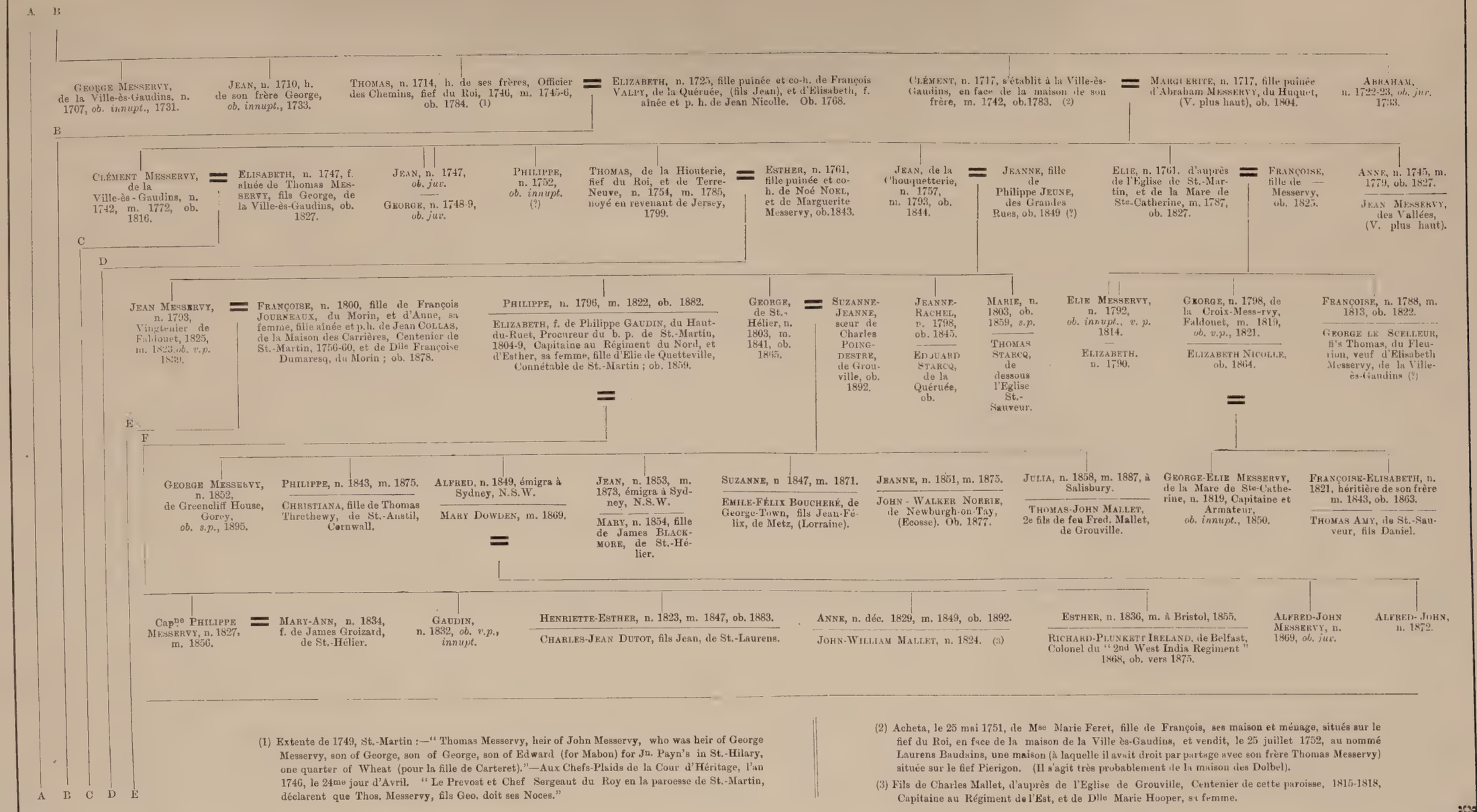

(1) Extente de 1749, St.-Martin :—"Thomas Messervy, heir of John Messervy, who was heir of George Messervy, son of George, son of George, son of Edward (for Mabon) for Jn. Payn's in St.-Hilary, one quarter of Wheat (pour la fille de Carteret)."—Aux Chefs-Plaids de la Cour d'Héritage, l'an 1746, le 24me jour d'Avril. "Le Prevost et Chef Sergeant du Roy en la paroesse de St.-Martin, déclarent que Thos. Messervy, fils Geo. doit ses Noces."

(2) Acheta, le 25 mai 1751, de Mse Marie Feret, fille de François, ses maison et ménage, situés sur le fief du Roi, en face de la maison de la Ville ès-Gaudins, et vendit, le 25 juillet 1752, au nommé Laurens Baudains, une maison (à laquelle il avait droit par partage avec son frère Thomas Messervy) située sur le fief Pierigon. (Il s'agit très probablement de la maison des Dolbel).

(3) Fils de Charles Mallet, d'auprès de l'Eglise de Grouville, Centenier de cette paroisse, 1815-1818, Capitaine au Régiment de l'Est, et de Dlle Marie Hooper, sa femme.

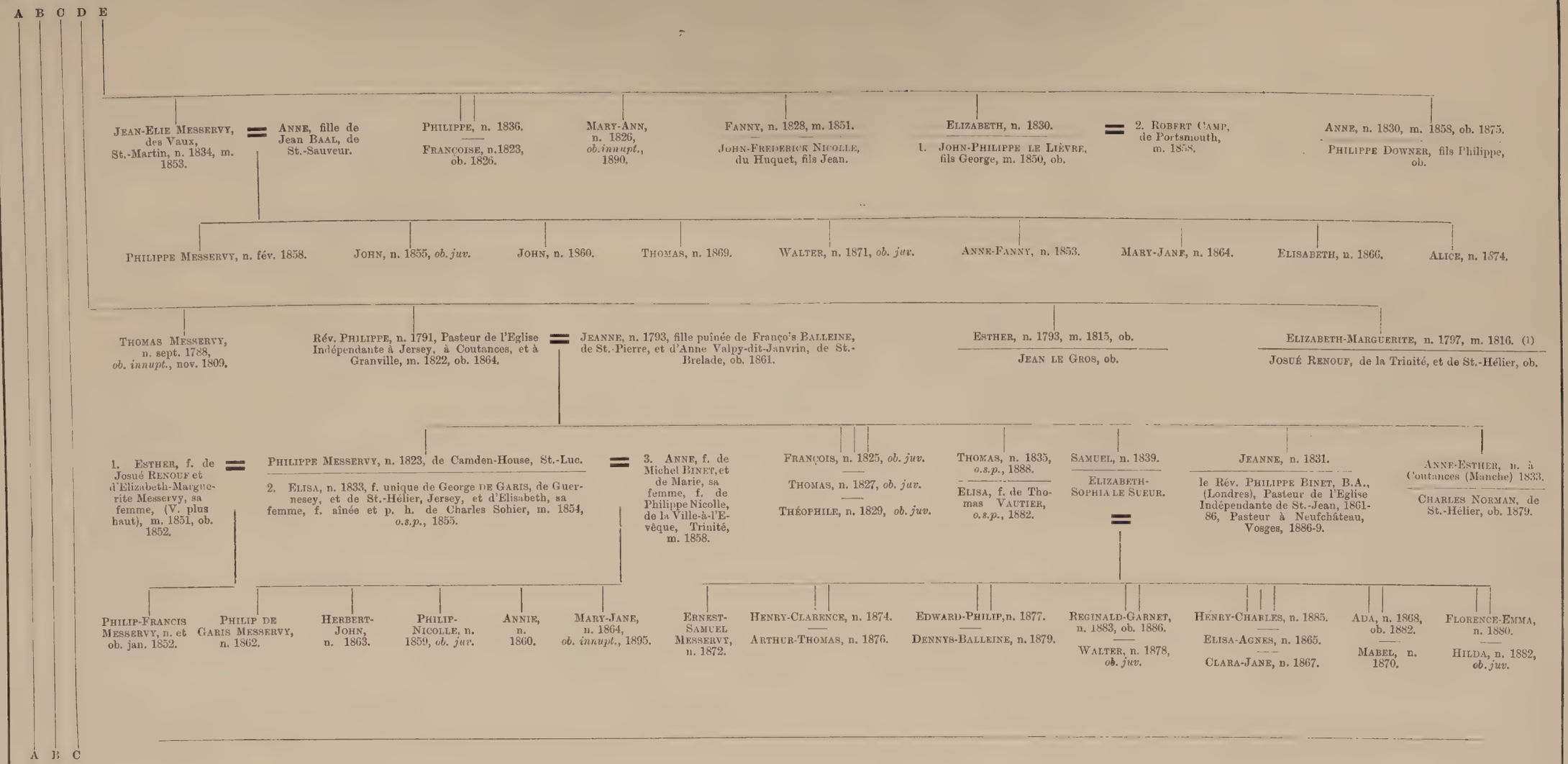

(1) Au moment où nous mettons cette page sous presse, (fin Juillet 1897), Mme veuve Josué Renouf est sur le point de compléter sa centième année, étant née le 10 Août 1797. Comme son petit-fils, Mons. John-Renouf Syvret, " Postmaster " de Jersey, est déjà grand père, cinq générations de cette famille se trouvent ainsi contemporaines.

A B C

CLÉMENT MESSERVY, de la Ville-ès-Gaudins, n. 1772, m. 1798, ob. 1853. = MARIE, n. 1773, 2e fille de SAMUEL LE FOUR, d'auprès de l'Eglise de St.-Martin, et de Suzanne, fille de Noé Cabot, Vingtenier de Rozel, St.-Martin, 1738, ob. jan. 1855.

THOMAS, n. 1778. — ELIE, n. 1782, ob. 1783.

JEAN, de la Cote au Pâlier, et de la "Solitude." St.-Martin, n. 1786, m. 1812, ob. 1854. = JEANNE BAAL, ob.

ELISABETH, n. 1775, m. 1803, ob. 1849. — JEAN LE SCELLEUR.

MARIE MESSERVY, n. 1709, fille aînée et p. h., *ob. innupt.*, 1866.

ELISABETH, n. 1801, p. h., m. 1827, ob. 1882. — NOÉ NOEL, ob.

ANNE, n. 1804, co-h., m. 1830, ob. 1888. — WILLIAM WHITEL, ob. 1881.

JENNY, n. 1809, co-h.
1. JEAN GALLICHAN, ob. 1837.
2. GEORGE LE HUQUET, fils Jean, m. 1850, ob. 1867.

SUZANNE, n. 1813, co-h., m. 1842. — GEORGE NOEL, ob. 1885.

JEAN MESSERVY, de la "Solitude," n. 1813, m. 1836, ob. 1886. = ANNE, n. 1813, f. de Philippe COUTANCHE, de la Trinité, ob. 1887.

JEANNE-ELIZABETH, n. 1817, ob. 1891. — GEORGE WHITLEY, de la Baie de Ste-Catherine.

ELISABETH, n. 1821, *innupt.*

JEAN MESSERVY, n. 1837, *ob. v.p.* — ..... fille du Capitaine LORRAINE, de St.-Waast la Hougue (Manche).

PHILIPPE, n. 1839, *o.s.p., v.p.* — ..... fille du Capitaine LORRAINE, de St.-Waast la Hougue.

GEORGE-JOHN, n. 1841, m. 1867, ob. 1885, à St.-Waast la Hougue, (Manche), *v.p.* = ESTHER-EUPHÉMIE-ELIDIE, fille puînée de Jean-George BECQUET, de Rozel, St.-Martin, et de Carteret, (Manche) et de Françoise-Catherine Léger, sa femme.

THOMAS, n. 1844, *ob. juv.*

THOMAS, de Gorey, n. 1845, m. 1870. — JANE-ELIZA-ANN, n. 1853, fille de James EDWARDS, et petite fille de Wm. Edwards, M.R.C.S., de la Garande, Chirurgien de la M.R.

FRANCIS, n. mars 1849.

CHARLES, n. déc. 1851, des Landes, Faldouet, St.-Martin, et de Roscoff, (Finistère), m. 1878. = ELISABETH-ANNE, fille de François LE GRESLEY, de St.-Pierre, ob. à Roscoff, Finistère, 1885.

GEORGE-JEAN MESSERVY, n. 1870.

JOHN-GEORGE, n. 1878.

ESTHER-ANNE-CATHERINE, n. 1868, ob. 1869.

ESTHER-ANNE-MARIE, n. 1872, ob. 1874.

CHARLES-JOHN-WILFORD MESSERVY, n. 1882, ob. jan. 1883.

GERTRUDE-HARRIET-ANN, n. mars 1885.

THOMAS MESSERVY, de la Ville ès-Gaudins, n. fév. 1752, Surveillant de St.-Martin, 1791-92, m. 1771, ob. 1824. = ELIZABETH, n. 1754, f. aînée et p. h. de Capt. Clement MESSERVY, de Blanc-Pignon, représentant les familles Sparcq, Payn et Falle. Ob. 1836.

JEAN, n. 1764, de la Ville-Brée, Assistant des Surveillants de St.-Martin, 1791-92, m. jan. 1789, ob. 1838. (1) = MARIE, n. 1759, 3me f. de Jean AUBIN, de la Croix, St.-Martin, et de Jeanne Gaudin, et sœur de Jean Aubin, de Halkett Place et de Val Plaisant. ob. déc. 1849. (2)

THOMAS, n. 1746, *ob. juv.*

JEAN, n. 1749, *ob. juv.*

THOMAS, n. 1750, *ob. juv.*

ELIZABETH, n. 1747, m. 1772, ob. 1827. — CLÉMENT MESSERVY, fils Clément. (Voir plus haut).

MARIE, n. 1754, m. 1779, ob. 1826. — CHARLES DE QUETTEVILLE, Lecteur de St.-Martin, 1780-92. (3)

SARA, n. oct. 1756, m. 1779, ob. 1826. — JEAN STARCQ, de la Quéruée.

JEANNE, n. 1760, m. jan. 1783, ob. 1835. — THOMAS BEAUGIÉ, du Pavillon, Assistant des Surveillants de St. Martin, 1797-98.

A B C

(1) Acheta, le 6 fév. 1790, la maison et les terres de la Ville-Brée, de M. Clément Messervy, qui alla s'établir à la Ville-à-l'Evêque, Trinité. Voir plus bas.

(2) Tante de feu Jean Aubin, Juré-Justicier, 1862-1874, Lieut.-Colonel de Milice, et de Philippe Aubin, Connétable de St.-Hélier, 1858-1861, Juré-Justicier, 1861-1868.

(3) Fils puîné de David de Quetteville, fils David et d'Elisabeth, sa femme, fille du Rév. François le Couteur, Recteur de St.-Martin.

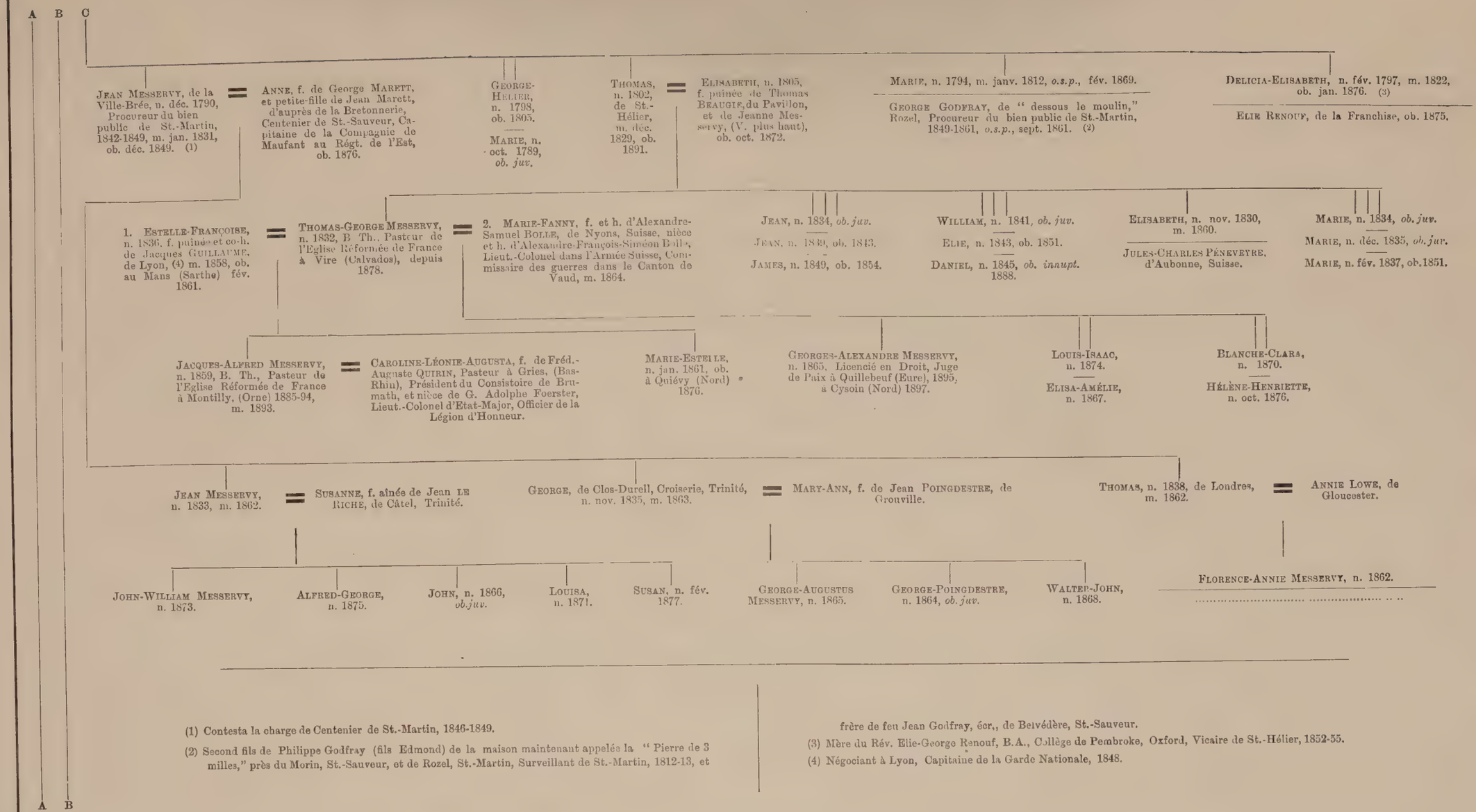

(1) Contesta la charge de Centenier de St.-Martin, 1846-1849.

(2) Second fils de Philippe Godfray (fils Edmond) de la maison maintenant appelée la " Pierre de 3 milles," près du Morin, St.-Sauveur, et de Rozel, St.-Martin, Surveillant de St.-Martin, 1812-13, et frère de feu Jean Godfray, écr., de Belvédère, St.-Sauveur.

(3) Mère du Rév. Elie-George Renouf, B.A., Collège de Pembroke, Oxford, Vicaire de St.-Hélier, 1852-55.

(4) Négociant à Lyon, Capitaine de la Garde Nationale, 1848.

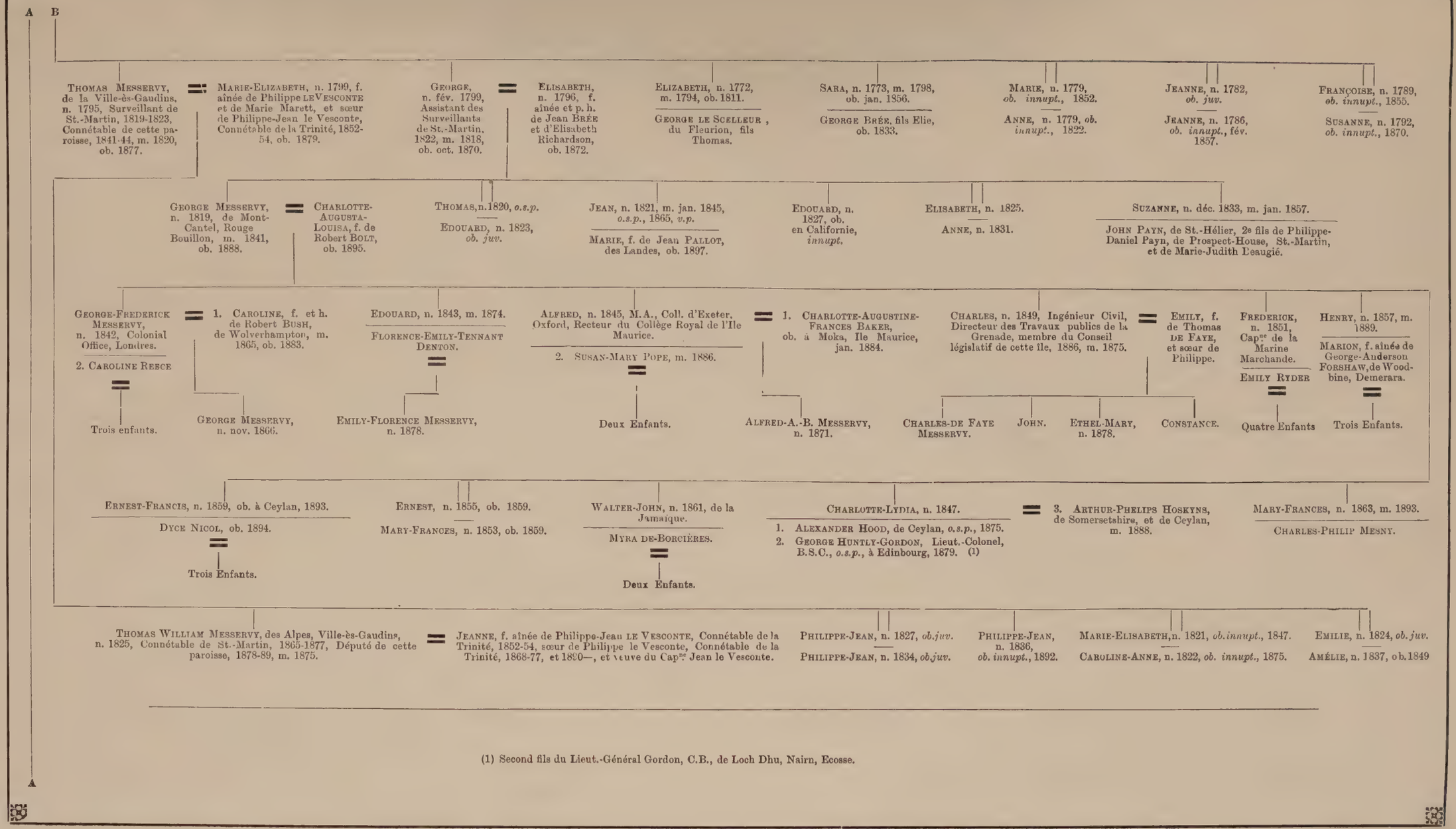

(1) Second fils du Lieut.-Général Gordon, C.B., de Loch Dhu, Nairn, Ecosse.

A

CLÉMENT MESSERVY, n. vers 1623. *ob. innupt., v.p.*, 1651.

1. MABEL, n. 1636, f. d'Onfray GODFRAY, d'auprès du Moulin de la Perrelle, m. 1660-1, ob. 1669.

JEAN, n. 1632, de la Ville Brée, ob. 1692.

2. CATHERINE, n. 1634, f. aînée d'Edmond GODFRAY, de la Ville-Brée, m. 1670, ob. 1697.

EDOUARD, n. 1634, *ob. juv.*

PHILIPPE, n. 1634, ob. 1640.

LAURENS, n. 1635, *ob. innupt.*, 1662.(1)

MARIE, n. 1627, ob. 1644.

RACHEL, n. 1630, m. 1656, ob. 1680. (2)

EDMOND DE QUETTEVILLE, du Câtillon, fils Jean, fils Jean, fils Edmond, Connét. de St.-Martin, 1587-97.

CLÉMENT MESSERVY, n. 1669, m. 1689, ob. 1749. (3)

FRANÇOISE, 2e f. de Thomas RICHARDSON, de Rozel, ob. 1756.

LAURENS, n. 1662, ob. 1664.

JEANNE, n. 1661, ob. 1665.

RACHEL, n. 1664.

ELIZABETH, n. 1666, *ob. jur.*

ABRAHAM MESSERVY, n. 1671, m. 1692, ob. 1732.

MARIE, sœur de Pierre de Ste CROIX, ob. 1704.

PHILIPPE, n. 1673, *ob. juv.*

ELIZABETH, n. 1676, m. 1704, ob. 1755.

(?) JEAN MARETT, Surveillant de St.-Jean, 1707-8.

JEAN MESSERVY, de la Ville-Brée, n. 1689, m. 1719, ob. mai 1769. (4)

SUSANNE, n. 1687, f. puînée de Philippe MALLET, de la Ville-Brée, fils Laurens, ob. 1760.

PHILIPPE, n. 1693, de Blanc-Pignon, Rozel, Officier des Chemins, 1738, m. 1722, ob. 1752.

ELIZABETH, n. 1705, f. unique et h. d'Edmond GODFRAY, de la Ville Brée, et d'Elizabeth Gruchy, *o.s.p.*, déc. 1764.

CLÉMENT, n. 1698, du fief du Roi, St.-Martin, m. 1719, ob. 1732-3, *v.p.*

CATHERINE, f. d'Edouard BRÉE, ob. 1756.

LAURENS, n. 1702, *ob. juv.*

JEAN (jun.) n. 1710, *ob. juv.*

SUSANNE, n. 1705-6, ob. 1770.

1. EDMOND GODFRAY, de la Ville-Brée, m. 1729, ob. 1743.
2. ANDRÉ DRILLOT, ou DRELAUD, de Maufant, m. 1743.

ABRAHAM MESSERVY, n. 1692, viv. 1755, *o.s.p.* (?)

SUZANNE, n. 1704, *ob. innupt.*, 1771.

GEORGE MESSERVY, de Blanc-Pignon, n. 1735, Capitaine du Corsaire "Burnet," 1758-1762, *ob. innupt.*, 1762.

CLÉMENT, n. 1732, h. de son frère, *ob. innupt.*, hors l'île, avant 1764.

PHILIPPE, n, 1727, *ob. juv.*

PHILIPPE, n. 1729, *ob. juv.*

EDOUARD, n. 1734, *ob. juv.*

FRANÇOISE, n. 1726, *ob. juv.*

MADELEINE MESSERVY, n. 1726, f. aînée et p. h., m. 1753, ob. déc. 1777.

PHILIPPE PICOT, de la Trinité.

SUSANNE, n. 1720, *ob. juv.*

CATHERINE, n. 1729, *ob. juv.*

RACHEL, n. 1730.

SUSANNE, n. 1732, ob. 1737.

JEAN MESSERVY, de la Ville-Brée, n. 1725, m. 1756, ob. juin 1769.

MARGUERITE, n. déc. 1734, f. aînée de Jean NICOLLE, Vingtenier de la Ville-à-l'Evêque, Trinité, 1735, et p. h. de son frère, Edouard Nicolle, Vingtenier de la Ville-à-l'Evêque, 1771, représentant la famille de Quetteville, ob. 1788.

CLÉMENT, n. 1727, de Blanc-Pignon, Rozel, Capitaine des Corsaires "Dragon," 1757, "Defiance," 1762, et "Active," 1778-80, m. oct. 1750, ob. 1803.

ELISABETH, n. 1732, 3me f. de Noé CABOT, Vingtenier de Rozel, St.-Martin, 1738, et de Sara, sa femme, f. aînée et p.h. de Jean du Fresne, ob. jan. 1807.

FRANÇOISE, n. 1720, *ob. innupt.*

SUSANNE, n. 1720, *ob. juv.*

SUSANNE, n. 1722, m. 1739, ob. 1801.

JEAN RENOUF.

CLÉMENT MESSERVY, n. déc. 1758, *ob. juv.*

GEORGE, n. oct. 1767, *ob. innupt., v.p.*

ELISABETH, n. 1753-4, f. aînée et p.h., m. 1771, ob. 1836.

THOMAS MESSERVY, de la Ville ès-Gaudins. (V. plus haut).

SARA, n. oct. 1755, *ob. juv.*

SARA, n. 1760, f. puînée et co-h., m. nov. 1782, ob. 1828.

CLÉMENT MESSERVY, de la Ville-à-l'Evêque, Trinité. (V. plus bas).

A

(1) Présenté au baptême par Laurens Hamptonne, Gent., Vicomte.

(2) Dont descendaient M. Elie de Quetteville, Connétable de St.-Martin, 1756-61, et le Rév. Jean de Quetteville, Ministre Wesleyen, né au Câtillon en 1761.

(3) L'Armorial de Jersey confond ce Clément Messervy avec Clément Messervy, fils Jean, fils Abraham, de la branche d'Anneville. (V. plus loin).

(4) V. Note XXXII. Il fut principal héritier en 1765, de son neveu le Capitaine George Messervy, de Blanc-Pignon.

A

CLÉMENT MESSERVY, n. oct. 1759, de la Ville-à-l'Evêque, Trinité, Assistant des Surveillants de la Trinité, 1791-2, Vingtenier de la Ville-à-l'Evêque, 1798-1807, m. 1782, ob. 1826.

=

SARA, n. 1760, fille puînée et co-h. du Cap^ne Clément MESSERVY, de Blanc-Pignon, ob. 1828.

JEAN, n. 1757, *ob juv.*

MARGUERITE, n. 1762, ob. 1850.

THOMAS RENOUF, du Clos-Fallu.

SUZANNE, n. 1765, m. 1785, ob. 1847.

FRANÇOIS RENOUF, du Haut-Rozel, ob. 1836.

CLÉMENT MESSERVY, de la Ville-à-l'Evêque, n. 1786, Assistant des Surveillants de la Trinité, 1818-20, m. 1825, ob. 1875.

=

SUZANNE, n. 1803, fille de Laurens DU FEU, Vingtenier de Rozel, Trinité, 1798-1810, et sœur de Jean DU FEU, de Brook Vale, Centenier de la Trinité, 1854-5, ob. 1879.

PHILIPPE, du Coie, St.-Sauveur, n. 1801, Ecrivain de la Cour Royale, 1825-49, Centenier de St.-Sauveur, 1838-41, Avocat de la Cour Ecclésiastique, 1834-49, Capitaine au Régiment du Nord, 1834, m. 1825, ob. 1849.

=

JEANNE, n. 1793, f. de Philippe BOUTON et de Jeanne Ahier, et sœur de Philippe Bouton, Capitaine et Adjudant au Régiment du Nord-Ouest, Assistant-Inspecteur de la Milice, 1818, ob. 1867.

GEORGE, n. 1792, *ob. juv.*

JEAN, n. 1794, *ob. juv.*

PHILIPPE, n. 1798, *ob. juv.*

ELISABETH, n. 1783, *ob. innupt.*, 1847.

SUZANNE, n. 1785, *ob. innupt.*, vers 1877.

MARIE, n. 1789, *ob. juv.*

ANNE-MARGUERITE, n. 1790, *ob. innupt.*, 1863.

ESTHER, n. 1797, ob. 1804.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1826, Ecrivain de la Cour Royale, 1848-50, Lieutenant au Régiment du Nord, 1849, H. M. Customs, Liverpool, m. 1864.

=

ANNE-MARY, n. 1843, fille ainée et p. h. du Cap^ne Henry-Arthur BRADLEY, de St.-Hélier, petite fille de Thomas Bradley, d'auprès de l'Eglise de Grouville, Enseigne au 3e bataillon des Vétérans Royaux, 1810.

FRANÇOIS-BOUTON, n. 1828, *ob. juv.* 1844.

DANIEL-MARETT, n. 1830, H. M. Customs, Liverpool.

CHARLES-BERTRAM, n. 1832, H.M. Customs, Liverpool, maintenant de St.-Aubin, Jersey, m. 1868.

LEILA-MIRIAM, fille de John COOKE, de Camberwell, et de Aliwal, St. Brelade's Bay.

EDOUARD-GEORGE, n. 1834, émigra à Daylesford, Colonie Victoria, Australie, vers 1868.

THOMAS-RICHARDSON, n. jan. 1837, *ob. innupt.* (?)

CLÉMENT MESSERVY, n. 1827, Procureur du b. p. de la Trinité, 1856-68, Surveillant, 1869-70, *ob. innupt., v.p.*, à Surville, Manche, 1874.

GEORGE, n. 1837, ob. pendant son voyage de Rangoon à Londres, *v.p., innupt.*, 1872.

ALFRED, n. 1842, Surveillant de la Trinité, 1875-77, Connétable de la Trinité, 1877-84, Juré-Justicier depuis 1884, m. en 1875.

— × —

=

MARY, n. 1855, f. puînée et h. de Pierre DE GRUCHY, nièce et h. de Charles LE BOUTILLIER, des Augrès, Député de la Trinité, 1864-67. Ob. sept. 1887.

SUZANNE, n. 1825, m. 1847, ob. 1859.

PIERRE LESBIREL, de Hérupe, St.-Jean, et de St.-Hélier, fils Jean, ob. 1885, (1er mariage).

ANNE, n. 1830, *ob. innupt.*, 1870.

FANNY, n. 1832.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1864.

JULIE.

RALPH.

EDMUND.

ALFRED-GEORGE MESSERVY, n. 1877, Lieutenant au Régt. de l'Est de la Milice, 1896.

CLÉMENT-CHARLES, n. nov. 1878, Lieutenant au Régt. de l'Est de la Milice, 1897.

EDGAR-PHILIP, n. 1880.

RAYMOND, n. 1881, ob. 1891.

EDWIN, n. oct. 1883.

MARTHA-MARY, n. 1876.

RODNEY, n. 1884, *ob. juv.*

ALBERT, n. déc. 1885.

† Sender of this work

Branche du Mont-à-l'Abbé, St.-Hélier.

2. Thomasse, fille de .... viv. 1585, *o.s.p.*

= Thomas Messervy, de St.-Pierre, dit du Mont-à-l'Abbé, près de Surville, St.-Hélier, Seigneur du fief des Navines (les Nièmes ?) 1526, Fermier des dîmes de St.-Hélier, 1556-57, ob. 1557. (2e fils de Clément Messervy, de Beau Désert, Juré-Justicier, 1498. (V. page 3.)

= 1. Thomasse, fille aînée de Nicolas de St.-Pierre, Avocat de la Cour Royale, 1525-44, et de Perrine, sa femme, f. de Guillaume Messervy, Juré-Justicier, (p. 1.) ob. 1542.

1. Catherine, fille de Servais le Brun, Vingtenier de St.-Hélier, 1547, ob. avant 1564.

= Nicolas Messervy, de la Maison de Regnauld, Mont-à-l'Abbé, Officier du Connétable de St.-Hélier, 1550-86, Fermier des Dîmes de cette paroisse, 1581, l'un des Principaux de St.-Hélier, 1582, ob. 1586. (1)

= 2. Catherine, fille aînée et p. h. de Jean le Vavasseur dit Dubois, et de Perronelle le Febvre, (représentant la famille Godfray, le Sr. Pezel et nièce de Nicolas le V. dit Dubois, Procureur du b. p. de St.-Hélier, 1581-90, ob. jan. 1617-8.

Thomas, *o.s.p.*

Matthieu, *ob. innupt.*, 1587.

Noël, n. vers 1532, négociant à Southampton, *o.s.p.*, 1567, donna par testament dix livres au trésor de St.-Hélier, et six "nobles" aux pauvres de cette paroisse.

Catherine ..... ob. probablement en Angleterre.

Anne, ob. 1570.

Jean le Vavasseur dit Durell, Fermier des Dîmes de St.-Hélier en 1569.

Jean Messervy, Officier du Connét. de St.-Hélier, 1607, Doyen de cette paroisse. 1597-1615, m. vers 1583, ob. 1615.

= Jacquette, f. puînée de Matthieu le Vavasseur dit Noel, de St.-Hélier, ob. 1616.

Judith, *ob. v.p., innupt.*, vers 1580.

Marguerite, ob. 1608-9. (2)

Guillaume le Sebirel, de St.-Jean.

Abraham Messervy, s'établit à Rozel, Trinité, sur l'héritage de sa femme, m. 1619, ob. 1633.

Marie, f. aînée et p. h. de Thomas Dorfy, de Rozel, Trinité, et de Michelle Gallichan.

Urie, n. vers 1563, ob. nov. 1624.

Marie, f. aînée de Thomas Sohier, de la Trinité, ob. 1633.

Isaac, n. vers 1566, Officier du Connét. de St.-Hélier, 1606, Fermier des Dîmes de cette paroisse, 1615, m. déc. 1619, ob. 1638.

= Jeanne, f. aînée d'Edouard le Porcq, et d'Elizabeth, sa femme, petite-fille de John Stocall, Juré-Justicier, 1557-1562.

Thomasse, ob. 1616.

Hélier le Tubelin, de St.-Sauveur, Sénéchal du Roi, 1606, (3) ob. 1616.

Jeanne, m. vers 159), ob. 1637.

Germain Hamon, du Mourier, St.-Jean.

Rachel, m. vers 1585, ob. 1634.

Pierre Marett, de Hérupe, St.-Jean.

Marie, m. vers 1586, ob. vers 1641.

Moise Luce, du Mont-à-l'Abbé, St.-Hélier.

A

B

Nicolas Messervy, n. oct. 1600, m. jan. 1620-1, ob. 1664-5.

= Perronelle, 3me f. de Jean le Febvre, et co-h. de Jacques le Febvre, son frère, ob. 1661.

Jeanne, m. déc. 1619, ob. 1638.

Isaac le Rioley dit l'Hermite, ob. 1661, âgé de 75 ans environ. (4)

Sara, 1619.

André le Veslet, de la Vallée de St.-Laurens.

Nicolas Messervy, n. déc. 1620, m. déc. 1655, *o.s.p.*, 1695.

= Susanne, f. de Lucas du Feu, de Rozel, seule h., en 1675, de son frère Richard du Feu, Vingtenier de Rozel, 1660, (5) *o.s.p.*, jan. 1688-9.

Rachel, n. 1624, *ob. innupt.*

Nicolas Messervy, n. déc. 1621, *ob. innupt.*, 1681-2.

Jean, n. oct. 1624, *ob. jur.*

Charles, n. 1626, *ob. jur.*

Jean, n. nov. 1629, ob. *v.p., innupt.*, 1653.

1. Collette, n. 1629-30, f. d'Elie le Bœuf et de Sara de Ste. Croix, m. 1664, ob. 1669.

= Pierre, n. 1633, h. de ses frères, ob. 1689.

= 2. Marie Hamon, de St.-Pierre, m. 1670.

Matthieu, n. jan. 1635-6, ob. 1636-7.

Thomas, n. 1632, *o.s.p.*, 1697.

1. Susanne, f. de Noé de Ste Croix, et de Thomasse le Cras, m. 1676, ob. 1677.
2. Sara Richard, m. 1681, *o.s.p.*

Susanne Messervy, n. 1661, *ob. jur.*

Nicolas Messervy, n. 1668-9, *ob. jur.*

Marie, n. 1666, f. unique et h., h. aussi de Thomas Messervy, son oncle, ob. jan. 1740-1.

Edouard Alexandre, de St.-Hélier.

Elizabeth Messervy, n. 1678, ob. 1682-3.

A B

(1) V. Note XXXIII.

(2) Dont le fils aîné, M. Thomas le Sebirel, qui fit ses études à l'Université d'Oxford, fut Recteur de St.-Ouen, 1599-1625.

(3) Il fut aussi Stipulant-Vicomte en 1604 et 1612.

(4) On dit que cette famille descend de Pierre l'Ermite, dont un rejeton, Guillaume le Rioley, aurait accompagné Pierre de Brézé à Jersey, vers 1480. Ce fait serait attesté par des généalogies vérifiées par des notaires de Bruxelles en 1598.

(5) Qui donna, par testament, 2 cabots de froment de rente aux pauvres de la Trinité.

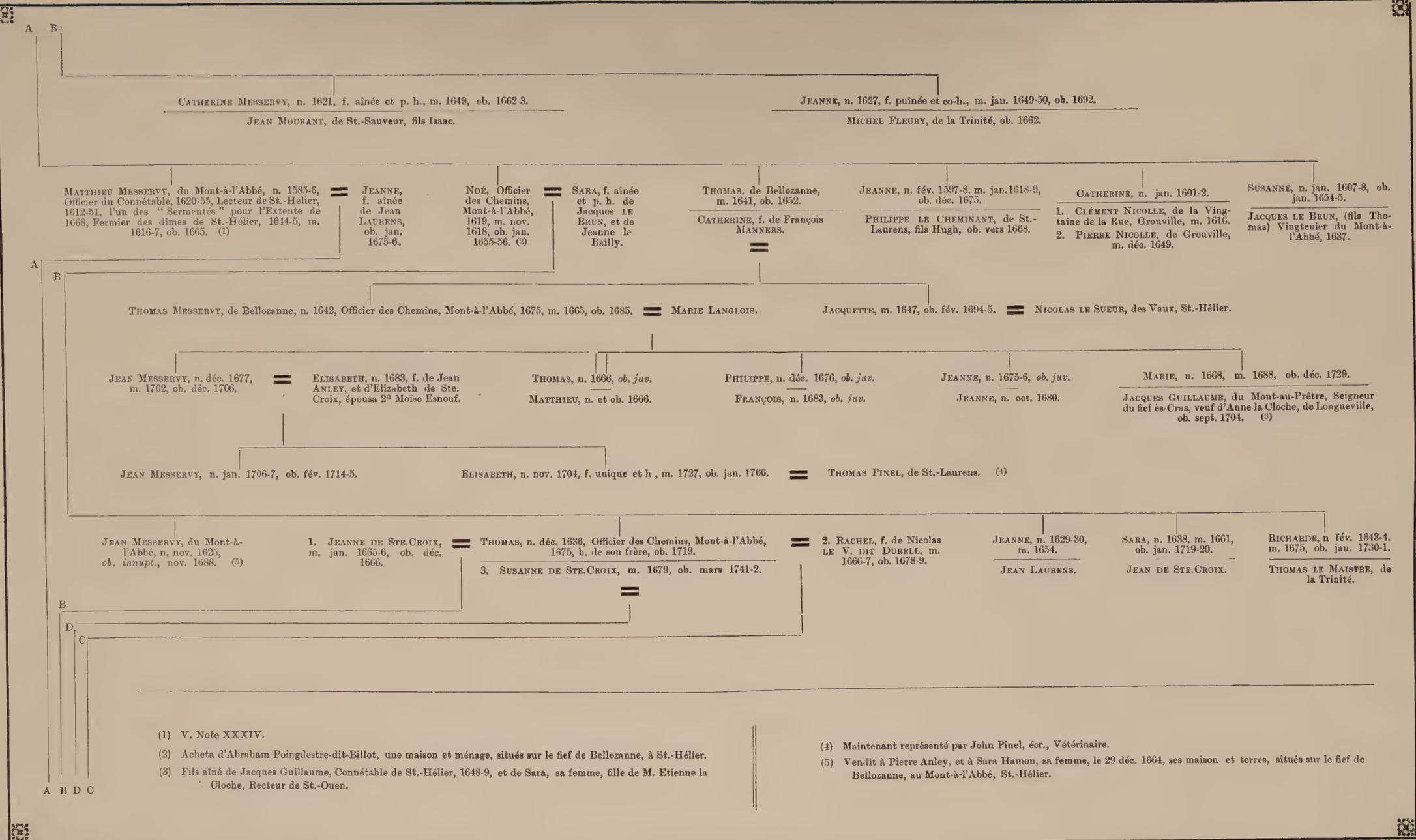

(1) V. Note XXXIV.

(2) Acheta d'Abraham Poingdestre-dit-Billot, une maison et ménage, situés sur le fief de Bellozanne, à St.-Hélier.

(3) Fils aîné de Jacques Guillaume, Connétable de St.-Hélier, 1648-9, et de Sara, sa femme, fille de M. Etienne la Cloche, Recteur de St.-Ouen.

(4) Maintenant représenté par John Pinel, écr., Vétérinaire.

(5) Vendit à Pierre Anley, et à Sara Hamon, sa femme, le 29 déc. 1664, ses maison et terres, situés sur le fief de Bellozanne, au Mont-à-l'Abbé, St.-Hélier.

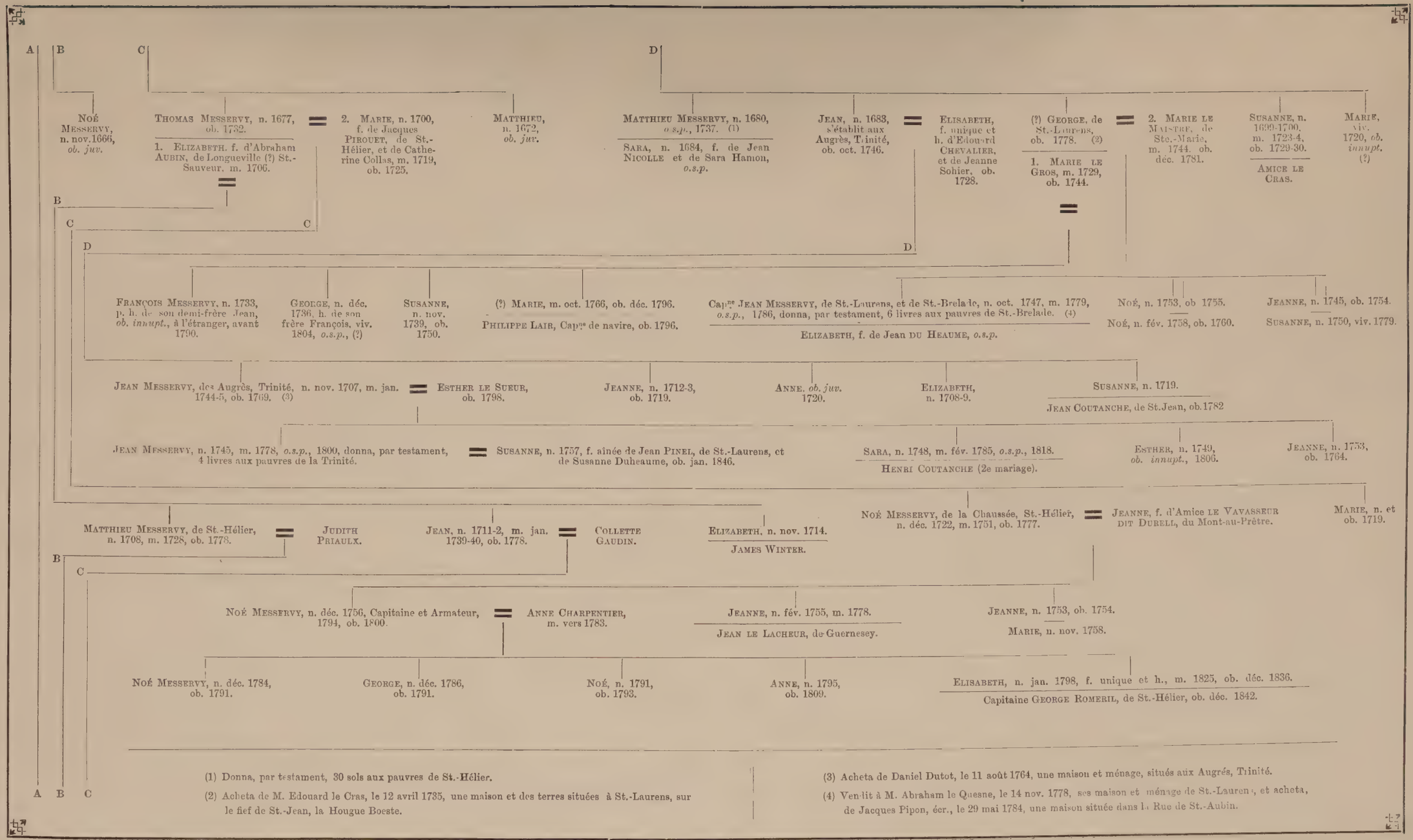

(1) Donna, par testament, 30 sols aux pauvres de St.-Hélier.

(2) Acheta de M. Edouard le Cras, le 12 avril 1735, une maison et des terres situées à St.-Laurens, sur le fief de St.-Jean, la Hougue Boeste.

(3) Acheta de Daniel Dutot, le 11 août 1764, une maison et ménage, situés aux Augrés, Trinité.

(4) Vendit à M. Abraham le Quesne, le 14 nov. 1778, ses maison et ménage de St.-Laurens, et acheta, de Jacques Pipon, écr., le 29 mai 1784, une maison située dans la Rue de St.-Aubin.

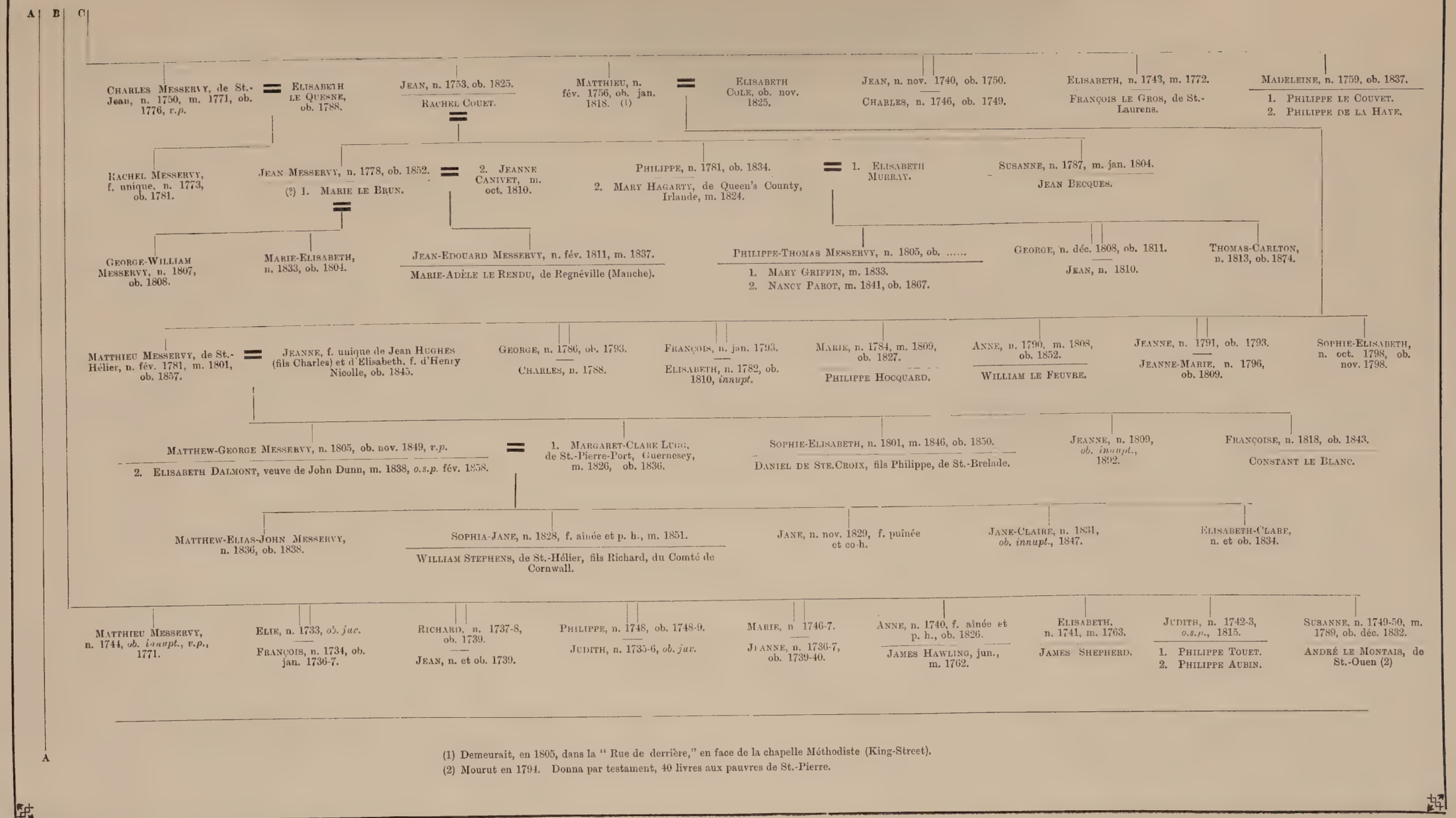

(1) Demeurait, en 1805, dans la " Rue de derrière," en face de la chapelle Méthodiste (King-Street).

(2) Mourut en 1794. Donna par testament, 40 livres aux pauvres de St.-Pierre.

A

NICOLAS MESSERVY, du Mont-à-l'Abbé, n. fév. 1621-2, Surveillant de St.-Hélier, 1669-80, Centenier de cette paroisse, 1669-81, m. 1675, ob. déc. 1692. (1)

= MARGUERITE, n. 1652, f. puînée de Jean BALLEINE, Surveillant de St.-Pierre, 1631-2, et de Marguerite, sa fem., f. de Philippe de Carteret, Connét. de St.-Ouen, 1630-36 ; ob. jan. 1704-5.

JEAN, n. 1626, du Coin-Mottier, St.-Laurens, Officier du Connét. de cette paroisse, 1655-60, m. 1654, ob. déc. 1679.

= MARIE, f. aînée et p. h. de Jean LE BOUTILLIER, du Coin-Mottier, Surveillant de St.-Laurens, 1632-33, ob. déc. 1678.

JEANNE, n. 1618, m. 1641, ob. 1700.

FRANÇOIS LE SUEUR, du Mont-au-Prêtre, Procureur du bien public de St.-Hélier, 1634-47, Surveillant de cette paroisse, 1635-6, ob. 1647. (2)

MARGUERITE, n. 1632, m. déc. 1661, ob. 1704.

MOISE LUCE, du Mont-à-l'Abbé, fils Moïse et de Marie le Gallais, fille de Matthieu.

MATTHIEU MESSERVY, n. 1671, ob. 1673. (3)

MARIE, n. 1658, ob. 1661.

MARIE, n. déc. 1661-2. f. aînée et p. h., m. nov. 1683, ob. 1703.

THOMAS SNOW, Capitaine du Corsaire "Marie," 1692, fils de William S. et de Rachel Gibaut, ob. 1713.

MARGUERITE, n. fév. 1663-4, co-h., m. 1691, ob. 1739.

JEAN MAUGER, de la Vallée, St.-Laurens, Capitaine du Corsaire "Jersey Sloop," 1693, fils de Raulin ; ob. jan. 1714-5.

COLLETTE, n. 1668, co-h., *ob. innupt.*, 1683-4.

RACHEL, n. 1673, co-h., *ob. innupt.*, 1701.

MATTHIEU MESSERVY, n. 1678, Diacre et Assistant des Surveillants de St.-Hélier, 1713-15, Centenier de St.-Hélier, 1717-26, *ob. innupt.*, déc. 1743, donna, par testament, 4 cabots de froment de rente aux pauvres de St.-Hélier. (4)

NICOLAS, n. 1681, des Petits-Augrés, Trinité, Surveillant de cette paroisse, 1730-32, m. 1728, ob. fév. 1742-3.

= SUSANNE, n. 1700, f. aînée et p. h. d'Aaron MESSERVY, des Petits-Augrés, Trinité, et de Susanne de la Place, sa femme, (V. plus haut, branche du Mont-au-Prêtre) représentant les familles le Sueur, Esnouf, Bisson, de Caen, Nicolle de Longueville et Falle, ob. 1763.

MARIE, n. 1681, m. déc. 1700, ob. 1751. (5)

ABRAHAM POINGDESTRE, Centenier de St.-Jean, 1706-29, fils aîné de Michel Poingdestre, Centenier de St.-Jean, 1675-6.

NICOLAS MESSERVY, n. 1740, de la Colomberie, St.-Hélier, et de la Ferme des Augrés, Rondin, Trinité, Seigneur des Augrés, etc., Surveillant de St.-Hélier, 1763-72, Dénonciateur, 1764-71, Député-Vicomte de Jersey, 1764-68, Juré-Justicier, 1771-1808, Lieut. Bailli de Jersey, 1795-1801, Juge-Délégué, 1801-2, 1803 et 1805, Colonel du Régiment de l'Est et Adjudant-Général de la Milice, 1778-1808, m. jan, 1768, ob. nov. 1808. (6)

= ELISABETH, n. 1736, f. unique de Philippe PATRIARCHE, Capitaine au Régiment du Nord, 1744, (fils puîné de Philippe Patriarche, Juré-Justicier, 1728-40) h. en 1765 de son frère Philippe Patriarche, et nièce d'Edouard le Maistre, Seigneur de St.-Jean, Juré-Justicier, 1764-1815, ob. nov. 1795. (7)

NICOLAS, n. 1730, ob. mars 1733-4.

JEAN, n. 1732, ob. 1733-4.

SUZANNE, n. 1729, *ob. innupt.*, 1813.

MARIE, n. 1735, m. 1771, ob. 1777.

PHILIPPE POINGDESTRE, Procureur du b. p. de St.-Jean, 1765-8.

ANNE, n. 1737, m. 1759, ob. jan. 1795. (8)

AARON GAVEY, de Vauxhall, Lieut. au Bataillon de St.-Hélier, 1747, Officier de l'Ordonnance, ob. nov. 1789.

NICOLAS MESSERVY, n. déc. 1768, Cap^ne au Régt. de l'Est de la Milice, 1789, Cap^ne au 62e Régt. d'Infanterie de S. M., 1795, *ob. v.p.*, à Poole, Dorsetshire, 1797. (9)

= OLYMPE DE BOURGBLANC, ob. probablement en Angleterre.

PHILIPPE, n. 1774, ob. jan. 1777.

ANNE, n. 1771, *ob. juv.*

ELISABETH, n. 1770, Dame des Augrés, etc., héritière de cette branche, m. 1798, ob. jan. 1836. (10)

= JEAN DE VEULLE, Greffier de la Cour Royale, 1795-1812, Enregistreur des Contrats, 1795-1814, Colonel du Régiment de l'Est, 1808-25, Trésorier des Etats, 1803-21, ob. 1841.

JEANNE, n. fév. 1773, *ob. innupt.*, 1789. (10)

GEORGE MESSERVY, n. mars 1793, Seigneur des Augrés, etc., Enseigne au 63e Régiment d'Infanterie de S.M., 1809, ob. à l'étranger, *innupt.*, 1811.

MESSIRE JEAN DE VEULLE, Chevalier, n. 1799, Seigneur des Augrés, etc., Bailli de Jersey, 1831-1848, ob. 1848.

(1) V. Note XXXV.

(2) Dont la fille aînée et p. h. épousa M. Jean Messervy, de Beau-Désert. V. plus haut.

(3) Présenté au baptême, le 10 avril 1671, par M. Nicolas Messervy et par Mse. Elizabeth le Sueur, femme de M. Elie Pipon.

(4) V. Note XXXVI.

(5) Dont le fils aîné, Abraham Poingdestre, n. 1709, Centenier et Procureur du b. p. de St.-Jean, etc., est l'ancêtre de Madame E.-C. Malet de Carteret.

(6) V. Note XXXVII.

(7) Représentait les familles Hamptonne, de la Rocque et de Beauvoir.

(8) Son fils aîné, Daniel Gavey, fut Capitaine au 1er Bataillon des "Vétérans Royaux," 1796, et sa fille, Anne, épousa en 1781, François Messervy, Commandant de la Marine Royale. V. Branche du Mont-au-Prêtre.

(9) V. Note XXXVIII.

(10) V. Note XXXIX.

Branches d'Anneville, St.-Martin, et de Gorey, (Grouville).

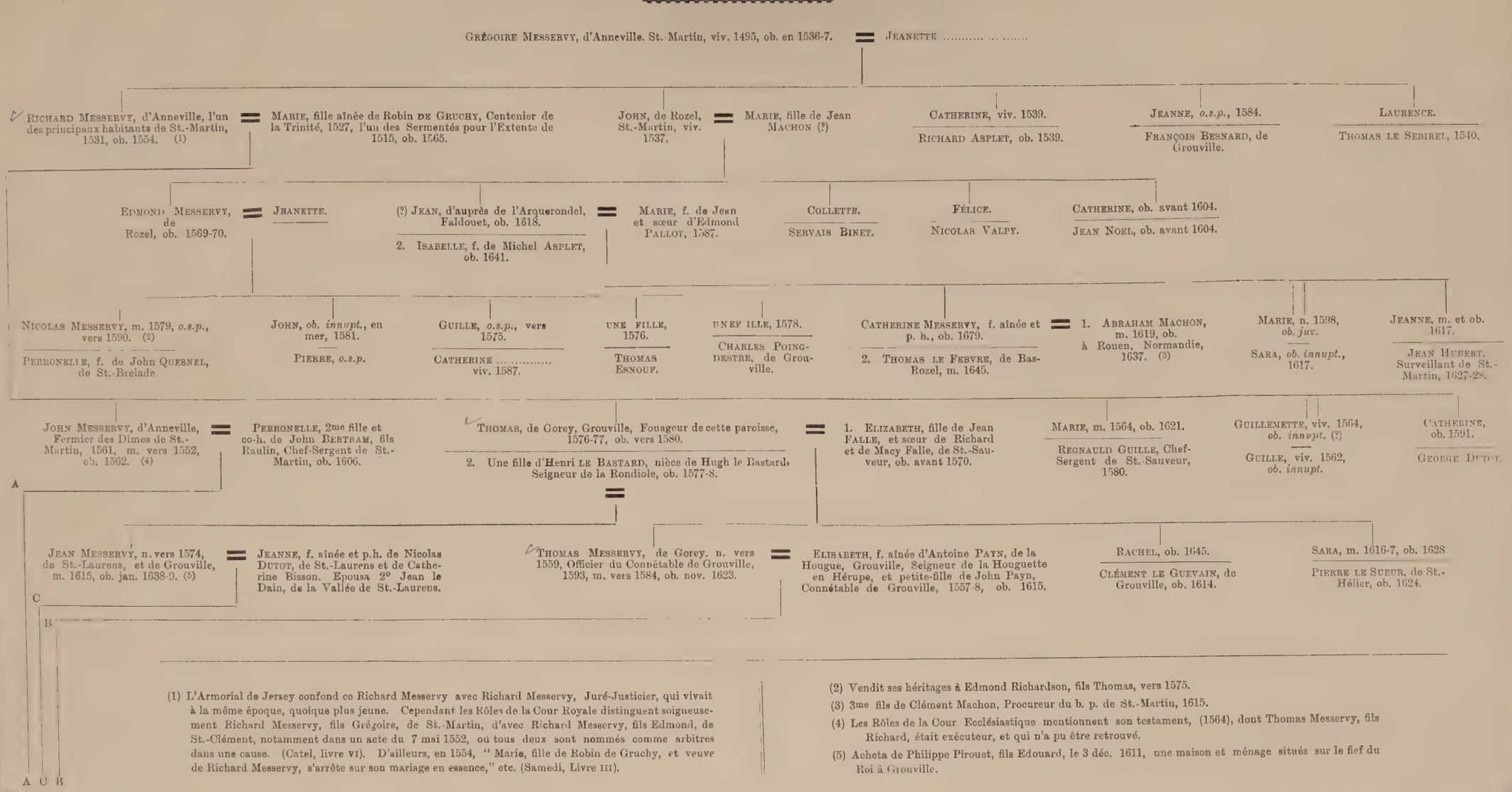

(1) L'Armorial de Jersey confond ce Richard Messervy avec Richard Messervy, Juré-Justicier, qui vivait à la même époque, quoique plus jeune. Cependant les Rôles de la Cour Royale distinguent soigneusement Richard Messervy, fils Grégoire, de St.-Martin, d'avec Richard Messervy, fils Edmond, de St.-Clément, notamment dans un acte du 7 mai 1552, où tous deux sont nommés comme arbitres dans une cause. (Catel, livre VI). D'ailleurs, en 1554, " Marie, fille de Robin de Gruchy, et veuve de Richard Messervy, s'arrête sur son mariage en essence," etc. (Samedi, Livre III).

(2) Vendit ses héritages à Edmond Richardson, fils Thomas, vers 1575.

(3) 3me fils de Clément Machon, Procureur du b. p. de St.-Martin, 1615.

(4) Les Rôles de la Cour Ecclésiastique mentionnent son testament, (1564), dont Thomas Messervy, fils Richard, était exécuteur, et qui n'a pu être retrouvé.

(5) Acheta de Philippe Pirouet, fils Edouard, le 3 déc. 1611, une maison et ménage situés sur le fief du Roi à Grouville.

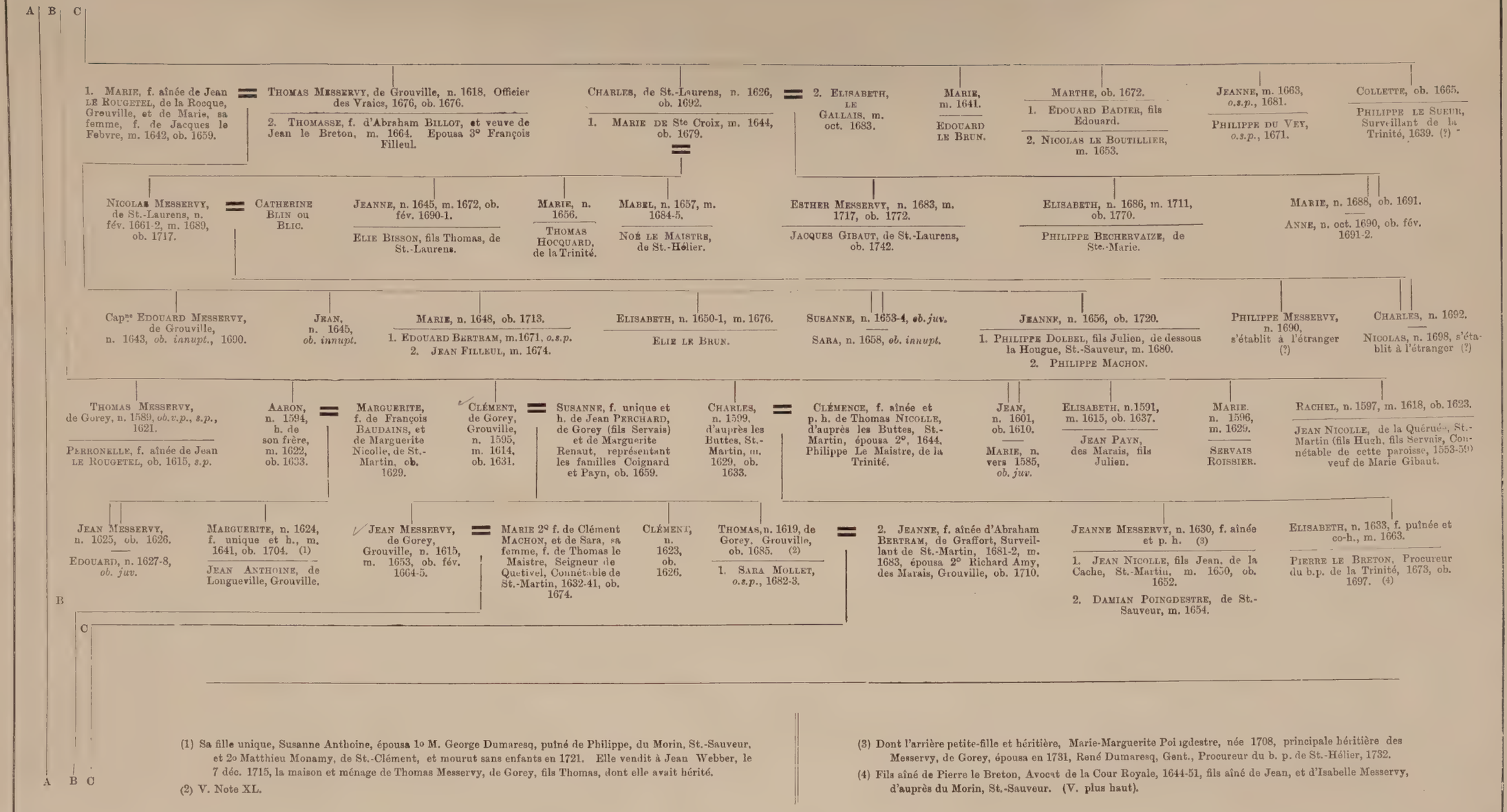

(1) Sa fille unique, Susanne Anthoine, épousa 1o M. George Dumaresq, puîné de Philippe, du Morin, St.-Sauveur, et 2o Matthieu Monamy, de St.-Clément, et mourut sans enfants en 1721. Elle vendit à Jean Webber, le 7 déc. 1715, la maison et ménage de Thomas Messervy, de Gorey, fils Thomas, dont elle avait hérité.

(2) V. Note XL.

(3) Dont l'arrière petite-fille et héritière, Marie-Marguerite Poingdestre, née 1708, principale héritière des Messervy, de Gorey, épousa en 1731, René Dumaresq, Gent., Procureur du b. p. de St.-Hélier, 1732.

(4) Fils aîné de Pierre le Breton, Avocat de la Cour Royale, 1644-51, fils aîné de Jean, et d'Isabelle Messervy, d'auprès du Morin, St.-Sauveur. (V. plus haut).

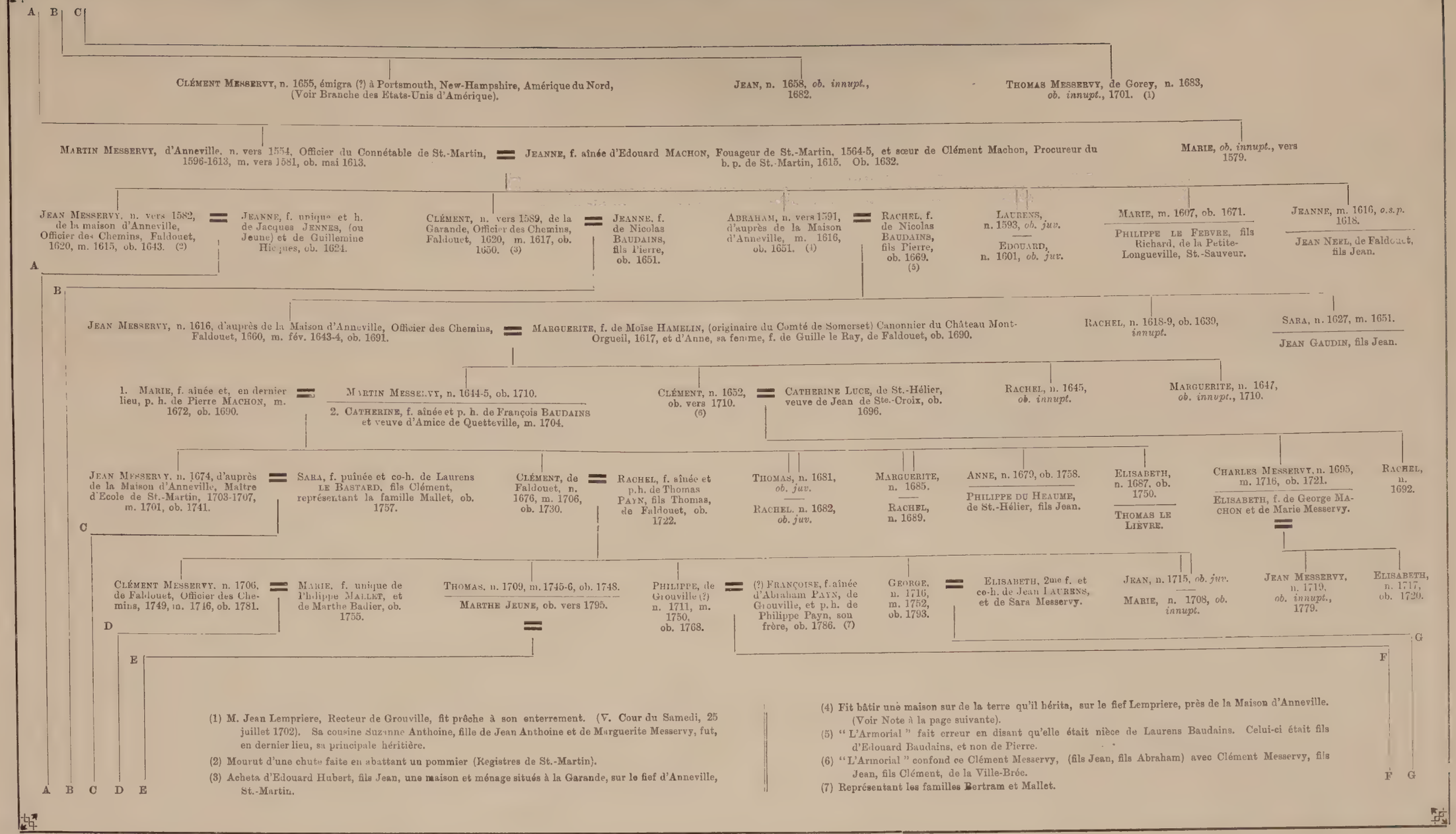

(1) M. Jean Lempriere, Recteur de Grouville, fit prêche à son enterrement. (V. Cour du Samedi, 25 juillet 1702). Sa cousine Suzanne Anthoine, fille de Jean Anthoine et de Marguerite Messervy, fut, en dernier lieu, sa principale héritière.

(2) Mourut d'une chute faite en abattant un pommier (Registres de St.-Martin).

(3) Acheta d'Edouard Hubert, fils Jean, une maison et ménage situés à la Garande, sur le fief d'Anneville, St.-Martin.

(4) Fit bâtir une maison sur de la terre qu'il hérita, sur le fief Lempriere, près de la Maison d'Anneville. (Voir Note à la page suivante).

(5) "L'Armorial" fait erreur en disant qu'elle était nièce de Laurens Baudains. Celui-ci était fils d'Edouard Baudains, et non de Pierre.

(6) "L'Armorial" confond ce Clément Messervy, (fils Jean, fils Abraham) avec Clément Messervy, fils Jean, fils Clément, de la Ville-Brée.

(7) Représentant les familles Bertram et Mallet.

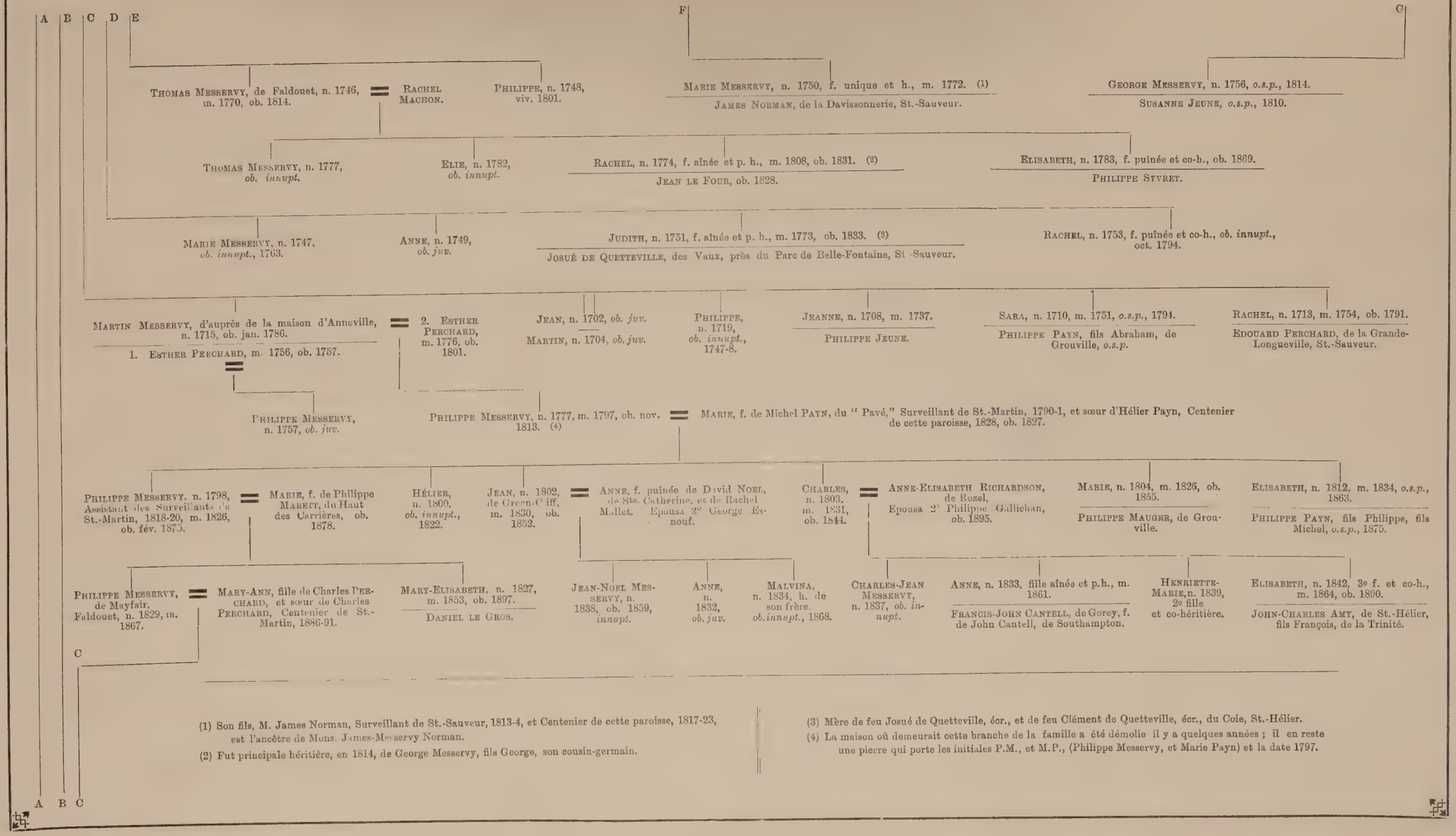

(1) Son fils, M. James Norman, Surveillant de St.-Sauveur, 1813-4, et Centenier de cette paroisse, 1817-23, est l'ancêtre de Mons. James-Messervy Norman.

(2) Fut principale héritière, en 1814, de George Messervy, fils George, son cousin-germain.

(3) Mère de feu Josué de Quetteville, écr., et de feu Clément de Quetteville, écr., du Coie, St.-Hélier.

(4) La maison où demeurait cette branche de la famille a été démolie il y a quelques années ; il en reste une pierre qui porte les initiales P.M., et M.P., (Philippe Messervy, et Marie Payn) et la date 1797.

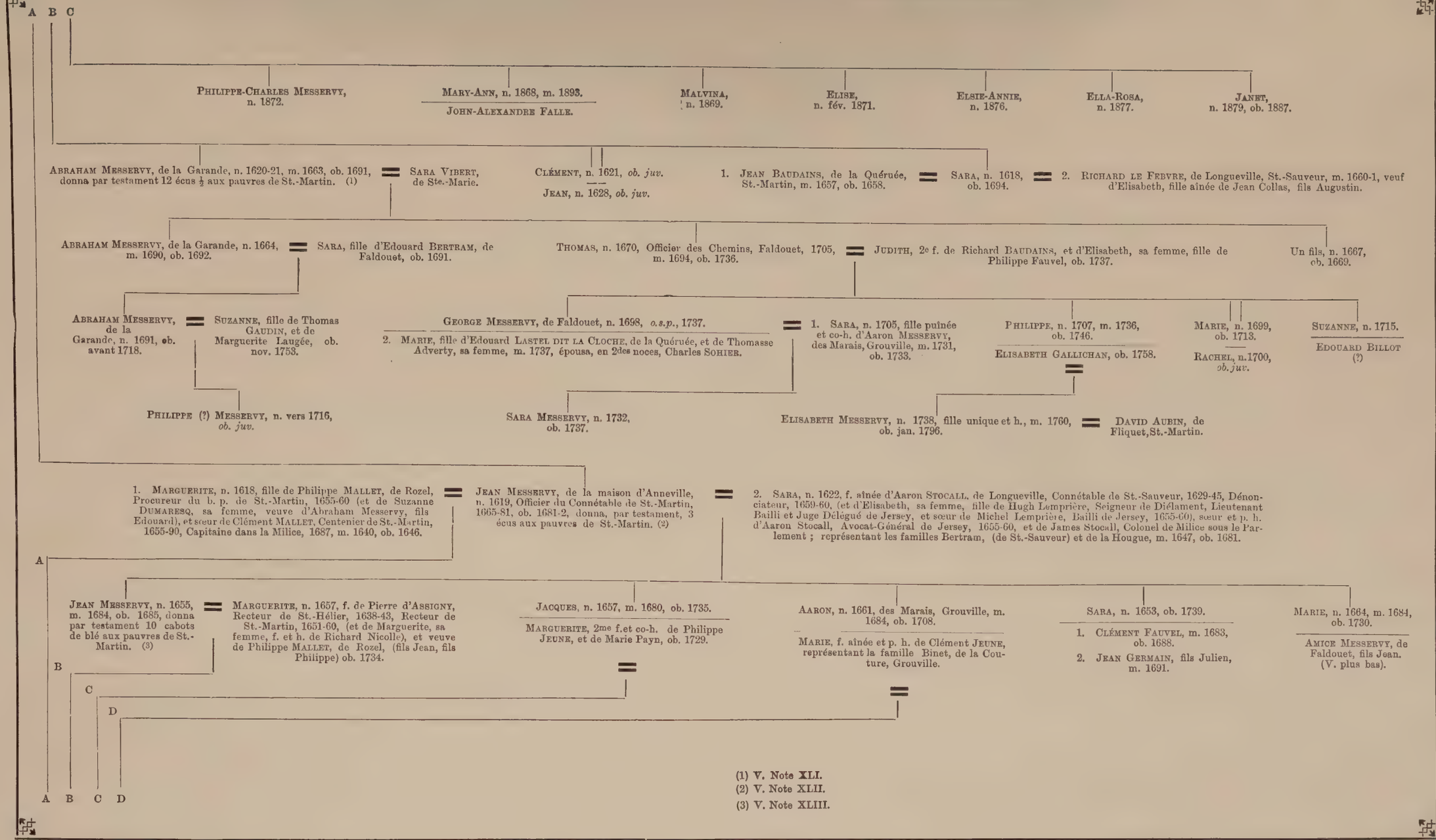

(1) V. Note XLI.
(2) V. Note XLII.
(3) V. Note XLIII.

A | B | C | D

FRANÇOIS MESSERVY, n. 1689, des Marais, Grouville, *o.s.p.*, 1719.
RACHEL JEUNE, épousa 2e Richard Falle, et ob. 1729.

JEAN, n. 1702, h. de son frère, *ob. innupt.*, 1720.
PHILIPPE, n. 1700, *ob. juv.*

JEANNE, n. 1687, f. aînée et p.h., m. 1706, ob. 1760.
MICHEL MALLET, fils Jean, fils Jean, (fils Michel, Surveillant de St.-Martin, 1620-27), ob. 1733.

SARA, n. 1685, ob. 1688.
MARIE, n. 1692, *ob. innupt.*, 1719.

MARGUERITE, n. 1695, 3e fille et co-h., donna par testament 4 livres aux pauvres de Grouville.
JEAN HUBERT, fils Jean.

SARA, n. 1705-6, 4e fille et co-h., m. 1731, ob. 1733.
GEORGE MESSERVY, de Faldouet, fils Thomas.

JACQUES MESSERVY, n. 1691, *ob. innupt., v.p.*, 1719.
JEAN, n. 1689, *ob. juv.*

JACQUES, n. 1681, *ob. juv.*
MARIE, n. 1689, *ob. juv.*

SARA, n. 1681, fille aînée et p.h., m. 1709, ob. 1734.
JEAN LAURENS, de St.-Martin, fils Pierre, fils Hugh.

ELISABETH, n. 1686, 2e fille et co-h., m. 1713.
CLÉMENT NOEL, de Rozel, (2me mariage).

MARGUERITE, n. 1689, 3e fille et co-h., ob. 1740.
1. THOMAS LE BER, de la Trinité, m. 1727, ob. 1727.
2. PHILIPPE GRANDIN, de la Trinité, m. 1734-35.

JEANNE, n. 1696, 4e fille et co-h., *ob. innupt.* (?)

SARA MESSERVY, n. 1685, fille unique et h., m. 1708, ob. 1754, donna, par testament, 10 livres aux pauvres de St.-Martin. (1)
= ELIE NICOLLE, n. 1679, 2me fils de Noé NICOLLE, des Mares, Diacre de St.-Martin, 1685, (et de Jeanne Amy, du Câtillon de Haut), fils aîné de Nicolas Nicolle, des Mares, Procureur du b.p., de St.-Martin, 1677-81. Ob. 1748.

PHILIPPE MESSERVY, de la maison d'Anneville, n. 1642, m. 1674, ob. 1688. (2)
= COLLETTE, n. 1647, f. puînée et co-h. de Clément DUMARESQ, de la Chesnée, Connétable de St.-Martin, 1655-57, Capitaine de cette paroisse, 1651-78, et d'Anne, sa femme, fille de Vén.-Homme David Bandinel, Recteur successivement de St.-Brelade et de St.-Martin, Doyen de Jersey, 1620-44, représentant les familles : de Bagot, Payn, Larbalestier, (des Augrés) Messervy, (de la Chesnée) Falle, Journeaux, Mallet et Lemprière. Ob. 1728-9.

ELISABETH, n. 1644, m. 1667, ob. 1699.
MICHEL PAYN, de la Quérnée, Seigneur du fief Guille Payn, Surveillant de St.-Martin, 1684-5, Lieut. au Régiment du Nord, 1695, ob. 1713.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1677, Officier du Connét. de St.-Martin, 1701, Surveillant de cette paroisse, 1733-5, m. 1698, ob. déc. 1758.
= RACHEL, f. aînée de Clément MACHON, Centenier de St.-Martin, 1694-1722, Proc. du b. p., 1694, Surveillant, 1693, Chef-de-Police de cette paroisse, 1715, représentant la famille Nicolle. Ob. jan. 1710-1.

GEORGE, n. 1682, ob. 1690.
MARIE, n. 1674, *ob. juv.*

JEANNE, n. 1679-80, m. 1706, ob. 1770.
PHILIPPE GERVAISE, des Quenevais, St.-Brelade, fils Philippe, descendant des Gervaise, Seigneurs du Franc-fief en St.-Brelade, ob. 1724.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1699, Assistant des Surveillants de St.-Martin, 1742-43, m. 1733, *o.s.p.*, 1747-8, *v.p.* (3
= MARTHE, f. unique de Jean COLLAS, de la Maison des Carrières, et sœur de Jean Collas, Centenier de St.-Martin, 1756-59, Procureur du b. p., 1754-5, *o.s.p.*, 1777.

GEORGE, n. 1701, m. 1722, pb.1729, *v.p.*
= SARA, f. unique et h. de Jean GERMAIN, (fils Julien) et de Sara Messervy, ob. 1786.

CLÉMENT, n. 1706, *ob. innupt., v.p.*

RACHEL, n. 1703, ob. 1757, *innupt.*
SARA, n. 1709, ob. 1794, *innupt.*

ANNE, n. 1708, m. 1753, *o.s.p.*, 1789.
JEAN NOEL, fils Jean, fils Jean, fils Philippe.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1725, *ob. juv.*

SARA, f. aînée et p.h., n. 1723, m. à Guernesey, 1753, ob. fév. 1788.
PHILIPPE GODFRAY, fils Edmond, d'auprès du Moulin de la Perrelle, Surveillant de St.-Martin, 1755-62, ob. 1791. (4)

ANNE, n. 1728, f. puînée et co-h., m. 1751, ob. 1786.
JEAN AUBIN, de la Tourelle, Vingtenier de Faldouet, 1756-62, fils aîné de Charles Aubin.

(1) Voir Note XLIV.

(2) Voir Note XLV.

(3) Fut, en cause de sa mère, principal héritier de M. Clément Machon, Greffier de la Cour Ecclésiastique, 1711-8, qui mourut en 1732.

(4) Voir Généalogie de la famille Godfray, dans "l'Armorial."

Branches de Faldouet et de l'Arquerondel, St.-Martin, de St.-Clément, et de Terreneuve, etc.

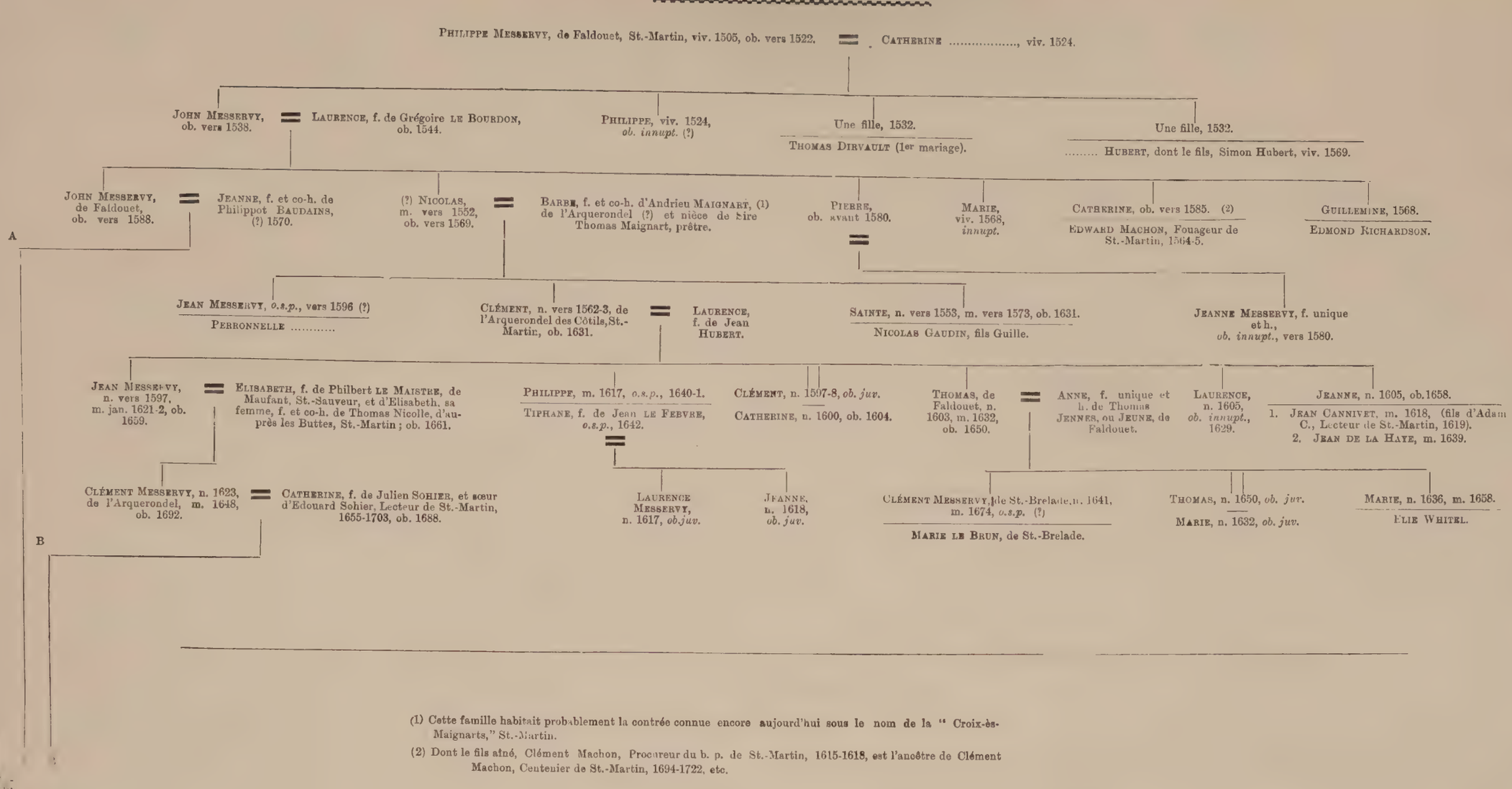

(1) Cette famille habitait probablement la contrée connue encore aujourd'hui sous le nom de la " Croix-ès-Maignarts," St.-Martin.

(2) Dont le fils aîné, Clément Machon, Procureur du b. p. de St.-Martin, 1615-1618, est l'ancêtre de Clément Machon, Centenier de St.-Martin, 1694-1722, etc.

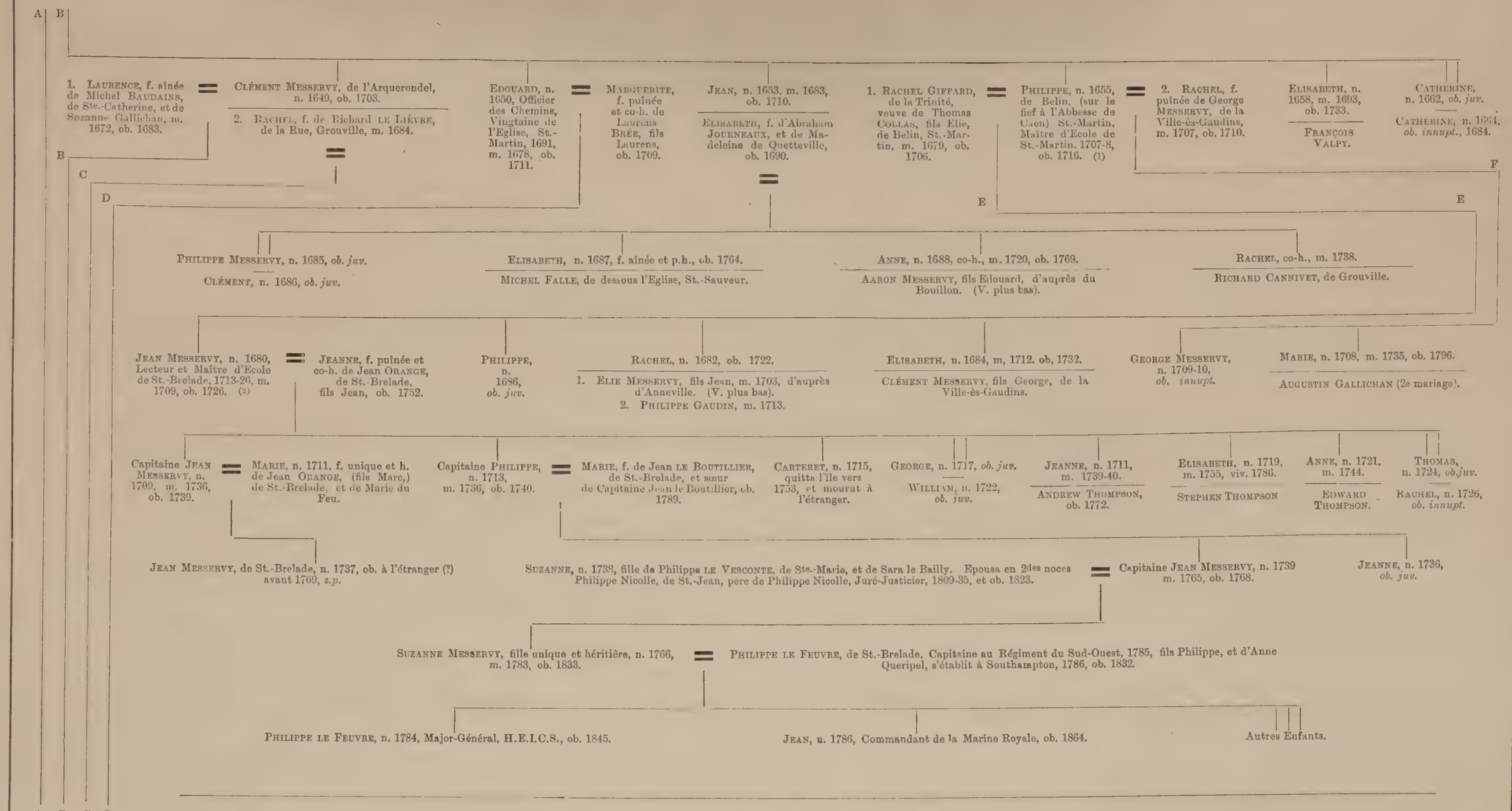

(1) Acheta, en 1691, de Jean Collas, fils Thomas, fils Elie, ses maison et ménage situés sur le fief à l'Abbesse de Caen, St.-Martin.

(2) Vendit à son beau-frère Clément Messervy, fils George, le 18 fév. 1715-6, ses maison et ménage situés sur le fief à l'Abbesse de Caen. V. Note XLVI.

A B C D

1. SUZANNE, n. 1676, f. aînée de George MESSERVY, de la Ville-ès-Gaudins, fils Edouard, m. 1706, *o.s.p.*, 1707.

= AARON MESSERVY, d'auprès du "Bouillon," n. 1683, ob. 1742.

3. ANNE, f. et co-h. de Jean MESSERVY, fils Clément, de l'Arquerondel, m. 1720, ob. 1769. (V. plus haut.)

= 2. RACHEL, f. aînée et p.h. d'Edouard BRÉE, d'auprès du Bouillon, et veuve de Jean Brée, m. 1709, ob. 1719.

CHARLES, n. 1688, *ob. innupt.*, *v.p.*, 1704-5.

MARGUERITE, *ob. innupt.*, 1708.

RACHEL, n. 1689, m. 1706. — PHILIPPE BECQUET, de la Trinité.

ELISABETH, n. 1692, m. 1712. — JEAN MAUGER, de St.-Pierre.

AARON MESSERVY, n. 1707, *ob. juv.*

ELISABETH MESSERVY, n. 1731, ob. 1780. — DENIS SOHIER, fils Etienne, fils Edouard.

ANNE, n. 1727, *ob. juv.*

AARON MESSERVY, n. 1712, Officier des Chemins, Vingtaine de l'Eglise, St.-Martin, 1756, m. 1754, ob. 1787.

= SUZANNE, 2me fille et co-h. de Philippe NICOLLE, ob. 1809.

JEANNE, viv. 1753, *ob. innupt.* — RACHEL, ob. 1766, *innupt.*

PHILIPPE MESSERVY, d'auprès du "Bouillon," n. 1766, m. 1811, ob. 1825.

= MARIE, fille de Philippe PICOT, d'auprès du "Bouillon," ob. 1826.

ELISABETH, n. 1755, *ob. juv.* (?)

JEANNE, n. 1761, ob. 1766.

PHILIPPE MESSERVY, de St.-Hélier, n. 1815, m. 1845, ob. 1883.

= SOPHIE-MARIE, fille d'Abraham LE HUQUET, de St.-Martin, ob. 1879.

GEORGE, n. 1817. — JEAN, n. 1820, *ob. juv.*

MARIE, n. 1811, m. 1846, ob. 1864. — Capitaine JEAN BONNEL, de la Trinité, et du Hâvre de Mont-Orgueil, St.-Martin, veuf de Marie Bisson, ob. 1863.

ELISABETH, n. 1813, ob. 1883. — 1. JACQUES-AUGUSTE-CÉLESTE BEUVE. 2. JACQUES QUERTIER. (?)

ELISABETH MESSERVY, n. 1685, *ob. innupt.*, 1751.

MARGUERITE, n. 1687, m. 1707.

= MOISE COIGNARD, de St.-Sauveur, fils Moïse et d'Elisabeth de la Garde, ob. 1712.

MARIE, n. 1688, ob. 1691.

RACHEL, n. 1689, *ob. juv.*

CHARLOTTE-ELIZA, f. de Michæl WARD, de Grouville, m. 1869.

= PHILIPPE-GEORGE-JEAN MESSERVY, n. déc. 1846.

THOMAS MESSERVY, de l'Arquerondel, n. 1674, m. 1699, ob. 1726-7.

= MARIE, f. puînée de Jean LE CAUMAIS, des Pigneaux, St.-Sauveur (et de Rachel Grandin), et co-h., en 1732, de son frère Richard le Caumais, qui donna par testament 10 livres aux pauvres de St.-Sauveur. Ob. 1735.

AMICE, n. 1678, *ob. juv.* — MICHEL, n. 1672, ob. 1674.

EDOUARD, n. 1683, ob. 1684. — JEANNE, n. 1677, *ob. juv.*

JEAN MESSERVY, de l'Arquerondel, n. 1705, m. 1736, ob. 1745.

= RACHEL CANNIVET, de Grouville, épousa en 2des noces, 1746, Thomas Duhamel.

CLÉMENT, n. 1708, ob. 1737.

= ANNE, fille de David VAUTIER.

MARIE, n. 1699, ob. 1701.

RACHEL, n. 1700, *ob. juv.*

RACHEL, n. 1710, *ob. juv.*

PHILIPPE MESSERVY, de St.-Sauveur, n. 1743, (?) Capitaine du Corsaire "Jersey," 1781-3, m. 1765, ob. 1795. (1)

= RACHEL, 3e f. de Jean BERTRAM, et de Marie, sa femme, f. aînée et p. h. d'Edouard AMY. Epousa en 2des noces Robert Norrish, de St.-Hélier ; ob. 1798, donna par testament 16 livres aux pauvres de St.-Sauveur.

CLÉMENT, n. 1745, de St.-Brelade, près de Noirmont, m. 1777, noyé dans "Fortune Bay," Terre-Neuve, 1785. (2)

= ANNE, f. de Jean LUCAS, de St.-Brelade, et de Collette Gallichan, ob. 1825.

JEAN, n. 1737, *ob. juv.* 1750. (3) — MARIE, n. 1739, émigra à Québec, Canada, 1803, *ob. innupt.* (?)

RACHEL MESSERVY, n. 1730, f. aînée et p. h., *o.s.p.*, 1790. (?) — PHILIPPE RICHARDSON, ob. 1767.

MARGUERITE, f. puînée et co-h., m. 1757, ob. 1775. — NOÉ NOEL, dont la fille Esther épousa Thomas MESSERVY, fils Clément, de la Ville-ès-Gaudins.

B

C

A B C

(1) Vendit à Jean Gaudin, en 1768, ses maison et ménage situés à St.-Martin, sur le fief d'Anneville.

(2) Acheta de Jean Lucas, fils Jean, le 29 juillet 1783, une maison et ménage, situés à St.-Brelade.

(3) "Aux Chefs-Plaids de la Cour d'Héritage, tenus l'an 1750, le 27me jour du mois de Septembre. Le Prevôt et Chef-Sergent du Roy, en la paroisse de St.-Martin, déclarent que Jean Messervy, fils Jean, fils Thomas, est mort sans hers procréés de sa chair."

A

B

C

THOMAS MESSERVY, d'auprès de Noirmont, St.-Brelade, n. 1777, m. 1818, *o.s.p.*, à Leith (?) 1821. = MARIE DE SOULEMONT, *o.s.p.*

Capitaine JEAN, n. 1782, des Vaux, St.-Aubin, m. 1818, ob. 1864. = ELISABETH, 3me f. de Thomas LANDHATHERLAND, de St.-Brelade, [et de Catherine, sa femme, f. de Philippe de Bourcier, de la Vingtaine du Coin], ob. mars 1873.

ELISABETH, n. 1780, *ob. innupt.*, 1860.

- FRANÇOIS-PHILIPPE MESSERVY, n. 1822.
- JEAN-THOMAS, n. 1819, *ob. juv.*
- PIERRE-DE BOURCIER, n. 1824.
- JEAN-PIERRE, n. 1824.
- HÉLÈNE-ELISABETH, n. 1822, *ob. innupt.*, 1889.

PHILIPPE MESSERVY, de St.-Sauveur, n. 1769, émigra à Terreneuve, ob. 1827, à St.George's Bay, Terreneuve. = SUZANNE, f. de John DENNIS, de St.George's Bay, Terreneuve.

GEORGE, n. 1772, d'auprès de l'Eglise, de St.-Hélier, et de George-Town, St.-Sauveur, Capitaine du Corsaire "Diana," 1805, du "Cérès," 1806-8, Assistant des Surveillants de St.-Hélier, 1812-13, négociant et banquier, 1820, m. 1802, ob. 1839. = ELISABETH, f. de Philippe MOURANT, de St.-Hélier, et sœur de Philippe Mourant, Centenier de St.-Hélier, 1830, Editeur du "Soleil de Jersey," 1795-8, et de la "Gazette de l'Ile de Jersey," 1798-1830, Imprimeur des Etats, Lieutenant dans l'Artillerie de la Milice, 1822. Ob. 1842.

JEAN, n. 1774, négociant à St.-Hélier, *ob. innupt.*, 1810, donna par testament 100 livres aux pauvres de St.-Hélier.

MARIE, n. 1767, m. 1796, ob. 1842.

GEORGE MOURANT, de St.-Hélier, fils Jean, ob. 1812, donna par testament 24 livres aux pauvres de St.-Hélier.

B

GEORGE MESSERVY, n. 1804, Rédacteur de la "Chronique de Jersey," m. 1824, ob. 1878.

ESTHER, n. 1805, f. aînée et p. h. de Philippe LANGLOIS, fils Philippe, de la Maison de Bas, St.-Laurens, et nièce de Jean Langlois, Connétable de St.-Laurens, 1800-13, et 1816-28, Major du Bataillon de St.-Laurens, 1812, représentant la famille Estur. Ob. 1869.

JEAN, n. 1805, ob. à l'étranger. (?) = SUZANNE, f. puînée de David NOEL, de St.-Hélier, et veuve d'Aaron de Ste Croix, de Devonshire Place, Centenier de St.-Hélier, 1821-27, Capitaine au bataillon de St.-Hélier, 1815-22, fils aîné d'Aaron de Ste Croix, Juré-Justicier, 1814-35. Ob. 1835.

PHILIPPE, n. 1806, ob. 1807.

C

JEAN MESSERVY, n. 1828, ob. 1840.

SUZANNE-MARIE, n. 1829, fille aînée et p. h., Institutrice, *ob. innupt.*, en Allemagne.

ELISA, n. 1830, fille puînée et co-h., Institutrice, *ob. innupt.*, en Allemagne.

MARY-NOEL, n. 1832, *ob. juv.*

GEORGE MESSERVY, de George-Town, n. 1825, Principal du Collége de Prahran, Australie, Directeur de l'Ecole Commerciale de George-Town, m. 1879. = JANE-MARY, f. du Capitaine Elie AMY, de la Trinité, et de Jane-Sophia Chevalier.

- PHILIPPE-AHIER, n. 1839, ob. 1840.
- ALFRED, n. 1842, ob. 1843.

ESTHER-ELISABETH, n. 1827, Officier d'Académie.

1. LÉON-MARIE WATRIPON, de Beauvais, (Oise) homme de lettres, fils d'Antoine Paul, Capitaine dans l'armée, m. 1853.
2. ALEXANDRE-AIMABLE LE MAITRE, de Paris, littérateur.

ELISABETH, n. 1832, de Langdon House, George-Town.

1. MARIE, n. 1834, m. 1863, *o.s.p.*, 1865. = PHILIPPE-THOMAS GALLICHAN, de l'Esplanade, St.-Hélier, ob. 1871. = 2. JULIETTE, n. fév. 1837, m. 1866.

MARGUERITE, n. 1841, m. 1878. = JOHN-GEORGE DE VEULLE, de St.-Clément, veuf de Jeanne Touzel. (1)

GEORGE MESSERVY, n. 1881.

A B

(1) Fils puîné d'Aaron de Veulle et d'Anne Messervy, de St.-Clément. (V. plus bas).

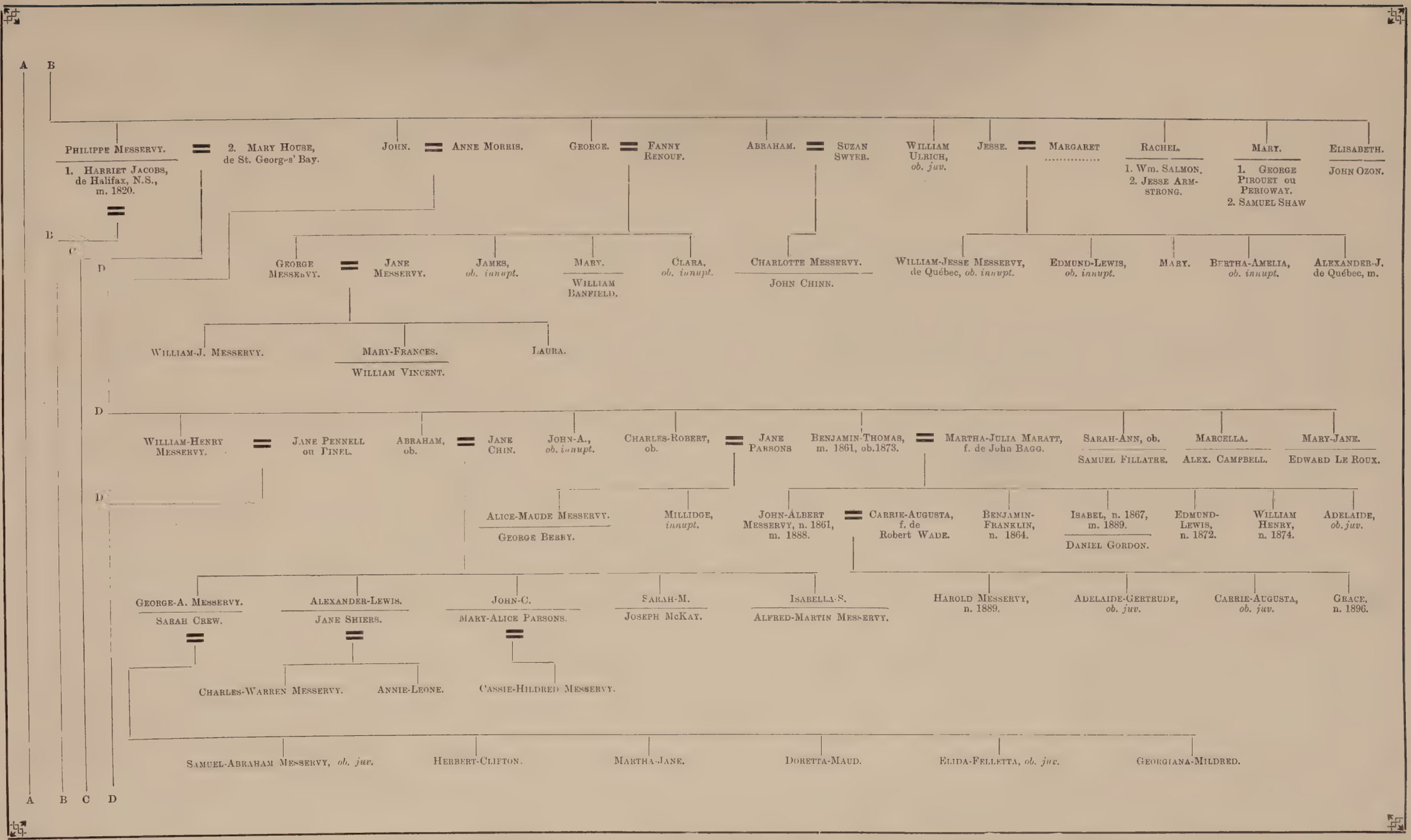
A B
PHILIPPE MESSERVY.
1. HARRIET JACOBS, de Halifax, N.S., m. 1820.
2. MARY HOUSE, de St. Georg-s' Bay.
JOHN. = ANNE MORRIS.
GEORGE. = FANNY RENOUF.
ABRAHAM. = SUZAN SWYER.
WILLIAM ULRICH, ob. juv.
JESSE. = MARGARET .....
RACHEL. 1. Wm. SALMON. 2. JESSE ARMSTRONG.
MARY. 1. GEORGE PIROUET ou PERIOWAY. 2. SAMUEL SHAW
ELISABETH. JOHN OZON.
B
C
D
GEORGE MESSERVY. = JANE MESSERVY.
JAMES, ob. innupt.
MARY. WILLIAM BANFIELD.
CLARA, ob. innupt.
CHARLOTTE MESSERVY. JOHN CHINN.
WILLIAM-JESSE MESSERVY, de Québec, ob. innupt.
EDMUND-LEWIS, ob. innupt.
MARY.
BERTHA-AMELIA, ob. innupt.
ALEXANDER-J. de Québec, m.
WILLIAM-J. MESSERVY.
MARY-FRANCES. WILLIAM VINCENT.
LAURA.
D
WILLIAM-HENRY MESSERVY. = JANE PENNELL ou FINEL.
ABRAHAM, ob. = JANE CHIN.
JOHN-A., ob. innupt.
CHARLES-ROBERT, ob. = JANE PARSONS
BENJAMIN-THOMAS, m. 1861, ob. 1873. = MARTHA-JULIA MARATT, f. de John BAGG.
SARAH-ANN, ob. SAMUEL FILLATRE.
MARCELLA. ALEX. CAMPBELL.
MARY-JANE. EDWARD LE ROUX.
D
ALICE-MAUDE MESSERVY. GEORGE BERRY.
MILLIDGE, innupt.
JOHN-ALBERT MESSERVY, n. 1861, m. 1888. = CARRIE-AUGUSTA, f. de Robert WADE.
BENJAMIN-FRANKLIN, n. 1864.
ISABEL, n. 1867, m. 1889. DANIEL GORDON.
EDMUND-LEWIS, n. 1872.
WILLIAM HENRY, n. 1874.
ADELAIDE, ob. juv.
GEORGE-A. MESSERVY. SARAH CREW.
ALEXANDER-LEWIS. JANE SHIERS.
JOHN-C. MARY-ALICE PARSONS.
SARAH-M. JOSEPH McKAY.
ISABELLA-S. ALFRED-MARTIN MESSERVY.
HAROLD MESSERVY, n. 1889.
ADELAIDE-GERTRUDE, ob. juv.
CARRIE-AUGUSTA, ob. juv.
GRACE, n. 1896.
CHARLES-WARREN MESSERVY.
ANNIE-LEONE.
CASSIE-HILDRED MESSERVY.
SAMUEL-ABRAHAM MESSERVY, ob. juv.
HERBERT-CLIFTON.
MARTHA-JANE.
DORETTA-MAUD.
ELIDA-FELLETTA, ob. juv.
GEORGIANA-MILDRED.
A B C D

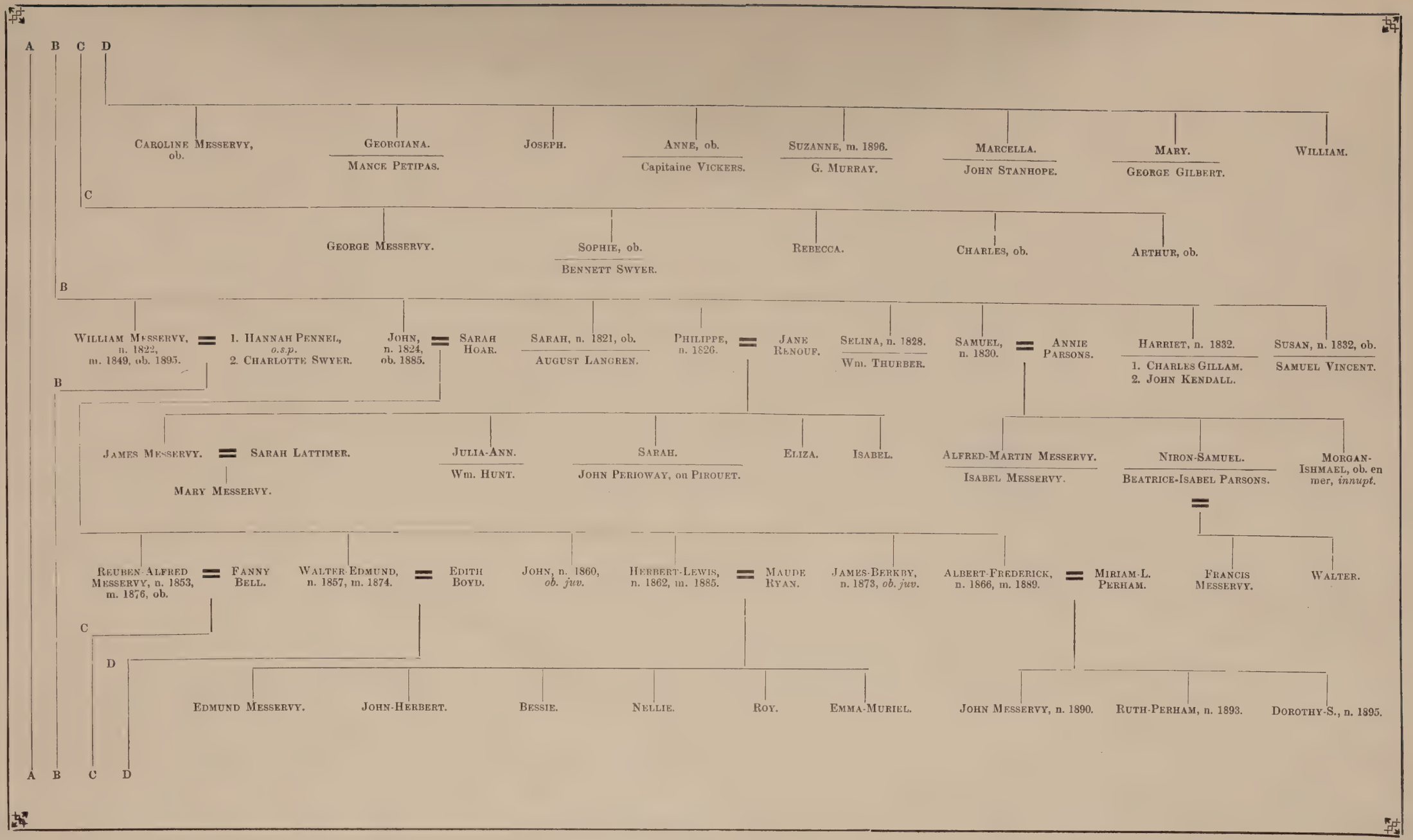
A B C D
Caroline Messervy, ob.
Georgiana. — Mance Petipas.
Joseph.
Anne, ob. — Capitaine Vickers.
Suzanne, m. 1896. — G. Murray.
Marcella. — John Stanhope.
Mary. — George Gilbert.
William.
C
George Messervy.
Sophie, ob. — Bennett Swyer.
Rebecca.
Charles, ob.
Arthur, ob.
B
William Messervy, n. 1822, m. 1849, ob. 1895. = 1. Hannah Pennel, o.s.p. 2. Charlotte Swyer.
John, n. 1824, ob. 1885. = Sarah Hoar.
Sarah, n. 1821, ob. — August Langren.
Philippe, n. 1826. = Jane Renouf.
Selina, n. 1828. — Wm. Thurber.
Samuel, n. 1830. = Annie Parsons.
Harriet, n. 1832. — 1. Charles Gillam. 2. John Kendall.
Susan, n. 1832, ob. — Samuel Vincent.
B
James Messervy. = Sarah Lattimer.
Mary Messervy.
Julia-Ann. — Wm. Hunt.
Sarah. — John Perioway, on Pirouet.
Eliza.
Isabel.
Alfred-Martin Messervy. — Isabel Messervy.
Niron-Samuel. — Beatrice-Isabel Parsons.
Morgan-Ishmael, ob. en mer, innupt.
=
Reuben-Alfred Messervy, n. 1853, m. 1876, ob. = Fanny Bell.
Walter-Edmund, n. 1857, m. 1874. = Edith Boyd.
John, n. 1860, ob. juv.
Herbert-Lewis, n. 1862, m. 1885. = Maude Ryan.
James-Berkby, n. 1873, ob. juv.
Albert-Frederick, n. 1866, m. 1889. = Miriam-L. Perham.
Francis Messervy.
Walter.
C
D
Edmund Messervy.
John-Herbert.
Bessie.
Nellie.
Roy.
Emma-Muriel.
John Messervy, n. 1890.
Ruth-Perham, n. 1893.
Dorothy-S., n. 1895.
A B C D

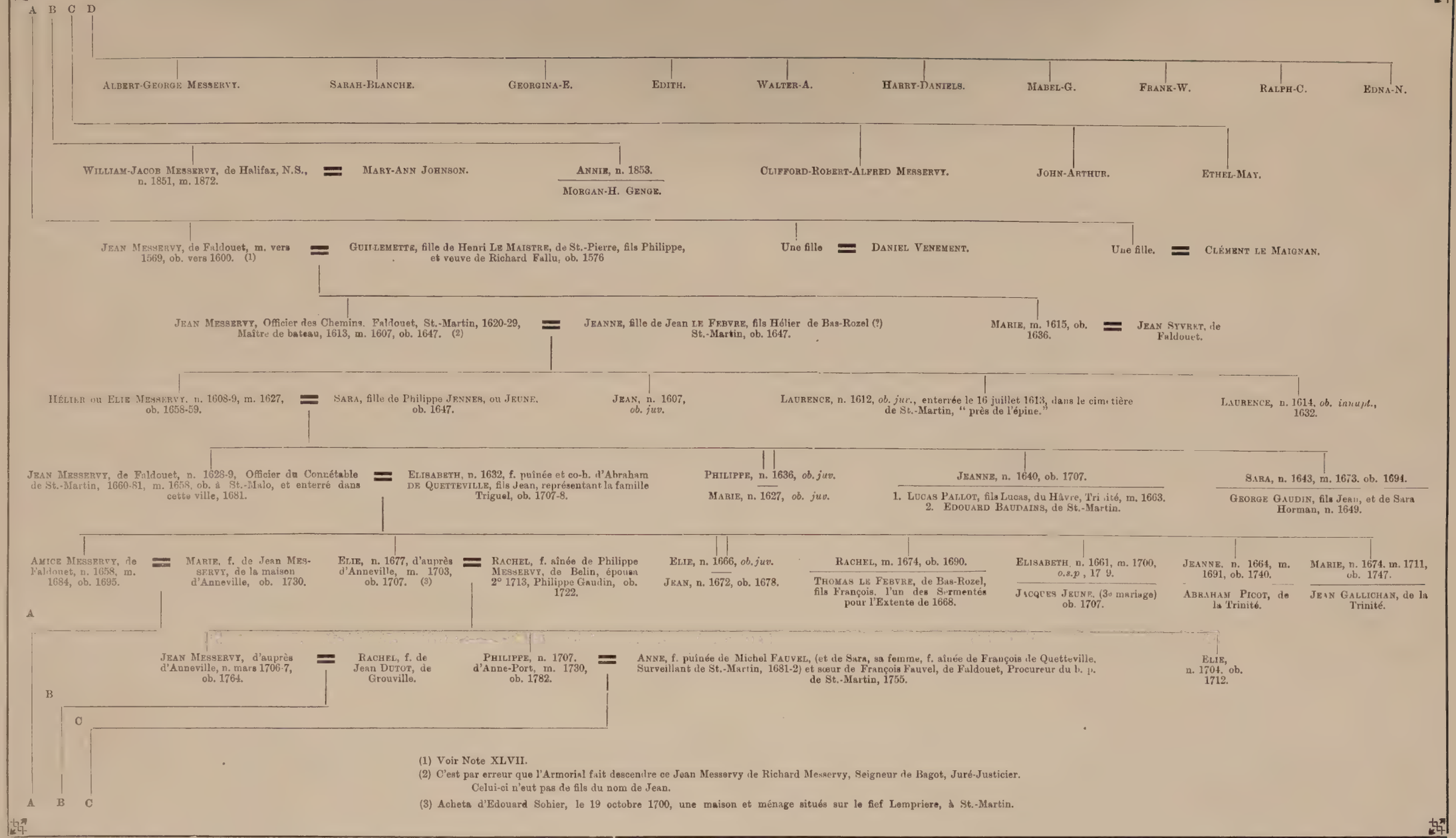

(1) Voir Note XLVII.

(2) C'est par erreur que l'Armorial fait descendre ce Jean Messervy de Richard Messervy, Seigneur de Bagot, Juré-Justicier. Celui-ci n'eut pas de fils du nom de Jean.

(3) Acheta d'Edouard Sohier, le 19 octobre 1700, une maison et ménage situés sur le fief Lempriere, à St.-Martin.

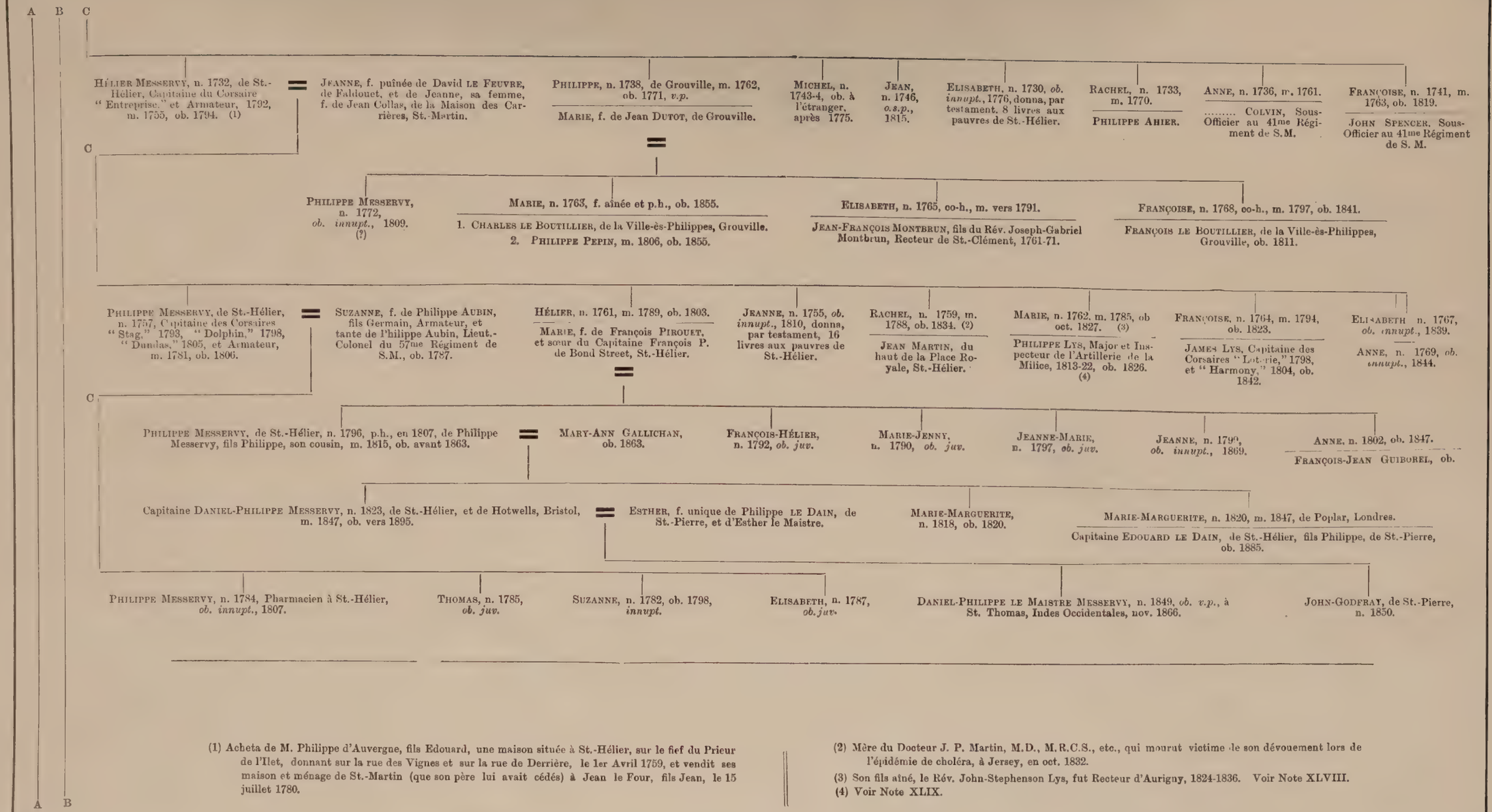

(1) Acheta de M. Philippe d'Auvergne, fils Edouard, une maison située à St.-Hélier, sur le fief du Prieur de l'Ilet, donnant sur la rue des Vignes et sur la rue de Derrière, le 1er Avril 1759, et vendit ses maison et ménage de St.-Martin (que son père lui avait cédés) à Jean le Four, fils Jean, le 15 juillet 1780.

(2) Mère du Docteur J. P. Martin, M.D., M.R.C.S., etc., qui mourut victime de son dévouement lors de l'épidémie de choléra, à Jersey, en oct. 1832.

(3) Son fils aîné, le Rév. John-Stephenson Lys, fut Recteur d'Aurigny, 1824-1836. Voir Note XLVIII.

(4) Voir Note XLIX.

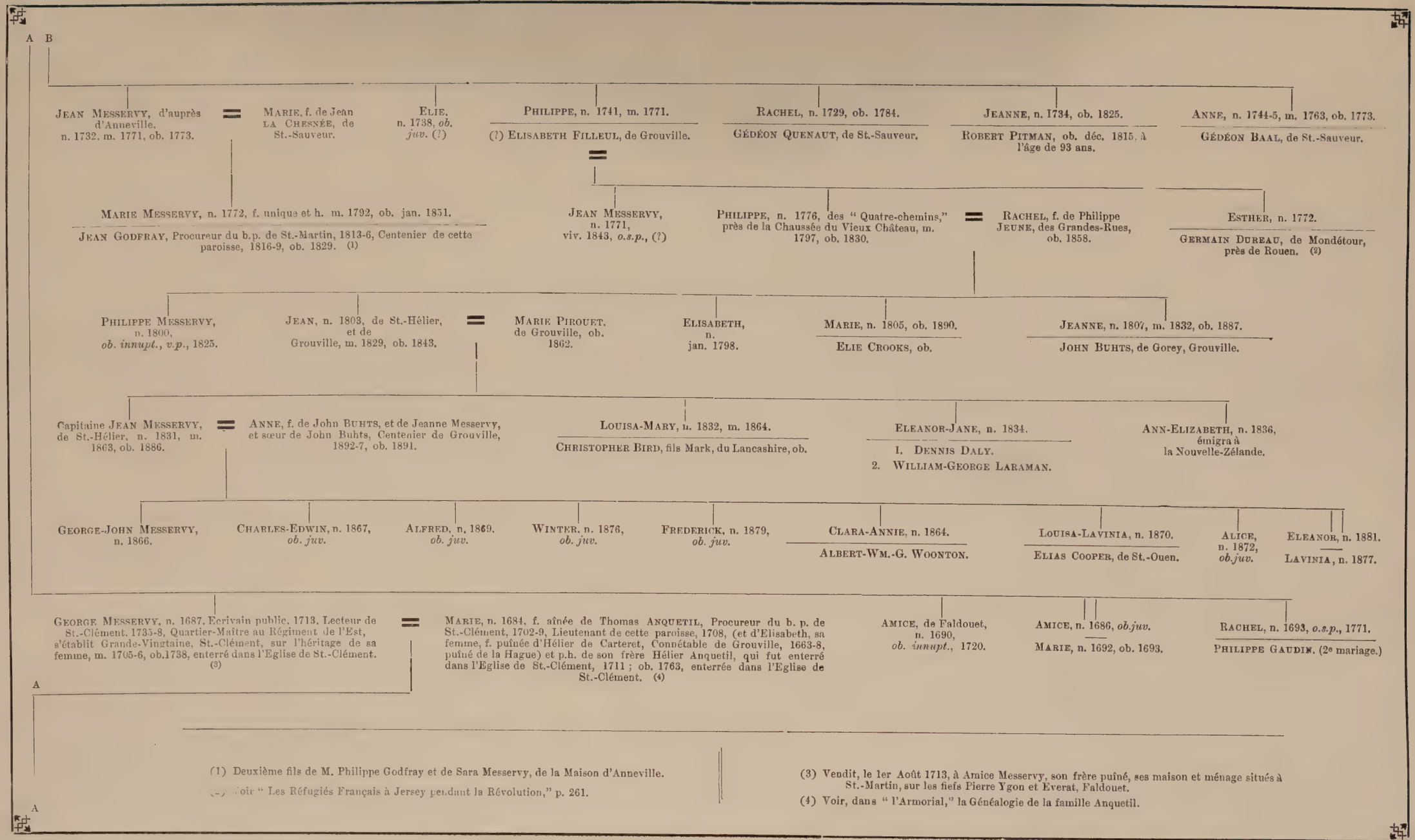

(1) Deuxième fils de M. Philippe Godfray et de Sara Messervy, de la Maison d'Anneville.

(2) Voir "Les Réfugiés Français à Jersey pendant la Révolution," p. 261.

(3) Vendit, le 1er Août 1713, à Amice Messervy, son frère puîné, ses maison et ménage situés à St.-Martin, sur les fiefs Pierre Ygon et Everat, Faldouet.

(4) Voir, dans "l'Armorial," la Généalogie de la famille Anquetil.

A

HÉLIER MESSERVY, n. 1706, *ob. innupt., v.p.*, 1725, enterré dans l'Eglise de St.-Clément.

THOMAS, n. 1710, p. h. de son frère Hélier, m. 1740, ob. jan. 1795.

= RACHEL, n. 1715, f. aînée de Philippe FALLE, de la Vingtaine de St.-Nicolas, St.-Pierre, (et d'Elisabeth, sa femme, sœur de Jean Hamptonne, Juré-Justicier, 1740-4), et p. h. de son frère, Jean Falle ; ob. 1785.

AMICE, n. 1710, émigra aux Etats-Unis. (?)

GEORGE, n. 1712, émigra à Boston, Amérique du Nord. (?)

PHILIPPE, n. 1714, du Hocq, St.-Clément, m. 1744, ob. déc. 1801.

= JEANNE, f. unique de Thomas LE SAUTEUR, ob. 1794.

MARIE, n. 1708, m. 1733, ob. 1736.
GEORGE LE CRONIER, de St.-Hélier, veuf de Jane Stroud.

A

PHILIPPE MESSERVY, n. 1751, de Hamptonne, le Hocq, St.-Clément, m. 1772, ob. 1827.

= ELISABETH TOUZEL, ob. 1818.

PHILIPPE, n. 1745, *ob. juv.*

THOMAS, n. 1754, ob. 1758.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1773, Vingtenier du Rocquier, St.-Clément, 1816-21, m. 1799, ob. 1843.

= ANNE, 3me f. de Jean PAYN, de Grouville (et d'Elisabeth, sa femme, f. aînée et p. h. de Philippe Falle, de Jambard, St.-Clément) et sœur de Jean Payn. Capitaine au Régiment de l'Est, 1797 ; ob. 1821.

GEORGE, n. 1777, *ob. innupt.*, nov. 1829.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1806, Surveillant de St.-Clément, 1838-40, Centenier de cette paroisse, 1854-7, m. 1827, ob. jan. 1874.

= ELISABETH, n. 1806, 3me f. de Clément LE NEVEU, et de Suzanne de Veulle, et nièce de Jean le Neveu, de "Pontorson," Connétable de St.-Clément, 1810-3, Major, R.J.M.A., ob. 1896.

GEORGE, n. 1811, Procureur du b.p. de St.-Clément, 1870-3, m. 1841, ob. 1873.

= NANCY, f. de George TOUZEL, de Maupertuis, St.-Clément, ob. à Londres, 1881.

ANNE, n. 1800, m. 1821, ob. 1874.
AARON DE VEULLE, Procureur du b. p. de St.-Clément, 1830-34, ob. 1864.

ELISABETH, n. 1808, m. 1835. (1)
PHILIPPE PEPIN, de Grouville, fils Philippe, ob. 1876.

MARY-ANN, n. 1814, m. 1834, ob. 1877.
JEAN FILLEUL, de la Rocque, Grouville, ob.

B

GEORGE-TOUZEL MESSERVY, n. 1846, Home Civil Service, Londres, Capitaine 12th Middlesex R. Vol.

JOHN-TOUZEL, n. 1849, *ob. innupt.*, 1879.

ALFRED-TOUZEL, n. nov. 1856, ob. jan. 1862.

ANNE.
JACQUES-ERNEST GALLAIS, de W. Kensington Gardens, Londres.

LYDIA, n. 1851.
ADELINE, n. 1854.

PHILIPPE MESSERVY, n. 1838, Surveillant de St.-Clément, 1880-82, *ob. innupt.*, 1882.

GEORGE, ob. en Amérique, *innupt.* (?)

ELISABETH, n. 1830, f. aînée et p.h.

MARY-ANN, n. 1832, co-h., m. 1866.
Capitaine NICOLAS-JEAN LAÎNÉ, de St.-Sauveur, Guernesey, fils Thomas, *o.s.p.*

ANNE, n. 1850, co-h., m. 1874.
FRANÇOIS NORMAN, de la Davissonnerie, St.-Sauveur, ob. 1886. (2)

MARIE MESSERVY, n. 1741, f. aînée et p.h., m. 1773, ob. 1818.
GEORGE-JOSUÉ LABEY, de St.-Sauveur, ob. 1787, enterré dans l'Eglise de St.-Clément.

ELISABETH, n. 1745, co-h., m. 1770, ob. 1833.
JEAN DEAN, de St.-Brelade, fils Jean. (3)

SUZANNE, n. 1748, co-h., m. 1771, ob. 1835. (4)
JEAN TOCQUE, de St.-Aubin, fils Philippe, Capitaine du Corsaire "Corbet," 1780, ob. 1789. (5)

DÉBORA, n. 1753, co-h., ob. 1821. (6

1. PHILIPPE AHIER, fils Jean, de Longueville, Grouville, m. 1775, ob. 1779.
2. JEAN FILLEUL, fils Charles, de Grouville, ob. 1788.
3. JEAN DUTOT, de la Vingtaine de la Rue, Grouville, m. 1788, ob. 1804.

(1) Mère de M. George-James Pepin, Connétable de Grouville depuis 1887.

(2) Fils aîné de feu James Norman, de la Davissonnerie, Capitaine au Régiment de l'Est, fils James, Centenier de St.-Sauveur, 1817-23, fils James et de Marie Messervy, sa femme ; Voir Page 30.

(3) Sa fille aînée, Elisabeth Dean, épousa M. Philippe Gibaut, et fut la mère de feu Moïse Gibaut, écr., de Mainland, Député de St.-Laurens, 1857-63.

(4) Sa fille aînée, Marie-Elisabeth Tocque, n. 1771, épousa en 1792 M. Hugh Godfray, Dénonciateur, 1795-1812, père de feu François Godfray, écr., Avocat.

(5) Voir Note L.

(6) Sa fille aînée, Marie Ahier, n. 1777, épousa en 1794 M. Philippe Collas, de la maison de St.-Martin, Capitaine dans l'Artillerie de la Milice, et fut la mère de M. François-Guillaume Collas.

DEUXIÈME PARTIE

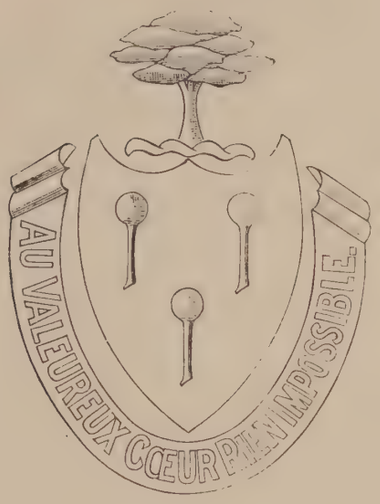

BRANCHE

— DES —

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

INTRODUCTION

— TO THE —

PEDIGREE OF THE AMERICAN BRANCH.

THIS lineage of the descendants of Clement Messervy, whom we first find in Portsmouth, N.H., in 1673, is an abstract from more copious notes anent the family, collected from various sources by the compiler within the last twenty years. The greater part of the history has been furnished by members of the different branches, either from public or private records, and by comparing the information given by different individuals, their correctness, in the main, has been confirmed.

No list of the children of Clement, the emigrant, has been found and we only know positively that Clement (2) and John (2) were his sons, because so called by him in deeds, in 1705 & 1710 ; but as the same document speaks of " other sons and daughters " and as tradition has always made three branches of the family, in Maine, New Hampshire and Massachusetts, we seem to be warranted in the assumption. The arrangement here given is in entire accord with this tradition except with regard to Edward and Mary ; whether they were the children of Clement is at least problematical, but as Mary's children are not given in this work, and no descendants of Edward have been found, the correctness of the following lists has not been marred by them. An opinion has been expressed by one member of the family engaged in this work, that Aaron was not a son of Clement, but an emigrant himself. The dates of birth of his children, however, are in accord with the theory that he was the eldest son.

The compiler regrets that more time has not been given to searching the public records of different Towns and Counties in which branches of the family have lived, but as the work has all been done rather as a recreation in the midst of a busy professional life, and with no previous intention to publish : and as branches of the family now reside in more than one half of the States in the Union, he feels that no apology is necessary. Presumably, a large percentage of the descendants have not been found and are not included in these lists.

Agriculture and the mechanic Arts seem to have occupied the time of most of the members of the family, although it has had its share of professional men, Lawyers, Clergymen and Doctors, while the name figures but slightly in Court Records either as defendants or criminals, showing honesty, integrity and uprightness in the race. Christianity also seems to have been an attribute as the name is often found in Church Records. If notice of any observed errors or omissions (and there are probably many), is sent to the compiler, they will be most thankfully received and entered upon his notes.

To show the method adopted in the original notes, the family of Clement, (2) son of the Emigrant is given in abstract.

Clement Messerve (2) son of Clement Messervy (1) was born, probably in Portsmouth, New-Hampshire, about 1678. He was in William Redford's Co. of Militia in 1696. He married, Sept. 24, 1702, Elizabeth Jones. The marriage was solemnized by Rev. John Pike, in Portsmouth. They both owned the Covenant, and were baptized in the Church at Newington, N. H., Mar. 10, 1723, when Mrs. Meserve joined the Church and was admitted to full communion. On July 15, 1726, he and Daniel Moody, of Stratham, N.H., purchased of William Cotton, of Portsmouth, one hundred acres of land at Black Point, Scarborough, Maine, and, in 1729, they bought 150 acres more adjoining. He evidently removed to Scarborough soon after the purchase of Cotton, and was admitted to the first Church of Scarborough, Aug. 11, 1728. His first wife, Elizabeth, died....., and he married, secondly, Aug. 14, 1738, Mrs. Sarah Stone, who survived him.

He died (probably) in 1746, in Scarborough. His will dated Feb. 18, 1740, describes him as "Joyner, aged of body." This will was proved Nov. 5, 1746. The Inventory returned by Elliot Vaughan, Daniel Fogg and Samuel Small, appraisers, amounted to £896 15s. 7d.

His children, all probably born in Portsmouth or Newington, were :—

1. Clement, m. Oct. 13, 1726, Sarah Decker, of Newington.
2. Nathaniel, (1) m. Dec. 16, 1725, Jane Libby.
3. Elizabeth, m. Dec. 23, 1725, James Libby.
4. John, (2) b. Mar. 21, 1708, m. Sept. 2, 1732, Jemima Hubbard.
5. Abigail, m. Feb. 29 (?) 1727, Lieut. Samuel Libby.
6. George, m. Feb. 17, 1737, Elizabeth Ham.
7. Peter, m. (perhaps) Mar. 31, 1737, Sarah Loud.
8. Daniel, b. 1715, m. Jan. 24, 1738, Mehitable Bragdon.
9. Joseph.

All so far found of George, Peter and Joseph is that all were baptized at Newington, Jan. 19, 1724, and Joseph is mentioned in his father's will, 1740.

The will of Clement junr is too long to be copied here. For the privilege of seeing this lineage in dress of type, the reader is indebted to the courtesy and generosity of Judge Alfred Messervy, of Brabant, Trinity, Jersey, for whom the Compiler entertains the highest regards.

ALBION K. P. MESERVE, M.D.

109, Emery Street,

Portland, Me., July 1897.

---

(1) See Note A.

(2) The Compiler's g. g. grandfather.

Branche des Etats-Unis d'Amérique.

CLEMENT MESSERVY, whom Tradition makes to have come from the Isle of Jersey to America, was a Tax-payer in Portsmouth, New-Hampshire, in 1673, took the oath of allegiance in 1685, and had a seat in the Meeting house in 1693. Later, he lived in Newington, N. H. On Aug. 6, 1710, he conveyed the homestead in Newington to his son Clement. Both he and his wife died previous to 1720. He was, very probably, son of John Messervy, of Gorey, Grouville, and of Mary Machon, his wife, and his ancestry appears on page 29 of this work.

The following list of his children is probably correct, with the possible addition of Edward. (1)

CLEMENT MESSERVY = ELIZABETH .....

- AARON MESSERVY. (2) — SUSANNA Sawyer Nov. 20, 1695 =
  - AARON MESSERVY, b. 1697. (6) = ELIZABETH ENGLISH.
    - JONATHAN MESSERVY, b. between 1725 and 1730. = HANNAH SLUEMAN.
      - A
        - A
        - B
      - B
- CLEMENT, m. 1702. — ELIZABETH JONES. (*Vide* Branch B.)
- DANIEL. — DEBORAH ..... (*Vide* Branch E.)
- JOHN. (5)
  - WILLIAM, b. 1701, m. 1722. = ABIGAIL GLOVER.
    - WILLIAM MESSERVY, m. 1747. = ANN WELLMAN.
      - ELIZABETH, b. 1727. — SAMUEL FOOTE (?)
- ELIZABETH, 1694. — MICHÆL WHIDDEN.
- MARY. (3) — 1. MARK HUNKING, 1697. 2. Rev. JOHN NEWMARCH, 1699.
- MARY, b. 1702, *ob. juv.*
- MARY, b. 1704.
- ABIEL, b. 1704.
- TAMSON. (4) — JOSEPH HAM.

(1) Edward Meserve was a witness in an assault case in Exeter, Sept. 26, 1683, (see Court-Records), a petitionner to Gen. Court for township Quamescuk, 1688, and also a petitionner with inhabitants of Quamescuk, Jan. 10, 1716. Find nothing more. Was he son of Clement (?) Or an emigrant himself (?)

(2) Aaron and his descendants lived in Salem, Mass., until quite recently. They are the only branch which has retained the original method of spelling the name: Messervy. There are perhaps other descendants of Aaron not found here.

(3) This Mary may not have been a daughter of Clement, as in her marriage with Hunking she is called Harvey.

(4) The children of Tamson and Joseph Ham were born in New-Hampshire. Joseph, the husband was killed by Indians in 1723, and three of his children were taken captive and carried to Canada. Their mother went and redeemed them. Abigail, one of her children, married Clement Meserve, son of Daniel.

(5) All found of John is that on Feb. 23, 1705, Clement deeded his home at Welchman's Cove to his wife Elizabeth, for her life, and then to his beloved son John. This John must have died soon, as he deeded the same to his son Clement in 1710.

(6) This Aaron was a Master-Mariner and left an only son.

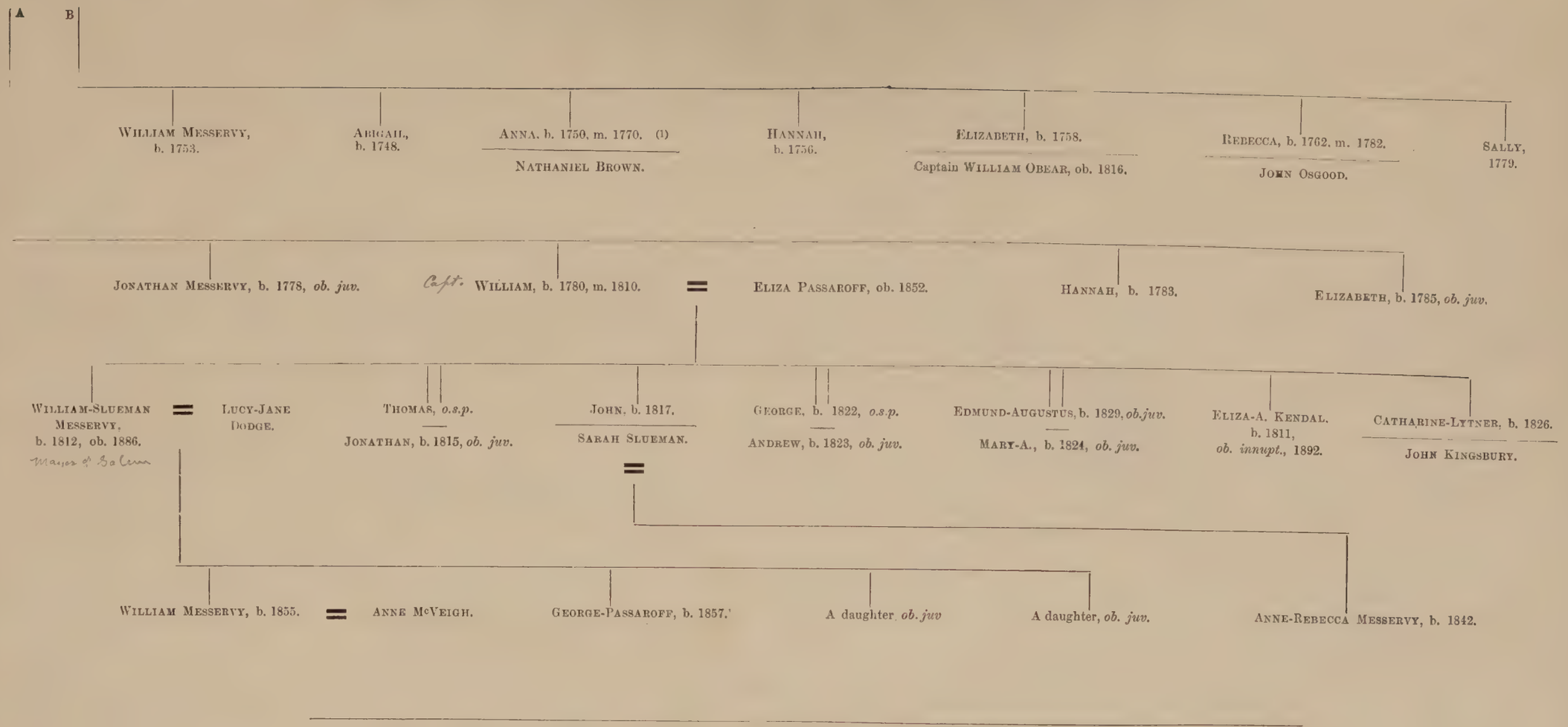

(1) Her son, Captain Nathaniel Brown, b. 1771, m. 1797, Mary Pickering. Her two daughters married, respectively, Captain William Lane and Captain Timothy Wellman.

Branch B.

Clement Meserve, son of the emigrant, was born in Portsmouth, about 1678. He was in William Redford's Co. of Militia in 1696, and on Sept. 24, 1702, he was married to Elizabeth Jones. He lived in Newington, N.H., on his father's homestead, where he had gone from Portsmouth, until 1726, when he and Daniel Moody bought 100 acres of land in Scarborough, Maine, and, in 1729, 150 acres more. This land was held later by his heirs who sold it to William Vaughan. His will was probated, Nov. 5, 1746.

CLEMENT MESERVE = ELIZABETH JONES, m. 1702.

- CLEMENT MESERVE, m. Oct. 13, 1726. = SARAH DECKER.
  - NATHANIEL MESERVEY, Lieut. N. H. Regiment, 1745, ob. 1758. (3) = SARAH .....
    - GEORGE MESERVEY, *o.s.p.*
    - SARAH, eld. d. and co-h. — The Hon. JAMES SHEAFE, U.S. Senator for Portsmouth.
    - A dau. and co-h. — ..... BETTENHAM.
  - JOHN, ob. 1760. — SARAH .....
  - GEORGE, Lieut. N. H. Regt. 1745, Stamp-Agent for N. H., Collector of Customs in Boston and Portsmouth, m. 1736-7. (4) = ... NEWMARCH.
    - HANSON, *o.s.p.* — ANN, *ob. innupt.*
    - ANNAH. — JOSEPH WELLS.
    - SARAH. — JOTHAM ODIORNE.
    - MARY. — STEPHEN BATSON.
    - ELIZABETH. — WILLIAM ODIORNE.
      - JANE. — Captain THOMAS HART.
      - ESTHER. — BENJAMIN HART.
- Col. NATHANIEL, m. 1725, ob. 1758. (1) — JANE LIBBY.
- JOHN, b. March 21, 1708, *Vide* Branch C.
- GEORGE, m. Feb. 17, 1737. (2) — ELIZABETH HAM.
- PETER, m. 1737. (2) — SARAH LOND.
- DANIEL, b. 1715, *Vide* Branch D.
- JOSEPH, liv. 1740.
- ELIZABETH, m. 1725. — JAMES LIBBY.
- ABIGAIL. — SAMUEL LIBBY.

A

A

(1) *Vide* Note A.

(2) Descendants not traced.

(3) The descendants of Col. Nathaniel Meservey have not been studied, nor many of them found. Hanson-Meserve Hart, a great-grandson, lives in Portland, and has issue.

(4) Was a Loyalist, and settled in England, 1777.

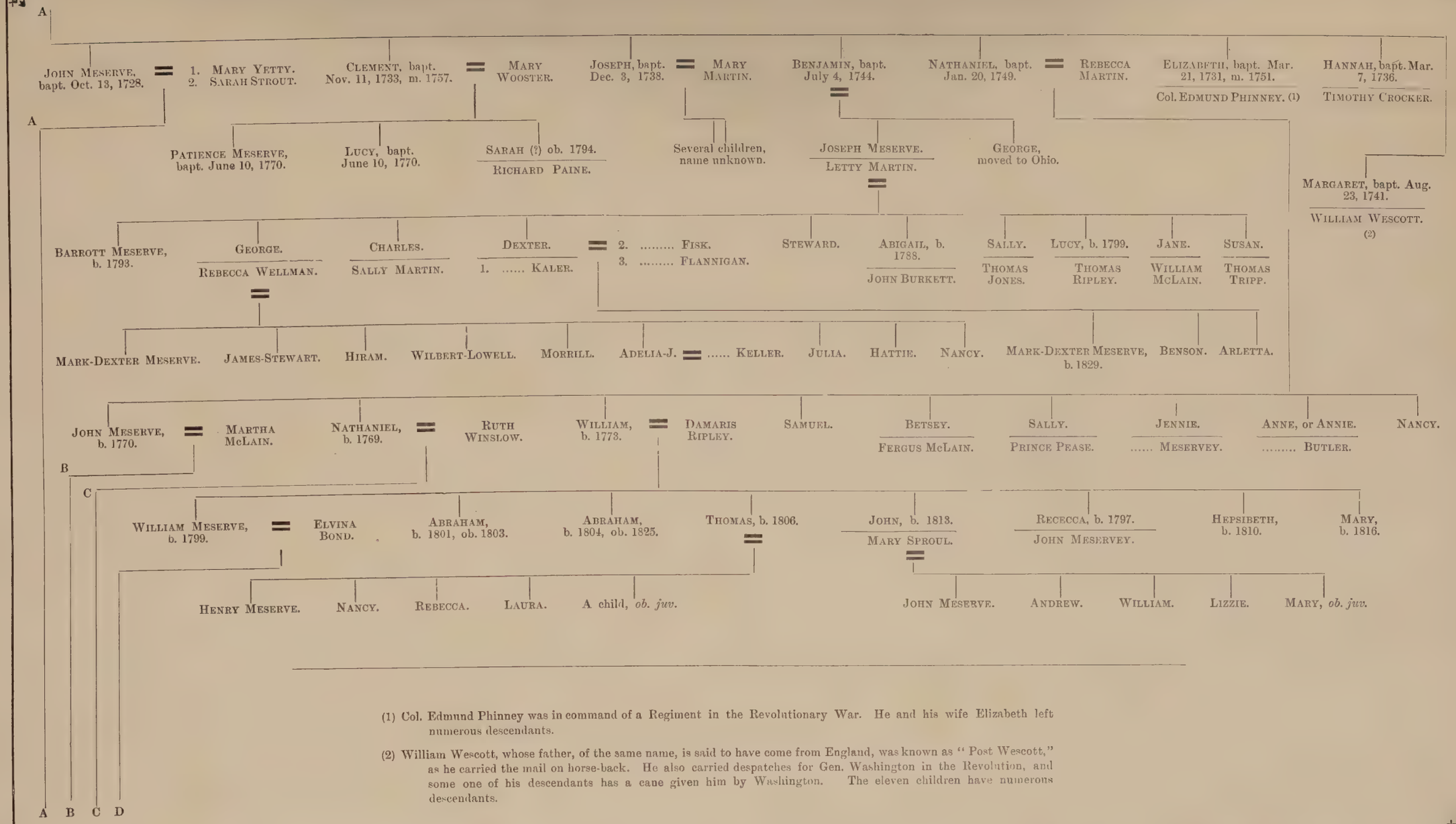

(1) Col. Edmund Phinney was in command of a Regiment in the Revolutionary War. He and his wife Elizabeth left numerous descendants.

(2) William Wescott, whose father, of the same name, is said to have come from England, was known as "Post Wescott," as he carried the mail on horse-back. He also carried despatches for Gen. Washington in the Revolution, and some one of his descendants has a cane given him by Washington. The eleven children have numerous descendants.

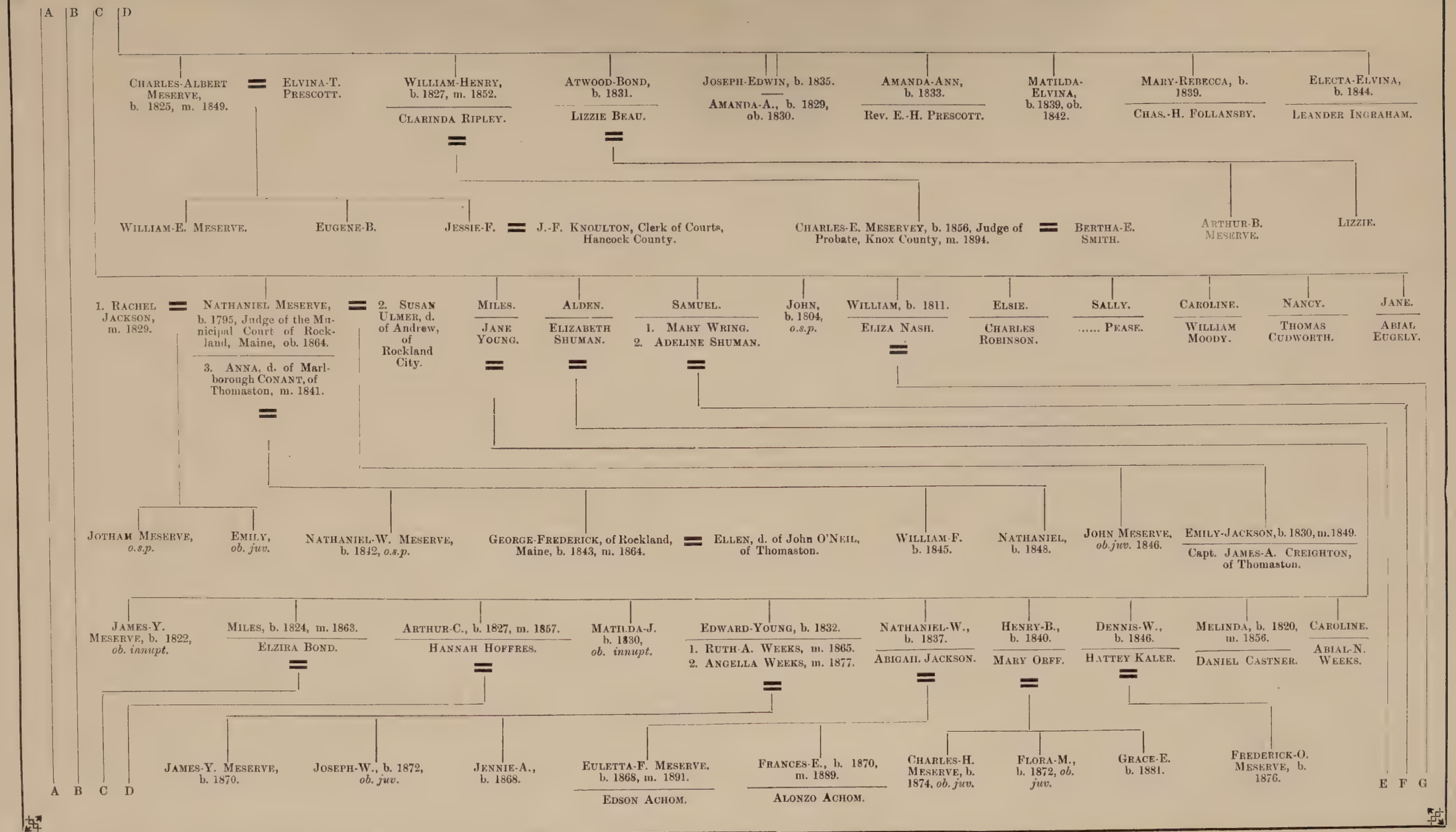
A B C D
Charles-Albert Meserve, b. 1825, m. 1849.
Elvina-T. Prescott.
William-Henry, b. 1827, m. 1852.
Clarinda Ripley.
Atwood-Bond, b. 1831.
Lizzie Beau.
Joseph-Edwin, b. 1835.
Amanda-A., b. 1829, ob. 1830.
Amanda-Ann, b. 1833.
Rev. E.-H. Prescott.
Matilda-Elvina, b. 1839, ob. 1842.
Mary-Rebecca, b. 1839.
Chas.-H. Follansby.
Electa-Elvina, b. 1844.
Leander Ingraham.
William-E. Meserve.
Eugene-B.
Jessie-F.
J.-F. Knoulton, Clerk of Courts, Hancock County.
Charles-E. Meservey, b. 1856, Judge of Probate, Knox County, m. 1894.
Bertha-E. Smith.
Arthur-B. Meserve.
Lizzie.
1. Rachel Jackson, m. 1829.
Nathaniel Meserve, b. 1795, Judge of the Municipal Court of Rockland, Maine, ob. 1864.
3. Anna, d. of Marlborough Conant, of Thomaston, m. 1841.
2. Susan Ulmer, d. of Andrew, of Rockland City.
Miles.
Jane Young.
Alden.
Elizabeth Shuman.
Samuel.
1. Mary Wring.
2. Adeline Shuman.
John, b. 1804, o.s.p.
William, b. 1811.
Eliza Nash.
Elsie.
Charles Robinson.
Sally.
..... Pease.
Caroline.
William Moody.
Nancy.
Thomas Cudworth.
Jane.
Abial Eugely.
Jotham Meserve, o.s.p.
Emily, ob. juv.
Nathaniel-W. Meserve, b. 1842, o.s.p.
George-Frederick, of Rockland, Maine, b. 1843, m. 1864.
Ellen, d. of John O'Neil, of Thomaston.
William-F. b. 1845.
Nathaniel, b. 1848.
John Meserve, ob.juv. 1846.
Emily-Jackson, b. 1830, m. 1849.
Capt. James-A. Creighton, of Thomaston.
James-Y. Meserve, b. 1822, ob. innupt.
Miles, b. 1824, m. 1863.
Elzira Bond.
Arthur-C., b. 1827, m. 1857.
Hannah Hoffres.
Matilda-J. b. 1830, ob. innupt.
Edward-Young, b. 1832.
1. Ruth-A. Weeks, m. 1865.
2. Angella Weeks, m. 1877.
Nathaniel-W., b. 1837.
Abigail Jackson.
Henry-B., b. 1840.
Mary Orff.
Dennis-W., b. 1846.
Hattey Kaler.
Melinda, b. 1820, m. 1856.
Daniel Castner.
Caroline.
Abial-N. Weeks.
James-Y. Meserve, b. 1870.
Joseph-W., b. 1872, ob. juv.
Jennie-A., b. 1868.
Euletta-F. Meserve, b. 1868, m. 1891.
Edson Achom.
Frances-E., b. 1870, m. 1889.
Alonzo Achom.
Charles-H. Meserve, b. 1874, ob. juv.
Flora-M., b. 1872, ob. juv.
Grace-E. b. 1881.
Frederick-O. Meserve, b. 1876.
A B C D
E F G

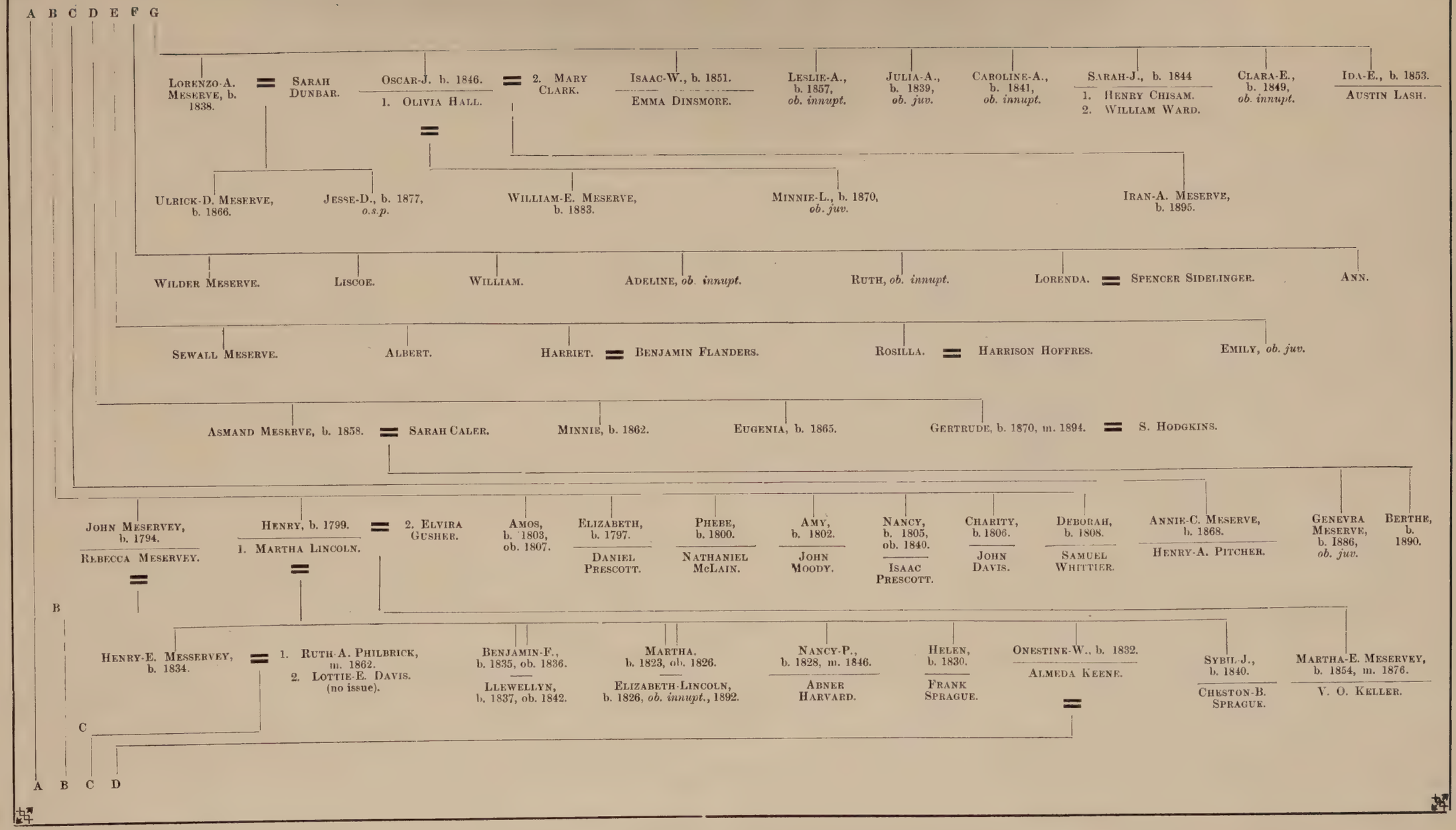
A B C D E F G
Lorenzo-A. Meserve, b. 1838.
Sarah Dunbar.
Oscar-J. b. 1846.
1. Olivia Hall.
2. Mary Clark.
Isaac-W., b. 1851.
Emma Dinsmore.
Leslie-A., b. 1857, ob. innupt.
Julia-A., b. 1839, ob. juv.
Caroline-A., b. 1841, ob. innupt.
Sarah-J., b. 1844
1. Henry Chisam.
2. William Ward.
Clara-E., b. 1849, ob. innupt.
Ida-E., b. 1853.
Austin Lash.
Ulrick-D. Meserve, b. 1866.
Jesse-D., b. 1877, o.s.p.
William-E. Meserve, b. 1883.
Minnie-L., b. 1870, ob. juv.
Iran-A. Meserve, b. 1895.
Wilder Meserve.
Liscoe.
William.
Adeline, ob. innupt.
Ruth, ob. innupt.
Lorenda.
Spencer Sidelinger.
Ann.
Sewall Meserve.
Albert.
Harriet.
Benjamin Flanders.
Rosilla.
Harrison Hoffres.
Emily, ob. juv.
Asmand Meserve, b. 1858.
Sarah Caler.
Minnie, b. 1862.
Eugenia, b. 1865.
Gertrude, b. 1870, m. 1894.
S. Hodgkins.
John Meservey, b. 1794.
Rebecca Meservey.
Henry, b. 1799.
1. Martha Lincoln.
2. Elvira Gusher.
Amos, b. 1803, ob. 1807.
Elizabeth, b. 1797.
Daniel Prescott.
Phebe, b. 1800.
Nathaniel McLain.
Amy, b. 1802.
John Moody.
Nancy, b. 1805, ob. 1840.
Isaac Prescott.
Charity, b. 1806.
John Davis.
Deborah, b. 1808.
Samuel Whittier.
Annie-C. Meserve, b. 1868.
Henry-A. Pitcher.
Genevra Meserve, b. 1886, ob. juv.
Berthe, b. 1890.
B
Henry-E. Messervey, b. 1834.
1. Ruth-A. Philbrick, m. 1862.
2. Lottie-E. Davis. (no issue).
Benjamin-F., b. 1835, ob. 1836.
Llewellyn, b. 1837, ob. 1842.
Martha. b. 1823, ob. 1826.
Elizabeth-Lincoln, b. 1826, ob. innupt., 1892.
Nancy-P., b. 1828, m. 1846.
Abner Harvard.
Helen, b. 1830.
Frank Sprague.
Onestine-W., b. 1832.
Almeda Keene.
Sybil-J., b. 1840.
Cheston-B. Sprague.
Martha-E. Meservey, b. 1854, m. 1876.
V. O. Keller.
C
A B C D

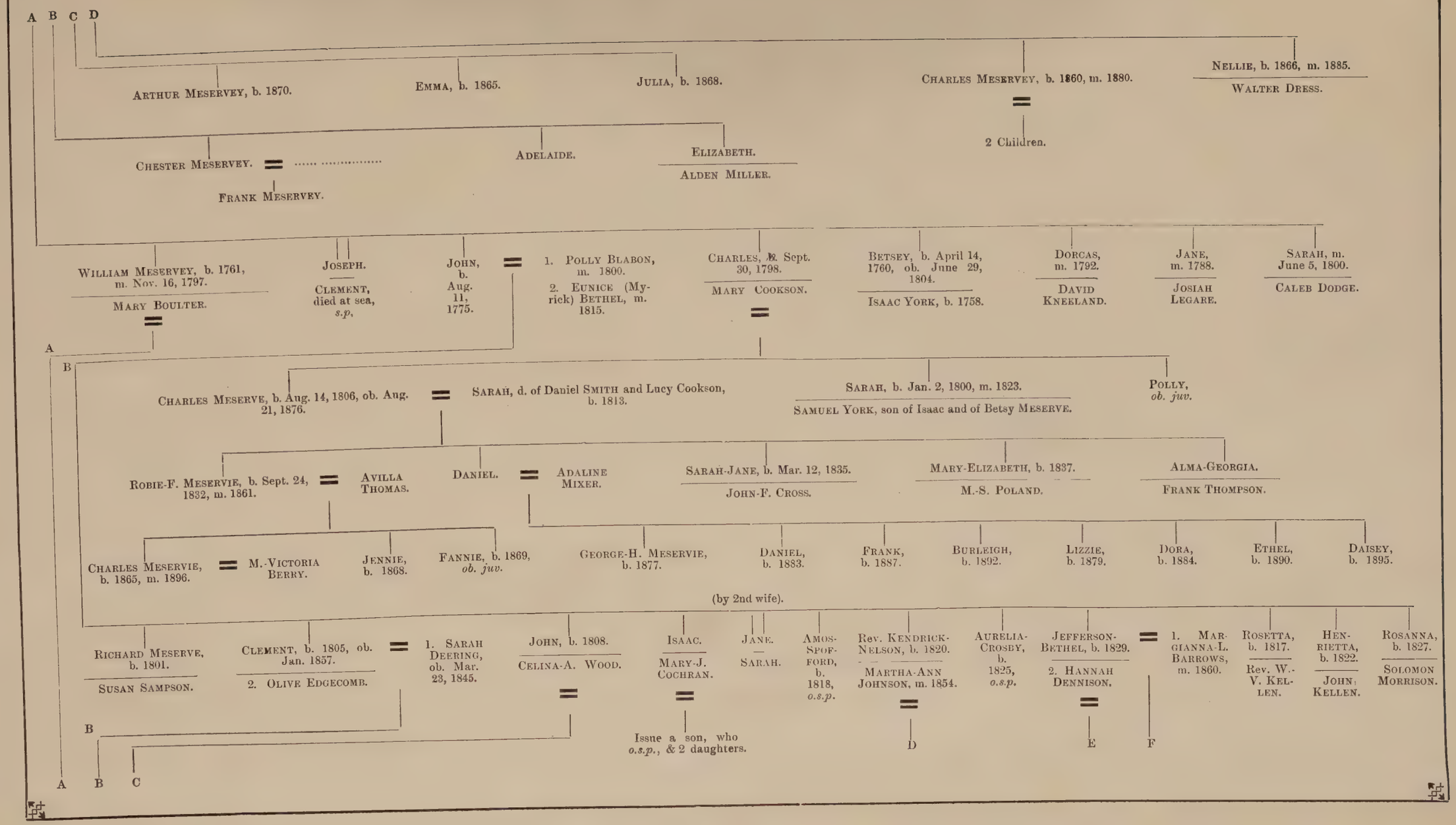
A B C D
Arthur Meservey, b. 1870.
Emma, b. 1865.
Julia, b. 1868.
Charles Meservey, b. 1860, m. 1880.
2 Children.
Nellie, b. 1866, m. 1885.
Walter Dress.
Chester Meservey.
Frank Meservey.
Adelaide.
Elizabeth.
Alden Miller.
William Meservey, b. 1761, m. Nov. 16, 1797.
Mary Boulter.
Joseph.
Clement, died at sea, s.p.
John, b. Aug. 11, 1775.
1. Polly Blabon, m. 1800.
2. Eunice (Myrick) Bethel, m. 1815.
Charles, d. Sept. 30, 1798.
Mary Cookson.
Betsey, b. April 14, 1760, ob. June 29, 1804.
Isaac York, b. 1758.
Dorcas, m. 1792.
David Kneeland.
Jane, m. 1788.
Josiah Legare.
Sarah, m. June 5, 1800.
Caleb Dodge.
A
B
Charles Meserve, b. Aug. 14, 1806, ob. Aug. 21, 1876.
Sarah, d. of Daniel Smith and Lucy Cookson, b. 1813.
Sarah, b. Jan. 2, 1800, m. 1823.
Samuel York, son of Isaac and of Betsy Meserve.
Polly, ob. juv.
Robie-F. Meservie, b. Sept. 24, 1832, m. 1861.
Avilla Thomas.
Daniel.
Adaline Mixer.
Sarah-Jane, b. Mar. 12, 1835.
John-F. Cross.
Mary-Elizabeth, b. 1837.
M.-S. Poland.
Alma-Georgia.
Frank Thompson.
Charles Meservie, b. 1865, m. 1896.
M.-Victoria Berry.
Jennie, b. 1868.
Fannie, b. 1869, ob. juv.
George-H. Meservie, b. 1877.
Daniel, b. 1883.
Frank, b. 1887.
Burleigh, b. 1892.
Lizzie, b. 1879.
Dora, b. 1884.
Ethel, b. 1890.
Daisey, b. 1895.
(by 2nd wife).
Richard Meserve, b. 1801.
Susan Sampson.
Clement, b. 1805, ob. Jan. 1857.
2. Olive Edgecomb.
1. Sarah Deering, ob. Mar. 23, 1845.
John, b. 1808.
Celina-A. Wood.
Isaac.
Mary-J. Cochran.
Issue a son, who o.s.p., & 2 daughters.
Jane.
Sarah.
Amos-Spofford, b. 1818, o.s.p.
Rev. Kendrick-Nelson, b. 1820.
Martha-Ann Johnson, m. 1854.
D
Aurelia-Crosby, b. 1825, o.s.p.
Jefferson-Bethel, b. 1829.
2. Hannah Dennison.
E
1. Marianna-L. Barrows, m. 1860.
F
Rosetta, b. 1817.
Rev. W.-V. Kellen.
Henrietta, b. 1822.
John Kellen.
Rosanna, b. 1827.
Solomon Morrison.
A B C

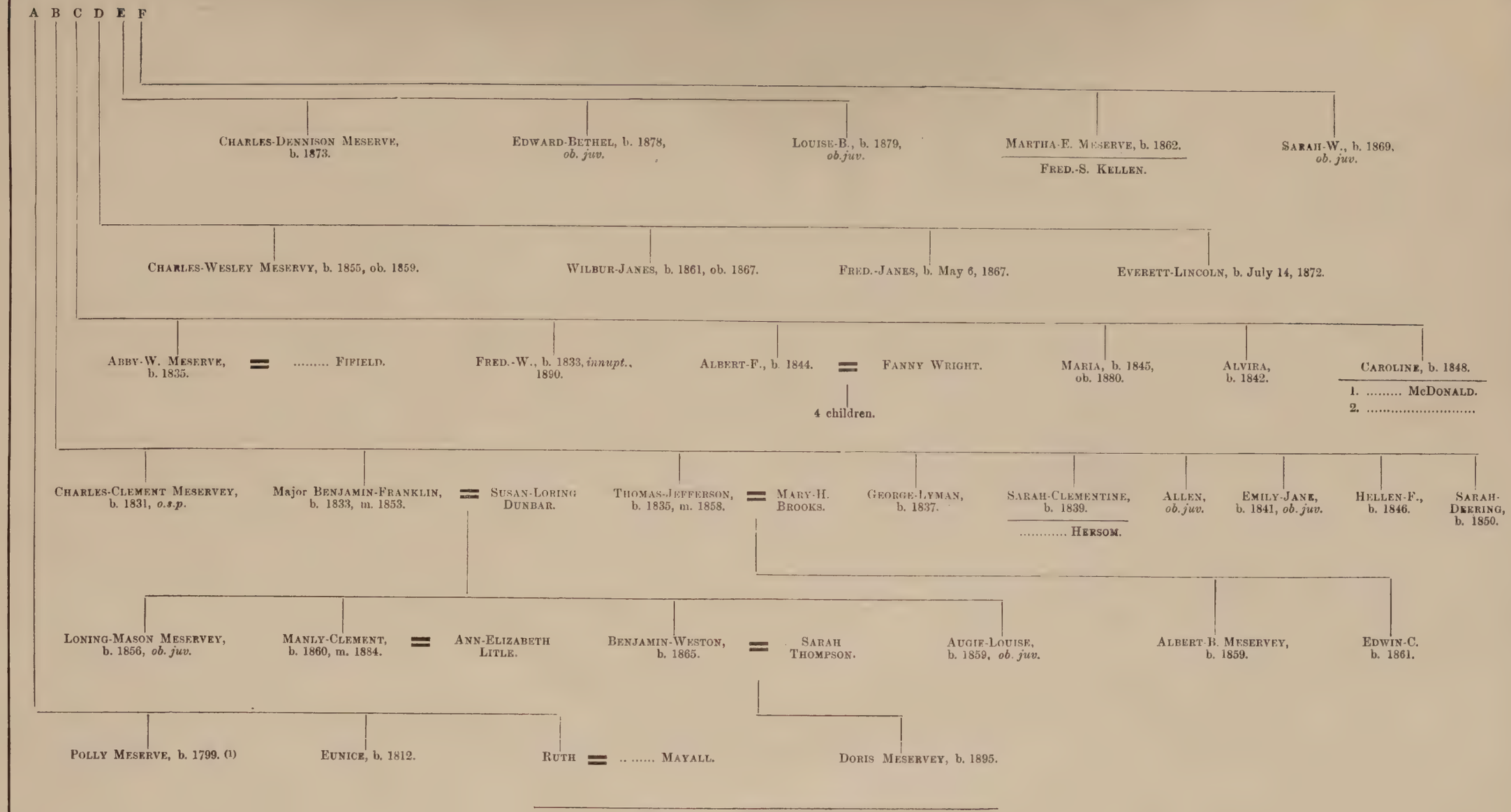

(1) The family removed to Illinois ; descendants not traced.

Branch C.

JOHN MESERVE, 3rd son of Clement MESERVE and of Elizabeth Jones. (*Vide* page 49). = JEMIMA HUBBARD.

- **JOHN MESERVE**, b. 1738, m. 1762. = ABIGAIL SMALL. — A
  - **THOMAS MESERVE**, b. 1780, m. 1812. = HANNAH MESERVE. — E
    - NATHANIEL MESERVE, *ob. juv.*
    - A daughter, *ob. juv.*
  - **RUFUS MESERVE**, b. 1799, *ob. innupt.*, 1826. — E
  - **JOHN MESERVE**, b. 1846. — E
- **GEORGE**, b. 1740, m. 1760. — SUSANNA STAPLES. — B
  - **MOSES**, *ob. juv.* — E
  - **DANIEL MESERVE**, b. 1772, m. 1796, *o.s.p.* — CONTENT HARDING. — E
  - **JOSEPH MESERVE**, b. 1801, drowned at sea, *innupt.*, 1845. — E
  - **AUGUSTUS**, b. 1847. — E
- **WILLIAM**, b. 1744, m. 1766. — MARGERY DEERING. — C
  - **LYDIA**, b. 1775, m. 1795, ob. 1816. — JACOB MCDANIEL. — E
  - **JOSEPH**, b. 1773. = 1. MARY BABB, m. 1798. = 2. Mrs. MARY (LEAVITT) ADAMS, m. 1804. — E
    - **AMOS-CHASE-ADAMS MESERVE**, b. 1808, a sailor, all traces lost. — E
    - **JOSEPHINE-A.**, b. 1844. = ... MCKENNY. — E
      - **JOSEPH-H. MESERVE**, b. 1850. — E
      - **GEORGE-L.**, b. 1852, *ob. juv.* — E
      - **GEORGE-B.**, b. 1859. — E
- **CLEMENT**, b. 1746. = 1. MARY JOSE. = 2. ELIZABETH GILMAN. — D
  - **HARRIS-B.**, b. 1810. — MARY-J. LEACH. — E
    - **CARRIE**, b. 1853. — E
  - **ROGER**, b. 1776, m. 1797, *o.s.p.* — FRANCES HARMON. — E
  - **ORRIN-C.**, b. 1813, sailor, *o.s.p.* — THOMAS, b. 1816, *ob. juv.* — E
- **JOSEPH**, b. 1748. = ELIZABETH HAINES. — E
  - **JAMES-LEAVITT**, b. 1818. — EMILY FITZGERALD. — E
  - **JOHN**, b. 1779, *o.s.p.* — E
- **THOMAS**. — MERCY EMERY. — E
  - **MERCY**, b. 1783. — JACOB MCDONALD. (His second marriage). — E
  - **CHARLES**, b. 1821, ob. 1884. — MARIA-L. WHITE. — E
    - **CHARLES MESERVE**, b. 1846, *o.s.p.* — E
- **DOROTHY**, b. 1733, m. 1752. — ROGER LIBBY. — E
- **ABIGAIL**, b. 1735. — ELISHA LIBBY. — E
- **MARY**, b. 1737, *ob. juv.* — E
- **MARY**, b. 1742. — NATHANIEL LIBBY. — E
  - **NATHANIEL-LEAVITT**, b. 1824. — 1. MARY KEEN. 2. MARY-E. PIERCE. — E
    - **SARAH-E.**, b. 1847, m. 1872 = NORTON-W. LEAMAN. — E
  - **MARY-B.**, b. 1806. — 1. ... KEEN. 2. JOHN KNOWLTON, m. 1848. — E
  - **FANNY-J.** b. 1828. (1) — Captain BARDWELL PATTEN. — E

A B C D E

(1) Mother of Rev. Arthur-Bardwell Patten, Colby Univ., 1890, Bangor Theolog. Seminary, 1893, Congregational Clergyman.

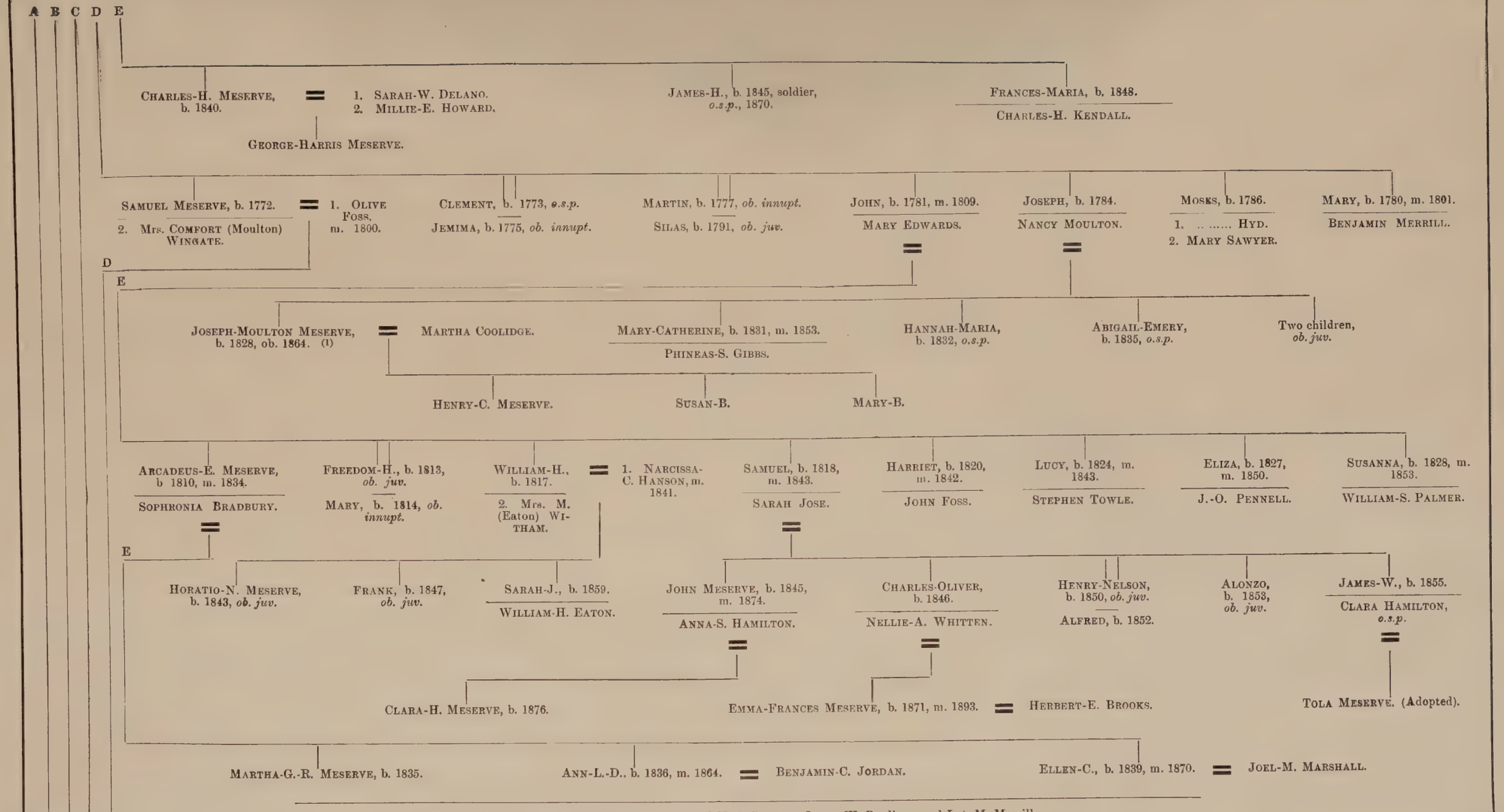

(1) He was a lawyer of much promise, a law partner of U. S. Senators James-W. Bradbury and Lot.-M. Morrill, the latter being, later, Secretary of N. S. Treasury.

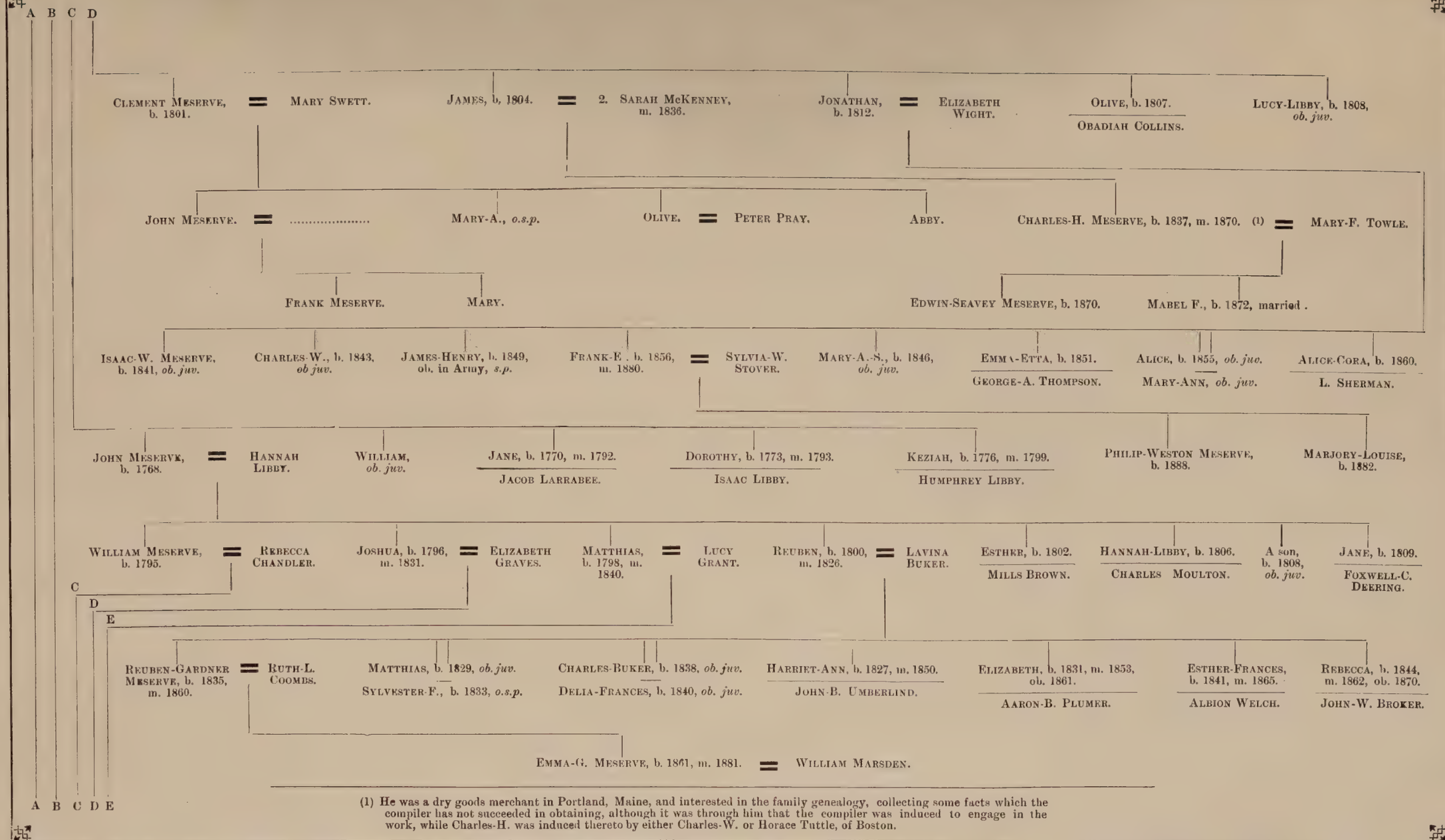

(1) He was a dry goods merchant in Portland, Maine, and interested in the family genealogy, collecting some facts which the compiler has not succeeded in obtaining, although it was through him that the compiler was induced to engage in the work, while Charles-H. was induced thereto by either Charles-W. or Horace Tuttle, of Boston.

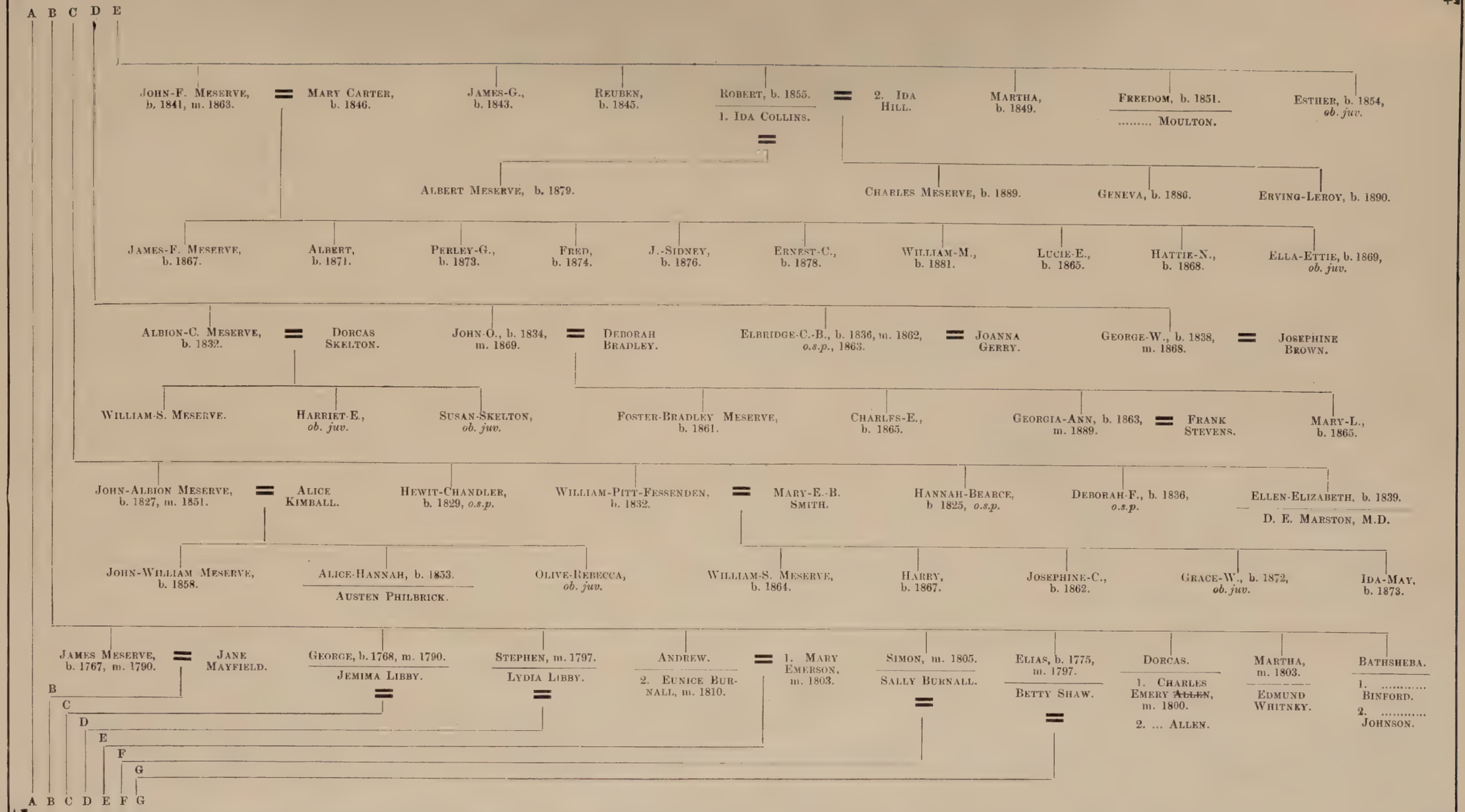
A B C D E
John-F. Meserve, b. 1841, m. 1863.
Mary Carter, b. 1846.
James-G., b. 1843.
Reuben, b. 1845.
Robert, b. 1855.
1. Ida Collins.
2. Ida Hill.
Martha, b. 1849.
Freedom, b. 1851.
..... Moulton.
Esther, b. 1854, ob. juv.
Albert Meserve, b. 1879.
Charles Meserve, b. 1889.
Geneva, b. 1886.
Erving-Leroy, b. 1890.
James-F. Meserve, b. 1867.
Albert, b. 1871.
Perley-G., b. 1873.
Fred, b. 1874.
J.-Sidney, b. 1876.
Ernest-C., b. 1878.
William-M., b. 1881.
Lucie-E., b. 1865.
Hattie-N., b. 1868.
Ella-Ettie, b. 1869, ob. juv.
Albion-C. Meserve, b. 1832.
Dorcas Skelton.
John-O., b. 1834, m. 1869.
Deborah Bradley.
Elbridge-C.-B., b. 1836, m. 1862, o.s.p., 1863.
Joanna Gerry.
George-W., b. 1838, m. 1868.
Josephine Brown.
William-S. Meserve.
Harriet-E., ob. juv.
Susan-Skelton, ob. juv.
Foster-Bradley Meserve, b. 1861.
Charles-E., b. 1865.
Georgia-Ann, b. 1863, m. 1889.
Frank Stevens.
Mary-L., b. 1865.
John-Albion Meserve, b. 1827, m. 1851.
Alice Kimball.
Hewit-Chandler, b. 1829, o.s.p.
William-Pitt-Fessenden, b. 1832.
Mary-E.-B. Smith.
Hannah-Bearce, b 1825, o.s.p.
Deborah-F., b. 1836, o.s.p.
Ellen-Elizabeth, b. 1839.
D. E. Marston, M.D.
John-William Meserve, b. 1858.
Alice-Hannah, b. 1853.
Austen Philbrick.
Olive-Rebecca, ob. juv.
William-S. Meserve, b. 1864.
Harry, b. 1867.
Josephine-C., b. 1862.
Grace-W., b. 1872, ob. juv.
Ida-May, b. 1873.
James Meserve, b. 1767, m. 1790.
Jane Mayfield.
George, b. 1768, m. 1790.
Jemima Libby.
Stephen, m. 1797.
Lydia Libby.
Andrew.
2. Eunice Burnall, m. 1810.
1. Mary Emerson, m. 1803.
Simon, m. 1805.
Sally Burnall.
Elias, b. 1775, m. 1797.
Betty Shaw.
Dorcas.
1. Charles Emery Allen, m. 1800.
2. ... Allen.
Martha, m. 1803.
Edmund Whitney.
Bathsheba.
1. .....
Binford.
2. .....
Johnson.
B
C
D
E
F
G
A B C D E F G

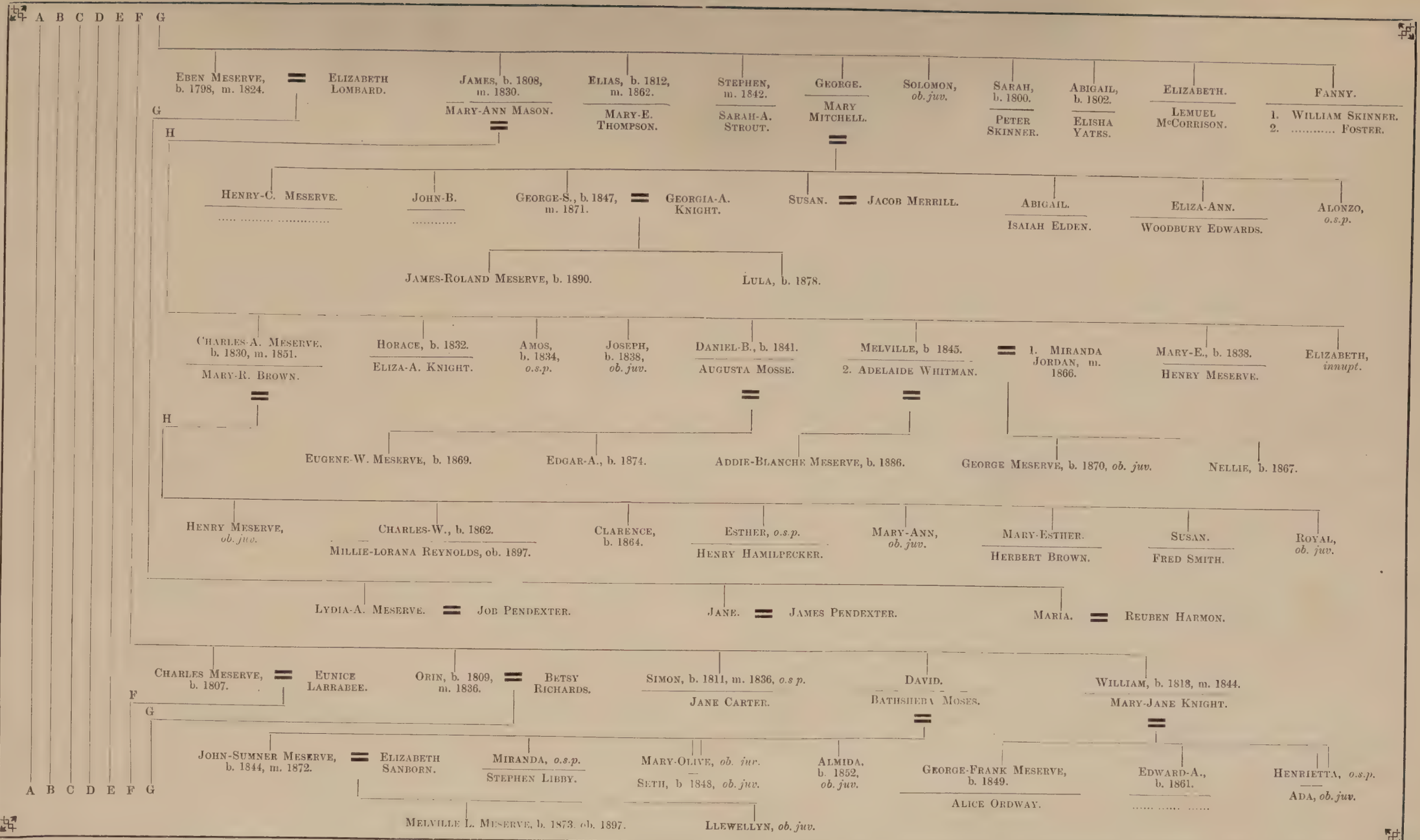
A B C D E F G
Eben Meserve, b. 1798, m. 1824.
Elizabeth Lombard.
James, b. 1808, m. 1830.
Mary-Ann Mason.
Elias, b. 1812, m. 1862.
Mary-E. Thompson.
Stephen, m. 1842.
Sarah-A. Strout.
George.
Mary Mitchell.
Solomon, ob. juv.
Sarah, b. 1800.
Peter Skinner.
Abigail, b. 1802.
Elisha Yates.
Elizabeth.
Lemuel McCorrison.
Fanny.
1. William Skinner.
2. ..... Foster.
G
H
Henry-C. Meserve.
John-B.
George-S., b. 1847, m. 1871.
Georgia-A. Knight.
Susan.
Jacob Merrill.
Abigail.
Isaiah Elden.
Eliza-Ann.
Woodbury Edwards.
Alonzo, o.s.p.
James-Roland Meserve, b. 1890.
Lula, b. 1878.
Charles-A. Meserve, b. 1830, m. 1851.
Mary-R. Brown.
Horace, b. 1832.
Eliza-A. Knight.
Amos, b. 1834, o.s.p.
Joseph, b. 1838, ob. juv.
Daniel-B., b. 1841.
Augusta Mosse.
Melville, b 1845.
2. Adelaide Whitman.
1. Miranda Jordan, m. 1866.
Mary-E., b. 1838.
Henry Meserve.
Elizabeth, innupt.
Eugene-W. Meserve, b. 1869.
Edgar-A., b. 1874.
Addie-Blanche Meserve, b. 1886.
George Meserve, b. 1870, ob. juv.
Nellie, b. 1867.
Henry Meserve, ob. juv.
Charles-W., b. 1862.
Millie-lorana Reynolds, ob. 1897.
Clarence, b. 1864.
Esther, o.s.p.
Henry Hamilpecker.
Mary-Ann, ob. juv.
Mary-Esther.
Herbert Brown.
Susan.
Fred Smith.
Royal, ob. juv.
Lydia-A. Meserve.
Job Pendexter.
Jane.
James Pendexter.
Maria.
Reuben Harmon.
F
G
Charles Meserve, b. 1807.
Eunice Larrabee.
Orin, b. 1809, m. 1836.
Betsy Richards.
Simon, b. 1811, m. 1836, o.s.p.
Jane Carter.
David.
Bathsheba Moses.
William, b. 1818, m. 1844.
Mary-Jane Knight.
John-Sumner Meserve, b. 1844, m. 1872.
Elizabeth Sanborn.
Miranda, o.s.p.
Stephen Libby.
Mary-Olive, ob. juv.
Seth, b 1848, ob. juv.
Almida, b. 1852, ob. juv.
George-Frank Meserve, b. 1849.
Alice Ordway.
Edward-A., b. 1861.
Henrietta, o.s.p.
Ada, ob. juv.
Melville L. Meserve, b. 1873, ob. 1897.
Llewellyn, ob. juv.
A B C D E F G

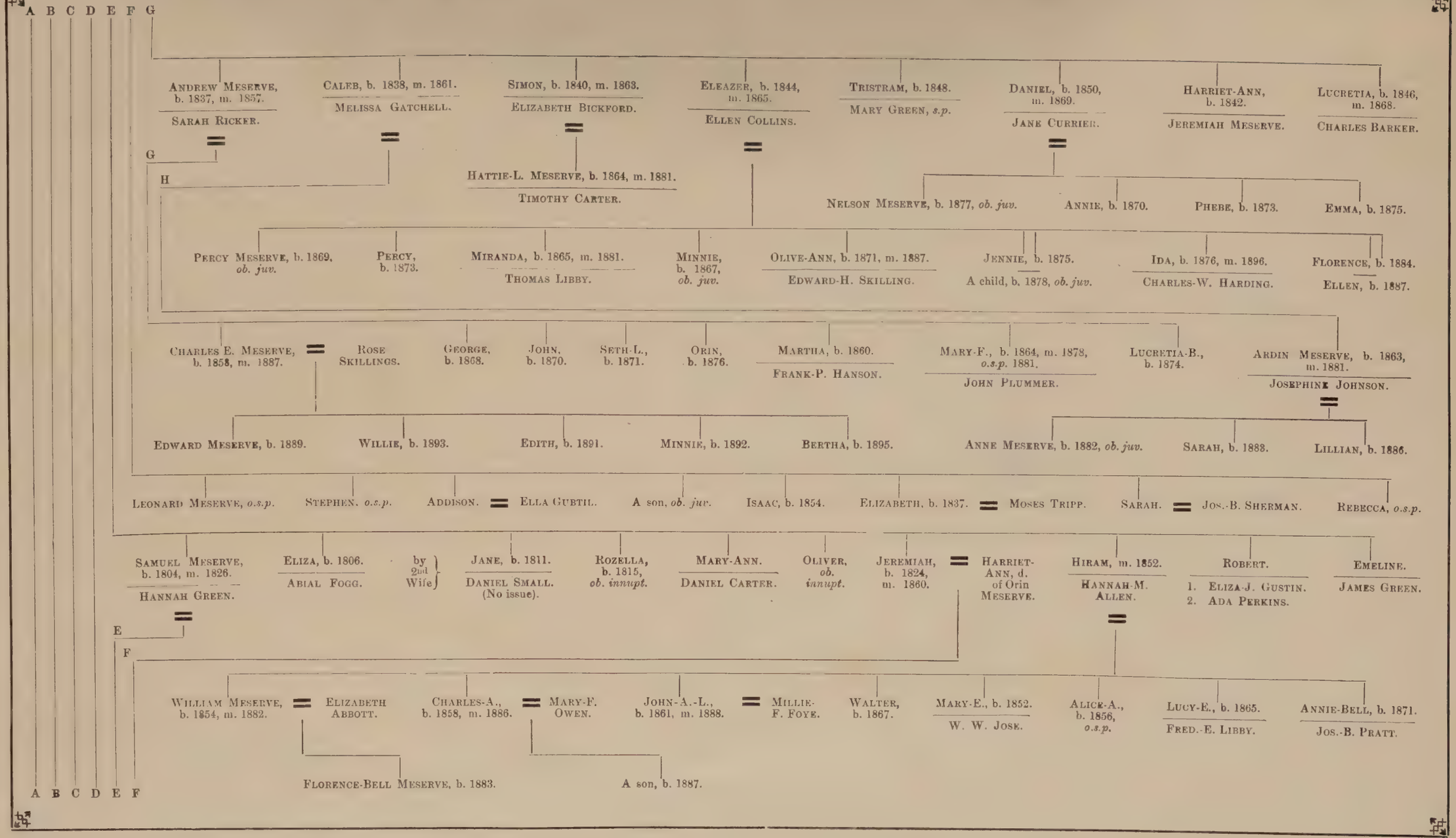
A B C D E F G
ANDREW MESERVE, b. 1837, m. 1857.
SARAH RICKER.
CALEB, b. 1838, m. 1861.
MELISSA GATCHELL.
SIMON, b. 1840, m. 1863.
ELIZABETH BICKFORD.
ELEAZER, b. 1844, m. 1865.
ELLEN COLLINS.
TRISTRAM, b. 1848.
MARY GREEN, s.p.
DANIEL, b. 1850, m. 1869.
JANE CURRIER.
HARRIET-ANN, b. 1842.
JEREMIAH MESERVE.
LUCRETIA, b. 1846, m. 1868.
CHARLES BARKER.
G
H
HATTIE-L. MESERVE, b. 1864, m. 1881.
TIMOTHY CARTER.
NELSON MESERVE, b. 1877, ob. juv.
ANNIE, b. 1870.
PHEBE, b. 1873.
EMMA, b. 1875.
PERCY MESERVE, b. 1869, ob. juv.
PERCY, b. 1873.
MIRANDA, b. 1865, m. 1881.
THOMAS LIBBY.
MINNIE, b. 1867, ob. juv.
OLIVE-ANN, b. 1871, m. 1887.
EDWARD-H. SKILLING.
JENNIE, b. 1875.
A child, b. 1878, ob. juv.
IDA, b. 1876, m. 1896.
CHARLES-W. HARDING.
FLORENCE, b. 1884.
ELLEN, b. 1887.
CHARLES E. MESERVE, b. 1858, m. 1887.
ROSE SKILLINGS.
GEORGE, b. 1868.
JOHN, b. 1870.
SETH-L., b. 1871.
ORIN, b. 1876.
MARTHA, b. 1860.
FRANK-P. HANSON.
MARY-F., b. 1864, m. 1878, o.s.p. 1881.
JOHN PLUMMER.
LUCRETIA-B., b. 1874.
ARDIN MESERVE, b. 1863, m. 1881.
JOSEPHINE JOHNSON.
EDWARD MESERVE, b. 1889.
WILLIE, b. 1893.
EDITH, b. 1891.
MINNIE, b. 1892.
BERTHA, b. 1895.
ANNE MESERVE, b. 1882, ob. juv.
SARAH, b. 1888.
LILLIAN, b. 1886.
LEONARD MESERVE, o.s.p.
STEPHEN, o.s.p.
ADDISON.
ELLA GUBTIL.
A son, ob. juv.
ISAAC, b. 1854.
ELIZABETH, b. 1837.
MOSES TRIPP.
SARAH.
JOS.-B. SHERMAN.
REBECCA, o.s.p.
SAMUEL MESERVE, b. 1804, m. 1826.
HANNAH GREEN.
ELIZA, b. 1806.
ABIAL FOGG.
by 2nd Wife
JANE, b. 1811.
DANIEL SMALL.
(No issue).
ROZELLA, b. 1815, ob. innupt.
MARY-ANN.
DANIEL CARTER.
OLIVER, ob. innupt.
JEREMIAH, b. 1824, m. 1860.
HARRIET-ANN, d. of Orin MESERVE.
HIRAM, m. 1852.
HANNAH-M. ALLEN.
ROBERT.
1. ELIZA-J. GUSTIN.
2. ADA PERKINS.
EMELINE.
JAMES GREEN.
E
F
WILLIAM MESERVE, b. 1854, m. 1882.
ELIZABETH ABBOTT.
CHARLES-A., b. 1858, m. 1886.
MARY-F. OWEN.
JOHN-A.-L., b. 1861, m. 1888.
MILLIE-F. FOYE.
WALTER, b. 1867.
MARY-E., b. 1852.
W. W. JOSE.
ALICE-A., b. 1856, o.s.p.
LUCY-E., b. 1865.
FRED.-E. LIBBY.
ANNIE-BELL, b. 1871.
JOS.-B. PRATT.
FLORENCE-BELL MESERVE, b. 1883.
A son, b. 1887.
A B C D E F

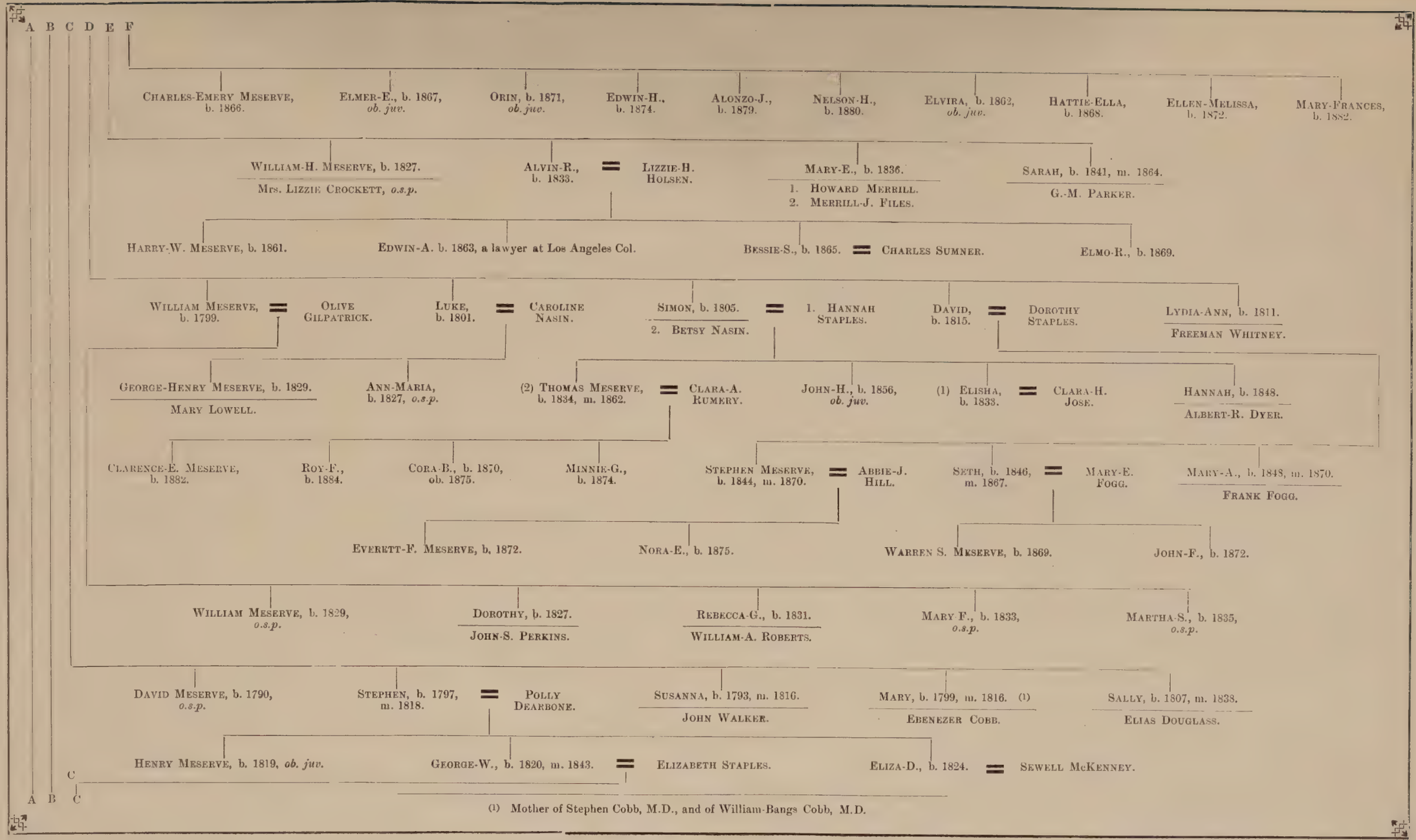

(1) Mother of Stephen Cobb, M.D., and of William-Bangs Cobb, M.D.

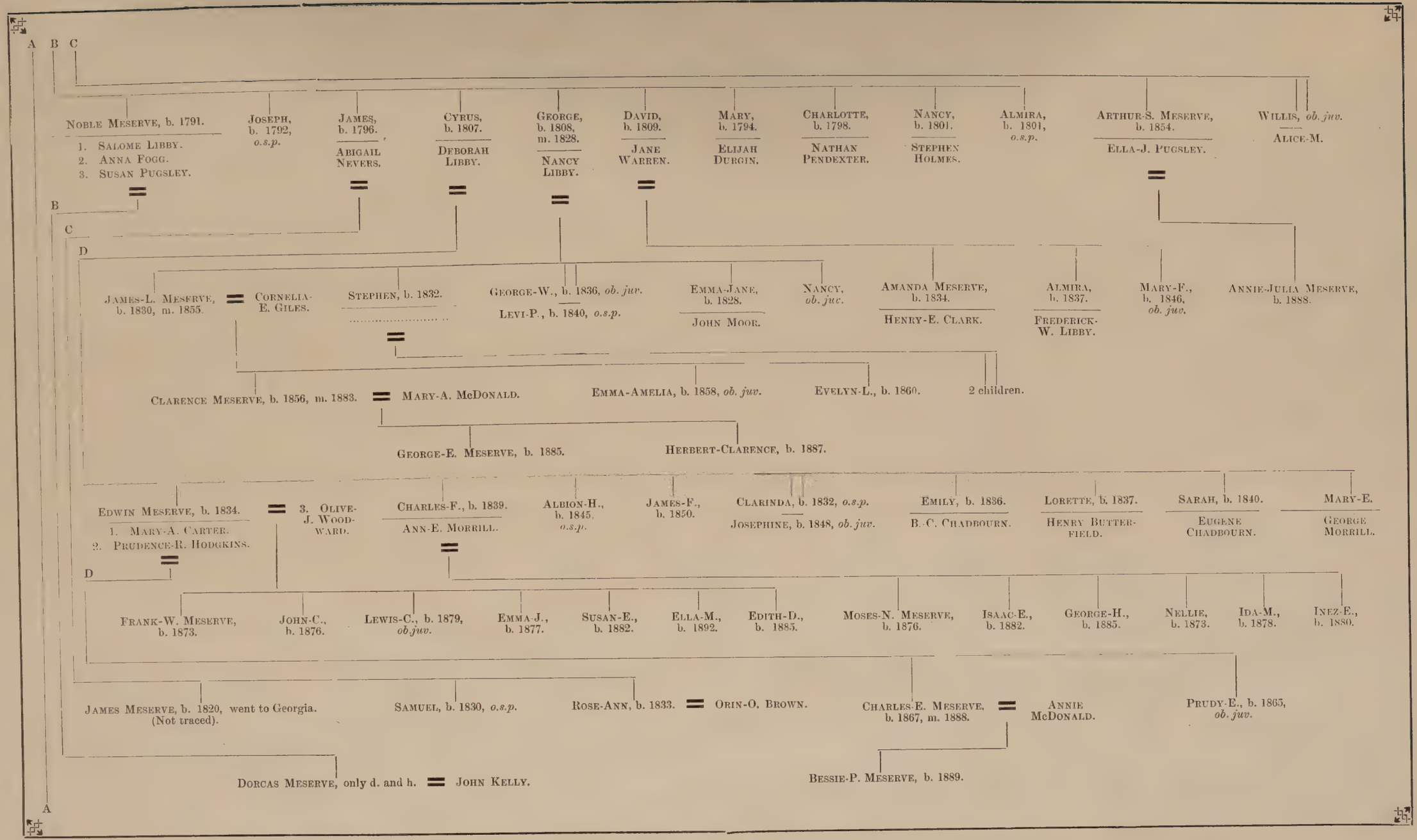
A B C
Noble Meserve, b. 1791.
1. Salome Libby.
2. Anna Fogg.
3. Susan Pugsley.
Joseph, b. 1792, o.s.p.
James, b. 1796.
Abigail Nevers.
Cyrus, b. 1807.
Deborah Libby.
George, b. 1808, m. 1828.
Nancy Libby.
David, b. 1809.
Jane Warren.
Mary, b. 1794.
Elijah Durgin.
Charlotte, b. 1798.
Nathan Pendexter.
Nancy, b. 1801.
Stephen Holmes.
Almira, b. 1801, o.s.p.
Arthur-S. Meserve, b. 1854.
Ella-J. Pugsley.
Willis, ob. juv.
Alice-M.
B
C
D
James-L. Meserve, b. 1830, m. 1855.
Cornelia-E. Giles.
Stephen, b. 1832.
George-W., b. 1836, ob. juv.
Levi-P., b. 1840, o.s.p.
Emma-Jane, b. 1828.
John Moor.
Nancy, ob. juv.
Amanda Meserve, b. 1834.
Henry-E. Clark.
Almira, b. 1837.
Frederick-W. Libby.
Mary-F., b. 1846, ob. juv.
Annie-Julia Meserve, b. 1888.
Clarence Meserve, b. 1856, m. 1883.
Mary-A. McDonald.
Emma-Amelia, b. 1858, ob. juv.
Evelyn-L., b. 1860.
2 children.
George-E. Meserve, b. 1885.
Herbert-Clarence, b. 1887.
Edwin Meserve, b. 1834.
1. Mary-A. Carter.
2. Prudence-R. Hodgkins.
3. Olive-J. Woodward.
Charles-F., b. 1839.
Ann-E. Morrill.
Albion-H., b. 1845, o.s.p.
James-F., b. 1850.
Clarinda, b. 1832, o.s.p.
Josephine, b. 1848, ob. juv.
Emily, b. 1836.
B. C. Chadbourn.
Lorette, b. 1837.
Henry Butterfield.
Sarah, b. 1840.
Eugene Chadbourn.
Mary-E.
George Morrill.
D
Frank-W. Meserve, b. 1873.
John-C., b. 1876.
Lewis-C., b. 1879, ob. juv.
Emma-J., b. 1877.
Susan-E., b. 1882.
Ella-M., b. 1892.
Edith-D., b. 1885.
Moses-N. Meserve, b. 1876.
Isaac-E., b. 1882.
George-H., b. 1885.
Nellie, b. 1873.
Ida-M., b. 1878.
Inez-E., b. 1880.
James Meserve, b. 1820, went to Georgia. (Not traced).
Samuel, b. 1830, o.s.p.
Rose-Ann, b. 1833.
Orin-O. Brown.
Charles-E. Meserve, b. 1867, m. 1888.
Annie McDonald.
Prudy-E., b. 1865, ob. juv.
Dorcas Meserve, only d. and h.
John Kelly.
Bessie-P. Meserve, b. 1889.
A

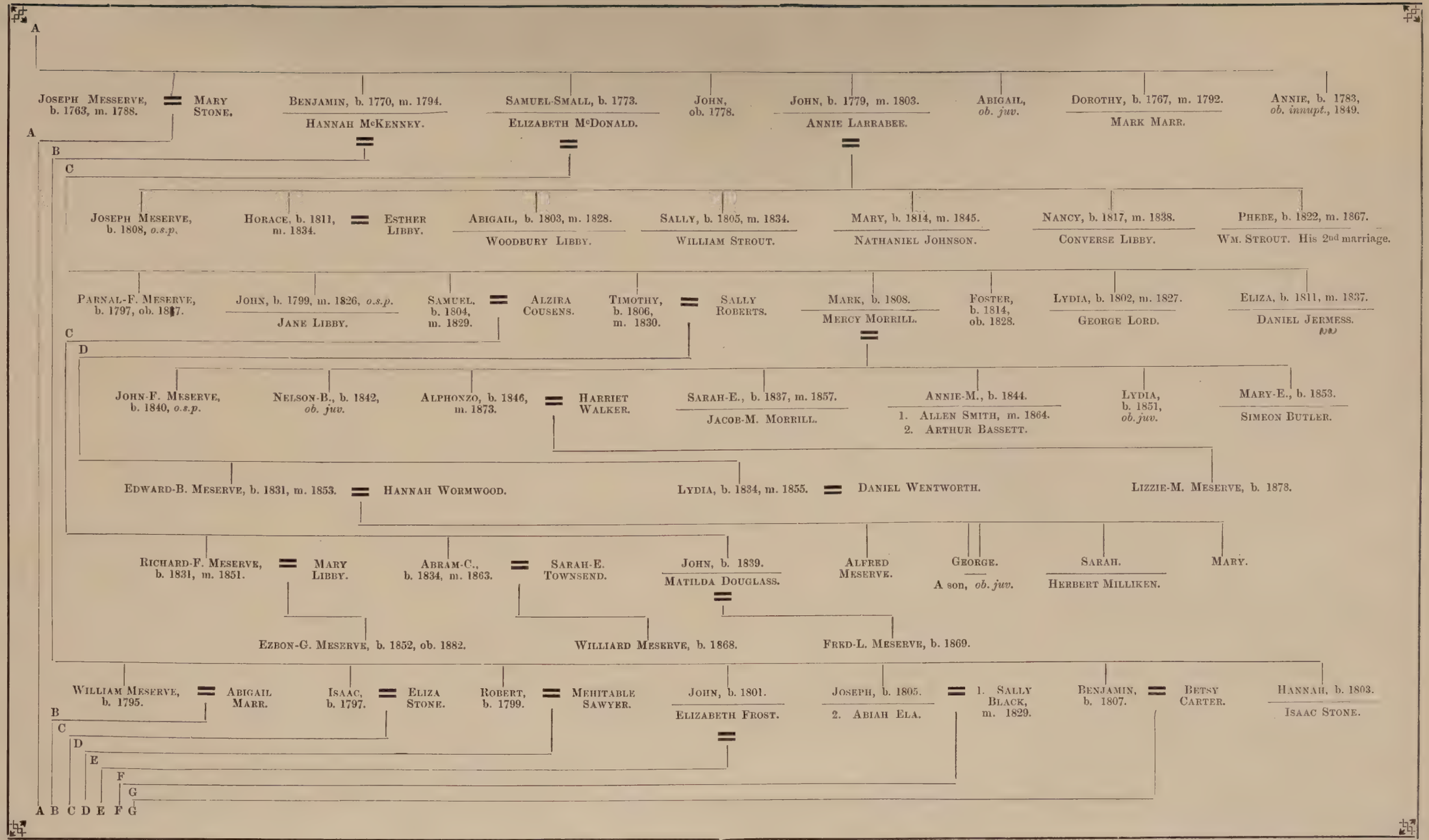
A
Joseph Messerve, b. 1763, m. 1788. = Mary Stone.
Benjamin, b. 1770, m. 1794. — Hannah McKenney.
Samuel-Small, b. 1773. — Elizabeth McDonald.
John, ob. 1778.
John, b. 1779, m. 1803. — Annie Larrabee.
Abigail, ob. juv.
Dorothy, b. 1767, m. 1792. — Mark Marr.
Annie, b. 1783, ob. innupt., 1849.
A
B
C
Joseph Meserve, b. 1808, o.s.p.
Horace, b. 1811, m. 1834. = Esther Libby.
Abigail, b. 1803, m. 1828. — Woodbury Libby.
Sally, b. 1805, m. 1834. — William Strout.
Mary, b. 1814, m. 1845. — Nathaniel Johnson.
Nancy, b. 1817, m. 1838. — Converse Libby.
Phebe, b. 1822, m. 1867. — Wm. Strout. His 2nd marriage.
Parnal-F. Meserve, b. 1797, ob. 1817.
John, b. 1799, m. 1826, o.s.p. — Jane Libby.
Samuel, b. 1804, m. 1829. = Alzira Cousens.
Timothy, b. 1806, m. 1830. = Sally Roberts.
Mark, b. 1808. — Mercy Morrill.
Foster, b. 1814, ob. 1828.
Lydia, b. 1802, m. 1827. — George Lord.
Eliza, b. 1811, m. 1837. — Daniel Jermess.
C
D
John-F. Meserve, b. 1840, o.s.p.
Nelson-B., b. 1842, ob. juv.
Alphonzo, b. 1846, m. 1873. = Harriet Walker.
Sarah-E., b. 1837, m. 1857. — Jacob-M. Morrill.
Annie-M., b. 1844. — 1. Allen Smith, m. 1864. 2. Arthur Bassett.
Lydia, b. 1851, ob. juv.
Mary-E., b. 1853. — Simeon Butler.
Edward-B. Meserve, b. 1831, m. 1853. = Hannah Wormwood.
Lydia, b. 1834, m. 1855. = Daniel Wentworth.
Lizzie-M. Meserve, b. 1878.
Richard-F. Meserve, b. 1831, m. 1851. = Mary Libby.
Abram-C., b. 1834, m. 1863. = Sarah-E. Townsend.
John, b. 1839. — Matilda Douglass.
Alfred Meserve.
George. — A son, ob. juv.
Sarah. — Herbert Milliken.
Mary.
Ezbon-G. Meserve, b. 1852, ob. 1882.
Williard Meserve, b. 1868.
Fred-L. Meserve, b. 1869.
William Meserve, b. 1795. = Abigail Marr.
Isaac, b. 1797. = Eliza Stone.
Robert, b. 1799. = Mehitable Sawyer.
John, b. 1801. — Elizabeth Frost.
Joseph, b. 1805. — 2. Abiah Ela.
1. Sally Black, m. 1829. =
Benjamin, b. 1807. = Betsy Carter.
Hannah, b. 1803. — Isaac Stone.
B
C
D
E
F
G
A B C D E F G

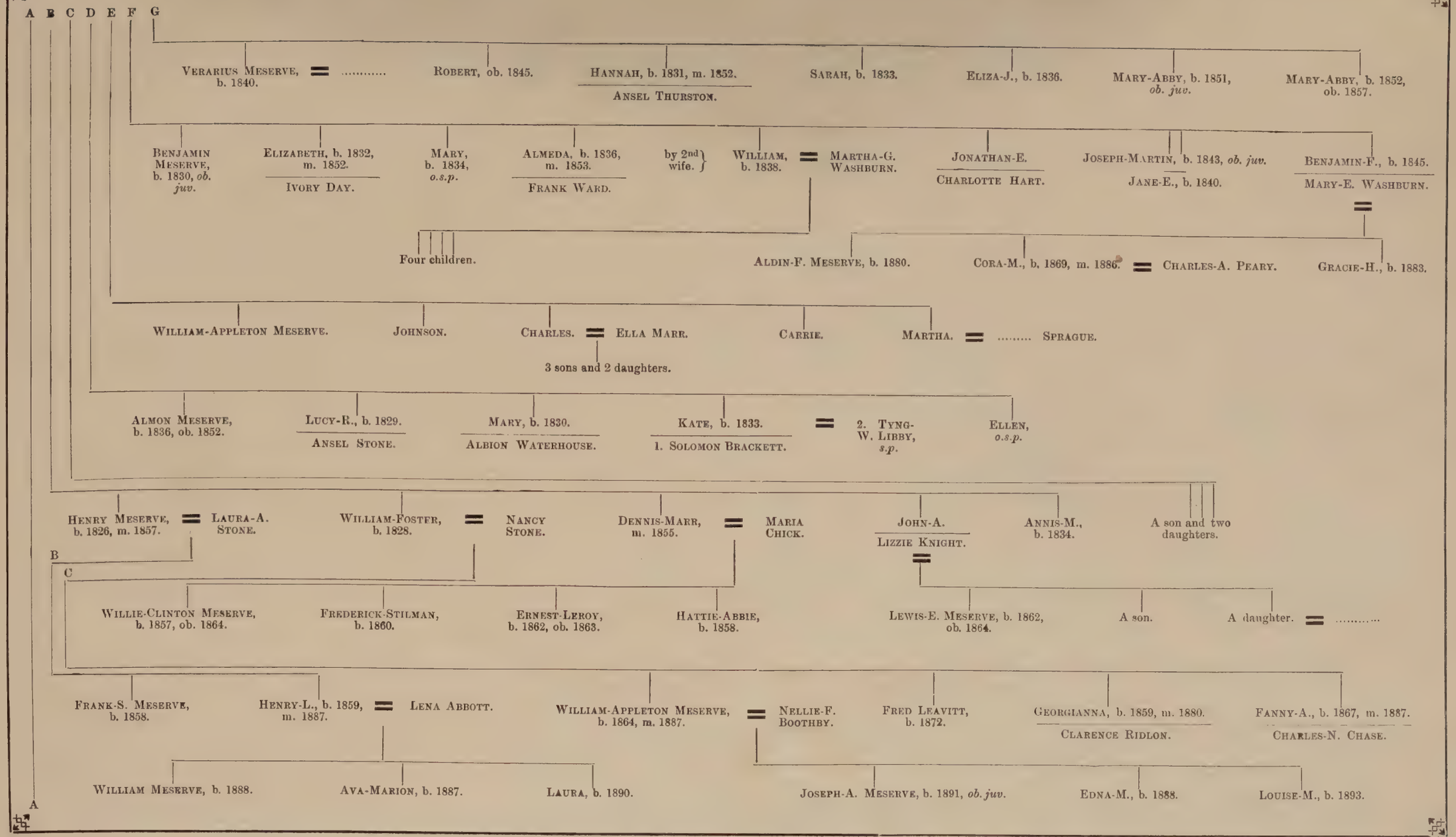
A B C D E F G
Verarius Meserve, b. 1840. = ...
Robert, ob. 1845.
Hannah, b. 1831, m. 1852. — Ansel Thurston.
Sarah, b. 1833.
Eliza-J., b. 1836.
Mary-Abby, b. 1851, ob. juv.
Mary-Abby, b. 1852, ob. 1857.
Benjamin Meserve, b. 1830, ob. juv.
Elizabeth, b. 1832, m. 1852. — Ivory Day.
Mary, b. 1834, o.s.p.
Almeda, b. 1836, m. 1853. — Frank Ward.
by 2nd wife.
William, b. 1838. = Martha-G. Washburn.
Jonathan-E. — Charlotte Hart.
Joseph-Martin, b. 1843, ob. juv. — Jane-E., b. 1840.
Benjamin-F., b. 1845. — Mary-E. Washburn.
Four children.
Aldin-F. Meserve, b. 1880.
Cora-M., b. 1869, m. 1886. = Charles-A. Peary.
Gracie-H., b. 1883.
William-Appleton Meserve.
Johnson.
Charles. = Ella Marr.
3 sons and 2 daughters.
Carrie.
Martha. = ... Sprague.
Almon Meserve, b. 1836, ob. 1852.
Lucy-R., b. 1829. — Ansel Stone.
Mary, b. 1830. — Albion Waterhouse.
Kate, b. 1833. — 1. Solomon Brackett.
= 2. Tyng-W. Libby, s.p.
Ellen, o.s.p.
Henry Meserve, b. 1826, m. 1857. = Laura-A. Stone.
William-Foster, b. 1828. = Nancy Stone.
Dennis-Marr, m. 1855. = Maria Chick.
John-A. — Lizzie Knight.
Annis-M., b. 1834.
A son and two daughters.
B
C
Willie-Clinton Meserve, b. 1857, ob. 1864.
Frederick-Stilman, b. 1860.
Ernest-Leroy, b. 1862, ob. 1863.
Hattie-Abbie, b. 1858.
Lewis-E. Meserve, b. 1862, ob. 1864.
A son.
A daughter. = ...
Frank-S. Meserve, b. 1858.
Henry-L., b. 1859, m. 1887. = Lena Abbott.
William-Appleton Meserve, b. 1864, m. 1887. = Nellie-F. Boothby.
Fred Leavitt, b. 1872.
Georgianna, b. 1859, m. 1880. — Clarence Ridlon.
Fanny-A., b. 1867, m. 1887. — Charles-N. Chase.
William Meserve, b. 1888.
Ava-Marion, b. 1887.
Laura, b. 1890.
Joseph-A. Meserve, b. 1891, ob. juv.
Edna-M., b. 1888.
Louise-M., b. 1893.
A

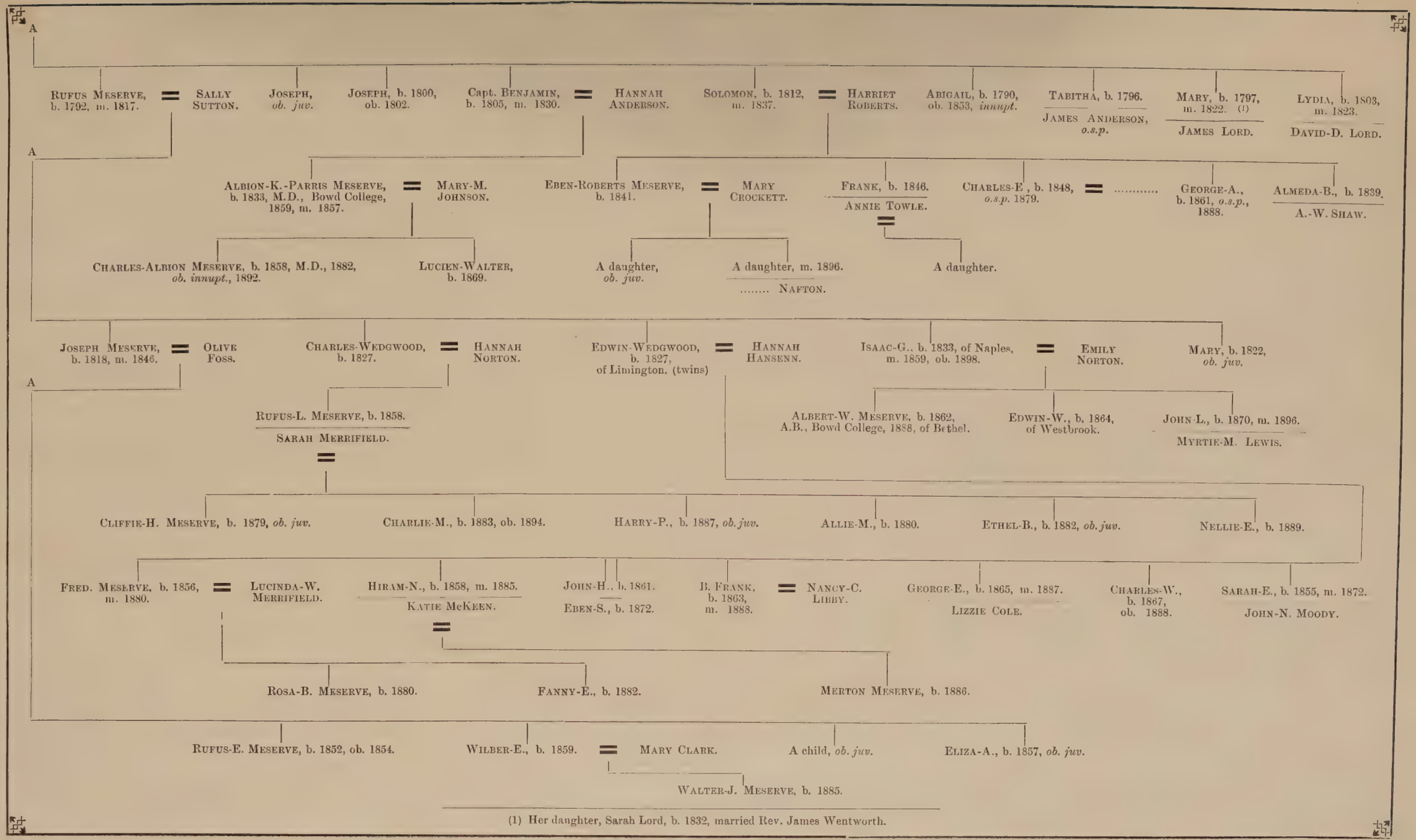

(1) Her daughter, Sarah Lord, b. 1832, married Rev. James Wentworth.

Branch D.

(*Vide* Page 49).

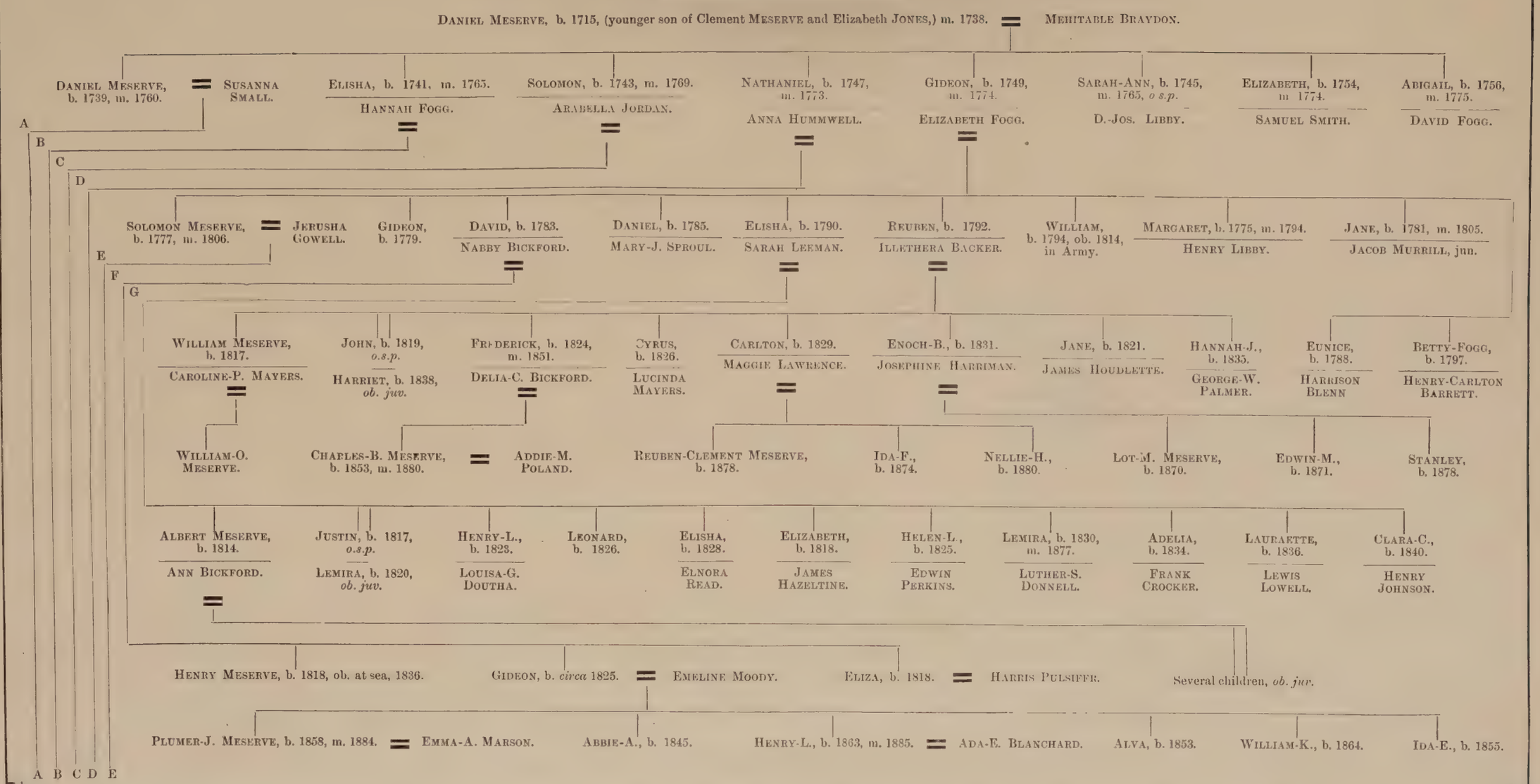

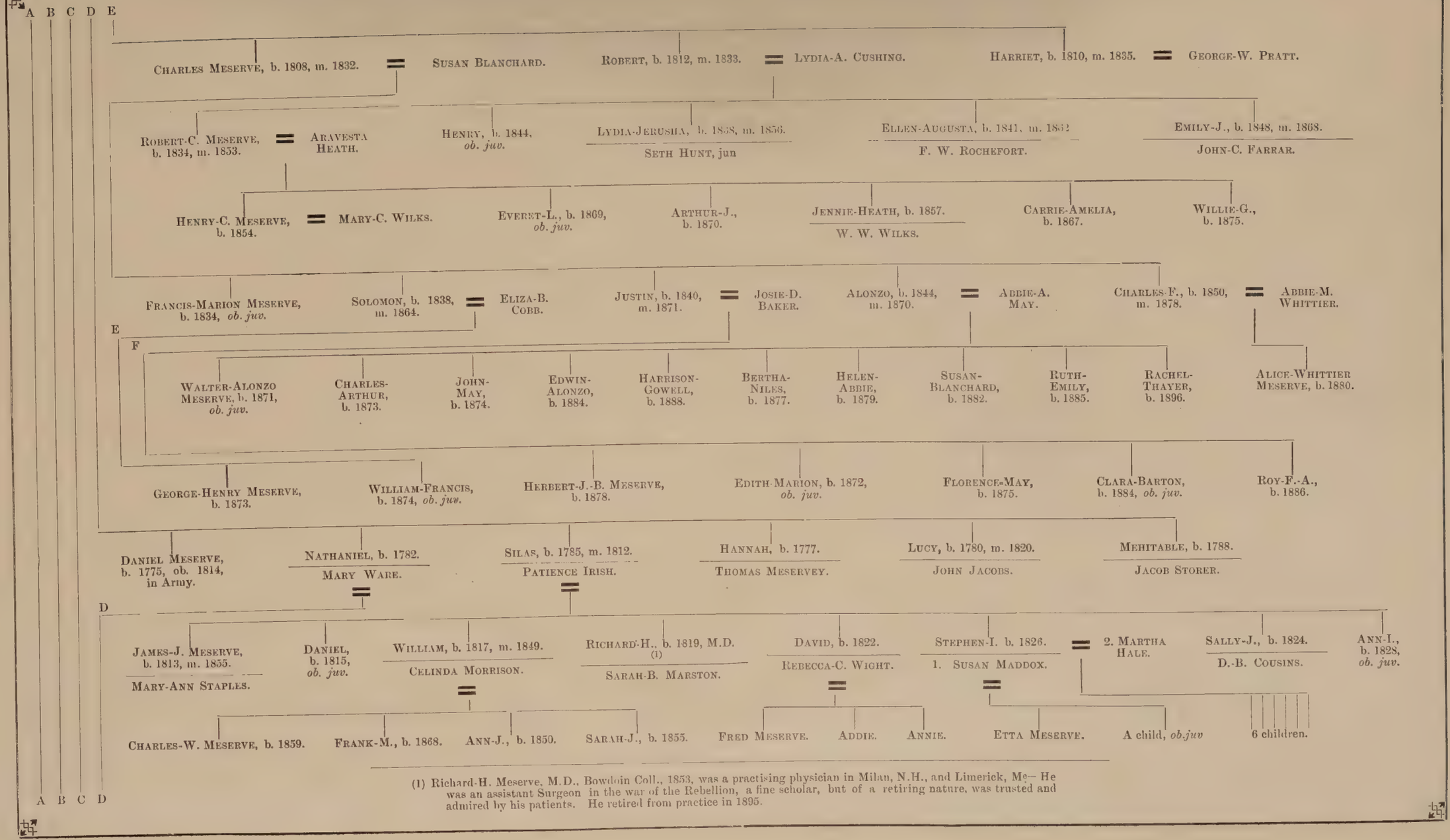

(1) Richard-H. Meserve, M.D., Bowdoin Coll., 1853, was a practising physician in Milan, N.H., and Limerick, Me— He was an assistant Surgeon in the war of the Rebellion, a fine scholar, but of a retiring nature, was trusted and admired by his patients. He retired from practice in 1895.

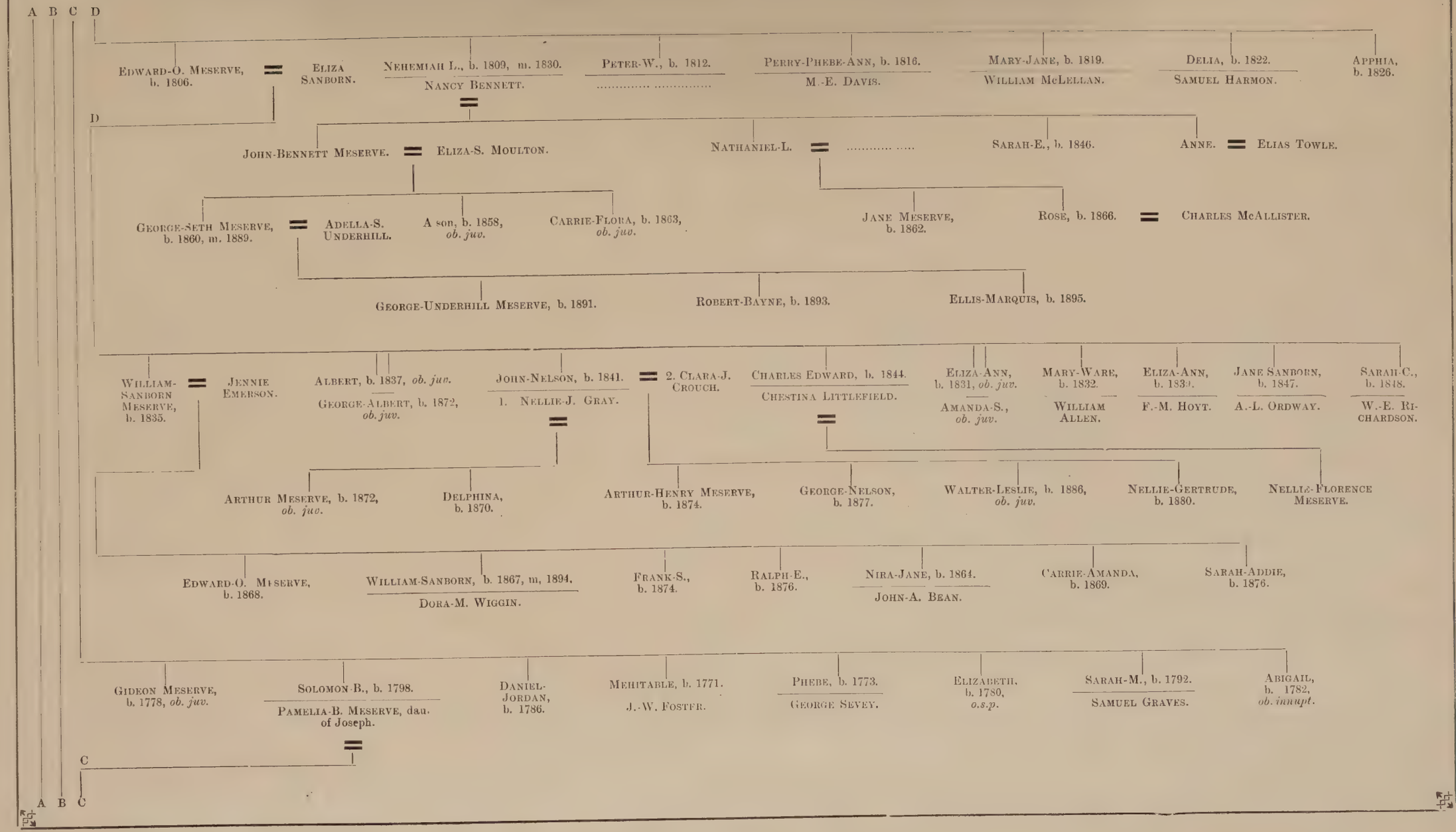
A B C D
Edward-O. Meserve, b. 1806.
Eliza Sanborn.
Nehemiah L., b. 1809, m. 1830.
Nancy Bennett.
Peter-W., b. 1812.
....
Perry-Phebe-Ann, b. 1816.
M.-E. Davis.
Mary-Jane, b. 1819.
William McLellan.
Delia, b. 1822.
Samuel Harmon.
Apphia, b. 1826.
D
John-Bennett Meserve.
Eliza-S. Moulton.
Nathaniel-L.
....
Sarah-E., b. 1846.
Anne.
Elias Towle.
George-Seth Meserve, b. 1860, m. 1889.
Adella-S. Underhill.
A son, b. 1858, ob. juv.
Carrie-Flora, b. 1863, ob. juv.
Jane Meserve, b. 1862.
Rose, b. 1866.
Charles McAllister.
George-Underhill Meserve, b. 1891.
Robert-Bayne, b. 1893.
Ellis-Marquis, b. 1895.
William-Sanborn Meserve, b. 1835.
Jennie Emerson.
Albert, b. 1837, ob. juv.
George-Albert, b. 1872, ob. juv.
John-Nelson, b. 1841.
1. Nellie-J. Gray.
2. Clara-J. Crouch.
Charles Edward, b. 1844.
Chestina Littlefield.
Eliza-Ann, b. 1831, ob. juv.
Amanda-S., ob. juv.
Mary-Ware, b. 1832.
William Allen.
Eliza-Ann, b. 1839.
F.-M. Hoyt.
Jane Sanborn, b. 1847.
A.-L. Ordway.
Sarah-C., b. 1848.
W.-E. Richardson.
Arthur Meserve, b. 1872, ob. juv.
Delphina, b. 1870.
Arthur-Henry Meserve, b. 1874.
George-Nelson, b. 1877.
Walter-Leslie, b. 1886, ob. juv.
Nellie-Gertrude, b. 1880.
Nellie-Florence Meserve.
Edward-O. Meserve, b. 1868.
William-Sanborn, b. 1867, m. 1894.
Dora-M. Wiggin.
Frank-S., b. 1874.
Ralph-E., b. 1876.
Nira-Jane, b. 1864.
John-A. Bean.
Carrie-Amanda, b. 1869.
Sarah-Addie, b. 1876.
Gideon Meserve, b. 1778, ob. juv.
Solomon-B., b. 1798.
Pamelia-B. Meserve, dau. of Joseph.
Daniel-Jordan, b. 1786.
Mehitable, b. 1771.
J.-W. Foster.
Phebe, b. 1773.
George Sevey.
Elizabeth, b. 1780, o.s.p.
Sarah-M., b. 1792.
Samuel Graves.
Abigail, b. 1782, ob. innupt.
C
A B C

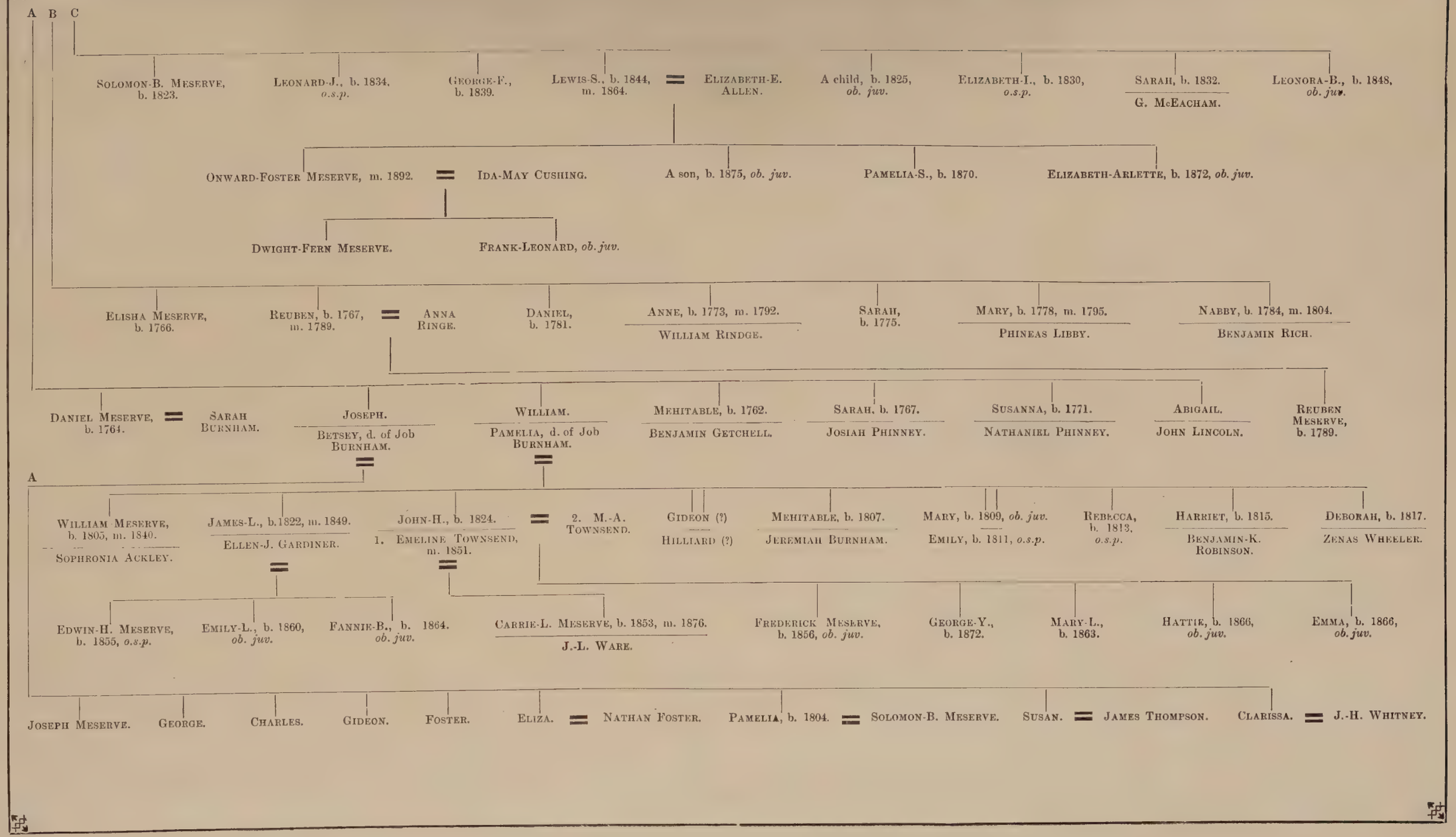
A B C
Solomon-B. Meserve, b. 1823.
Leonard-J., b. 1834, o.s.p.
George-F., b. 1839.
Lewis-S., b. 1844, m. 1864.
Elizabeth-E. Allen.
A child, b. 1825, ob. juv.
Elizabeth-I., b. 1830, o.s.p.
Sarah, b. 1832.
G. McEacham.
Leonora-B., b. 1848, ob. juv.
Onward-Foster Meserve, m. 1892.
Ida-May Cushing.
A son, b. 1875, ob. juv.
Pamelia-S., b. 1870.
Elizabeth-Arlette, b. 1872, ob. juv.
Dwight-Fern Meserve.
Frank-Leonard, ob. juv.
Elisha Meserve, b. 1766.
Reuben, b. 1767, m. 1789.
Anna Ringe.
Daniel, b. 1781.
Anne, b. 1773, m. 1792.
William Rindge.
Sarah, b. 1775.
Mary, b. 1778, m. 1795.
Phineas Libby.
Nabby, b. 1784, m. 1804.
Benjamin Rich.
Daniel Meserve, b. 1764.
Sarah Burnham.
Joseph.
Betsey, d. of Job Burnham.
William.
Pamelia, d. of Job Burnham.
Mehitable, b. 1762.
Benjamin Getchell.
Sarah, b. 1767.
Josiah Phinney.
Susanna, b. 1771.
Nathaniel Phinney.
Abigail.
John Lincoln.
Reuben Meserve, b. 1789.
A
William Meserve, b. 1805, m. 1840.
Sophronia Ackley.
James-L., b. 1822, m. 1849.
Ellen-J. Gardiner.
John-H., b. 1824.
1. Emeline Townsend, m. 1851.
2. M.-A. Townsend.
Gideon (?)
Hilliard (?)
Mehitable, b. 1807.
Jeremiah Burnham.
Mary, b. 1809, ob. juv.
Emily, b. 1811, o.s.p.
Rebecca, b. 1813, o.s.p.
Harriet, b. 1815.
Benjamin-K. Robinson.
Deborah, b. 1817.
Zenas Wheeler.
Edwin-H. Meserve, b. 1855, o.s.p.
Emily-L., b. 1860, ob. juv.
Fannie-B., b. 1864, ob. juv.
Carrie-L. Meserve, b. 1853, m. 1876.
J.-L. Ware.
Frederick Meserve, b. 1856, ob. juv.
George-Y., b. 1872.
Mary-L., b. 1863.
Hattie, b. 1866, ob. juv.
Emma, b. 1866, ob. juv.
Joseph Meserve.
George.
Charles.
Gideon.
Foster.
Eliza.
Nathan Foster.
Pamelia, b. 1804.
Solomon-B. Meserve.
Susan.
James Thompson.
Clarissa.
J.-H. Whitney.

Branch E.

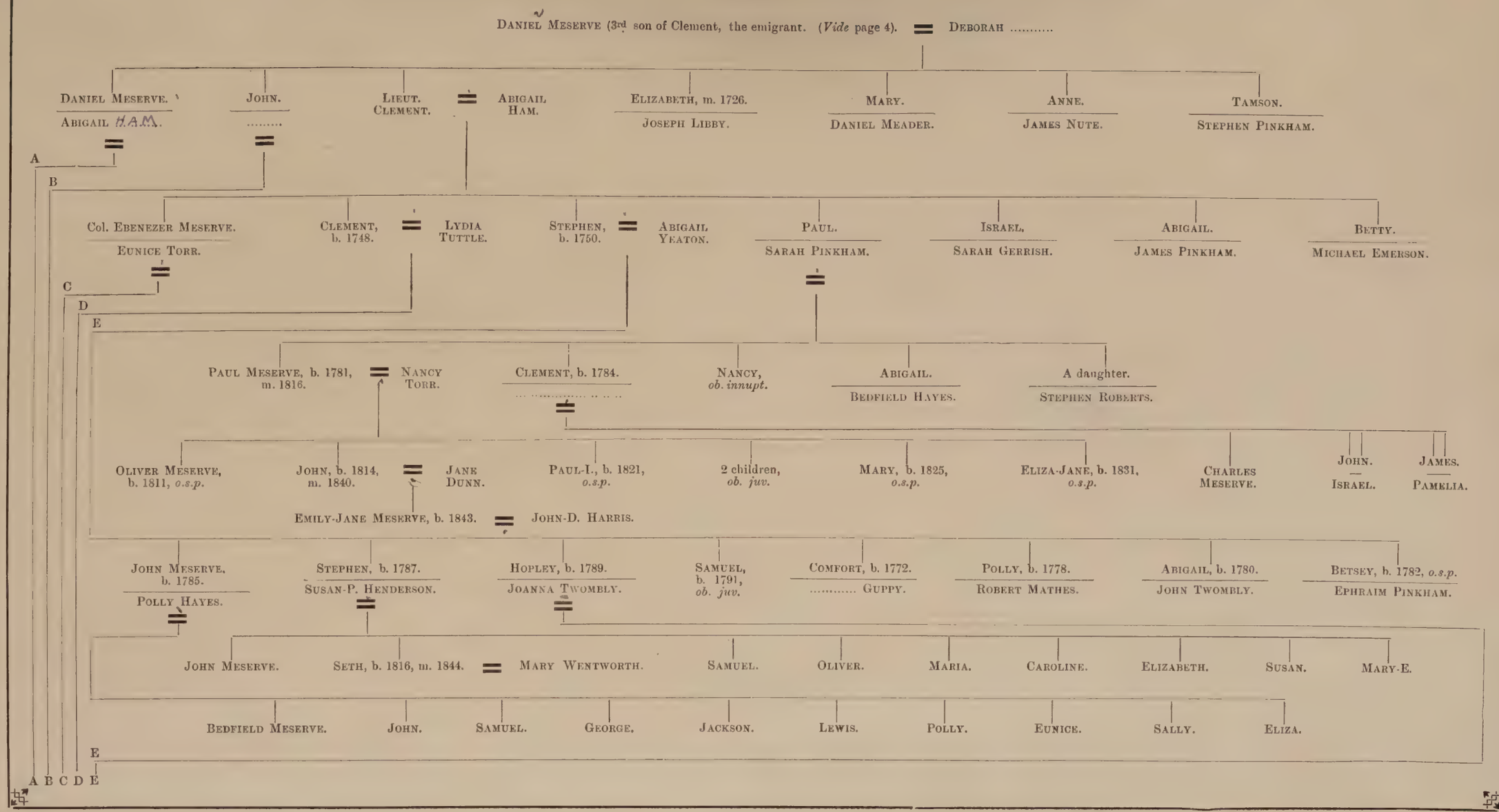
DANIEL MESERVE (3rd son of Clement, the emigrant. (Vide page 4). = DEBORAH .....
DANIEL MESERVE. = ABIGAIL HAM.
JOHN. = ...
LIEUT. CLEMENT. = ABIGAIL HAM.
ELIZABETH, m. 1726. = JOSEPH LIBBY.
MARY. = DANIEL MEADER.
ANNE. = JAMES NUTE.
TAMSON. = STEPHEN PINKHAM.
A
B
Col. EBENEZER MESERVE. = EUNICE TORR.
CLEMENT, b. 1748. = LYDIA TUTTLE.
STEPHEN, b. 1750. = ABIGAIL YEATON.
PAUL. = SARAH PINKHAM.
ISRAEL. = SARAH GERRISH.
ABIGAIL. = JAMES PINKHAM.
BETTY. = MICHAEL EMERSON.
C
D
E
PAUL MESERVE, b. 1781, m. 1816. = NANCY TORR.
CLEMENT, b. 1784. = ...
NANCY, ob. innupt.
ABIGAIL. = BEDFIELD HAYES.
A daughter. = STEPHEN ROBERTS.
OLIVER MESERVE, b. 1811, o.s.p.
JOHN, b. 1814, m. 1840. = JANE DUNN.
PAUL-I., b. 1821, o.s.p.
2 children, ob. juv.
MARY, b. 1825, o.s.p.
ELIZA-JANE, b. 1831, o.s.p.
CHARLES MESERVE.
JOHN. = ISRAEL.
JAMES. = PAMELIA.
EMILY-JANE MESERVE, b. 1843. = JOHN-D. HARRIS.
JOHN MESERVE, b. 1785. = POLLY HAYES.
STEPHEN, b. 1787. = SUSAN-P. HENDERSON.
HOPLEY, b. 1789. = JOANNA TWOMBLY.
SAMUEL, b. 1791, ob. juv.
COMFORT, b. 1772. = ... GUPPY.
POLLY, b. 1778. = ROBERT MATHES.
ABIGAIL, b. 1780. = JOHN TWOMBLY.
BETSEY, b. 1782, o.s.p. = EPHRAIM PINKHAM.
JOHN MESERVE.
SETH, b. 1816, m. 1844. = MARY WENTWORTH.
SAMUEL.
OLIVER.
MARIA.
CAROLINE.
ELIZABETH.
SUSAN.
MARY-E.
BEDFIELD MESERVE.
JOHN.
SAMUEL.
GEORGE.
JACKSON.
LEWIS.
POLLY.
EUNICE.
SALLY.
ELIZA.
E
A B C D E

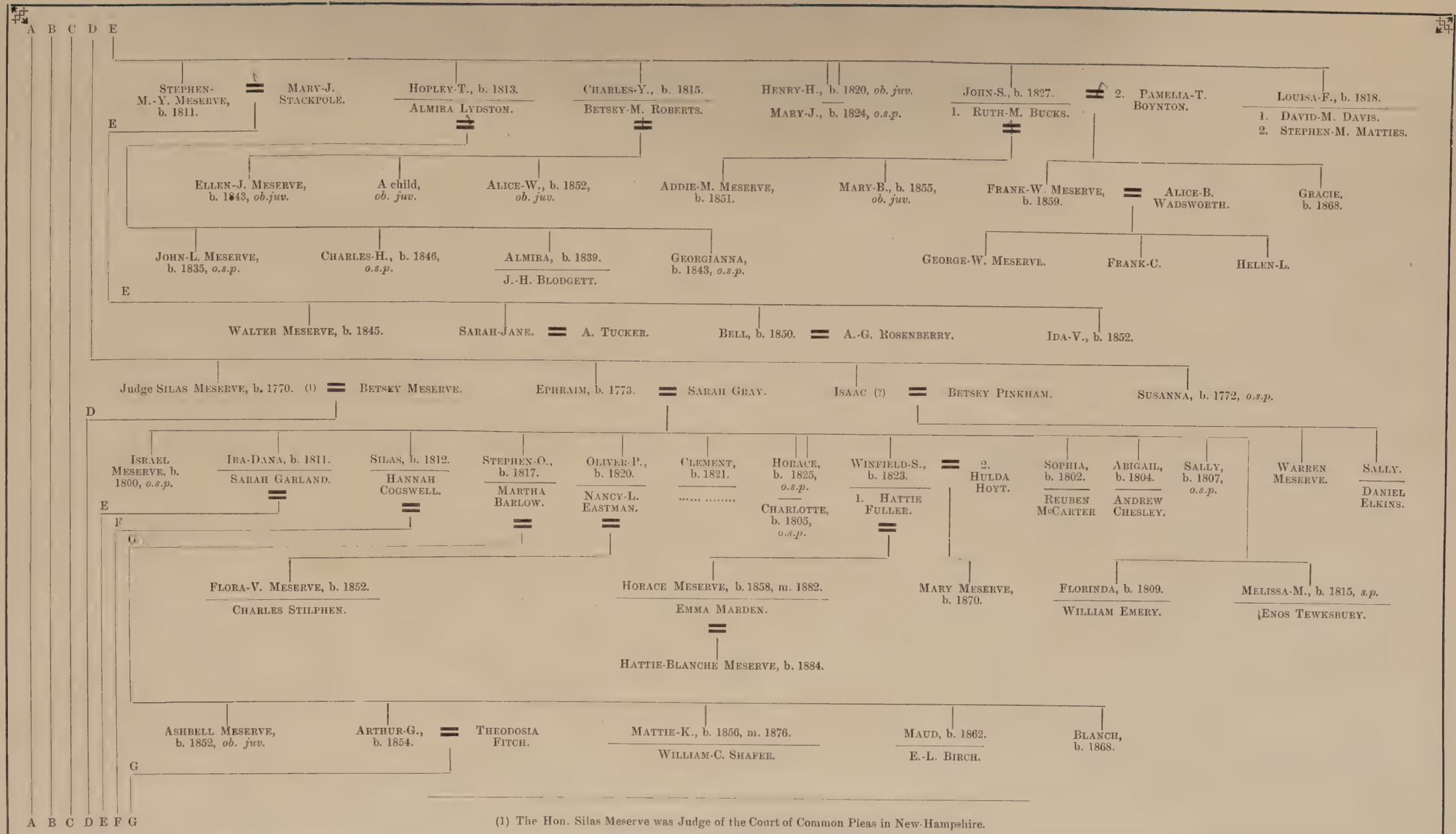

(1) The Hon. Silas Meserve was Judge of the Court of Common Pleas in New-Hampshire.

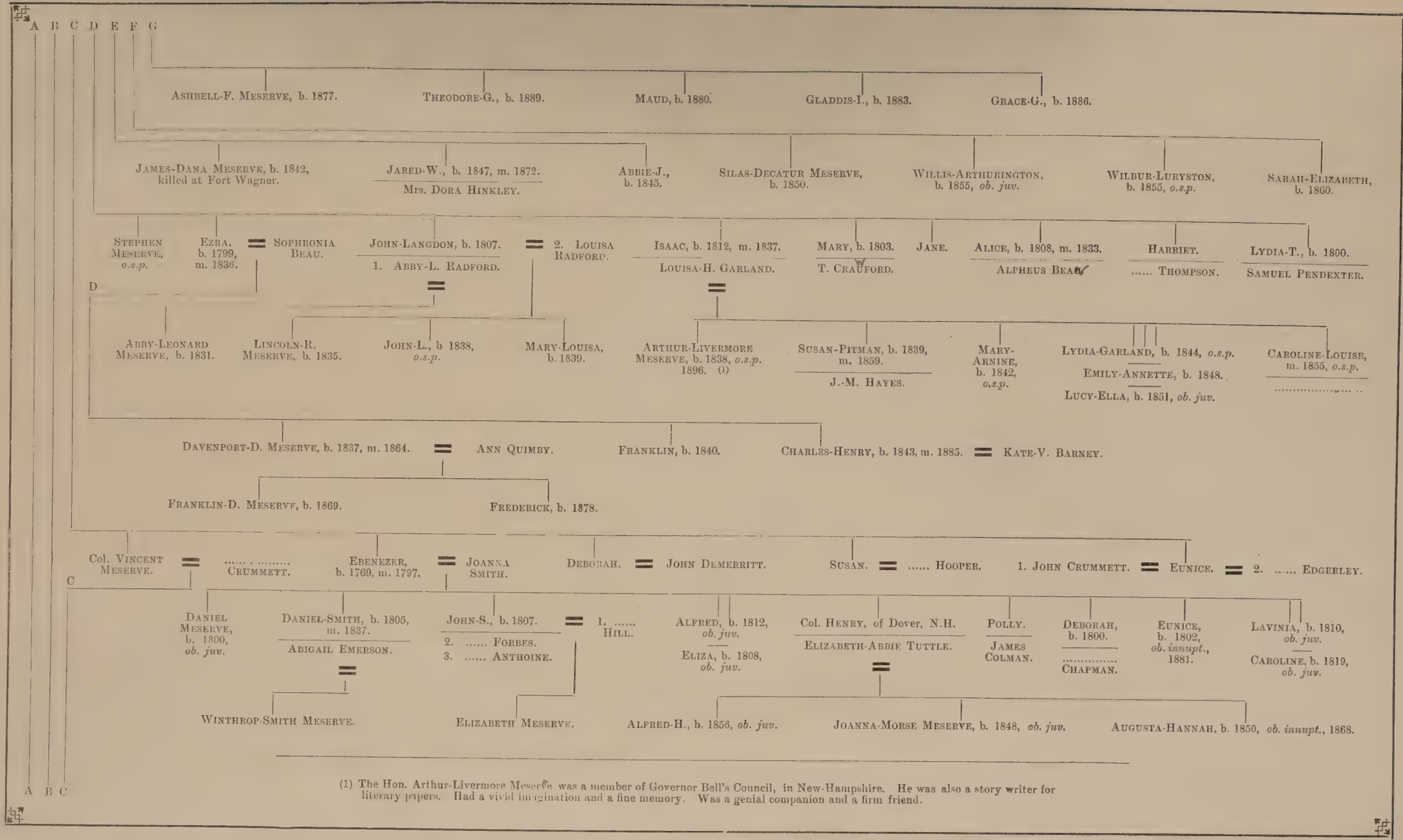

(1) The Hon. Arthur-Livermore Meserve was a member of Governor Bell's Council, in New-Hampshire. He was also a story writer for literary papers. Had a vivid imagination and a fine memory. Was a genial companion and a firm friend.

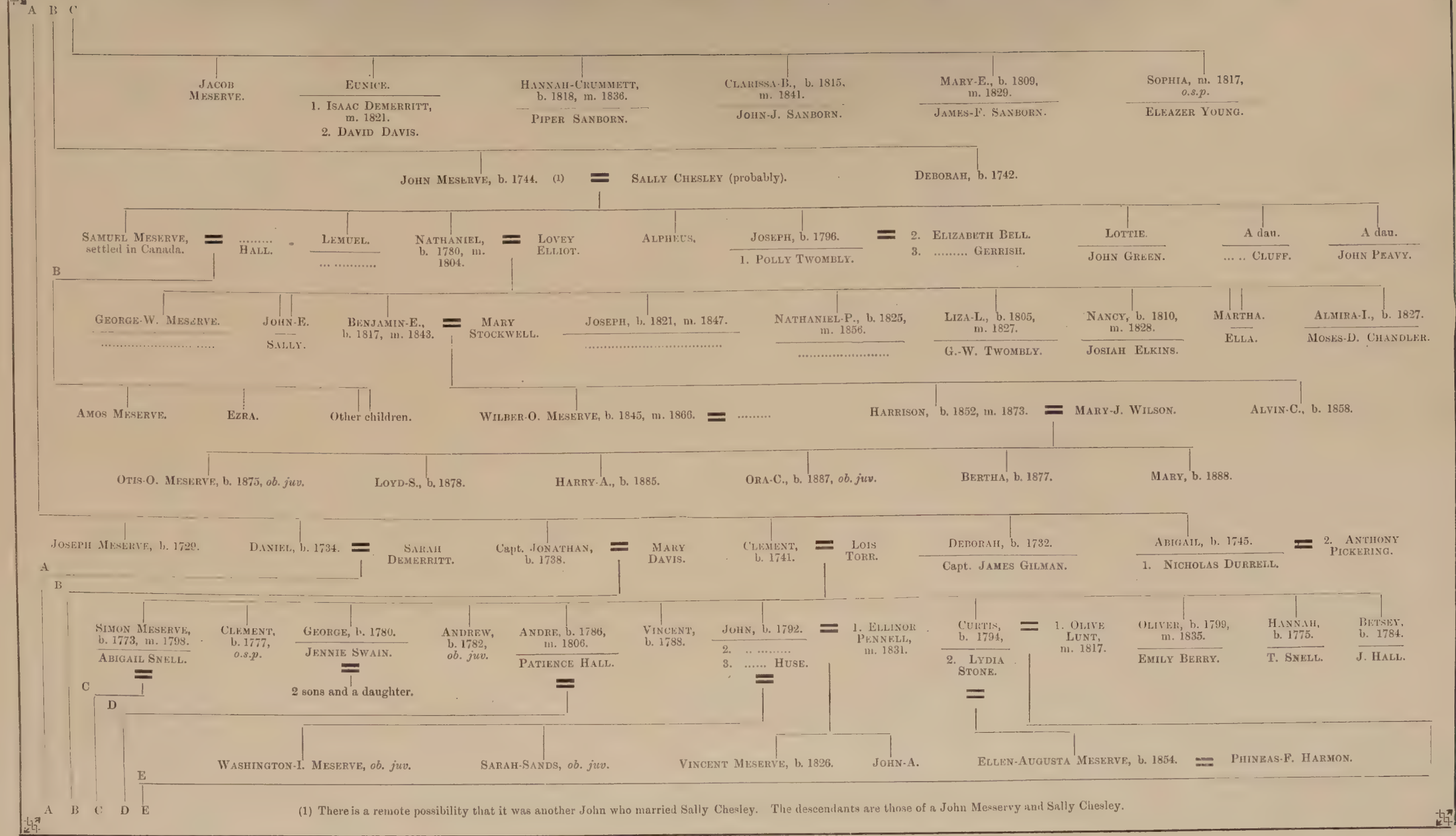

(1) There is a remote possibility that it was another John who married Sally Chesley. The descendants are those of a John Messervy and Sally Chesley.

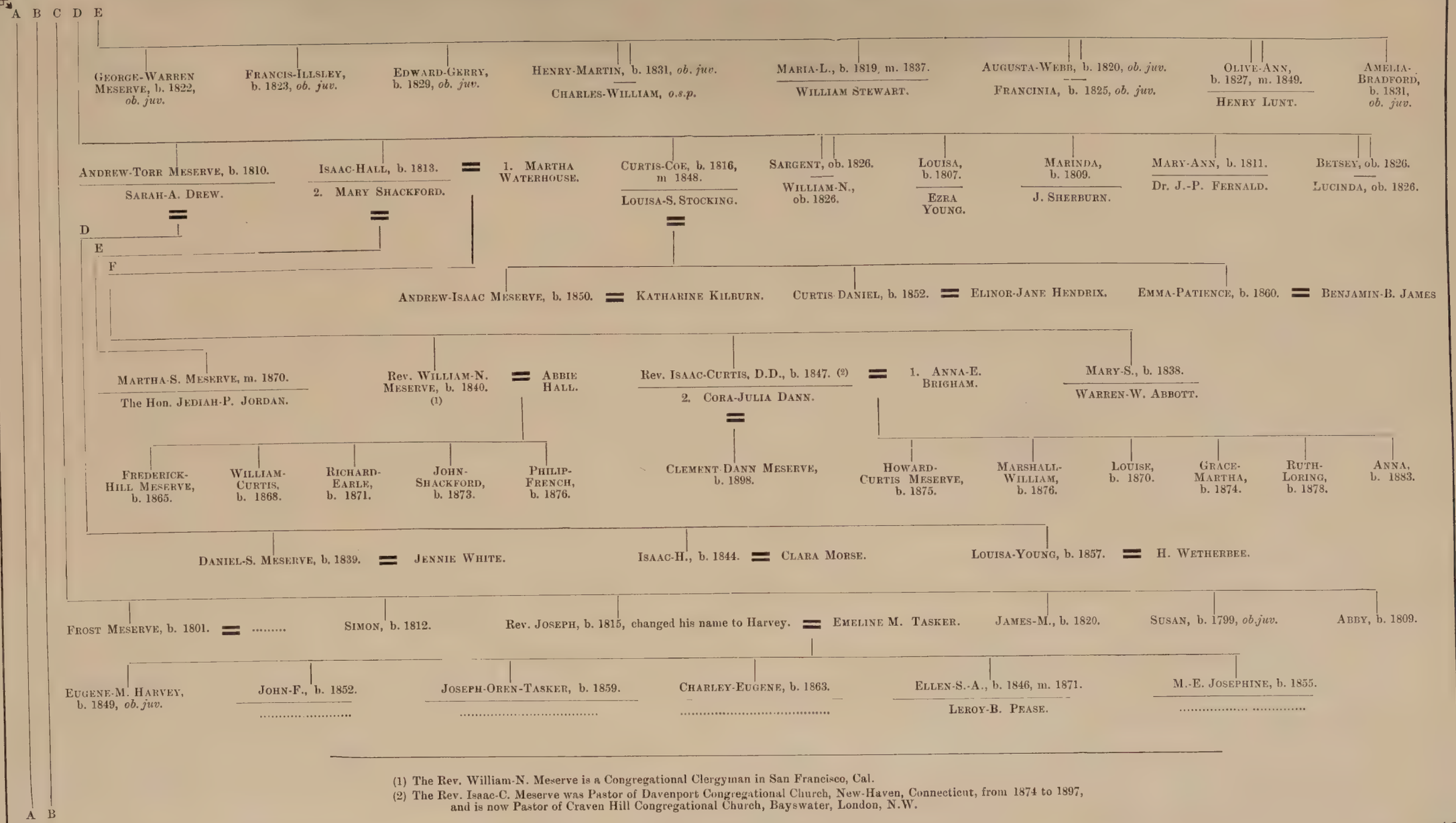

(1) The Rev. William-N. Meserve is a Congregational Clergyman in San Francisco, Cal.

(2) The Rev. Isaac-C. Meserve was Pastor of Davenport Congregational Church, New-Haven, Connecticut, from 1874 to 1897, and is now Pastor of Craven Hill Congregational Church, Bayswater, London, N.W.

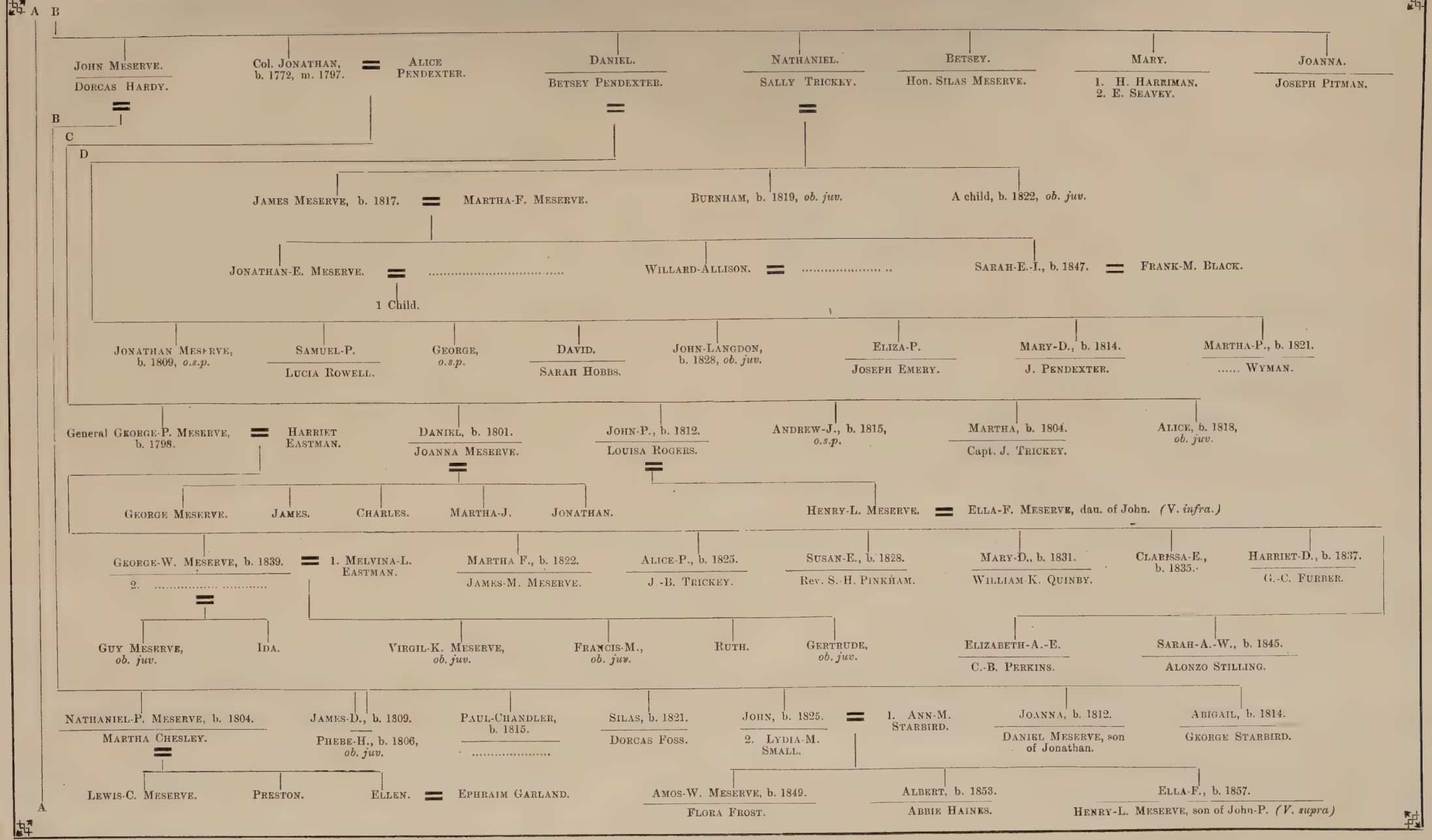
A
B
John Meserve. = Dorcas Hardy.
Col. Jonathan, b. 1772, m. 1797. = Alice Pendexter.
Daniel. = Betsey Pendexter.
Nathaniel. = Sally Trickey.
Betsey. = Hon. Silas Meserve.
Mary. 1. H. Harriman. 2. E. Seavey.
Joanna. = Joseph Pitman.
B
C
D
James Meserve, b. 1817. = Martha-F. Meserve.
Burnham, b. 1819, ob. juv.
A child, b. 1822, ob. juv.
Jonathan-E. Meserve. = ... 1 Child.
Willard-Allison. = ...
Sarah-E.-I., b. 1847. = Frank-M. Black.
Jonathan Meserve, b. 1809, o.s.p.
Samuel-P. = Lucia Rowell.
George, o.s.p.
David. = Sarah Hobbs.
John-Langdon, b. 1828, ob. juv.
Eliza-P. = Joseph Emery.
Mary-D., b. 1814. = J. Pendexter.
Martha-P., b. 1821. = ... Wyman.
General George-P. Meserve, b. 1798. = Harriet Eastman.
Daniel, b. 1801. = Joanna Meserve.
John-P., b. 1812. = Louisa Rogers.
Andrew-J., b. 1815, o.s.p.
Martha, b. 1804. = Capt. J. Trickey.
Alice, b. 1818, ob. juv.
George Meserve.
James.
Charles.
Martha-J.
Jonathan.
Henry-L. Meserve. = Ella-F. Meserve, dau. of John. (V. infra.)
George-W. Meserve, b. 1839. = 1. Melvina-L. Eastman.
2. .....
Martha F., b. 1822. = James-M. Meserve.
Alice-P., b. 1825. = J.-B. Trickey.
Susan-E., b. 1828. = Rev. S.-H. Pinkham.
Mary-D., b. 1831. = William-K. Quinby.
Clarissa-E., b. 1835.
Harriet-D., b. 1837. = G.-C. Furber.
Guy Meserve, ob. juv.
Ida.
Virgil-K. Meserve, ob. juv.
Francis-M., ob. juv.
Ruth.
Gertrude, ob. juv.
Elizabeth-A.-E. = C.-B. Perkins.
Sarah-A.-W., b. 1845. = Alonzo Stilling.
Nathaniel-P. Meserve, b. 1804. = Martha Chesley.
James-D., b. 1809. = Phebe-H., b. 1806, ob. juv.
Paul-Chandler, b. 1815. = ...
Silas, b. 1821. = Dorcas Foss.
John, b. 1825. = 2. Lydia-M. Small.
1. Ann-M. Starbird.
Joanna, b. 1812. = Daniel Meserve, son of Jonathan.
Abigail, b. 1814. = George Starbird.
Lewis-C. Meserve.
Preston.
Ellen. = Ephraim Garland.
Amos-W. Meserve, b. 1849. = Flora Frost.
Albert, b. 1853. = Abbie Haines.
Ella-F., b. 1857. = Henry-L. Meserve, son of John-P. (V. supra)
A

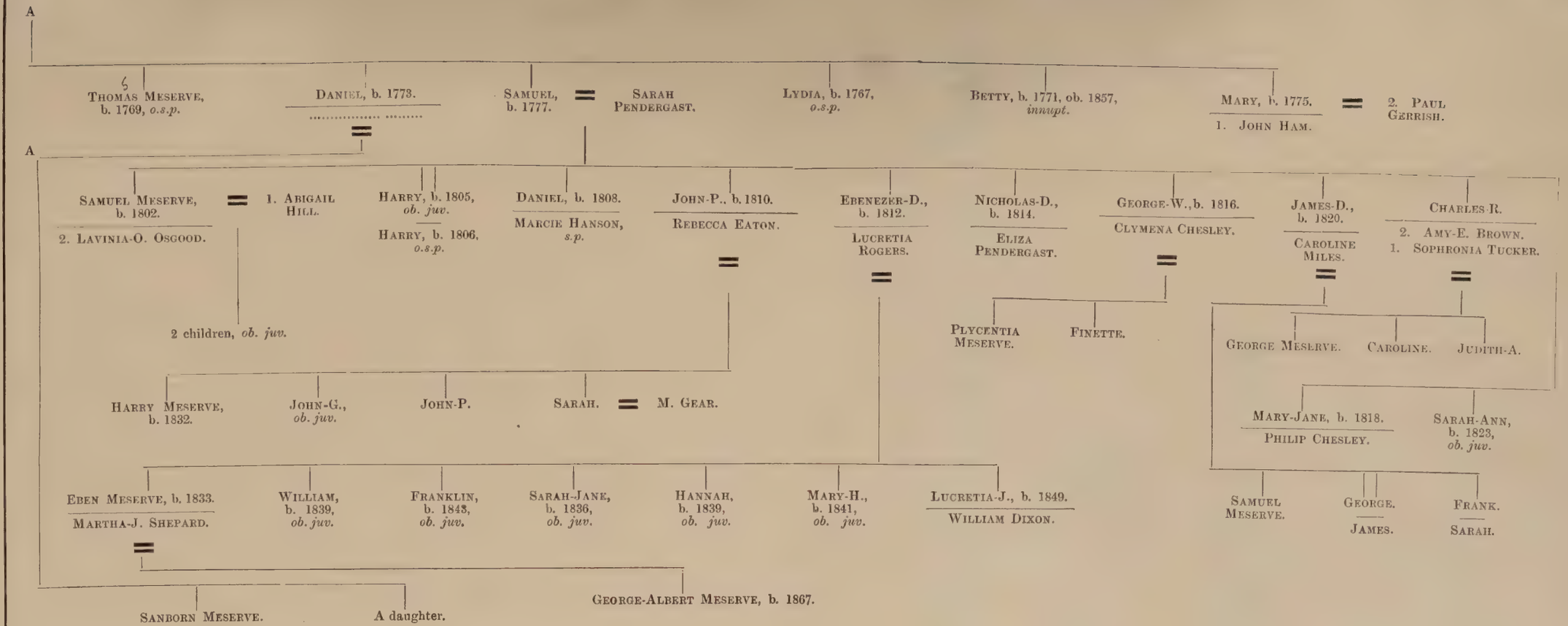

Note A.—Col. Nathaniel Meserve, perhaps the most noted man of the name in America, lived in Portsmouth, N.H.—The house in which he lived and also that of his son George Meserve still stand at Portsmouth. He was a prominent shipbuilder and a man of wealth. His first appearance in public life was when, in 1745, he was made Lt. Colonel of Col. Moore's New Hampshire Regiment, in the forces of Sir William Pepperell, for the reduction of Louisburg, Cape Breton, then in possession of the French. Here he distinguished himself by his originality of thought and action. This stronghold had been called "The Gibraltar of America." Between the landing place of the troops and a commanding position in the rear of the "Fort" was a deep morass supposed to be impassable, but Meserve conceived the idea of building wooden floats or drags upon which cannon could be drawn across this swamp by the men in the night. Accordingly wooden sledges fifteen feet long and five feet wide were constructed, and on them for fourteen nights (the weather, fortunately, being foggy) the men, up to their knees in mud and water, drew the guns to the desired position upon a height commanding the City; which soon after surrendered.—It has been said by some writers that the whole success of the expedition was determined by this manœuvre; which took the French so entirely by surprise that they surrendered with little resistance.

In 1746, Col. Meserve was one of the twelve purchasers of the Mason Patent in New Hampshire which was the origin of his vast ownership of land. In 1749, he built, at Portsmouth, the Frigate America for the British Government, 44 guns.—A model of this ship is preserved in the Atheneum at Portsmouth. In 1756 a regiment of 700 men was put under his command to operate against the French near Lake Champlain, but the attack was not made and the Regt. was disbanded in Oct. of that year.—He seems to have distinguished himself at Fort Edward during this campaign, for the Earl of Loudoun gave him a pair of silver sauce boats, inscribed "From the Right Honorable, the Earl of Loudoun, Commander in Chief of his Majesty's forces in North America: to Col. Nathaniel Meserve of New Hampshire, in testimony of his Lordship's approbation of his good services at Fort Edward in the year 1756."

On the reverse was a crown with G. II. R.—

In 1758 he went again to Louisburg in command of a company of carpenters for special service, probably to build a corduroy or log road across the swamp.—Here he and most of his men took small pox and he and his son Nathaniel both died of it, June 28, 1758.

NOTES

— ET —

PIÈCES JUSTIFICATIVES

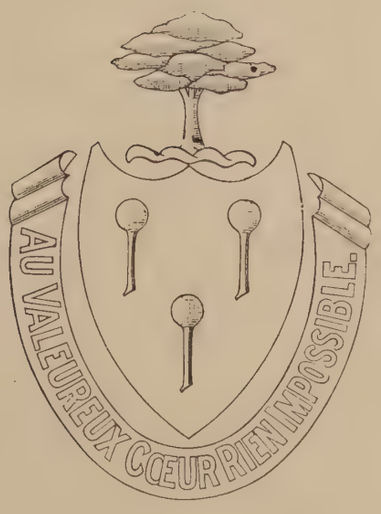

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE I.

Ce qui suit est extrait du rapport des Commissaires de 1515 [1] :—

" Item lesditz Sermenters disent que Guillem Messervy, ung des Juretz de ceste Isle de Gersey detient & occupie le fief de Anneville seant en la paroche de Seynt Martyn lequel fief appartient au Roy et vault XXX escus par an monoye de Gersey et ledit Guillem ne paia pour ledit fief que XVI escus et ainsy ledit Guillem a occupye ledit fief par XX ans & plus en faisant tort au Roy de XIIII escus par chacun an au dommage du Roy."

Le fief d'Anneville fut enlevé à Edmond Messervy, fils de Guillaume, par le Gouverneur Messire Hugh Vaughan, ainsi que l'atteste le Rapport des Commissaires de 1531 :—

" Lesdits sermentés disent que le Cappitaine, sans nul moyen de Justice, a dessaesye Edemont Messervy de un fieu nommé Anneville, par sa convoitise, authorité & extort pouvoir, du quel fieu ledit Messervy et les siens avoient jouy de sy longtemps qu'il n'en est memoire."

Remarquer aussi, dans le même Rapport de 1515, p. 15, les lignes suivantes relatives à Clément Messervy, frère, ou neveu, de Guillaume :—

" Et que Clement Meservy fuyst contraigne par ledit Cappitaine (Messire Hugh Vaughan) a paier les gages de deulx hommes qui furent mys pour aide a garder le chastel de Mountorguylle en l'absence dudit Cappitaine durant le guerre et que ledit Cappitaigne le jour Seynt Barnebie commanda audit Clement de venir parler a luy au Presbyteyre Seynt Martyn et la luy commanda sur peyne de confiscacion de corps & des biens de non marchandier auesques nulz estraungiers et ledit Cappitaine se mar[chande] auesques toutz estraungiers."

NOTE II.

Plaids de Catel tenus le samedi après le 9 janvier 1541-2, en présence du Lieut. Bailli et de Jean Lempriere, Clément Lempriere et Guillaume Gosselin, Jurés.

" John Messervy, esleu et choesy par les paroessiens de St. Martin pour estre Connestable de ladite paroesse, apres le deces de Philippe Payn nagueres Connestable, ycelluy John Messervy a este auiordhuy iurey et sermentey Connestable de ladite paroesse."

(Catel, Livre 5).

NOTE III.

Richard Messervy fut suspendu de ses fonctions de Juré-Justicier, vers septembre 1568, pour avoir calomnié sa belle-sœur, Collette Dumaresq, fille de Clément Dumaresq, Seigneur de Samarès, et femme de John Dumaresq, Seigneur de Vinchelez de Bas, Bailli de Jersey, 1566-1583. Il est peu probable qu'il y ait eu, dans les Rôles, d'ailleurs peu complets, de l'époque, acte de sa déposition. Voici tout ce que nous avons pu découvrir, au sujet de cette affaire, dans les différents Livres de la Cour :—

1568. Après deux Actes relatifs à Hélier Messervy, fils de Richard, et à Pierre de la Rocque, son gendre, aussi impliqués dans l'affaire :—

" Monsr. le Bailly et les Srs Justiciers presens ont prins terme pour auoier ladvis et opinion des Juretz presens pour adviser et ordonner quelle punition ou amende Richard Messervy ha merite pour la calompnie quil ha dyct et divulgue de Collette du maresq gentil femme acordant à sa propre confession.

" Richard Messervy est condampne a lamende pour ce qu'il ha dyct a mons[r]. le bailly en court sceante Il avoit aussi bonne conscience que luy sur la matiere estante en contencion entre Monsr. de St.-Ouen [2] et Monsr. de Saumares [3] aulx noms quilz se portent dugne part et ledit messervy d'aultre.

---

(1) Voir 3me Publication de la Société Jersiaise, page 12.

Dans toutes les citations de documents des XVIe et XVIIe siècles, nous avons dû remplacer les abréviations par des équivalents.

(2) Hélier de Carteret, Seigneur de St.-Ouen, grand père maternel de Collette Dumaresq.

(3) Henry Dumaresq, Seigneur de Samarès, Juré-Justicier, 1566-71, frère de Collette Dumaresq.

" Honorable Homme Helier de carteret ayant la guarde de collette dumaresq gentilfemme et honneste gent. Henry du maresq fraere de ladite Collette se sont vantes de proubuer vers pierre de la Rocque gent. que ledit Pierre ha calompnie ladite Collette du maresq, et est aupres que ledit Pierres leur ha denye que Il na point calompnié ladite collette entant que ce quil ha dyct delle quil la dyct par le dire de Helier Messervy, et est iour asigné esdites parties de comparoistre es prochains plaetz de catel pour proubuer et soustenir ladite contestation."

(Extraordinaire, Livre 6).

Le 26 Mars 1568-9. " Apres la negation de Richard Messervy, Honorable Homme John Dumaresq Bailly de ceste Isle de Jersey se vante de prouver vers ledit Messervy qu'il luy a dit depuys un moys en cette ville de St.-Hélier par voye d'iniures : Vous estes ung usurpateur. Je vous montrerai bien que vous usurpez sur les subiects de la Majesté de la Royne en ceste Isle, et que ledit Messervy estoit aussy homme de bien comme ledit John Dumaresq, et avec ce, qu'auiourdhuy ledit Messervy a dit audit Bailly, en face de Justice, sur ce que ledit Bailly proposoit l'effect de ceste contestation. Donnez vous garde que je ne maintienne que vous estes ung usurpateur. Et est iour assigné à Samedy prochain venant pour prouver la contestation sudite.

" François Le Montais et Thomas Anquetil sont devenus et demeurent pleges pour Richard Messervy quil comparoestra Samedy prochain pour soustenir la contestation assise entre Honorable Homme John Dumaresq et ledit Messervy."

(Héritage, Livre 3).

1568-9, le 29 Mars. " Richard Messervy estant deubment iurey et sermentey par devant Justice a dit et referé par son serment quil a donné à John Lempriere ung des Jurets de ceste Cour ung pot de vin, et estant demandé combien le pot de vin valoit, il a respondu quil valoit le drap d'une paire de chausses, et de rechef estant enquis si cestoit drap ou quoy, il a referé et dit par son serment que cestoit ung angelot, lequel ledit Lempriere a receu dudit Messervy, et qu'il ne luy a donné ny promyns aultre chose, et a ledit Messervy dit et referé quil a donné ledit angelot audit Lempriere pour luy ayder et estre favorable en la matiere concernant les iniures et calomnies faictes par ledit Messervy sur la personne de Honneste Damoiselle Collette Dumaresq, pour esviter la pugnition quy en pourroit ensuyure.

" John Lempriere estant enquis par la Justice sil avoit receu dudit Messervy ledit angelot, a respondu que non, et quil na rien eu de luy, synon ung pot de vin, quil a emporté en une bouteille hors de la meson, lequel pot de vin ledit Messervy a poyé.

" Thomas Lempriere, ung des Jurets de cette Isle, a dyt et refferé que ledit Messervy luy a offert ung angelot dor, pour le favoriser pour la mesme matiere et offence, ce que ledit Messervy na point denyé.

" Sur ce que sur la contestation precedemment assise entre Honorable Homme John Dumaresq Bailly en cette Isle de Jersey et Richard Messervy, il a apparu a Justice tant par la desposition des tesmoins que par la propre confession dudit Messervy que ledit Messervy trop audacieusement et irreverемment sest comporté a lencontre de la personne dudit John Dumaresq estant Bailly et Chef Juge soubz la Maieste de la Royne en ceste ditte Isle, en luy disant et reprochant en la meson de John Barker qu'il estoit aussy homme de bien comme luy, neanmoins que ledit Messervy ung peu auparavant eust este retranché et myns hors du siege de la Justice pour ses malfayts et demerites ; et davantage la ou ledit Bailly alleguoit vers ledit Messervy quil avoit appellé ledit Bailly usurpateur, et luy avoit dit quil usurpoit sur les subiectz de la Maieste de la Royne en ceste Isle, et quil luy feroit montrer sa patente, ledit Messervy luy a dit par voye de menaces en face de Justice Donnez vous garde que je ne maintienne que vous estes ung usurpateur, Sur quoy la Justice considerant la deposition des tesmoins et la propre confession dudit Messervy....."

(Héritage, Livre 3).

L'Acte suivant est peut-être le complément de ce qui précède : 1569, 9 avril. Affaire entre le Bailli et Richard Messervy :

" La Justice considerant la deposicion des tesmoingz et la propre confession dudit Messervy quil ha fayct en face de Justice ha ordonné que ledit Messervy sera myns a mercy apres contestation et par consequent Iceluy messervy est condampné a lamende a la deliberation de Justice, de laquelle sentence et ordonnance ledit messervy sest porté pour apellant par devant la majeste de nostre souveraine dame la Royne et son noble et discret conseil et ha baillé pour ses pleiges boniface le boutillier et thomas anquetil lesquels sont devenus et demeures pleges, etc."

(Extraordinaire, Livre 7).

L'appel ne fut sans doute pas poursuivi, et les Rôles se taisent sur Richard Messervy jusqu'à son rétablissement à la charge de Juré-Justicier, qui eut lieu en octobre 1570. Sa déposition ne dura donc que deux ans environ. Le Geyt fait remarquer (Constitution et Lois, Vol. IV, page 89) que l'Ordonnance d'Henri VII ne fut point observée, en ce qu'elle ne permet pas que le Juré déposé rentre jamais en charge. Voici l'acte de réintégration :—

" Aulx Chefs-Plaets d'Heritage tenus le vingt cinquieme iour du moys d'octobre, l'an 1570, pardevant Monsr le Bailly presens Helier de Carteret Hugh Perin Henry Dumaresq Thomas Lempriere Nycolas de Soulemont Helier Dumaresq Laurens Hamptonne Nycolas Lempriere et Edward Messervy, iuretz.

" Sur ce quil y a eu en cette Cour par quelque espace de temps deux places de Juretz et Justiciers vacantes, tant par la mort de feu Honneste Gent. John Lempriere nagueres Juret, que par la desposition de Richard Messervy pour la faulte et scandalle quil avoit myns a tort sur Honneste Damoiselle Collette Dumaresq, cejourdhuy Monsr. le Luytenant de Monsr. le Cappitaine, par le consentement aduis et conseil de Monsr. le Bailly et la Justice, en presence du procureur et des aultres Officiers de la Royne en ceste cour, estant assemblés pour choisir et eslire deux hommes propres et idoines pour fournir et suppleer auxdites deux places de Juretz et Justiciers, ont ordonné et decrettey que Honneste Gent. Gilles Lempriere sera sermenté pour estre ung desdits Jurets et Justiciers, et neanmoyns que ledit Richard Messervy ayt esté par cy devant desposé de sondit siege de Justice par sa faute, comme devant est dit, ledit Sieur Bailly et la Justice, considerant le bon et honneste comport dudit Messervy depuys sadite desposition de sondit siege de Justice, sa grande repentance, et satisfaction qu'il a faicte

a ses parties offensees, son obeissance à Monsr. le Cappitaine, son Luytenant, le Bailly et la Justice, considerant l'aage la bonne experience la connoissance que ledit Messervy peut auoier aux loys et anciennes coustumes de ceste Isle, pour ces raisons et aultres semblables ont ordonné et decretté que ledit Messervy suppleera derechef la place d'estre Juret et Justicier en ceste ditte Isle. Et ont lesdits Lempriere et Messervy pris serment solennellement devant Justice et ont este iurés et sermentés Jurets Justiciers de la Royne en ceste son Isle de Jersey."

(Héritage. Livre 3.)

Acte de la Cour d'Héritage (Livre 3) nommant Richard Messervy Juge-Commis aux causes du Juge-Délégué :—

1565, 12 septembre. " Par devant Monsr. le Juge, presens Hugh Perin John Lempriere John Dumaresq Thomas Lempriere Laurens Hamptonne George de Carteret John Hue et Richard Messervy juretz.

Cejourdhuy Honneste Homme Richard Messervy a este commyns par Justice Juge Delegué aulx causes querelles et affaires d'Honneste Gent. Edouard Dumaresq, Juge-Commyns et ordonné aulx causes concernant l'office de Bailly en ceste Isle, de cy a ce que Honeste Homme Nycolas de Soulemont soyt en bonne santé, lequel est a present affligé par maladie, estant Juge dudit Edouard Dumaresq."

Richard Messervy acheta, le 23 Janvier 1571-2, de Nicolas Lempriere *ca-ux.*, ayant droit d'Henri Dumaresq, Seigneur de Samarès, son beau-frère, de Richard le Brocq *ca-ux.*, de Jeanne Dumaresq, et d'Hélier de Carteret tuteur de Collette Dumaresq, toutes filles de Clément Dumaresq, Seig. de Samarès, leurs parts des fiefs de Bagot, etc.

NOTE IV.

Entre autres Actes de la Cour relatifs à Philippe Messervy, fils du Juge Richard Messervy, citons les suivants :—

1579, 21 octobre. " La matiere dentre le procureur de la Reyne dune part et Philippe Messervy fils d'honneste homme Rychard Messervy daultre part est differée pour avoier ladvis de Messrs de la Justice pour cognoistre sy les filz des Juretz de ceste Isle peuvent aller a la chasse sur les fieux du Roy sans en faire amende, durant lequel differement il est commandé et estroitement deffendu a toutes personnes de non aller à la chasse sur les fieux du Roy, etc."

(Catel, Livre 13.)

1589, 19 Avril. " Pour ce que tout port d'armes est acte d'hostilité la licence desquelles tend a leszion et brisement de paix : laquelle le prince a a garder et de ce commys la charge a ses magistrats Et quen ce regard ordre et deffence specialle et generalle auoit esté provisée par lauthorité du magistrat et de la justice et verballement prononcée tant a Philippes Messervy que plusieurs aultres. Nonobstant laquelle ledit Philippes a porté son espée tant au marché publicquement que au temple & aultres lieux depuis ladite ordre, en quoy a commyns offence vers le magistrat et despitement a la justice. A cause de quoy est regardey au chasteau en detencion corporelle don lofficier fera lexploict.

26 avril 1589 :—" En consideration de lincarcerement de la personne Philippes Messervy pour contempnement des ordres expresses de Justice demeure pour ce regard eslargy du chasteau : quand pour le regard du magistrat soigneux du repos et tranquilité de ceste Isle touché par lesdits ordres, est ordonné que ledit Philippes baillera pledges au magistrat que de son faict au moyns la paix ne sera leszée."

(Extraordinaire, Livre 16.)

Citons aussi l'Acte suivant relatif à Hélier Messervy, fils aîné de Richard :—

23 janvier 1588-9. " Helier Messervy est deboutté de ses exemptions quil alleguoit vers le Maistre des Chasses avec le Procureur de la Royne, en tant que justice trouve icy que le tiltre de XL ans comme officier ou comme fils aisnay dung Jurey apres sa mort ne prevallent en tel cas, synon que le tiltre soyt prouvé au nom propre de celuy qui lallegue, et partant ledit Messervy a lamende a la deliberation de Justice."

(Catel, 13.)

NOTE V.

Assermentation de George Messervy comme Procureur-Général :—

1584, 4 Juin. " Honneste homme George Messervy ha este iurey et sermenté procureur de la Maieste de nostre souvereyne Dame la Royne en cette Isle de Jersey."

Acte d'après lequel les Officiers de la Couronne étaient tenus de renouveler leur serment, comme les Avocats, aux Chefs-Plaids d'Héritage :—

1589, 18 Octobre. " Pour ce que honneste homme George Messervy estoit absent de la Cour le premier iour des dernieres assises & chiefz pletz capitaux dheritaige, auquel iour apres plussieurs solempnitez les advocatz ont de coustume & sont ordinairement jurés et sermentés de fidellement exercer leur charge de postuler en la court royalle de sa Majesté en cette Isle Justice ordonne quil se deportera de postuler les causes daultruy comme advocat sinon pour les siennes propres iusques ace que sondit serment soit reiterey comme dit est."

(Ex. Livre 17).

Actes relatifs au différend qui eut lieu entre Philippe de Carteret, Seigneur de St.-Ouen, et George Messervy, et à la déposition de celui-ci de ses fonctions de Procureur-Général :—

1589-90, 24 Mars.—" Sur la reparation d'une Injure dont noble homme Philippe de Carteret escr. Sr. de St. Ouen suyvoit Georges messervy pour avoir dit quelques foys en justice quil desdaignoit davoier esté son page, dont ledit Sr. se sentoit interessey en son honneur et qualité, Messrs. de Justice pour l'importance de la cause, et grandeur dicelle ont differé pour en donner leur aduis iusques ace que le siege soit fourny de Justice Et entretant ordonné que ledit messervy baillera pleiges de son bon comport aux officiers, pour le bien de Justice."

(Ex. Livre 17).

1590, 29 août. " Honneste Homme Helier de Carteret fils François a esté Jurey et assermentey procureur de la Maieste de nostre Souveraine dame la Royne..... après la desposition de George Messervy hors dicelle charge."

(Ex. Livre 17).

1590, 15 octobre. " Pierre herivel Helier Hubert Jean haulcoill Rychard Ricquart Jean de Carteret pierre payn pierre daudierne lucas herivel helier le montais nicollas syvret magdolain le cerf et servais le cerf apres auoier esté jurés et examinez instance du procureur de la Royne sur la mort de George Messervy trouvé tombé au pied dune falleze ont raporté uniformellement par leurs sermens dung mesme raport que ledit George messervy seroit parvenu à la fin de sa vie par la seule providence de dieu sans que aucune personne en soit coupable, ni que luy mesme sy seroit precipité, veu l'apparence qu'il se seroit efforcé se sauver en tombant par quelques poignees dherbes quil avoit saesies qui tomberent avec sa personne."

(Catel, Livre 13).

NOTE VI.

Philippe Messervy, Seigneur de Bagot, joua un rôle assez important comme l'un des chefs du parti parlementaire dans les guerres civiles du XVIIe siècle à Jersey. En août 1643, à la mort de Messire Philippe de Carteret, Seigneur de St. Ouen, qui tenait pour le Roi au Château Elisabeth, il fut chargé, par les Commissaires du Parlement, de faire au Château Mont-Orgueil sommation de se rendre. Cette mission, comme il fallait s'y attendre, n'eut d'autre résultat que d'exaspérer les royalistes, et de les encourager dans leur résistance opiniâtre. Peu après, le Capitaine de Carteret (plus connu dans la suite sous le nom de Messire George De Carteret) débarqua au Château en question et, au seul bruit de son arrivée, le Lieut. Gouverneur Lydcott et presque tout l'Etat-Major républicain s'enfuirent précipitamment. Philippe Messervy était du nombre de ceux qui restèrent dans l'île et qui furent arrêtés par le Capitaine Carteret en décembre de la même année. Il fut emprisonné d'abord au Château Elisabeth. Le 2 juillet 1644 les autorités décidèrent de l'y laisser—tandis que d'autres détenus étaient transférés ailleurs—mais sans lui permettre de communiquer avec les siens ; il fut plus tard incarcéré à Montorgueil.

Cependant Messire George de Carteret amenait à composition les principaux parlementaires qui étaient en son pouvoir et, à la fin d'août 1645, Philippe Messervy sortit de prison en payant une amende de 8000 livres tournois, somme considérable pour l'époque. Le Dimanche suivant, avec l'ancien Juré-Justicier et Commissaire du Parlement Benjamin Bisson, et plusieurs autres, il fit déclaration de fidélité au Roi, en prenant la Cène, à l'Eglise de St. Hélier.

Mais il ne devait pas rester longtemps en liberté. Ayant communiqué à ses amis des lettres de son fils aîné, (qui s'était refugié à Londres), ainsi qu'un Acte du Comité du Parlement promettant aux parlementaires une indemnité sur les biens de Messire George de Carteret et de ses adhérents, il fut dénoncé et jeté de nouveau en prison, dans le courant de l'hiver 1645-6.

Le chroniqueur Chevalier, auquel nous empruntons ce qui précède, dit que, le 22 Juin 1649, " M. de Bagot, qui était prisonnier au Vieux Château, fut envoyé hors le pays." Peut-être fut-il transporté à St. Malo, comme plusieurs autres du même parti. Quoi qu'il en soit, nous n'entendons plus parler de lui jusqu'au moment du triomphe des Parlementaires qui eut lieu deux ans après.

Il avait été à la peine pour la cause du Parlement : il était juste qu'il fût maintenant à l'honneur. En 1651-2 nous le trouvons Capitaine de la paroisse de St.-Sauveur, dont il avait été Lieutenant dès 1631 et, en 1655, il fut élevé à la Magistrature par Cromwell. (1) Il prêta serment, comme Juré-Justicier, le 12 mai 1655.

Le nouveau Juré siégea peu à partir de 1656. Sa santé, ébranlée par les privations qu'il avait subies pendant son long emprisonnement, l'empêcha de prendre une part très active aux affaires publiques. Bientôt, du reste, la Restauration le força à rentrer dans la vie privée. Il mourut peu de temps après, à l'âge de 68 ans.

Extrait du Registre des Baptêmes, Mariages, etc., de la paroisse de St. Sauveur, p. 195 :—Mr. Philippe Messervy, Sr. de Bagot, et Marie Pippon ont esté espousés hors le pays, le dixieme d'Aoust 1616, et ont tardé quinze jours."

Extrait des Registres de la paroisse de St. Martin :—" L'an 1657, le 16eme jour de Septembre, Mr. David Bandinel espousa Damlle. Rachel Messervy de la paroesse de St.-Sauveur, fille de Philippe Messervy Gent., Seigneur de Bagot. On tira les canons, tant en ladite paroesse de St.-Sauveur qu'en celle de St.-Martin, avec plusieurs mousquetaires, esquels ledit Bandinel donna sept livres, dix sols, es soldats de St. Martin."

Voir dans l'Histoire de Jersey, de Falle, l'éloge de David Bandinel, Seigneur de Bagot, *ca. ux.*, petit-fils du Doyen Bandinel.

(1) Voir Ordres du Conseil, Vol. 1, page 480.

NOTE VII.

Testament de Suzanne Messervy, fille de Philippe, Seigneur de Bagot, et veuve de Moïse de Rue.

" Je soubz signée Susanne Messervy estant affligée de maladie quant a mon corps toutesfois saine d'entendement, mais considerant l'incertitude de cette vie, et que Dieu par cette maladie dont il luy a pleu me visiter, m'avertit de me preparer, ordonne pour mon Testament et derniere volonté ce qui ensuit: premierement je recommande mon âme a Dieu, mon créateur, le suppliant par sa divine bonté de la recevoir a soy au nom et par le mérite de Jesus Christ mon seul Sauveur et unique Redempteur. Quant à mon corps je desire quil soit ensepulturé dans le cimetiere de la paroisse de St. Helier pour là y reposer en attendant la resurrection. Et quant aux biens quil a pleu à Dieu me donner, je donne aux pauvres qui se trouveront au logis ou je demeure, a chacun un sol. Item je donne au ministre de cette paroisse de St. Helier un escu le desirant de faire un presche le jour de mon enterrement. Item je donne a Susanne Mabon, fille de Thomas Mabon, quinze sols. Item je donne a Margueritte femme de Gedeon Cannivet trois pieces de linge, un cotillon rouge, un corps et une paire de chausses, un cuel et le vieux chenil. Item a Esther Le Maistre trois pieces de linge. Item a Sara Durel une chemise. Item a Rachel Cannivet ma filleule un linceul et 30 sols, ou du grain a la valleur. Item a Catherine le Moigne une chemise et une coeffe, un mouchoir et un devanteau. Item a Susanne Machon femme de Jean le febvre une chemise. Item à Elisabeth le Moigne le petit cuel. Item a Esther de Rue ma petite fille femme de Nicolas le Gros une cuiller d'argent ou il y a deux noms dessus, avec un couvre chef. Item je donne à mon fils Moïse de Rue un fust de botte de chœurs. Item a Philippe de Rue fils dudit Moyse un moyen plat destain. Item à Susanne fille dudit Moyse une petite poile et un couvre chef. Item à Jeanne fille dudit Moyse un couvre chef. Item a Rachel fille dudit Moïse un couvre chef. Item je donne à Michel Le Moigne fils Abraham un fust de botte et une pinte destain. Item a Abraham le Moigne fils dudit Abraham une carte d'estain. Item à Susanne le Moigne ma filleule laquelle m'a toujours assisté tant en santé qu'en maladie, je lui donne une juste d'estain deux paires de linceuls, avec mon lict, traversins et oreillers, couvertures et les linceuls dudit lict, et generalement toutes ses appartenances, tel comme il est, avec ma grande poele, item mon grand coffre, deux couvre-chefs, deux grands plats, et une paire d'anties. Item deux pieces de bercail avec la merche dudit bercail, deux serviettes, le pot de fer et une barrique. Item je donne a Marthe fille dudit Abraham le Moigne mon petit lict tel qu'il est et toutes ses appartenances telles quelles sont et dependances. Item un petit moyen coffre, un plat destain, un bassin, le grand, deux couvre chefs, un doublier, une escuelle, un saucier, et un plat d'estain. Item je donne a Margueritte Biart servante de Madame de Bagot, une coeffe et un mouchoir. Quant au reste de mes biens quil peut demeurer, tant linges qu'habits, je les donne à Rachel de Rue ma fille femme d'Abraham le Moigne et a Susanne le Moigne laquelle m'a toujours servie avec grande diligence et soin, tant en santé qu'en maladie, et je desire quelle ait a delivrer toutes lesdites legations aux executeurs presents et aussi me faire inhumer honnestement, et fournir aux frais funeraux, desirant Messieurs de Justice qu'aucun empeschement ne soit faict au regard de madite derniere volonté, et qu'elle demeure ferme et vallable au contenu d'icelle, n'ayant esté contrainte ny induite d'autre que de moy mesme a ce faire. Et sil reste quelques arrierages de rentes, soit de propre ou de douaire je les donne a mon beau fils Abraham le Moigne lequel m'a toujours assisté et subvenu en toutes mes affaires, et qui a esté de long temps mon procureur, pour ce qui peut luy estre deu tant pour louage de maison que par autre voye, priant et laissant Edouard Romeril et Jean la Cloche Gentilshommes, Jurés-Justiciers, pour executeurs de cette mienne derniere vollonté. Fait a mon domicile, ce vingt et unieme jour du mois de Juin 1667.

(Signé) Jean Dumaresq Recteur de St. Hélier
George Messervy, témoin — Susanne
Mathieu le Geyt, témoin — Messervy

NOTE VIII.

Le 15 mars 1670-1, George Messervy, Seigneur de Bagot, fut nommé Membre d'un Comité chargé de taxer les habitants de St. Sauveur afin qu'ils contribuent leur part (500 livres tournois) de 10000 livres tournois requises pour la construction d'une chaussée.

(Etats, Livre 2.)

Entre autres Actes de la Cour relatifs à George Messervy, Seigneur de Bagot, citons les suivants qui se rapportent au partage de la succession de son père :

27 Janvier 1666-7. " Entre Georges Messervy g^t. fs et principal héritier de feu Ph. Messervy g^t. d'une part, et Me David Bandinel ca-ux. fille dudit deffunt, l'actionnant d'ouïr Record d'Arb. touchant le partage des héritages qui furent audit Ph. Messervy deffunt de l'autre part. Il est ordonné que ledit Georges Messervy aura la chefve maison haye hogard, jardins a pottage, chasses, issües et dependances non comprises dans la mesure, Item pour preciput et droit d'ainesse le fief et S^rie de Gorges, etc. avec toutes les rentes seigneuriales deües a la charge du prevost dudit fief, Item quatorze vergées de terre pour poyer a la Recepte de sa Majesté 3 cabots de froment et une poule de rente et pour fournir et maintenir les armes pour le service de sadite Majesté et pour faire tels devoirs pour ledit fief qui pourroyent être deus pour yceluy. Et lesdits Parties renvoyées faire fin a leur partage par devant leur Arb. auxquels le Greffier est joint et trois desquels pourront agir, suivant les premisses."

(Héritage, Livre 14.)

1667, 26 septembre. " Vu le differend dentre George Messervy g^t. ..... et M. David Bandinel ca-ux. ..... Au regard des Testes de parties, il est trouvé par la Cour que la chefve Maison et dependances comprises dans le preciput susdit est une teste de partie, et que des deux qui restent, à savoir la maison de la Ville et le fief de Collette des Augrés ledit aîné en doit choisir une et laisser l'autre audit puiné, et lesdites parties renvoyées devant leurs Arb. faire fin a leur Partage. De tout quoy ledit Georges Messervy a appelé par devant Notre Souverain Sire le Roy d'Angleterre, etc. et son tres honorable Conseil Privé sous la pleuvine d'Edo. Pipon et Abrah. Herault gentilshommes tant de la poursuite dudit appel dans le temps permis en loy que de l'Amende coustages et dependances."

(Héritage, Livre 14.)

L'appel ne fut pas suivi d'effet.

A la mort de George Messervy, sans héritiers directs en 1692, Daniel Messervy, Procureur-Général, Elie Pipon, Receveur de Leurs Majestés, et Lord Carteret, Seigneur de Melesches, prétendirent se mettre en possession du fief de Bagot, ou Gorges, etc., dépendance de Melesches. (Voir Acte du 24 déc. 1692, Ex. 71.) L'affaire fut différée, toutes les raisons des parties sauves, et peu après, sans doute, terminée par accord particulier, car il n'en est plus question dans les Rôles. George Bandinel, qui devait être l'héritier de Bagot, devint, du reste, par achat, Seigneur de Melesches en 1695, et les deux fiefs furent bientôt réunis.

NOTE IX.

Le Rectorat de St. Pierre étant devenu vacant par la mort de M. Thomas Myllet, vers la fin de l'année 1612, Messire Jean Peyton, Gouverneur, nomma comme Ministre de cette Eglise M. Elie Messervy, qui avait fait ses études (avec l'aide des Etats) à l'Université d'Oxford, et qui était recommandé par le Docteur Bridges, Evêque de cette ville. Cette nomination souleva des difficultés, car les Eglises de Jersey étaient alors presbytériennes synodales, et Elie Messervy était Ministre de l'Eglise anglicane. Aussi le Colloque (réunion des pasteurs et des anciens) refusa-t-il d'abord de l'admettre. Voici, du reste, les Minutes du Colloque relatives à cette affaire :—

" Colloque tenu le 25 Juin 1613, en la presence de Monsieur le Lieutenant, avec les Ministres et Anciens.

" Mr. Elie Messervy ayant demandé d'estre placé en la paroisse de St. Pierre, suivant es lettres de presentation de Monsieur notre Gouverneur, dont ledit Sr. Messervy estoit porteur, lesquelles ayant esté leues, comme aussi ses lettres d'ordre et de conversation par Monsr. l'Evêque d'Oxford, il a esté trouvé necessaire que l'affaire soyt remise a la venue de Monsr. nostre Gouverneur en cette Isle, d'autant que la subscription faite par ledit Sr Messervy en sa conversation, se trouve n'accorder point avec l'ordre et discipline ecclésiastiques quil a pleu a Dieu et a sa Majesté d'establir et conserver au milieu de nous, a l'instance des Eglises de cette Isle, a laquelle le susdit Sr. Gouverneur mesme a fait jurer a tous les Ministres et Officiers de cet Estat, observer inviolablement. A quoi ledit Sieur Messervy ayant declaré n'entendre point y sous signer, les Anciens de ladite Eglise de St. Pierre ont demandé quil ne leur fust point envoyé, sans le soumettre, comme les autres, au maintien de la paix et union des Eglises, desquelles choses le Moderateur est chargé d'escrire audit Sieur Gouverneur, pour le supplier bien humblement d'avoir esgard a la gloire de Dieu et au repos de l'Eglise sous son gouvernement.

" Colloque ordinaire tenu le 24me jour de Septembre l'an 1613, en presence de Monsieur le Gouverneur, par les Ministres et Anciens des Eglises.

" Monsieur David Bandinel est requis de mettre par escrit les difficultés proposées en l'affaire de Monsr. Elie Messervy, a cause desquelles la Compagnie la remet au Synode prochain, a laquelle remise Monsr. le Gouverneur a dit ne consentir point.

" Colloque extraordinaire tenu par les Ministres et Anciens des Eglises, en presence de Mons$_r$. le Lieutenant [1] l'an 1614 le quinzieme jour de Juillet, par Mr. Thomas Olivier, Recteur de St. Hélier, M. Jean Mollet, Rectr. de la Trinité, M. Hélier Faultrart, Recteur de St. Martin, M. Josué Bonhomme, Recteur de St. Laurens, M. David Bandinel, Recteur de St. Brelade, M. Thomas Le Sebirel Recteur de St. Ouen, M. Nicolas Effard Recteur de St. Sauveur, M. Jean Pinel Recteur de Grouville, M. Daniel Brevint, Recteur de St. Jean, M. Samuel de la Place, Recteur de Ste. Marie, et Messieurs Edouard la Cloche (St. Hélier) Martin Romeril (Trinité) Hugh Richardson (St. Martin) Raulin Luce (St. Laurens) Thomas le Goupil (St. Brelade) Nicolas Pipon (St. Pierre) Servais le Cerf (St. Ouen) Edouard Messervy (St. Sauveur) Hugh Hooper (Grouville) Leonard le Quesne (St. Jean) Bernabé Godfray (St. Clément) et Clement Estur (Ste. Marie) Anciens.

" Nonobstant les difficultés proposées par cy devant en l'admission de Monsieur Elie Messervy en l'Eglise de St. Pierre, a laquelle il avoit esté presenté par Monsieur notre Gouverneur, il est maintenant receu a exercer son ministere dans ladite Eglise, et ce apres l'ordonnance de Messieurs du Consistoire, et y fera office de Pasteur sans innover aucune chose en l'Eglise, suivant la requeste que lui en ont faite les anciens de la dite Eglise, et la declaration que lui mesme a faicte de n'en avoir aucune intention, sinon quil ne reçoive autre commandement de Sa Majesté ou de son honneur, et partant lui a esté baillée la main d'association au Ministere."

En 1614, lorsqu'une Députation fut envoyée en Angleterre pour demander au Roi de résoudre les questions ecclésiastiques pendantes, Elie Messervy en fit partie comme l'un des avocats du système épiscopal. On sait que peu après, vers l'an 1620, ce régime fut définitivement établi à Jersey.

NOTE X.

Voici le texte d'une attestation (citée par De la Croix) de Sire Edouard Messervy, Recteur de St. Jean et notaire public, d'après laquelle la bulle du pape Sixte IV, au sujet de la neutralité des Iles de la Manche, avait été dûment publiée et lue :—

" Et ego, Edoardus Messervy pbr., in utroque jure baccalaureus, Rector et Curator ecclesiae parochiae Sancti Johannis infra praefatam insulam & diocessum eundem auctoritate apostolicâ et imperiali notarii publici, certifico et attestor vidisse, legisse et palpasse praedictas litteras in praesentiâ praefatorum testium sanas et integras, in quorum omnium & singularium fidem & testimonium signum meum manuale quo in talibus utor huic praesenti instrumenti publico, licet alienâ manu scripto apposui rogatus & requisitus anno die et loco praedicto."

Jersey, 1521.

---

(1) Aaron Messervy.

NOTE XI.

Clément Messervy, Avocat et Sénéchal du Roi, mourut en février 1541-2, des suites d'un coup qui lui fut donné, dit-on, lorsqu'il tenait la Cour du fief au Prieur de Noirmont, par le nommé John Henryson. Celui-ci fut emprisonné sous accusation de meurtre, et fut enfin libéré en 1555, le fils aîné de Clément Messervy s'étant désisté du procès à sa majorité.

Ne pouvant citer tous les Actes qui ont trait à cette affaire, nous nous bornerons à résumer les principaux.

Le 9 mars 1541-2, (Catel 5), " Katheryne veufve de Clement Messervy dit et denunce que John Henryson a piteusement murdry et occys ledit Clement Messervy estant au servyce du Roy, sans aulchun mal Lesion ne trespas. Par le dire dudit Messervy estant en son luyt mortuel. Sur laquelle denunciacion Monss^r. le Luytenant du chasteau a offert a ladite katherine veufve que elle baille plaiges de mayntenir sadite denunciacion, Et que il baillera plaiges pour ledit John henryson quil estera en droit en ladite cause Et que la Loy ayra son cours.

Ladite veufve a dit et confesse quelle ne congnoist point que ledit John Henryson ayt este myns en accion et arrest en Angleterre pour ladite cause."

Le 24 avril 1542 est entérinée (Catel, 5) une Lettre du Gouverneur (Comte de Hertford) annonçant que, par ordre du Conseil, John Henryson a été remis à la garde d'Hélier de Carteret, Bailli, et sera envoyé à Jersey pour y être jugé sur l'accusation formulée contre lui par les amis de feu Clément Messervy. Cette Lettre est datée du 13 avril 1542. (Voir Ordres du Conseil, Vol. 1). Le Bailli remet Harison, ou Henryson, entre les mains de la Justice. Ordre au Procureur du Roi de faire son devoir. Sont constitués quatre pléges promettant que ledit Henryson fera comparence, et estera en droit, etc. Nicolas Lempriere, tant en son nom que comme meneur des enfants de Clément Messervy, est, sur sa requête, mis en la protection et sauvegarde du Roi, à la crainte dudit John Haryson, pris à plége par Justice.

Le 29 avril 1542, (Catel 5, page 136), John Henrysonne, natif d'Angleterre, présente à la Cour une remontrance exposant qu'il est prêt à répondre à l'accusation présentée contre lui, et demandant que proclamation soit faite, à la Croix, au jour de marché, par le vicomte, que si quelqu'un veut se constituer partie contre lui pour ledit cas, il est prêt à répondre suivant la loi. Si personne ne se présente pour soutenir l'accusation, il requiert son acquittement.

Justice ordonne que la remontrance ci-dessus soit proclamée à la Croix par le Vicomte, et que les Officiers du Roi fassent leur devoir.

Le lendemain 30 avril Record du Vicomte de s'être acquitté de ce devoir.

Le 12 octobre 1542. John Henryson demande son acquittement, en tant que ledit Clément Messervy en son vivant n'a fait aucune plainte en justice ; que pour ôter tout doute, Monsr. le Lieutenant de cette Ile a désiré que le corps dudit Clément fût vu par Justice avant d'être enterré, ce que les parents et amis dudit Clément ont refusé de permettre ; et que, durant la vie dudit Clément, et après sa mort, il n'est apparu à Justice ni sang ni plaie ni " aultre meshayng apparent pour avoir suspeccion ou presomption que ledit Clement ait esté occis ; " considérant enfin qu'aucun des parents ou amis dudit Clément ne s'est constitué partie pour poursuivre l'affaire.

(Catel, 5.)

Le 5 décembre, même année, la Cour décide que les Jurés-Justiciers délivreront, par écrit, à la prochaine Cour, leur opinion sur le procès.

Le 23 décembre (Ex. 1) nouvelle remontrance de Henryson, adressée cette fois au Bailli : il est injustement accusé du meurtre de Clément Messervy et, par le moyen de John de Soulemont, de Nicolas de Soulemont et de Nicolas Lempriere il a été " malicieusement troubley & vexé jusques a sa totalle destruccion." Quoique la Cour ait été tenue plusieurs fois depuis la décision mentionnée plus haut, on le laisse en suspens, justice lui est " différée," à son grand préjudice et " total appauvrissement." Il proteste d'être indemnisé de ses frais sur ses accusateurs, et termine en demandant qu'on lui administre bonne et briève justice.

Philippe Lempriere (fils de Clément, Juré-Justicier) vient excîner son père qui ne peut venir en Justice pour cause de maladie. Il dit que son père désire se récuser dans l'affaire entre John Henryson et le procureur du Roi, vu qu'il est frère de la femme dudit Clément Messervy. Cependant il lui semble (à lui, Clément Lempriere) que ledit John Haryson a fait son devoir, autant qu'il peut en juger.

Le 29 décembre. Il est commandé au Vicomte de signifier une fois pour toutes à Edmond Perryn, Juré-Justicier, d'envoyer son opinion par écrit sur le procès en question, afin que son avis " soit sur le peremptoire de la charge ou delivrance dudit Haryson."

(Ex. 1.)

Le 8 mai 1546. Thomas Messervy (oncle de Clément) est condamné à l'amende pour s'être présenté à l'entrée de la Cour d'Héritage, réclamant les trêves sur John Henryson, et demandant sur ce des pléges. Il est enjoint aux parties de garder la paix du Roi.

(Ex. 2.)

Le 31 juillet 1546. Les pléges de John Henryson le présentent devant Justice, et se déchargent de ladite pleuvine. Personne ne comparaît contre Henryson. Il est commandé au Vicomte de proclamer que si quelqu'un veut imputer quelque blâme audit Henryson au sujet de ladite pleuvine, il doit se présenter en Justice.

(Ex. 2.)

Le samedi après le 21 novembre 1555. Clément Messervy renouvelle sa plainte à l'encontre de Henryson et baille pléges de poursuivre l'affaire.

Le 18 janvier 1555-6. Clément Messervy, fils de Clément et de Catherine Lempriere, ayant atteint sa majorité, a voulu avoir la connaissance de la conduite et suite du procès intenté à Henryson, et a mis devant la Cour une bille de remontrance à ce sujet, demandant que les Officiers du Roi fassent des poursuites " comme en cas de meurtre." ..... " Ledit Messervy a desisté dudit proces, et partant ledit Henryson a esté eslargi de prison."

(Ex. 3).

John Henryson était Fermier des Dîmes de St. Brelade en 1540. Il avait épousé la veuve de Pierre le Bourdon, Connétable de St. Clément, 1536-40.

NOTE XII.

Acte des Etats nommant Aaron Messervy l'un de leurs Députés :—

Le 13 octobre 1606. " Monsieur Philippe de Carteret Sr. de St. Ouen et Mr. Amys de Carteret Sr. de la Trinité procureurs des Estats de cette Isle de Jersey vers la tres excellente Majesté de notre souverain sire le Roy et son tres noble et discret conseill pour solliciter et accelerer la venue de Messrs. les Commissaires quil avoit pleu a Sa Majesté d'establir pour la recherche des loix, usaiges, libertés et privileges de ceste Isle, pour en oster toutes ambiguités, doubtes et corruptions que la longueur du temps y auroit introduites et les reduire en leur sincerité et premiere intention, comme aussy pour pacifier plusieurs troubles et discords qui se seroient coulés entre les habitants de l'Isle, yceulx procureurs ont declaré y avoier trouvé de grandes difficultés, tant par l'opposition que le Procureur du Roy en ceste Isle y avoit formée, que par divers aultres articles par luy proposées a leurs Honneurs contre lesdits Estats et l'ordonnance tres prudente quil avoit pleu a leurs Honneurs y establir ; les Deputés precedentement choisis par les Estats voyant et entendant telles difficultés et oppositions, considerant combien il estoit requis d'y respondre, ont requis leur estre adjoints quelques personnaiges des mieux versés et entendus en telles affaires. A ces causes Noble Homme Philippe de Carteret Sr. de St. Ouen et Honnestes Gentilshommes Elie Dumaresq et Aaron Messervy, Justiciers en cette Isle, leur ont esté adjoints tant pour leur prudence que bonne expérience en maintes affaires, et authorisés par lesdits Etats, suyvant les ordres precedentes : et commandé a tous Officiers et aultres personnes de cette Isle leur prester leur Conseil et bonne Assistance, etc."

(Etats, Livre I.)

La pièce ci-dessous, citée par De la Croix, est relative, probablement, à la première circonstance dans laquelle Aaron Messervy fut appelé à agir comme Lieutenant de Messire John Peyton, Gouverneur :—

" L'an 1613, le 23me jour du mois de decembre Je Sir John Peyton Chevalier Garde Cappitaine et Gouverneur des Chasteaux et Isle de Jersey, etc., ne pouvant par l'indisposition de mon corps et l'importunité de lhyver qui est fascheux, souffrir la fatigue des labeurs temps et chemins pour le present estants. Et estant bien asseuré de la prudence et prudhomie du Sr. Aaron Messervy un des Jurets de la Cour Royalle, c'est pourquoi, ne pouvant, pour les occasions susdites, vacquer a toutes occurrences d'affaires, je nomme et appointe ledit Messervy pour mon Substitut pour suppleer ma place Vendredy prochain au Colloque tenu à St. Helier, pour la y faire et assister comme sy moy mesme y estoye en personne.

Donné au Chasteau de Montorgueil, l'an et jour susdit."

Assermentation d'Aaron Messervy comme Lieut. Gouverneur :—

1613-4, 7 mars. " Par devant Monsr. le Lieutenant du Bailly, presens Daniel Dumaresq, Philippe de Carteret, Elie Dumaresq, Pierre de Carteret, Clement Dumaresq, Aaron Messervy, Edouard Messervy et Philippe Journaux, Jurets.

" Mr. Aaron Messervy ha esté iurey et sermentey Lieutenant de Messire Jean Peyton, Chevalier, Capitaine, Garde et Gouverneur de ceste Isle de Jersey, par l'élection et denomination dudit Sr. Capitaine."

(Ex. 28).

Le " British Museum " a acheté, il y a peu de temps, de Mme Poingdestre, de Jersey, entre autres documents, deux livres de rentes, commençant en 1626, tenus par Aaron Messervy, et continués par quelqu'un jusqu'en 1683.

Voir aussi, sur Aaron Messervy, Colonel de Milice, Heylin, " Survey of Guernsey and Jersey " page 10, le Geyt, " Constitution et Lois," Vol. IV, article sur la Milice, etc.

Il y eut en 1616 et 1617 de longs différends entre Aaron Messervy, Lieut.Gouverneur, et Jean Herault, son cousin-germain, qui venait d'être nommé Bailli. Des conflits de pouvoir étaient difficiles à éviter, car le Chef-Magistrat, hautain et autoritaire, devait être médiocrement flatté de voir un Juré-Justicier prendre le pas sur lui, et l'aurait volontiers traité comme un subordonné. Des plaintes réciproques furent portées devant le Conseil. Le 26 octobre 1616 Aaron Messervy, sommé de s'expliquer sur ses griefs, en Cour séante, décline la compétence du tribunal, proteste qu'il a agi en qualité de Lieut. Gouverneur, et déclare qu'il répondra " ailleurs, par devant le Roy et son conseill." (Voir Ex. 29, 19 oct. et 26 oct. 1616). Peu après—le 2 novembre—la Cour délivre au Bailli une " attestation de fidélité et de diligence." Le 22 février 1616-7, une Lettre du Conseil, présentée par Jean Messervy, fils d'Aaron, accorde à celui-ci, pendant son voyage en Angleterre, la surséance de ses causes à Jersey. Nous ne connaissons pas la décision du Conseil, mais elle a dû être favorable au Bailli.

Le 25 septembre 1617 le Gouverneur Peyton fait assermenter M. George Paulet comme son Lieutenant, et Aaron Messervy recommence à siéger comme Juré-Justicier.

Copie d'un Ordre envoyé à Monsieur Aaron Messervy, Lieutenant Colonel. (L'original appartient à E. C. Malet de Carteret, Ecr., Seigneur de St.Ouen, Lieut. Bailli).

"His Majesty's Service requiring at all times the tact and vigilancy of those, who, immediatly or mediatly are trusted with the safe guard of any part or frontier of his Majesty's dominions, and most especially in times of suspicion and danger. These shall be for the better preparing of what may concern the said service in defence of this His Isle, that you deliver unto us within the space of three weeks next ensuing the date hereof, a perfect note of all the serviceable arms; Videlicet: pikes and muskets, furnished in the several companies belonging to your regiment with a note of such defects and defaults as you shall find. As also that the Ordanance belonging to the several parishes under your said Regiment be fitly mounted and furnished with powder, bullets, match and lintocks, etc., as they ought to be.

"For your assistance wherein we have commanded that the Mr. Porter of the Castle Elizabeth and the Master Gunner of the Mount Orgeuil Castle, together with John Ryall the Armourer to attend you in the said service at such times as you shall appoint with the terme before limited.

"We further require a perfect muster-roll of the able men, and that you presently cause the Constables to settle the great ward and watch through the parishes of your Regiment furnished with able men, disposing them at such places as hath been formerly accustomed, as also to re-erect the Beacons.

"Lastly that upon all events and sudden occasions you follow such instructions as were delivered you, bearing date 5th August 1621. And so bid you heartily farewell."

(Signed) John Peyton — Lieutenant Governor

(Signed) Ph. Carteret, — Lieut. Gouv.

St. Owens, 12th Feb: 1625.

NOTE XIII.

Un Contrat du 11 octobre 1621 porte qu' "Abraham Perin Gent. Seig. de Rozel bailla et vendit a M. Jean Messervy Gent. ung certain petit fieu appellé le fieu de Roszel, sceant en la paroisse de St.Sauveur, en la Vingtaine de l'Eglise avec la cour et usage dudit fieu, ledit fieu relevant nuement du Roy, et fut faicte ladite baille et delessance hereditalle du tout ensemble par le prix et somme d'ung quartier de froment de rente annuelle."

Monsr. John le Bas, de Linden Hall, Mont au Prêtre, possède le testament de Dlle Sara de Carteret, veuve de M. Jean Messervy. Il a bien voulu nous communiquer cette pièce: nous y apprenons que Mme Messervy donna aux pauvres de St. Sauveur douze cabots de blé pour être mis en pain et distribués à la porte de sa maison, ainsi que quatre écus sol, le jour de son enterrement. Elle légua aussi deux cabots de froment de rente aux pauvres de St. Sauveur, et une somme égale aux pauvres de St. Pierre.

NOTE XIV.

Nous nous bornons, au sujet de Maximilien Messervy, à citer le récit suivant, tiré du Manuscrit Chevalier, 1645, folio 121, vo

"Ici est parley comme les commissaires condamnerent Maquesymelient Messervy à la mort pour avoir fait de la fause monnoyee et pour avoir tins le party des Comitits et du luytenant Lidcot à assieger les chastaux de sa majeste.

Le Samedy 2 iesme jour du mois daoust de ceste ditte année Masquesymelien Messervy fut fait venir par devant les commissaires en laudittoire royalle puur ouir le depost des tesmoingts qui furent produits à lancontre deluy tant pour la fausse monnoyee et rongeure de monnoyee et aussy pour avoir prestey la main aux luytenant Lidcot et au comitits qui estoit pour le parlement a conseiller et assister les sudits a assieger les fortresses de sa majeste.

Pour le premier Item il se tint sur ses deffencives quil navoit fait ni disetribue fausse monnoyee dempuis son pardon quil avoit eu de sa majeste par le moyen de sire philippe Carteret (1) luytenant gouverneur de lisle quil luy a voit fait oppetenir en Angleterre du roy au par avant les troubles (2) ce qui fut trouvey du contraire car il fut deposey contre luy que dempuis son pardon ses domestiques a voyent esté trouvez saissis de fausse monnoyee quils dissetribuoist par le pays ce quil denia de non avoir cognoissance et plusieurs autres articles qui furent deposez contre luy sur le subject.

(1) Oncle de Maximilien Messervy.

(2) Le pardon accordé à Maximilien Messervy est daté du 20 juillet 1641, et imprimé dans le 1er Volume des Ordres du Conseil, page 462.

Puis il y eut d'autres desposants qui raporterent quils luy avois ouy dire que le luytenant lidcot a voit apportey des canons pour batre le chastau mont Orguel et qu'il falloit prendre dix ou douzes cents hommes pour forcer le chastau et que sil y en avoit quatre ou cinq cents de tues a lasaut que cestoit peu de chosses et que quand il auroit unne fois les chastaux quand le roy seroit la ils ne les rendrois jamais sy non par composition les desposants rapportois le tout par serment lesquels il denia disant quil nen avoit jamais parley et les callomnyoit de faux tesmoingts et y eut un grand nombre de tesmoingts qui desposerent contre luy de plussieurs autres articles qui furent prodhuyts a lancontre de luy lesquels il denia tous parlant reisolluement.

Apprès le comissaire Jean Nicollas Vahan qui estoit en chaire de Judicature Capitaine Carteret (1) present dit a lavocat du roy (2) quil prononsast sa conclusion sur le raport des tesmoingts qui avois desposey contre luy.

Puis lavocat du roy prononca la desus quil estoit convaincu du crime de lese Majeste au haut degrey et attaint de faux monnoyeur dempuis son pardon quil nen pouvoit juger autrement veu les crimes don il estoit chargey quil a voit merite la mort a estre pendu et estrangley jusques a ce que mort en ensuyve par la main du boureaux du lieu. Appres le commissaire Jean Nicollas Vahan prononca la desus Nous Justiciers et comissaires royaults anvoyes de sa majesté en ses lieux de ceste Isle soubs son grand seaux authorisez pour faire jugement et justice veu le depost des tesmoingts et la conclusion de lavocat du roy sur la personne de maxsymellient Messervy nous le condamnons a estre pendu et estrangley jusques à ce que mort en ansuyve par le bourreaux du lieu.

Ayant este condamne par les Commissaires sans que la Justice en print cognoissance ny ayant point estey appelez le mesme jour il fut meney au suplice la corde au col a la fason du pays ou le bouriaux fit son office il dezira que son corps fut enterrey a sainct sauveur sa paroisse ce qui fut fait car le ministre de sainct sauveur le fit emporter a sa maisson et le landemain le fit enterrer au cimetiere de sainct sauveur.

Appres avoir este detins prisonnier quelques 16 mois il finit ces jours par ce genre de mort honteuse en la fleurs de ses ans il estoit Issu d'une bonne famille son grand pere estoit Justicier et avoit esté luytenant gouverneur des chastaux et Isle de Jersey et son pere avoit esté connestable mais la roue venante a tourner il honnit sa famille par la sentence de mort son bien avoit esté confisquey au roy Mais ils ne sen midrent point en possession lessant les heritiers en jouir paisiblement. Il avoit des principaux de lisle qui estoit ses parents (3) sur lesquels il se confioit ce qui le trompa car comme on dit en commun proverbe grands parents et peu damis en tel cas." (4)

NOTE XV.

Testament de François Messervy, de Londres, daté du 1er avril 1685, approuvé le 1er août de la même année.

" Know all men by these presents that I ffrancis Messervy of the City of London Gent. who have lived in the said City for severall years last past but borne in the parish of Saint Saviour in the Island of Jersey second sonne of John Messervy of the said parish gent. deceased have hereby made my last will and testament in forme and manner following that is to say that after my decease I give and hereby bequeath unto my nephew Daniel Messervy eldest sonne of my deceased brother John Messervy late of the parish of St. Hilary in the said Island of Jersey Gent. all and singular my personall estate and acquisitions together with all my plate jewells goods and chattells bills obligatory bonds and other debts due and owing unto me either in England or in the Island of Jersey or Guernsey or in other places whatsoever and my will and pleasure is that my Chambers Papers and Writings lying in my Chamber and closett where I now lodg in *Shorters Court* shall not after my decease mov (5) any of my goods or chattells be disturbed or medled with which are there in And I do order my said nephew Daniel Messervy to pay to my said landlord all what shall be due unto him at the time of my decease or afterwards after the rate of £10 p. annum. And all this my bequests hereby made to my said Nephew Daniel Messervy is only in trust soe much of my moneys and personall estate as shall come to his hands in possession to redeeme my Ancestours estate lying and being in the said Island of Jersey which is now under renunciacion or in case of default thereof either by him or others for him to doe the same. Then I give all my reall and personall estate of what kind soever the same shall be at the time of my decease to all the children of my deceased brother Maximilian Messervy gent and unto the children of my said deceased brother John Messervy to be equally divided amongst them. But in case my said Nephew Daniel Messervy shall perform my said Will and pleasure in the redemption of my said Ancestours estate so in renounciacion then I do hereby will and my pleasure is that he shall have the full benefit of this my last Will and testament and I doe make him the said Daniel Messervy my sole Executor of this my last Will and testament. In Witnesse whereof I the said ffrancis Messervy have to this my said Will an testament all written of my owne hande put to my hands and seale in the City of London this ffirst day of Aprill one thousand six hundred eighty five.

FFRAN. MESSERVY.

sealed and published in the presence of John Way, James Pollard.

Proved the 1st August 1685 by Daniel Messervy, the Exor., etc.

Il est à remarquer que François Messervy, au commencement du testament, ne donne que la ville de Londres pour adresse, mais dans le corps du document il mentionne sa résidence de Shorters Court.

Le " Probate Act Book " de la P. C. C. pour l'année 1685, folio 133, le décrit comme ayant été de son vivant de la paroisse de St. Bartholomew by the Exchange. Il a, par conséquent, dû mourir dans cette paroisse et, probablement, être enterré dans l'église. Shorters Court existait encore en 1882, mais ne comptait plus qu'une maison.

Monsr. John Le Bas, du Mont-au-Prêtre, possède l'original de la Commission de François Messervy comme Capitaine dans l'armée du Parlement.

---

(1) Bailli et Lieut. Gouverneur ; depuis : Messire George de Carteret, Chevalier.

(2) Jean le Hardy, Avocat-Général, 1635-51, et 1660-67.

(3) Philippe de Carteret, Seigneur de St. Ouen, était son cousin-germain ; Benjamin la Cloche, Seigneur de Longueville, Juré-Justicier, son beau-père ; François de Carteret, Seigneur de La Hague, Juré-Justicier, son oncle ; Hélier de Carteret, Procureur-Général, son beau-frère, ayant épousé Dlle. Rachel la Cloche, fille de M. de Longueville. Messire George de Carteret était, par alliance, son cousin-germain.

(4) Voir aussi au sujet de Maximilien et de François Messervy : Prynne, " The Liar Confounded," 1645, pages 32 et suivantes. On y lira un récit intéressant des agissements des deux frères à Londres. Ces pages ont été imprimées dans l'Almanach de la Chronique de Jersey de 1885. (?)

(5) *Sic.*

NOTE XVI.

A la Cour Royale de l'Ile de Jersey. "L'an 1657, le 9ème jour de Janvier; pardevant Monsr. le Bailly, assisté de Nicolas Lempriere et Helier Dumaresq Jurets.

Mr. Jean Messervy fils Jean est à sa requeste deschargé de la charge de Centenier qu'il exerçoit en la paroesse de St. Sauveur, à cause qu'il va faire sa demeure en une autre paroisse. Et est ordonné qu'un autre Centenier sera choisi en sa place, suivant l'usage pratiqué en cette Isle."

(Cour Extraordinaire).

NOTE XVII.

Nommé en 1669, (Voir Ordres du Conseil, Vol. I, p. 372), le 26 août, Député de Messire Edouard de Carteret, Chevalier, Vicomte, Philippe Messervy, fils Maximilien, éprouva quelque difficulté à se faire admettre par la Cour en cette qualité, par suite de l'opposition de M. Elie Pipon, ancien Dép. Vicomte, et longtemps Dénonciateur, qui pretendait que les Dénonciateurs devaient être préférés. Un Ordre du Conseil du 12 avril 1671 mit fin à la difficulté en prescrivant à la Cour d'administrer au Député dûment nommé le serment d'usage.

NOTE XVIII.

A la Cour Royale de l'Ile de Jersey, l'an 1686, le 11e jour du mois de Décembre.

"Daniel Messervy, Gent., ayant pour quelques causes et raisons qui le concernent particulièrement, instamment requis sa descharge de l'office de Dénonciateur, qu'il a exercé durant quelques années, elle lui a esté accordée, avec approbation, et tesmoignage de s'en estre bien et deument acquitté."

Une notice sur le Procureur-Général Daniel Messervy a paru dans le Bulletin de la Société Jersiaise de 1888, page 303.

L'Acte de la Cour suivant nous apprend que Daniel Messervy avait l'intention de résigner ses fonctions de Procureur-Général en faveur d'Elie Dumaresq, des Augrès, son neveu, mais la mort l'en empêcha :—

"1715, 2 avril. Daniel Messervy gent. fils ainé et principal heritier de feu Daniel Messervy gent. tant en son nom que Procureur de Demle De la Riviere de Carteret en son nom et comme veuve dudit Daniel Messervy, gent. senr. tutce de ses enfants sous-âgés, garde son jour et le Viconte constitué partie pour luy pour répondre en cas de deffaut, sur l'action a eux faite par Elie Dumaresq gt. de luy payer la somme de 100 livres sterling par luy employés tant pour fret d'un Vaisseau pour porter une personne en Angleterre, que pour les fraix faits par ladite personne pour tâcher d'obtenir la charge de Procureur de la Reyne d'allors, suivant a la resignation qui fut faite par ledit feu Daniel Messervy gent de ladite charge, et a leur accord à ce sujet, et ce d'autant que le tout n'auroit pû rûssir a cause des delais que ledit Daniel Messervy gent. senior auroit apportés a ladite resignation, et de la mort quil lui auroit arrivé, qui auroit êté cause que ladite charge auroit été donnée à une autre personne, au préjudice dudit Sieur Dumaresq; après quoy la cause est differée."

(Extraordinaire, Livre 84).

Des extraits de l'inventaire des meubles de M. François Messervy, frère de celui qui fait l'objet de la notice précédente, ont paru dans l'Almanach de la Chronique de Jersey, de 1897.

NOTE XIX.

Récit de la mort du Capitaine François Messervy, tiré de Snelgrave, "History of Guinea and of the Slave-Trade."

"I have heard of several mutinies that have ended in a tragical manner. However, to avoid being tedious, I shall relate only one, which is very remarkable, and happened on board the "Ferrers" galley, of London, Capt. Messervy, who, by his overcare and too great kindness to the negroes on board his ship, was destroyed by them, and the voyage at last came to nothing. I met this gentleman at Anamaboe on the coast of Guinea in Janv 1722. At his coming on board my ship, he informed me of his good fortune, in that he had purchased near 300 negroes in a few days at a place called Cetra-Crue, on the windward part of the coast of Guinea, which happened in this manner: it seems the inhabitants of this place, which is near the seaside, had been often misused by some inland people, who for a long time had treated them in a villainous manner, whenever they went to their towns, with salt or other commodities, to sell. For knowing the people of Cetra-Crue did in a great measure depend on them for their food, which is rice, they took their commodities, and gave them just what quantity of rice they pleased in exchange. The Cetra Crues having long complained of this injury without redress, resolved to bear it no longer, but to revenge themselves by arms. And they were crowned with success, destroying and taking all the inhabitants of the principal town, where they used to go and buy rice. Captain Messervy happened to anchor near Cetra-Crue just at that time, and had the opportunity of

purchasing a great many of the captives at an easy rate. For the conquerors were glad to get something for them at that instant, since, if a ship had not been in the Road, they would have been obliged to have killed most of the men captives, for their own security. After the Captain had told me this story, he desired me to spare him some rice, having heard I had purchased a great many tuns to the windward, where he had bought a little, not expecting to meet with so many slaves. This request I could not comply with, having provided no more than was necessary for myself and for another of my owner's ships, which I quickly expected. And understanding from him that he had never been on the coast of Guinea before, I took the liberty to observe to him that as he had on board so many negroes of one town and language, it required the utmost care and management to keep them from mutinying, and I was sorry he had so little rice for them: for I had experienced that the windward slaves are always fond of it, it being their usual food in their own country, and he might certainly expect dissatisfaction and uneasiness amongst them for want of a sufficient quantity. This he took kindly, and having asked my advice about other matters, took his leave, inviting me to come next day to see him. I went accordingly on board his ship about three o'clock in the afternoon. At four o'clock the negroes went to supper, and Captain Messervy desired me to excuse him for a quarter of an hour, whilst he went forward to see the men-negroes served with victuals. I observed from the quarter-deck that he himself put pepper and palm-oil amongst the rice they were going to eat. When he came back to me, I could not forbear observing to him how imprudent it was in him to do so, for tho' it was proper for a commander sometimes to go forward, and observe how things were managed, yet he ought to take a proper care, and have a good many of his white people in arms where he went; else the having him so much in their power might encourage the slaves to mutiny, for he might depend upon it, they always aim, at the chief person in the ship, whom they soon distinguish by the respect shown him by the rest of the people. He thanked me for this advice, but did not seem to relish it, saying, he thought the old proverb good that "*the Master's eye makes the horse fat.*" We then fell into other discourse, and among other things he told me he designed to go away in a few days. Accordingly he sailed three days after for Jamaica. Some months after, I went to this place where, at my arrival, I found his ship, and had the following melancholy account of his death, which happened, about ten days after he left the coast of Guinea, in this manner: Being in the forecastle of the ship amongst the men-negroes, when they were eating their victuals, they laid hold on him, and beat out his brains with the little tubs out of which they eat their boiled rice. This mutiny having been plotted amongst all the grown negroes on board, they ran to the fore part of the ship in a body, and endeavoured to force the barricade on the quarter-deck, not regarding the musquets and half-pikes that were presented to their breasts by the white men through the loop-holes So that at last the chief mate was obliged to order one of the quarter-deck guns laden with partridge-shot to be fired amongst them; which occasioned a terrible destruction, for there were near 80 negroes killed and drowned, many jumping overboard when the gun was fired. This indeed put an end to the mutiny, but most of the slaves that remained alive grew so sullen, that several of them were starved to death, obstinately refusing to take any sustenance, and after the ship was arrived at Jamaica, they twice attempted to mutiny, before the sale of them began. This, with their former misbehaviour, coming to be known, none of the planters cared to buy them, tho' offered at a low price, so that this proved a very unsuccessful voyage, for the ship was detained many months at Jamaica on that account, and at last was lost there in a hurricane."

NOTE XX.

Extrait des Rôles de la Cour Ecclésiastique:

"L'an 1729, le 20ème jour du mois d'Août, par devant Vénérable-Homme François Payn, Doyen de l'Isle de Jersey, et en présence de Philippe Payn, Gent., Greffier.—Monsr. Philippe Messervy, Recteur de St. Brelade, ayant presté le serment requis, a esté nommé par Monsr. le Doyen son Commissaire ou Député pendant son voyage en Angleterre, et a reçu sa Commission, dont la teneur ensuit: François Payn, Doyen de l'Isle de Jersey, à notre bien-aimé frère en Jésus-Christ Philippe Messervy, Recteur de la paroisse de St. Brelade, salut.—Sur ce que quelques affaires urgentes nous obligent à faire un voyage en Angleterre, estant entièrement persuadé de votre intégrité, capacité et diligence, partant nous vous prions, requérons et autorisons d'estre notre Commissaire ou Député, et par ces présentes nous vous donnons autorité pour toutes causes qui de droit appartiennent à la Juridiction Ecclésiastique dans cette Isle, pendant notre dit futur voyage, et de réconcilier les pénitents à l'Eglise, et de procéder et agir en toutes choses comme de droit nous aurions pu faire, en cas que nous eussions continué dans cette Isle.—Donné à Jersey, l'an 1729, le vingtième jour d'Août.

(Signé en l'original) François Payn,
Doyen de Jersey."

"L'an 1730, le 7e jour d'Avril, par devant Vénérable-Homme François Payn, Doyen de l'Isle de Jersey, présens Monsr. Pierre Joubaire, Recteur de la Trinité, et Monsr. Philippe de Gruchy, Recteur de St. Laurens. Et en présence de Philippe Payn, Gent., Greffier. Monsr. Philippe Messervy, Recteur de St. Brelade, ayant presté le serment requis, a esté de rechef nommé par Monsr. le Doyen son Commissaire ou Député pendant son voyage en Angleterre, et a reçu sa Commission conforme mot à mot à celle du 20ème jour d'Avril, 1729."

Testament du Rév. Philippe Messervy, Recteur de St.-Brelade.

"Au nom de Dieu soit. Ce premier jour de Novembre 1729, je sous-signé, Philippe Messervy, estant grâce à Dieu en parfaite santé, tant à l'égard du corps que de l'esprit, connoissant la fragilité de notre nature humaine, et le decret irrévocable de la Providence divine, par lequel il est ordonné à tous les hommes de mourir une fois, et que l'heure de la mort nous est inconnue, et voyant mesme que quelquefois elle surprend subitement plusieurs personnes auparavant qu'elles ayent mis leurs affaires en aucun estat; ces choses considérées, j'ai pris cette occasion de mettre par escrit moi-mesme ce mien testament ou declaration de ma dernière volonté, et je souhaite ardemment qu'elle réussisse. Premièrement, je rends grâce à Dieu de ce qu'il m'a conservé jusqu'à présent, et de ce qu'il m'a donné sa connaissance, et qu'il me l'a continuée jusqu'à ce moment, et de ce qu'il m'a racheté par le sang précieux de Jésus-Christ mon Sauveur, en qui je crois et en qui j'espère. Je prie mon Créateur pour l'amour de lui de me faire miséricorde et de recevoir mon âme dans son paradis au sortir de cette vie. A l'esgard de mes biens mondains, je donne aux pauvres de la paroisse de St.-Brelade 60 Livres tournois; aux quatre enfants de feu Daniel

Messervy, mon frère, je leur donne à chacun 10 livres tournois; le reste de mes biens-meubles je donne à Elizabeth Pipon ma chère épouse, en reconnaissance de ses services et amitié qu'elle a eue pour moi, et qu'elle aura encore cy après, et la prie de faire part à sa discrétion de quelques-uns de mes livres à Daniel Messervy, mon neveu. Je donne ceci, dis-je, à ma chère épouse, en reconnaissance de ses services et pour descharger mes dettes, lesquelles seront reconnues estre deues par moi, et payer les frais funéraux qui seront faits pour moi. Et je prie James Pipon, gent. et Monsr. François Marett de St. Laurens, d'être Exécuteurs de ce mien Testament, que j'ai fait, escrit de ma propre main, scellé de mon cachet, et signé, l'an et jour susdit,

(Signé en l'original) PHILIPPE MESSERVY "

"Le 28ème jour d'Avril 1731, je déclare que je renouvelle le Testament ci-dessous (1) et souhaite qu'il ait son plein et entier effet; escrit de ma propre main, scellé de mon cachet, et signé de mon seing,

(Signé en l'original) PHILIPPE MESSERVY

" Je renouvelle une seconde fois ce présent testament; fait ce 23ème Juin 1732.

(Signé en l'original) PHILIPPE MESSERVY."

Le sceau du Rév. Philippe Messervy (dont une empreinte est attachée à son testament) était circulaire, d'environ un demi-pouce de diamètre. On y voit gravées les armes des Messervy, surmontées d'un heaume, sur lesquels se trouve le cimier des de Carteret. Le tout est entouré d'une guirlande de feuilles.

NOTE XXI.

Extraits du Testament d'Elizabeth Pipon, veuve du Rév. Philippe Messervy.

"Je donne et lègue à Daniel Messervy, Escr. la somme de 10 Livres sterling pour une fois payer; item, à Demlle. Jeanne Messervy sa femme, et à Daniel Messervy, et à François Messervy, Gentilshommes, ses fils, et à Demlles. Jeanne et Anne-Elizabeth Messervy, ses filles, à chacun pareille somme de 10 Livres sterling, pour une fois payer. Item, je donne et lègue à Philippe Messervy, Gent. fils dudit Daniel Messervy, Escr. la somme de 100 Livres sterling de mes annuités de 3 pour cent, et six cuillers d'argent, marquées de son nom, et celle de mes bagues à diamants qui est enchâssée d'or."

Extrait de la Gazette de l'Ile de Jersey, samedi le 12 Mai 1787.

Le 5 de ce mois mourut Madame Messervy, âgée de 86 ans, veuve du Révérend M. Messervy, Recteur de St. Brelade, et sœur de Josué Pipon, Ecuyer, Juré. Elle fut inhumée le 9 du courant dans le cimetière de St. Brelade.

NOTE XXII.

Une notice sur Daniel Messervy, Juré-Justicier, a paru comme préface de la 11me. Publication de la Société Jersiaise. Nous y renvoyons le lecteur.

Ce fut ce même Daniel Messervy qui planta, vers 1745, la magnifique avenue de tilleuls qui conduit à la maison de Monsr. John le Bas, du Mont-au-Prêtre.

Disons aussi qu'il y avait, dans un mur faisant partie de la propriété des Messervy au Mont-au-Prêtre (appartenant avant eux aux le Sueur) un très-curieux siège en bois où l'on rapporte que Charles II s'était assis.

NOTE XXIII.

Extrait du Constitutionnel du samedi 17 Août 1822:—

Nécrologie. Dimanche dernier, Daniel Messervy, écr. du Mont-au-Prêtre, est décédé après onze jours de maladie, causée par une attaque de paralysie, qui le priva, dès son commencement, de l'usage des membres et de la parole. Ce respectable vieillard avait atteint l'âge de 75 ans. François Messervy, écr., de Londres, son neveu, devient son principal héritier.

(1) Déposé aux archives de la Cour Ecclésiastique.

NOTE XXIV.

Extrait de la Gazette de l'Ile de Jersey, du samedi 2 février 1805:—

Jamaica. Amongst the numbers who have fallen victims lately in the West India Climate, is Mr. Joseph-Ellison Messervy, of the Royal Navy, a native of this Island, who died at Port-Royal, Jamaica, on the 13th of April 1804, a youth in whom his much afflicted parents have lost a most dutiful and affectionate son, his friends a most sincere one, and the Service a promising Officer, having passed his Examination for a Lieutenant and on the eve of being promoted.

NOTE XXV.

Extrait de la Chronique de Jersey, et du Constitutionnel, du samedi 24 janvier 1824 :—

Married, on the 14th Inst., by the Reverend Mr. Bertram, Vice-Dean, Thomas Burke, Esq., of Dublin, to Jane, only daughter of the late Francis Messervy, Esq., of this Island.

Extrait de la Gazette de Jersey, du 24 janvier 1829 :—

Mourut, Vendredi le 16 du courant, et au domicile de Mme. Burke, sa fille, Mme. Messervy, veuve de feu le Capt. Fr. Messervy, de la Marine Royale, et nièce de feu Nicolas Messervy, Ecr., de son vivant Lieut. Bailly de cette Ile. La perte de cette respectable Dame, qui était âgée de 68 ans, est l'objet de la douleur de sa famille inconsolable, et des regrets de toutes les personnes qui avaient l'avantage de la connaître. Ses restes mortels ont été déposés auprès de ceux de son mari, dans le Cimetière de la paroisse de St. Sauveur.

NOTE XXVI.

Actes de la Cour relatifs à Edouard Messervy, jun.

L'an 1574, le 4ème jour du moys de Décembre. Sur la remonstrance de Clément Messervy meneur de l'enfant de feu Edward Messervy, Senr., lequel a remonstré comme Edward Messervy le plus jeune, son pupille, fils dudit Edward Senr., ne soi veut renger et gouverner selon le conseil et advis de son dit meneur, mesmes veut ledit pupille avoier le gouvernement de ses biens-meubles, ce qui seroit contre la loy, au grand préjudice non seullement de luy mais aussi de sondit meneur, auquel fauldroyt rendre compte des biens-meubles de sondit pupille, accordant à sa charge, nonobstant ung tel gouvernement, surquoy il a esté promys audit meneur que le Viconte ou Denonciateur fasse charge et commandement de par Justice tant audit Edward Messervy son pupille qu'il ayt à soy régler et gouverner par le conseil de sondit meneur, et aussy de retorner à la meson de sondit meneur, et aussy à tous ceulx qui détiennent aulcuns biens qu'il ayent à les rendre et mettre entre les mains dudit Clément Messervy, tant audit pupille qu'à tous aultres les occupants sur la peine de ce qui en pourroit ensuyvir.

L'an 1574, le 11ème jour du moys de Décembre. Il est commandé par Justice à Edward Messervy filz Edward de s'en aller demeurer, coucher, et lever, boyere et manger, en la meson d'Honneste-Home Clement Messervy son meneur, et ensaisiner ledit meneur de tous ses biens-meubles et héritages, au contenu de l'ordre précédente de Justice, et est commandé à Rychard Estur et à tous aultres non soustenir ledit pupille ou détenir de ses biens oultre le grey de sondit meneur.

NOTE XXVII.

Edouard Messervy fut assermenté Juré-Justicier, à Catel, le 30 janvier 1605-6. Pour abréger, nous ne citerons pas l'acte de son assermentation. Nous avons omis aussi les actes d'assermentation d'Edouard Messervy, son grand père, comme Centenier de St. Sauveur, Avocat, et Juré-Justicier.

NOTE XXVIII.

Nomination de Clément Messervy comme Avocat-Général, sous le Parlement.

"...And that Elias Carteret, ye late Kings Procurator or Attourney in that Island (Jersey) John Le Hardy the late Kings Advocate or Soliciter and Edward Hampton ye Vice Count or Sheriffe be allsoe removed and displaced for their Delinquency and (the choyce of these offices which were formerly in the King, now in the State) that Capt. Daniell Norman who is a person of knowne integrity and good Affection be appointed by the Parlament, Vice Count or Sheriffe, he being willing to goe over & execute that Place, Mr. Benjamin Lampier Procurator or Attourney and Mr. Clement Messervy Advocate or Solicitor, They having beene recommended to ye Councell as fitt persons for those Imployments."

1653, 31 août.

State Papers, Domestic Series, Vol. 1, 70., p. 313.

NOTE XXIX.

Deux Lettres de l'Avocat Jean Messervy conservées au Musée Britannique.

(I)

Lettre à Messire Richard Browne, Chevalier, Secrétaire du Conseil et ex-Ambassadeur en France.

(Additional MSS. 15,858, f°. 74).

Monsr,

Jay honte d'auoir esté si long tempts sans m'acquitter de mon debvoir, certe monsr, les afflictions qu'il a pleu a Dieu m'envoyer m'en ont empeché de sorte que je presume que vous n'attribures pas ce long silence a aucun neglect, ou oubly. Mais a present ne voulant laisser eschapper cette occasion, je prens la hardiesse de vous envoyer des Pepins de Pommes, qu'il vous plaira semer du [1] bonne terre, après quoy il faut poudrer de la fine terre dessus, à lépeisseur de deux ou trois doigts, pour empecher que les oiseaux ne les mengent la meilleure saison pour les semer est au mois de mars: pour ce qui est de la belle Guernezieze ma sœur pretend d'en estre la porteure, avec autres fleurs si nous en pouvons trouver qui merittent vostre acceptance. Enfin Monsr s'il vous plaist m'honorer de vos commandements vous m'obligerez; estant deja beaucoup uostre obligé por. les faueurs que ma sœur a receu de uostre naturelle courtoisie, comme aussy de Madame, quels bienfaits je ne puis jamais oublier. Je vous supplie d'excuser ma meschante escripture, estant un peu surpris, a raison du soudain depart de ce present porteur; n'ayants autre chose pour le present je demeure, priant pour vostre bonne santé et prospérité.

Monsr

Vostre tres humble et tres obeissant Seruiteur.

Jersey ce penultiesme
de Janvier 1657.

J. Messervy

Ma sœur et moi prenons la hardiesse de vous presenter nos tres humbles respects comme aussy à Madame.

[Endorsed] From Monsr. Messervey.

31 jan. Jersey: 57.

(II.)

Lettre à Madame Evelyn. [2]

Jersey, ce 8me mars 1680-1.

Madame,

Nous vous rendons nos tres humbles actions de graces pour toutes vos faveurs, et pour celles que nôtre fils reçut dernierement chés vous: nous prions le bon Dieu qu'il vous donne de plus en plus joye de tous vos Enfans; quant à nous, nous sommes dans une tres grande affliction pour la perte que nous auons faitte de notre fils ainé qui a été massacré à Caen d'une maniere la plus cruele et la plus inhumaine par Nicolas de la Loe fils de Madame de la Loe chés laquelle mon fils étoit en pension dans la maison méme etant a table la Vigile de Noel dernier. Et Madame, si Je ne vous importune, le fait est, quétant tous à soupper scauoir ladite de la Loe son fils le mien, et cinq autres pensionnaires, de Jersey, mon fils prend le pain pour en coupper, et a méme tems la Loe, soit qu'il en fust faché ou non, et sans aucune provocation, donne un souflet à mon fils, le saisit au cheveux avec tant de furie qu'il le renverse par terre, et arrache avec les cheveux la peau de la Teste tout d'un costé, mon fils se degage, se retire dans le lieu prochain, et si enferme, mais la Loe, presence de sa mere, des autres Pensionnaires et Domesticques, prend une hache, enfonce la porte, et a coups de hache assomme mon fils, luy casse le Crane dune maniere si mortelle que les Medecins ayant été assemblés pour voir si on luy appliqueroit le Trapan jugerent que ce seroit en vain, ainsy mon povre Enfant languit quattorze jours en grande misere (etant au reste un corps vigoureux), auant que de mourir. Madame que le Ciel et la terre juge si le sang innocent de mon fils ne doit point étre redemandé tant du meurtrier que de ceux qui l'ont vû répandre sans l'empecher, c'est Madame un crime si noir et si criant, et qui viole les Loix de Nature et d'hospitalité d'une façon si détestable que jespere par la Grâce de Dieu tous bons Chrestiens me presteront la main pour en tirer une punition exemplaire. C'est Madame de quoy je vous supplie, que par le moyen de Monsieur vôtre Pere, Monsieur vôtre Mary et autres de vos Amys le Roi en pûst etre embouché, aux fins que s'il étoit possible son Embassadeur auprès du Roy Tres Chrestien, en fist instance, en sorte que le Gouvernr et Magistrats de Caen fissent une exacte recherche des criminels avec une punition prompte et exemplaire d'un fait si enorme. Mais si cela ne se peut obtenir, a tout le moins une lettre de l'Embassadeur de France ou de Monsieur Colebert auxdits Gouverneur et Magistrats me seroit bien avantageux; Enfin Madame J'ose m'adresser a vous pour implorer votre secours dans une affaire de cette importance; Je scay bien que je me reuds trop hardy de vous causer tant de trouble, mais Madame, Je voy toujours le sang innocent de mon Enfant qui crie pour Justice, que cela me fait outrepasser les bornes du respect que Je vous dois, sçachant bien qu'aurés compassion d'un povre pere affligé qui a perdu l'appuy de sa viellesse; soûs qu'elle esperance Je suis et seray toute ma vie, de

Madame
Vôtre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur,
J. Messervy.

(1) *Sic.*
(2) Additional MSS., 15,949, f° 1.

Les Registres de l'Etat Civil protestant de Caen portent que le Jeudi 9 Janvier 1680-1, Edouard Messervy, âgé d'environ 19 ans, fils du sieur Messervy, gentilhomme, et de demoiselle Jeanne Becquet, de Jersey, décédé au quartier de St. Pierre de Caen, le 8 du mois, fut inhumé au cimetière ordinaire de la ville.

Assermentation de Jean Messervy comme Stipulant Avocat Général :

"L'an 1692, le 4ème jour du moys de May, Monsr. le Lieutenant Gouverneur present. Pardevant Philippe le Geyt, Gentilhomme, Lieutenant de Messire Philippe de Carteret, Baronnet, Seigneur de St. Ouen, etc., Bailly de l'Isle de Jersey, assisté de David Bandinel, Amyce de Carteret, Henry de Carteret, Jean Durell, et Phil. Richardson, Jurets.

Vu la promotion de François de Carteret, Escr. cy-devant Procureur du Roy et de la Reyne, à la charge de Justicier, et vu que Nicolas Durell, Gent., advocat de Leurs Majestés, est absent de l'Isle, Jean Messervy, Gent. premier advocat au barreau a esté sermenté pour stipuler la charge d'Advocat du Roy jusqu'à nouvel ordre."

M. Nics. Durell était Secrétaire de Lord Lansdowne, Ambassadeur en Espagne, et avait obtenu l'autorisation royale de faire exercer sa charge d'Avocat-Général par un Député qui venait d'être assermenté comme Juré-Justicier.

NOTE XXX.

Entre autres Actes établissant la filiation des Messervy, de la Ville ès-Gaudins, de la Ville-Brée, du Huquet, etc., voir les suivants :—

Héritage, 26 avril 1616, 26 septembre 1616, 14 janvier 1594-5, 27 septembre 1655, 30 avril 1657, 1613-4, 20 janvier, 1614, 28 avril.

Extraordinaire, 19 mai 1604, 18 oct. 1616. Consulter aussi les contrats d'Alfred Messervy, Ecr., Juré-Justicier, et de M. Thomas-William Messervy, ex-Connétable de St. Martin.

Les Actes de la Cour, indiqués ci-dessus, établissent aussi que les Messervy, résidant actuellement à St.Jean, sont également descendus de ceux d'auprès du Morin, St. Sauveur.

NOTE XXXI.

Testament d'Edouard Messervy, approuvé en 1668.

Au nom de Dieu soit. Amen.

Ce neuvième jour du moys de Septembre, mil six cent soixante huict, je soubs-signé, Edouard Messervy, estant en mon lict mallade, non pas d'esprit grâce à Dieu, désire que mon corps soyt enseveli au cimetierre de la paroesse de St. Martin, et quant aux biens que Dieu m'a donnés, je donne aux pauvres de la dite paroesse, six cabots de bled pour une fois payer, et quant au reste de mes biens, je donne à mon fils George Messervy un bœuf et deux juments, et le chariot tel qu'il est. Item je donne à mes trois filles leur demeure dans le fournil pour le temps et espace et le terme de sept ans, à Jeanne Messervy, à Elizabeth Messervy, et à Marie Messervy, et quant au potage il baillera quatre perches de terre dans le jardin de devant, à la pointe devers Thomas Feret, et quant et pour l'entretien dudit fournil pour la couverture, lesdites filles l'entretiendront en bonne et suffisante reparation durant ledit temps. Fait en presence d'Abraham Messervy et de George Messervy, ledit George acceptant ladite donnation, et aussy étoit present Jean Baal et ledit Edouard Messervy tesmoin le signe de son propre signe.

G. M.,	Abraham	Jean	Signé en	
testis.	Messervy,	Baal,	l'original,	Edouard
	testis.	*testis.*		Messervy.

NOTE XXXII.

Résumé des Actes de la Cour et de l'Ordre du Conseil dans l'affaire d'Abraham Messervy.

Le 9 Mai 1751, l'Avocat-Général informa la Cour qu'à une revue de Milice tenue le 5 du mois dans le cimetière de St.-Martin, Abraham Messervy blessa accidentellement d'un coup de fusil son camarade Jean Valpy, fils François, et que le centenier Syvret, de St.-Martin, n'avait pas réussi à s'emparer de la personne d'Abraham Messervy, pour le présenter en Justice. Le rapport dudit centenier lu et logé au Greffe, la Cour décerna un mandat d'arrêt contre Abraham Messervy, et fit défendre à tous capitaines de navires, ou à toute autre personne, sous peine de châtiment, de le transporter ou de favoriser son transport hors de l'Ile.

Le 17 Mai 1751, Abraham Messervy vint se constituer volontairement prisonnier devant la Cour. Il reconnut avoir accidentellement blessé son ami Jean Valpy, qui avait succombé à ses blessures quelques jours après l'accident. Il fut envoyé en prison, et l'Avocat-Général eut mission d'ouvrir une enquête.

Le 18 Mai 1751, la Cour reçut le serment des témoins cités par l'Avocat-Général, fit rédiger par écrit leurs dépositions et entendit le rapport du chirurgien George Fauvel, assermenté à cet effet.

L'Avocat-Général ayant déclaré l'information close, déposa ses conclusions. Puis la Cour prit en considération tous les témoignages reçus. Il résulta de leurs délibérations, ainsi que de la déclaration faite par Valpy avant de mourir, qu'Abraham Messervy était un homme paisible, que c'était tout à fait fortuitement que son fusil était parti, blessant ainsi mortellement Valpy qui marchait devant lui, et qu'avant de procéder outre, il en serait référé à sa très Excellente Majesté en Conseil ; la Cour s'engageait à exprimer au Roi un avis très favorable au prisonnier qui, en attendant serait remis en liberté sous caution.

Le 7 Septembre 1751 Abraham Messervy produisit en Cour un gracieux pardon que sa Majesté en Conseil lui avait octroyé, pour avoir causé involontairement la mort de Jean Valpy. Après lecture faite dudit Pardon daté du 12 Juillet 1751, il est ordonné qu'il sera entériné aux Rôles de la Cour Royale, et qu'Abraham Messervy, en conséquence de ce pardon, demeure déchargé de toutes poursuites et reste en liberté.

NOTE XXXII bis.

A la Cour Royale de Jersey.

L'an 1718, le 22me. jour de Novembre. Jean Messervy fils Clément en deffaut vers Edouard de Carteret, Escr. l'actionnant pour s'estre ingéré à Chausey de venir avec son bateau ou chaloupe rencontrer de propos délibéré la chaloupe dudit Sieur de Carteret, et luy briser le derrière ; en sorte qu'elle étoit incapable de naviguer sans beaucoup de réparations, et partant le recompenser pour les coutages, pertes et dommages qui en ont réussy, et le Vicomte constitué partie.

NOTE XXXIII.

Extrait des "Chroniques de Jersey" (Edition Mourant) Pages 94 et 95.

"D'entre les reformez de l'Evangile étoient Hélier de Carteret, Seigneur de St.-Ouen, William de Carteret, Nicolas de Soulemont, Thomas Lempriere de St.-Hélier, Guillaume Gosselin, Nicolas Gosselin, Jean Hérault, Nicolas Messervy, Nicolas Esnouf, Hélier Bisson, Thomas Mourin, Clement Arthur, Thomas Poingdestre, Guillaume Gannier, et grands nombres d'aultres gens de bien de ladite Isle qui n'ont jamais voulu assister à la messe, ny aux idollatries et superstitions des Papistes, quelques ménaces ou espouvantement que on leur seust faire ; mais comme les fidelles ont toujours trouvé des moyens de recebvoir les Saints Sacrements en quelque Eglise bien reformez, fust à St. Lô, en Normandie, ou ailleurs, et ont tout le temps de leur vie maintenu l'Evangille, et vécu selon ycelle."

NOTE XXXIV.

Extrait des Livres de la paroisse de St. Hélier (Archives de l'Hôtel de Ville).

"L'an de grace mille VI c. cinquante et ung le 15e de Janvier Mr. Mathieu Messervy ayant exercé lestat et office de lecteur et cousteur en leglise et paroesse de St.-Helier par l'espace de viron quarante ans au contentement de tout le peuple bien affectionné au service de Dieu ayant cejourd'huy requis en consideration de son age et aultres considerations qui a ce le mouvent, destre deschargé dudit office et ung aultre personne capable Introduit et estably en icelle, et ayant nomination de la personne de Nicollas ficquet homme approuvé, craignant Dieu, etc."

NOTE XXXV.

A la Cour Royale de l'Ile de Jersey.

"L'an 1681, le 16e jour du moys d'Avril.

Mr. Nicolas Messervy après avoir diverses années exercé la charge de Centenier de la paroesse de St.-Hélier, ayant ce jourd'huy remonstré que les malladies dont il seroit affligé depuis quelque temps ont tellement débillité son corps, qu'il ne peut desormais supporter le faix d'une charge de cette importance, a requis par conséquent que sa descharge luy fust ottroyée. Le Connestable de ladite paroesse sur ce ouy, la Cour a jugé à propos de luy accorder sa requeste, avec tesmoignage de s'en estre bien acquitté."

NOTE XXXVI.

Testament de Matthieu Messervy.

"Au nom de Dieu soit. Amen.

Je soussigné, Mr. Matthieu Messervy, de la paroesse de St.-Hélier, en l'Isle de Jersey, me trouvant faible de corps, mais Dieu soit loué sain d'esprit, mémoire et entendement, et reconnaissant qu'il est ordonné à tous les hommes de mourir une fois, mais que l'heure d'icelle est incertaine, de laquelle ne voulant estre prévenu avant que d'avoir au préalable disposé des biens temporels dont il a plu à Dieu de me bénir dans ce bas et mortel monde, desquels je dispose de la manière suivante : Premièrement je recommande mon âme à Dieu le tout-puissant, le priant qu'au sortir de ce corps il luy plaise la recevoir en son Saint Paradis et la colloquer au nombre des bienheureux fidelles décédés avant moy. Et quant à mon corps, je souhaitte qu'il

soit inhumé dans le cimetière de la paroisse de St.-Hélier, d'une manière décente et convenable à mon rang et qualité, et quant à mes biens, j'en dispose de la manière suivante: Je donne aux pauvres de la paroesse de St.-Hélier et à leurs successeurs pauvres, quatre cabots de froment qui me sont dus de rente par Mr. Daniel Bisson de la Trinité, en cause de sa femme, fille de Mr. Hélier Langlois, lesquels j'ay acquis de Moïse Luce, pour que lesdits pauvres, en entrent en possession à la St.-Michel immédiatement après mon décès, et ensuitte à fin d'héritage; et sy en cas que mes héritiers révoqueroient cette donnation d'héritage, et qu'elle ne seroit trouvée bonne en loy, alors je souhaitte et ordonne que mes héritiers qui pourraient avoir le bénéfice de ladite rente, payent auxdits pauvres la somme de 200 Livres d'ordre, pour estre employée de la manière que le Recteur, Connestable, et Procureurs du bien public de ladite paroesse le trouveront à propos. Item je donne à Charles Hamon, mon domestique, un habit noir, ou trente livres tournois d'ordre, un choix dudit Hamon. Et quant au reste de mes biens meubles de quelque espece, nature ou qualité qu'ils puissent estre, je les donne et légue, savoir, une moitié à Marie Messervy ma sœur, et l'autre moitié je la donne et lègue aux quatre enfants de mon feu frère Nicolas Messervy, pour estre partagée entre eux égallement, pour et à condition que madite sœur et lesdits enfants paieront mes dettes, moitié par moitié, et de mesme pour mes frais funéraux; et quant aux 60 Livres dont je suis redevable aux enfants de mondit frère, je souhaitte que madite sœur n'en paye rien. Tout ce que dessus je déclare estre mon Testament et dernière vollonté, révoquant tous autres Testaments, codicilles ou escrits que j'aurois peu faire cy devant, soit de parolle ou par escrit. Fait à mon domicile, à Jersey, ce 26eme jour de May 1743, en présence des sous-signés à ce requis. Et pour Exécuteurs de ce mien Testament je prie mes deux amis Monsr. Thomas le Breton et Monsr. Thomas Anley, d'en voulloir prendre la peine.

Locus Sigilli. (Signé) François Marett

testis. Matthieu Messervy.

Philippe Mauger id.

Thomas Silk id.

NOTE XXXVII.

Nicolas Messervy fut cinq fois Juge-Délégué :—

(1) De décembre 1801 à 1802, *i.e.* depuis la mort du Lieut.-Bailli Thomas Pipon, fils Josué, jusqu'à la nomination de Jean Dumaresq comme Lieut.-Bailli. (Voir Etats, 1801, 12 déc.)

(2) En Mars 1803 pendant l'absence de l'île de Jean Dumaresq, Lieut.-Bailli.

(3) En Janvier 1805, pendant l'absence de Messire Jean Dumaresq, Chevalier, Lieut.-Bailli.

(4) En Août 1805, pendant l'absence de Messire Jean Dumaresq.

(5) En Septembre 1805, pendant une maladie de Messire Jean Dumaresq.

Il acheta le fief des Augrès, etc. en 1771, d'Elie Dumaresq, gent., ayant droit des tenants après décret aux héritages d'Elie Dumaresq, écr., et de Guillaume Dumaresq, gent., son fils. Le 22 Décembre 1787 il acheta de sa cousine-germaine Mme Lempriere, née Suzanne Cabot, sa maison et ménage, situés sur le fief de Diélament, au Rondin, Trinité, appelés maintenant la "ferme des Augrès," et y demeura quelques années. Vers 1795 il revint habiter sa maison de la Colomberie (sise sur l'emplacement actuel de Pembroke House) où il mourut.

Voir, au sujet de Nicolas Messervy, "Chroniques de Jersey," Edition Mourant, Addenda, page 25. Voir aussi: "Gazette de Jersey" des 6, 13 et 20 Août 1791, et le "Constitutionnel," 3 Août 1822.

Extrait de la "Gazette de l'Ile de Jersey" du 19 Novembre 1808, article nécrologique sur Nicolas Messervy: "Il était un des plus anciens Magistrats de la Cour Royale, et Colonel-Général de la Milice de cette Ile. Juge intègre, ami sincère, les pauvres perdent en lui un tendre père, les étrangers un protecteur, et la Société en général un membre distingué par ses vertus morales, domestiques et politiques."

NOTE XXXVIII.

Testament de Nicolas Messervy, junr.

"Stoney Hill, Sept. 11, 1796.

"I Nicholas Messervy Capt. 62d Regt. of my own free Will and accord in the presence of Almighty God in case of my sudden departure out of this World do will & bequeath to Dr. Lerrier, of the Island of Jersey, all my ready money for the maintenance of a poor helpless Infant after Lt. Taylor & Dr. Winsley's heirs have received the last shilling of their succession & this I wish to be done as soon as possible & entrust it to you Capt. Fisher.

(Signed) N. Messervy."

Ce testament fut approuvé le 25 Novembre 1797 par Vén. Homme François Le Breton, Doyen de Jersey.

NOTE XXXIX.

Extrait de la "Gazette de Jersey," du 28 Juillet 1798: "Samedi dernier furent mariés Jean De Veulle, écuyer, Greffier de la Cour Royale de l'Ile de Jersey, avec Demoiselle Elizabeth Messervy, fille unique de Nicolas Messervy, écuyer, un des Jurés-Justiciers de la Cour Royale de ladite Ile, Seigneur des Augrès, etc.

Vole amour, viens lancer tes traits,
Sur cet homme charmant, cette Epouse fidèle ;
Que leur chaîne dure à jamais.
Qu'ils soient des époux le modèle.

Ils partirent pour Angleterre Dimanche à midi par le Boulé, au bord du Harmony, Capitaine Nicolle."

NOTE XL.

A la Cour Royale de Jersey.

Le 31 Janvier 1665-6. "Sur le Record du Denonciateur Houper comme Tho. Messervy de Gorey auroit refusé de prester sa charette comme il avoit fait auparavant pour aporter à la ville une prisonniere foible et debile acusée du crime de sortilege, non obstant l'injonction faite audit Messervy par ledit Denonciateur au nom du Roy, ledit Messervy est regardé au Chasteau de fait et main mise et par force s'il resiste dont l'officier fera l'exploit pour estre représenté Vendredy prochain devant Justice instance de l'Advocat du Roy."

NOTE XLI.

Testament d'Abraham Messervy, de la Garande.

" L'an 1691, le dernier jour de Décembre, je soubssigné, Abraham Messervy, fils Clément, fais mon testament comme il s'ensuit pendant qu'il plait à Dieu de m'en donner le moyen. Après avoir recommandé mon âme à Dieu, le priant par son fils Jésus-Christ de me pardonner tous mes péchés, et de me sauver en son Royaume céleste, je laisse mon corps pour estre enterré avec ceux des fidelles en espérance de la bienheureuse résurrection. Et quant à mon bien temporel, j'en donne douze escus et demy aux pauvres de la paroesse de St.-Martin, à estre pris sur Edouard Sohier, senior, qui me les doit par obligation. Item je donne aux mesmes pauvres un quartier de froment de rente à fin d'héritage, de mes acquests ou conquests, à recevoir sur Mse. Marguerite d'Assigny, veuve de Jean Messervy, fils Jean, quatre cabots ; item sur Richard Norman, quatre autres cabots, ladite donation de ce quartier de froment estant seullement en cas que Thomas Messervy, mon fils, qui est à l'armée, ne revienne pas, entendant que si Dieu le ramène, il aura ladite rente, et que s'il meurt, ce sera les pauvres. Pour le reste de mon bien, je le laisse pour estre partagé selon la loi et l'usage, entre ceux auxquels il écherra. Et je prie Monsr Bandinel, Connestable de St.-Martin, et M. Nicolas Nicolle, Diacre, de prendre la peine d'estre les Exécuteurs de ce mien Testament. Le tout témoing mon signe, et ceux des sous-signés à ma requeste.

Abraham Messervy.

Signé : François Le Couteur, pasteur.
Gédéon Gaudin, témoin.
James Mallet, témoin.

NOTE XLII.

Testament de Jean Messervy, d'Anneville.

L'an 1681, le deuxième jour du moys de Janvier, je soubs-signé, Jean Messervy, fils Jean, fais mon testament et dispose de ma dernière vollonté, pendant qu'il plait à Dieu de m'en donner le moyen en me laissant l'usage libre de la raison. Premièrement je recommande mon âme à Dieu, le priant de me faire miséricorde et de me sauver en son royaume céleste par Jésus-Christ son fils mon Sauveur ; et pour ce qui est de mon corps, je souhaitte qu'il soit après ma mort enterré au lieu ordinaire, avec celuy des autres chrestiens, en attendant la résurrection glorieuse au dernier jour. Et quant aux biens temporels qu'il a pleu à Dieu me donner, je donne aux pauvres de la paroesse de St.-Martin pour une fois payer trois escus de soixante sols l'escu, à recevoir sur Marie Godefray, veuve de Clément Stile, partie de plus ; et pour ce quy est de mes enfants, premièrement je laisse dès à présent à mon fils aisné Philippe sa demeure et la moitié du jardin à potage, et le grand jardin de la meson où il demeure, excepté les fruits croissants et pommiers, sans en rien payer. Item je lui donne la coise, le traversin, et la couverture à lict qu'il a d'avance, et une juste. Après je donne à mon fils Jean un bœuf de poil noir et une jument de poil noir ; item je luy donne tout et tel droit que j'ay à cause de ma femme deffunte aux meubles qu'il a présentement de la succession d'Aaron Stocall, Gent., son oncle, lesquels meubles il a d'avance hors de ma meson. Item à mon fils Jacques, outre les frais que j'ay eus à luy faire apprendre un mestier, je luy donne pour le terme de sept ans, sa demeure à la maison des Jennes, et la moitié du jardin à potage, le long du jardin d'Edouard Sohier, allant au clos du mesnage ; item je donne à mon fils Aaron, considéré qu'il n'a eu aucun avancement et veu son infirmité et le service qu'il a rendu à la meson, onze escus à recevoir sur Clément Gallichan, fils Thomas, et une obligation de dix escus et intérêts à recevoir de Henry Wiquet, et je veux que la coise et un traversin et un oreiller, et la couverture dont il se sert, luy demeurent ; item je lui donne deux quartiers de froment pour une fois payer, à recevoir sur Monsr. de Diélament, savoir un quartier pour 1679, et un pour 1680. Item pour ce qui est de ma fille Elizabeth, outre le mariage que je luy ay donné, je luy donne un escu ; item, à ma fille Sara, je luy donne deux vaches, l'une de poil rouge, et l'autre de poil brun, et une poële qui appartenoit à sa mère, et le grand coffre de sa mère, et la coise sur laquelle elle couche, avec le traversin et un oreiller, et avec une couverture à lict branchée, et avec un tour de lict et cinq pendans blancs, et un doublier à merche ; et en outre je luy donne dix livres tournois, pour mettre en deux bassins, et une presse, telle qu'elle est à la chambre, et deux justes, et deux plats d'estain, et un chandelier de cuivre, et une botte de cidre, fust et cidre. Item je donne à ma fille Marie deux vaches dont elle en a une, et je luy en acheterai une autre de neuf escus, et une neuve coise, et un traversin et un oreiller, et une couverture rouge, et un doublier merché d'environ quatre aulnes, et une poïle d'environ trente pots, et deux bassins, et deux justes, et deux plats d'estain, et une paire d'anties de sa mère, et une botte de cidre pour avoir un tour de lict, fust et cidre. Item je donne à mes filles Sara et Marie, moitié par moitié, un quartier de froment et la rente pour une fois payer à recevoir sur Clément Le Sueur, de la rente de leur mère. Item je donne à Marie le coffre que j'ai eu chez Abraham Gallichan. Item je donne ce quy est deu de reste sur la pension et pour les remèdes et services rendus à Jean Le Gros, fils Thomas, pour environ deux ans, à vingt-quattre escus par an, sur quoy il y a vingt francs de reçu, je donne ladite dette dudit Le Gros à mes filles Sara et Marie, moitié par moitié. Item je donne à ladite Marie un petit coffre qui est à la chambre, et pour ce quy est du linge que Sara et Marie possèdent pour leur usage, elles le partageront égallement. Item je donne à mon susdit fils Aaron le petit coffre de sa mère. Item à mon susdit fils aisnay Philippe Messervy, je luy donne, outre ce quy a esté dyct cy-dessus, sur son article, un grand coffre, tel qu'il est, et ma grande poële, et mon chariot, et ma charrue, et les herses, et un bœuf et un cheval et un poulain, et le reste du meuble qui demeure à la meson, excepté que je donne à mes autres fils Jean, Jacques et Aaron, à chacun une botte de cidre, fust et cidre. Et je prie David Bandinel, Gentilhomme, le ministre de cette paroesse, et M. Jean Le Manquais, de vouloir prendre la peine de voir l'exécution de ce mien testament, en tout ce qui y est contenu. Le tout tesmoin mon signe et ceux des soubs-signés à ma requeste.

(Signé en l'original) François Le Cousteur, Pasteur, *testis* (Signé en l'original) Jean Messervy.

Edouard Sohier, *testis.*

NOTE XLIII.

Testament de Jean Messervy, fils du précédent.

Au nom de Dieu soit Amen.

L'an 1685, le dixième jour de May, je soubs-signé, Jean Messervy, fils Jean, estant en mon lict mallade quant à mon corps, mais sain d'esprit et d'entendement, grâce à Dieu, ay voulu faire mon testament, et ordonner de ma dernière vollonté. En premier lieu je donne mon âme à Dieu mon Père et Créateur, estant asseuré du pardon gratuit de mes faultes et peschés, par le seul sacrifice et mort de mon Sauveur Jésus-Christ, et de la résurrection de mon corps en cette grande et dernière journée, lorsqu'il apparoistra en son apparition glorieuse, attendant laquelle, quand il plaira à Dieu de m'appeler de la vie présente, je désire que mon corps soit enterré au cimetière de St.-Martin, à la façon des autres chrestiens. Et quant aux biens que Dieu m'a donnés, j'en ordonne comme ensuit: Premièrement je donne aux pauvres de ladite paroesse dix cabots de bled pour une fois payer, qui leur seront délivrés dans ma meson, le premier jour de Novembre le prochain après ma mort. Et pour ce qui est de Marguerite d'Assigny, ma femme, je luy donne, et ordonne qu'elle jouisse et possède durant sa vie, la moitié de tous mes biens et héritages, maisons, terres et fruicts, en cas que l'enfant dont elle est enceinte n'auroit point de vie pour enfin parvenir en asge pour en hériter; que sy Dieu permet que l'enfant ayt vie pour jouir et posséder de mon bien, je souhaite que la mère ayt la conduite et le gouvernement tant de mon bien que de mon enfant, pour le nourrir et entretenir et élever en la crainte de Dieu, en payant et en acquittant les rentes qui sont deues sur mes héritages, jusqu'au temps pratiqué dans ce baillage. Item je donne à Philippe Messervy, mon frére aisné, un escu sol, à mon frère Jacques et à mon frère Aaron, à chacun 30 sols, le tout pour une fois payer. Et pour Exécuteurs de ce mien testament, je laisse Charles Dumaresq et Richard Dumaresq, Gentilshommes, lesquels je désire et prie de le voir exécuter de point en point. Fait et signé en mon domicile, l'an et jour susdit, en présence des tesmoins soubs-signés à ma requeste.

Signé en l'original — C. Le Marinel, *testis* — Edouard Sohier, *testis.* — Jean Messervy.

NOTE XLIV.

Testament de Sara Messervy, fille du précédent.

Je soubs-signée, Sara Messervy, reconnaissant en toute humilité la brièveté de la vie humaine, et qu'il est ordonné à tous de mourir une fois, mais comme l'heure de la mort est incertaine, et que nul n'est asseuré de voir le jour de demain, et prévoyant par les maladies fréquentes dont il plait à Dieu de me visiter de temps en temps, qu'il m'appellera à lui avant qu'il soit longtemps, pendant qu'il plaît à Dieu me conserver l'esprit et le jugement tranquilles, fais mon Testament et déclare ma dernière volonté, comme suit, souhaitant que mon corps soit inhumé au cimetière de la paroisse de St.-Martin, d'une manière décente et chrestienne, pour y reposer avec ceux des autres fidelles en attendant le jour de la bienheureuse résurrection en gloire, lorsqu'il nous faudra tous comparoistre devant le tribunal de Dieu. Et quant aux biens-meubles dont il a plu à Dieu de me bénir, j'en dispose comme ensuit: Premièrement je donne aux pauvres de la paroisse de St.-Martin dix Livres suivant à l'ordre de Sa Majesté, pour être distribués le jour de mon enterrement; item je donne à ma fille Marie, femme de Me Pierre Gruchy, dix Livres d'ordre; item je donne à ma fille Sara, une vache, et une fustaille 400 pots. Item je donne à ma fille Rachel un tonneau de cidre, fust et lie, et une tasse d'argent, et un chaudron, et une vache. Item je donne à ma fille Anne une génisse d'un an, et un fust de tonneau, et une paire de pseaumes crochetés d'argent, et un bassin de dix pots, et à Judith Machon, femme ou veuve de mon fils Jean, une année d'arriérages de trois cabots quatre sixtonniers et demy de froment de rente, à recevoir sur Paul Bertram. Item je donne à mon fils Nicolas tous mes biens-meubles généralement pour payer toutes mes dettes légallement deues, et legs testamentaires, et pour me faire inhumer d'une manière décente et chrestienne, comme sus est dit. Et pour exécuteurs de mon Testament et dernière volonté, je prie M. Jean Collas, et M. George Gaudin de vouloir en prendre la peine, et de le faire exécuter de point en point. Fait et signé à St.-Martin, ce quatrième jour de May 1753, en présence des tesmoins sous-signés.

Signé: Thomas Syvret, *testis.* François Syvret, *testis.* — Signé: Sara Messervy.

NOTE XLV.

A la Cour Royale de Jersey.

Plaids de Cattel, tenus le 20 Juin 1689.

"Philippe Sohier, Noé Nicolle, Hugh Laurens, Edouard Baal, Jean Nicolle, Barthelemy Nicolle, Jean Stille, Samuel Noel, Pierre Laurens, Clément Laffoley, Clément Gallichan, et Hugh Baudains.

Ces douze hommes, convenus à l'instance du Procureur du Roy pour passer comme hommes d'enqueste, sur la mort arrivée à Philippe Messervy ches luy, ont tous declaré croire en leurs consciences, que la mort arrivée audit Messervy auroit esté causée par une blessure qu'il auroit reçeue à la teste, qu'ils croyent avoir été causée plustost par quelque coup que par une cheute."

Michel Poingdestre, beau-frère de Philippe Messervy,—il avait épousé la fille aînée de Clément Dumaresq, gent.,—fut poursuivi comme coupable du meurtre que la levée de corps ci-dessus semble indiquer. Mais il fut bientôt relâché faute de preuve.

NOTE XLVI.

A la Cour Royale de l'Ile de Jersey. L'an 1714, le 4me jour de Décembre.

" Jean Messervy, fils Philippe, est déchargé de l'action à luy faite par David Le Feuvre pour prendre serment de tuteur des enfants d'Elie Messervy à la décharge dudit Le Feuvre, suivant au choix qui en avoit été fait, et ce vû que ledit Jean Messervy ne pouvoit entreprendre ladite charge sans que cela luy portast un tres grand prejudice, d'autant qu'il est Lecteur et Maistre d'Ecolle en une paroisse éloignée, et ordonné que les Electeurs seront convenus pour procéder à nouvelle élection."

Jean Messervy, Lecteur de St.-Brelade, fut trouvé mort sur la grève, près le boulevard de St.-Laurens, en Janvier 1726-7. Les hommes d'enquête qui assistèrent " à la visite et levée du cadavre " déclarèrent à la Justice " comme ils firent par devant le Député-Vicomte lors de la visite et levée, etc., qu'ils croient en leurs consciences que la mort seroit arrivée audit Messervy par accident, sans participation d'autruy, ni intention de luy mesme."

Extraordinaire, 20 Janvier 1726-7.

NOTE XLVII.

A la Cour Royale de l'Ile de Jersey. "L'an 1581 le 15me jour du moys d'Apvrill.

"Jean Messervy, fils Jean, en deffaut vers le procureur de la Royne, et veu la remonstrance dudit procureur alleguant que Dimanche dernier, ledit Messervy arrogantement entrant au temple de St.-Martin, le ministre estant en chaire faisant son debvoir de exposer la parolle de Dieu, et reprenant les vices et abus, ledit Jean a haulte voix s'escria : " Ne blasme point les prebstres, ils estoient gens de bien. Tais-toi," avec aultres semblables propos tendans a sedition et mutinerie. A raison de quoy ledit Messervy est regardé au chasteau en detention corporelle, de cy a ce que justice y ait pourvu, accordant les injonctions de notre souvereyne dame la Royne en cas semblable."

Extraordinaire, Livre 12.

NOTE XLVIII.

Extrait de la "Gazette de Jersey," et du "Constitutionnel," du 27 Octobre 1827 :

"Died, on Monday the 22d instant, Mrs. Mary Lys, widow of the late Philip Lys, Esq., a rare model of christian virtue, in all the relations of life."

NOTE XLIX.

Extrait de la "Gazette de Jersey" du Samedi 4 Mars 1826 :

"Died, on Wednesday, the 1st inst., Major Lys, Inspector of Island Artillery, in the 63rd year of his age, whose memorable conduct on the 4th of June 1804, signalized by courage, patriotic zeal, and self-devotion, seldom equalled, even in the most heroic annals of the world, will ever remain a noble example, and be a subject of pride to Jerseymen that such a brave man was numbered amongst the natives of this Island."

Voir, au sujet de l'acte de dévouement accompli par Philippe Lys, De la Croix, "la Ville de St.-Hélier," page 56.

NOTE L.

Extrait de la "Gazette de l'Ile de Jersey," du 14 Novembre 1789 :

" Dimanche matin, M. Ph. Tocque, (1) ci-devant Capitaine de Corsaire dans la guerre dernière, qui avoit (dit-on) l'art de deviner l'approche d'un ennemi par le vol des oiseaux, et qui, par ce moyen, ou par quelqu'autre bonne fortune, eut le bonheur de faire plusieurs riches captures, rencontra la mort dans cet élément dont il avoit si souvent affronté les dangers. Il fut noyé en passant, Samedi au soir, de la ville à St.-Aubin. C'est dommage que la Cour, qui lui avoit donné un Curateur par terre pour prendre soin de la personne d'un si bon citoyen, ne lui en donnât aussi un par mer, pour le même effet."

(1) Erreur pour Jean Tocque (?)

FIN.

ADDITIONS

(AMERICAN LINE)

P. 54. 4th line. Add to GEORGE LYMAN, b. 1837. = MARY NOBLE.

BENJAMIN-FRANKLIN MESERVE, b. 1869. — ANNA-GERTRUDE GARBEY.

GEORGE-LYMAN, b. 1875.

ELLA-FRANCES, b. 1872. — ANTHONY-F. RUSY.

Under HELEN-F. add HORACE CAIN.

Between HELEN-F. and SARAH DEERING add to line B. JOHN DEARING MESERVEY, b. 1849.

Under 5th line add children of MANLY-CLEMENT. = ANN-E. LITLE.

FRANK-WESTON MESERVEY, b. 1884. — CLEMENT LITLE, b. 1892. — LILIAN HAMILTON, b. 1887. — MIRIAM-AUGUSTA, b. 1891.

Under ALBERT-B. b. 1859 add = CLARA ATWOOD.

THOMAS ATWOOD, b. 1896. — MARJORIE-HAZEL, b. 1891.

Under EDWIN-O. b. 1861 add = BESSIE-M. HORRIE.

EDWIN-CLEMENT, b. 1893. — FRANCES-HORRIE, b. 1892.

Under BENJAMIN WESTON add = SARAH THOMPSON

DORIS MESERVE, b. 1895.

P. 70. Bottom line at left. To BEDFIELD add :

BEDFIELD, b. 1807. = SARAH-R. GARLAND.

GEORGE-W. MESERVE, b. 1834. — 2. EMILY-A. HAYES. 3. LAURA WHITEHOUSE. = 3. ESTHER-M. NICKERSON.

CHARLES-ALBERT, b. 1842. — LOUISE-JOSEPHINE HEATH = JOSEPHINE MESERVE.

AMANDA, b. 1832. — WM.-H. MAINE.

MARY-FRANCES, b. 1837, *ob. juv.*

LUCY-A., b. 1839. — GEORGE-M. CARPENTER.

A

B

GEORGE-W. MESERVE, b. 1870, *ob. juv.*

WINTHROP TAPPAN, b. 1873, *ob. juv.*

ERNEST-GORDON, b. 1874, *ob. juv.*

ESTHER-N. b. 1871.

EDWARD-G. MESERVE, b. 1862. = ADELINE CHASE. — HAROLD-CLEMENT MESERVE, b. 1891.

NELLIE, b. 1865, *ob. juv.*

LAURA, b. 1862. — CHARLES-L. SOULE.

P. 70. Bottom line. To SAMUEL add :—

SAMUEL, b. 1808. = MARY-A. HANSON.

JOHN-H. MESERVE, b. 1837. — EUNICE ABBOTT. =

GEORGE-HENRY, b. 1841. — ELSIE ..... =

JACOB-CLEMENT-HANSON, b. 1843. — ADALINE MORRIS. =

FRANKLIN-PIERCE, b. 1852. — MINNIE-A., d. of Hon. Matthew HARVEY.

S.-FRANK MESERVE. — NELSON MESERVE.

SAMUEL MESERVE. — VANN-E. (dau.)

CARL.

ERNEST.

SARAH-ANN, b. 1835. — JONATHAN GARLAND.

MARY-ABB. b. 1848. — DANA-JAY MOONEY.

ERRATA

Page 1 de la Généalogie. Michel Payn et Jean Payn, son fils, n'étaient pas Seigneurs de Ponterrin.
Philippe de Rue, mari de Philippine Messervy, ne fut pas Procureur de St.-Laurens.
Page 2, Thomas de Soulemont. Senr. ne fut pas Seigneur du Buisson.
Page 8, Catherine Messervy, femme de Jean Poingdestre, mourut en 1628.
Page 9, Marie Perrée, femme d'Edouard Messervy, était de St.-Jean, et non de Ste.-Marie.
Page 10 de la Généalogie, Note 7. Il n'est pas certain que Philippe Falle, Lieut.-Gouverneur, fût descendu des Falle, de Maufant.
Page 12, John Payn n'était pas Seigneur de Ponterrin.
Page 27, Jean Messervy, dont la fille épousa Thomas le Febvre, en 1ères noces, était probablement fils Jean, fils Nicolas, et doit être placé à la page 33.
Note XII, ligne 6, au lieu de " intention " lire " splendeur."

(AMERICAN LINE)

Page 47, Under third line at left, Jonathan, b.—for " between 1725 & 30," read " about 1755."
" 50, " sixth " for " Elvina " read " Elvira."
" 51, " first " for " Elvina " read " Elvira."
" " " " " for " Lizzie Beau " read " Lizzie Bean."
" " " third " for " Knoulton " read " Knowlton."
" " " fifth " for " Hoffres " read " Hoffses."
" " " " " middle, for " Angella Weeks " read " Angella G. Weeks."
" " " " " at right, for " Hattey " read " Hattie."
" " " last line at bottom, for " Achom " read " Achorn."
" 52, " line F. add Mary = Elijah Sidelinger.
" " " line E. at right, for " Hoffres " read " Hoffses."
" " " line B. at left, for " Busher " read " Gushee."
" " " sixth line at right, for " Berthe " read " Bertha."
" " " last line at right, for " Cheston " read " Chester."
" 53, " line A. at right, for " Legare " read " Segar."
" 55, " second line at right, for " McDonald " read " McDaniel."
" 57, " last line but one in centre, for " Umberlind " read " Umberhind," and at right, for " Broker " read " Booker."
" 58, " last line B. at right, for " Charles Emery Allen " read " Charles Emery."
" 60, " line E. at right, add to Robert = Eliza J. Gustin.

WILLIAM-ANDREW MESERVE, b. 1856, m. 1879. = AMY-E. BARNES.
GEORGE-HERBERT MESERVE, b. 1882.

Page 63, Under third line at left, for " Pamelia-F. Meserve, ob. 1887," read " 1817."
" " " third line at right, for " Jermess " read " Jenness."
" 65, " third line at right, for " Nafton " read " Trafton."
" " " fourth line in middle, for " Hannah Hansenn " read " Hanscom."
" " " Note (1) at bottom, for " James " read " Henry."
" 66, " first line, for " D. Jos. Libby " read " Deacon Jos. Libby."
" " " second line at right, for Murrill " read " Merrill."
" 67, " fourth line near right, for " Abbie-A. May " read " Abbie-M. May."
" 68, " first line, the " Perry " before Phebe-Ann, should be under Peter-W.
" 70, " bottom line, Bedfield Meserve was father of George-W. Meserve, Esq., of Boston.
" 71, " sixth line in middle, for Stephen " O," read Stephen " D."
" " " sixth line, under Clement, b. 1821, add: wives: 1st, Nancy-E. Colburn. 2nd, Sarah-C. Hayes, and connecting with 1st wife. =

FRANK-CLEMENT, b. 1856. = ROSANNA ROBERTS.
CHARLES-DANA, b. 1865. = FRANCES BECKWITH.
ADDIE-SARAH, b. 1854. = WM.-H. SMITH.
CLARA-CALISTA, b. 1854, *ob. juv.*
MARY-SURILLA, b. 1858.

Page 72, Under line near middle, for " Crauford," read " Crawford."
" " " for Alpheus " Beau " read " Bean."

Sont décédés pendant que cet ouvrage était sous presse :

M. Jean-Elie Messervy, des Buttes, la Quéruée, St.-Martin (page 16).

Mme veuve Josué Renouf, née Messervy, dans sa cent-unième année (page 16).

M. Philippe Messervy, de Camden-House, St.-Luc (page 16).

M. George Messervy, de la Trinité (page 18).

M. Alfred-George Messervy, de la Ville-Brée, mort en mer des suites d'un accident, mars 1898 (page 18).

Notes et Additions.

Page 1 de la Généalogie :

En 1477, John Messervy est mentionné dans un Contrat comme acquéreur des héritages de Sire Guillaume Malo. Il était probablement le père de Guillaume, Clément et Sire Nicolas Messervy.

Edmond Messervy, fils de Guillaume, était, en 1536, le 27 avril, âgé d'environ 64 ans.

Page 19 :

Charles de F. Messervy, Assistant-Engineer, R.N.

Page 67 :

Charles-F. Meserve, M.A., Président de " Shaw University," Raleigh, North-Carolina, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, née Whittier, décédée en octobre 1898.

Alonzo Meserve, frère de Charles-F., est Directeur de " Bowdoin School," qui compte environ mille élèves.

Phillips Library
3 6234 00147719 2